

Le Rapport annuel 2005 complet d'EADS est composé de :



Panorama 2005 (1)



Etats financiers et Gouvernement d'entreprise 2005 (2)



Activités, Structures et Responsabilité sociale 2005 (3) (disponible sur demande)



La version en ligne du Rapport annuel 2005 complet d'EADS est disponible à l'adresse www.reports.eads.com/fr



Message du Directeur Général Délégué aux Finances

Chers Actionnaires, Clients et Salariés,







2005 a été la meilleure année de toute l'histoire d'EADS. Discipline financière, croissance vigoureuse de nos activités, implication des salariés et une équipe dirigeante forte sont les facteurs de notre réussite qui nous permettent d'afficher une excellente performance financière pour la sixième année consécutive!

Airbus a maintenu son leadership en 2005, une année record en termes de livraisons, de prises de commandes et de rentabilité pour le constructeur. Avec 93 milliards d'euros de commandes engrangées en 2005, nous sommes confortés dans notre conviction que le marché de l'aviation civile s'inscrit dans une dynamique de hausse solide. Plus impressionnant encore, notre carnet de commandes, qui dépasse 250 milliards d'euros, a atteint des niveaux record, ce qui nous permet d'envisager les cinq années à venir en toute sérénité.

Les secteurs des hélicoptères civils, la conversion cargo et les appareils à turbo-propulsion se sont particulièrement bien comportés. Nos activités liées à la Défense ont, elles aussi, contribué à renforcer nos résultats tandis que le secteur spatial a poursuivi son redressement, en affichant encore une amélioration de ses résultats. Voilà une nouvelle preuve de l'équilibre réussi du Groupe EADS sur quasiment tous les segments de l'industrie aérospatiale.

Autre évolution positive : le rebond partiel du dollar américain en 2005. Néanmoins, l'heure est toujours à la prudence. Nous avons donc renforcé notre portefeuille de couvertures afin de préserver nos activités et sécuriser nos objectifs de rentabilité.

L'application des programmes existants de réduction de coûts, tels qu'Airbus Route 06, s'est poursuivie. Et déjà, nous constatons de nouvelles économies potentielles dans nos autres activités.

Au cours de l'exercice 2005, nous avons maintenu des réserves de trésorerie non négligeables s'élevant à plus de 5 milliards d'euros. De manière délibérée, nous avons conservé de la liquidité afin de nous assurer la souplesse financière pour : financer de nouvelles initiatives internes, investir pour innover et saisir des opportunités de développement d'acquisitions, lorsqu'elles se présentent. Par ailleurs, une approche prudente de la gestion de notre trésorerie est un élément de notre note de crédit A – véritable atout compétitif dans notre industrie.

EADS dispose désormais de fondations solides pour son développement. Tous les fondamentaux sont en place. La prochaine étape de ce parcours ambitieux sera marquée par trois axes ou vecteurs de croissance : l'internationalisation, l'innovation et l'amélioration.

L'internationalisation signifie renforcer notre position sur les marchés porteurs de la planète. Nous mettons en place, en combinant de manière sélective investissements directs, partenariats stratégiques et acquisitions, un processus soutenu par un réseau d'achats mondialisé. Ce dosage est particulièrement adapté à un développement local ou régional,

alors que nous recherchons en Asie et en Amérique des sources de rentabilité élevée.

L'innovation constitue déjà un caractère distinctif d'EADS, dont l'A380 est l'illustration parfaite. Cependant, nous nous fixons l'objectif de mettre sur le marché des produits novateurs à un rythme plus soutenu. En coulisse, nous nous concertons sur nos procédures industrielles et de gestion afin de leur apporter davantage de créativité et de les rendre plus pointues. Nous voulons nous assurer que la Direction va de l'avant, en ciblant précisément les ressources nécessaires aux diverses innovations qui offrent le plus de valeur ajoutée à notre clientèle militaire et civile.

L'amélioration des performances doit être le souci constant de la Direction. Nous sommes résolus à présenter des résultats remarquables à nos actionnaires en 2006, et au-delà. Nous avons l'ambition de réaliser des performances qui deviendront les références de notre industrie.

L'amélioration implique également d'être « le meilleur dans sa catégorie » en termes d'intelligibilité dans nos métiers. En 2005, nous avons mis en œuvre notre système de gestion des risques et de contrôle interne. Celui-ci vient s'ajouter à l'impressionnante palette d'outils dont nous disposons déjà afin de proposer la plus grande transparence dans notre reporting. Compte tenu de la nature à long terme de nos activités et de la nécessité de réaliser des investissements, nous voyons dans le développement accru de la gestion des risques un facteur primordial pour nous orienter, en toute certitude, vers une organisation pérenne, d'excellence et en progrès constant.

Enfin, nous assistons à un nouveau tournant dans la structure de l'actionnariat d'EADS. Le 9 avril 2006, deux de nos actionnaires de la première heure, DaimlerChrysler et Lagardère SCA, ont annoncé leur intention de réduire leur participation dans le capital d'EADS, tout en réitérant leur engagement de demeurer durablement des actionnaires du Groupe. Cette décision va augmenter le capital flottant, dès à présent et pour les trois prochaines années, offrant à l'action EADS une plus grande attractivité.

Nos regards se tournent dorénavant vers l'année 2006 qui s'annonce comme des plus dynamiques. Elle devrait également donc se traduire par des résultats dignes de vos attentes envers EADS.

Bien cordialement,

lig.

Hans Peter Ring

Directeur Général Délégué aux Finances (Chief Operating Officer for Finance)

Document d'Enregistrement EADS

Partie 1

(États Financiers et Gouvernement d'Entreprise)

La société European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V. (la « Société » ou « EADS ») est une société de droit néerlandais dont les titres sont cotés en France, en Allemagne et en Espagne. Compte tenu de cette spécificité, la réglementation en matière d'information du public et de protection des investisseurs, de même que les engagements pris par la Société vis-à-vis des autorités boursières et du marché, sont décrits dans le présent Document d'Enregistrement (le « Document d'Enregistrement »).

Le présent Document d'Enregistrement a été préparé en conformité avec l'Annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004, déposé en anglais auprès de et approuvé le 26 avril 2006 par l'Autoriteit Financiële Markten (l'« AFM ») en sa qualité d'autorité compétente en vertu de la loi néerlandaise de 1995 relative au contrôle des marchés de valeurs mobilières (la Wet toezicht effectenverkeer 1995), dans sa version modifiée, prise en application de la Directive 2003/71/CE. Lorsqu'il est utilisé en tant que Document d'Enregistrement, le présent document intitulé États Financiers et Gouvernement d'Entreprise – (Document d'Enregistrement, Partie 1) doit être lu en complément du document intitulé Activités, Structure Juridique et Responsabilité Sociale – (Document d'Enregistrement, Partie 2). Le présent Document d'Enregistrement ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière et considéré comme faisant partie d'un prospectus en vertu de la Directive 2003/71/CE que s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et par un résumé approuvés par l'AFM.

États Financiers et Gouvernement d'Entreprise Document d'Enregistrement - Partie 1

Facteurs de Risque

Actif Net,
Situation Financière,
Résultat

Gouvernement d'Entreprise

Perspectives d'avenir

États Financiers et Gouvernement d'Entreprise

Document d'Enregistrement - Partie 1

Fact	teurs de risque	p. 7	1.1.5	Résultats d'exploitation d'EADS Chiffre d'affaires consolidé	p. 30
1.	Risques liés aux marchés financiers	p. 8		Coût des produits vendus consolidé Frais commerciaux et administratifs consolidés	3 <u>.</u> 34
2.	Risques liés à l'activité d'EADS	p. 10		Frais de recherche et développement consolidés Autres produits et autres charges consolidés Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	34 34 34
3.	Risques juridiques	p. 14		Part consolidée des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits (charges) liés aux participations	34
4.	Risques industriels et risques liés à l'environnement	p. 16		Charge nette d'intérêts consolidée Autres éléments du résultat financier consolidé Impôts sur les bénéfices consolidés Intérêts minoritaires consolidés Résultat net consolidé (Bénéfice pour la période imputable aux actionnaires de la société mère)	33 36 36
	pitre 1 - Actif Net, lation Financière, Résultats p	. 17	1.1.6	Résultat par action Tableau de variation des capitaux propres conso (y compris intérêts minoritaires) Impact sur le poste « Autres écarts de réévaluation	30 lidés p. 37
1.1	Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières			Impact sur le posse « Autres écuris ue recommunion de juste valeur cumulés » de la norme IAS 39 Impact des réserves de conversion sur le poste « Autres écarts de réévaluation de juste valeur cumulés »	3:
	et des résultats des activités	p. 18	1.1.7	Liquidités et ressources en capital	p. 39
1.1.1	Information	p. 18	1.1.7.1	Variation de la position de trésorerie nette	p. 39
	Informations relatives aux taux de change	19	1.1.7.2	Disponibilités consolidées	p. 41
	Notations	19	1.1.7.3	Dettes financières consolidées	p. 42
1.1.2	Aperçu général	p. 19	1.1.7.4	Financement des ventes	p. 43
1.1.3	Principales règles et méthodes comptables	p. 20	1.1.8	Pratiques de couverture	p. 46
1.1.3.1	Étendue et modifications du périmètre de consolidation	p. 20	1.1.8.1	Taux de change	p. 46
1.1.3.2	Réévaluations à la juste valeur	p. 21	1.1.8.2	Taux d'intérêt	p. 48
	Dépréciation des actifs	p. 21	1.2	rice re	40
	Frais de recherche et de développement	p. 22	1.2	États Financiers	p. 49
1.1.3.5	Comptabilisation dans les états financiers des opérations de couverture	p. 22	1.2.1	États Financiers Consolidés (IFRS)	p. 50
1.1.3.6	Comptabilisation des opérations en devises étrangères dans les états financiers	p. 23		Annexe : Périmètre de consolidation	p. 109
1.1.3.7	Comptabilisation des opérations de financement des ventes dans les états financiers	p. 23	1.2.2	États Financiers Statutaires	p. 116
1.1.4	Mesure des performances de la Direction	p. 25	1.3	Honoraires des auditeurs	p. 128
	Carnet de commandes	p. 25	1.4	I. C 1 1 1	120
	Utilisation de l'EBIT*	p. 26	1.4	Information sur les auditeurs	p. 129
1.1.4.3	Niveau de l'EBIT* par Division	p. 27			

Chapitre 2 – Gouvernement d'Entreprise p		p. 131	Cha d'a	163	
2.1	Direction et contrôle	p. 132	3.1	Perspectives financières pour 2006	p. 164
2.1.1	Conseil d'administration, Chairmen et Chief Executive Officers	p. 132	3.2	Calendrier prévisionnel de communication financière	
2.1.2	Comité d'Audit	p. 142		pour 2006	p. 16
2.1.3	Comité des Rémunérations et des Nominations	p. 142			1
2.1.4	Comité Exécutif	p. 143			
2.1.5	Contrôle interne et systèmes de gestion des risques	p. 145			
2.1.5.1	Aperçu général	p. 145			
	Système de gestion des risques	p. 146			
	Cadre de contrôle interne	p. 147			
2.1.5.4	Procédures de gestion encadrées par le contrôle interne	р. 148			
2.1.5.5	Perspectives d'avenir des systèmes de CI et de GR d'EADS	p. 152			
2.2	Intérêts des administrateurs et des dirigeants	p. 153			
2.2.1	Rémunérations et avantages en nature accordés aux administrateurs et aux principaux dirigeants	p. 153			
2.2.2	Options accordées aux deux	•			
2,2,2	Chief Executive Officers	p. 154			
2.2.3	Conventions réglementées	p. 154			
2.2.4	Prêts et garanties	p. 155			
2.3	Participation et intéressement	p. 156			
2.3.1	Plans de participation et d'intéressement existant en faveur des salariés	p. 156			
2.3.2	Offres d'actions aux salariés	p. 156			
2.3.3	Options consenties aux salariés	p. 159			

Activités, Structure Juridique et Responsabilité Sociale

Document d'Enregistrement - Partie 2

Cha	pitre 1 - Renseignements		2.2	Croissance durable	p. 73
con	cernant l'activité d'EADS	p. 7	2.2.1	Qualité des produits et satisfaction des clients	p. 73
1.1	Présentation du Groupe EADS	p. 8	2.2.2	Soutien et protection de l'innovation	p. 75
1.1.1	Aperçu général Aperçu général de l'année 2005 Stratégie Organisation des activités d'EADS	p. 8 8 9	2.2.3	Gestion des fournisseurs : favoriser une relation mutuelle bénéfique avec les fournisseurs	p. 78
	Synthèse des informations financières et opérationnelles Relations entre EADS N.V. et le Groupe	12 13	2.3	Protection de l'environnement	p. 82
1.1.2	Airbus	p. 14	2.3.1	Politique	p. 82
1.1.3	Avions de Transport Militaire	p. 24	2.3.2	Organisation	p. 82
1.1.4	Eurocopter	p. 28	2.3.3	Performance et meilleures pratiques	p. 83
1.1.5	Systèmes de Défense et de Sécurité	p. 33	2.4	Ressources Humaines : Relation Employeur-Salarié	p. 86
1.1.6	Espace	p. 45	2.4.1	Effectifs et organisation du travail	p. 86
1.1.7 1.1.8	Autres activités	p. 53		Organisation des Ressources Humaines	p. 87
1.1.9	Participations Assurances	р. 56 р. 57	2.4.3	Politiques et performances en matière de Ressources Humaines	р. 88
1.1.10	Procédures judiciaires et arbitrales	p. 58	2.4.3.1	Hygiène et sécurité : fournir un lieu de travail	
1.1.11	Incorporation par référence	p. 59	2.432	sécurisé aux salariés et sous-traitants d'EADS Attention portée aux salariés et au savoir-faire d'EADS	p. 88 p. 88
1.2	Évolution récente	p. 60		Diversité : l'engagement d'assurer l'égalité des chances à tous les salariés d'EADS	p. 89
			2.4.3.4	Développement de carrière : gestion efficace des compétences et des savoir-faire	р. 91
Cha	pitre 2 – Éthique et		2.4.3.5	Relations avec les salariés : un dialogue actif	p. 93
	ponsabilité Sociale	p. 63	2.5	Citoyenneté	p. 95
2.1	Éthique des Affaires	p. 67	2.5.1	Maintenir un dialogue permanent avec les parties prenantes d'EADS	p. 95
2.1.1	Pratique Éthique des Affaires	p. 67	2.5.1.1	Politique	95
2.1.2	Respect de la législation applicable à l'ensemble des activités d'EADS	p. 69		Organisation Performance et meilleures pratiques	95 95
2.1.3	Règles de gouvernement d'entreprise	p. 71	2.5.2	Prendre en compte les intérêts des communautés dans la stratégie mondiale d'EADS	n 04
	Politique Organisation	p. 72 p. 72		Politique Organisation	p. 96 96 96
				Performance et meilleures pratiques	96

Cha	pitre 3 – Renseignements		3.3.3	Forme des actions	p. 121
	caractère général concernant ociété et son capital social	p. 97	3.3.4	Modifications de la répartition du capital social depuis la constitution de la Société	p. 122
2 1	Description générale de la Société	p. 98	3.3.5	Personnes exerçant le contrôle de la Société	p. 123
		p. 98	3.3.6	Organigramme simplifié du Groupe	p. 123
3.1.1	Nom commercial, dénomination sociale et siège social	p. 98	3.3.7	Rachat par la Société de ses propres actions	p. 125
	-		3.3.7.1	Droit néerlandais et informations relatives	
5.1.2	Forme juridique	p. 98	2272	aux programmes de rachat d'actions	p. 125
3.1.3	Droit applicable - Réglementation néerlandaise	p. 98		Réglementation française Réglementation allemande	р. 125 р. 126
	Obligations d'information permanente	99		Réglementation anemande	p. 126
3.1.3.2	Obligation d'information spécifique	101		Descriptif du programme de rachat d'actions	p. 120
	Date de constitution et durée de la Société	p. 103	,,,,,,	qui sera autorisé par l'assemblée des actionnaires du 4 mai 2006	p. 126
	Objet social	p. 103	2.4	D: 11 1	121
3.1.6	Registre du Commerce et des Sociétés	p. 103	3.4	Dividendes	p. 131
	Consultation des documents juridiques	p. 103	3.4.1	Dividendes et distributions en numéraire versés depuis la création d'EADS	p. 131
	Exercice social	p. 103	3.4.2	Politique de distribution de dividendes d'EADS	p. 131
	Répartition statutaire des bénéfices	p. 104	3.4.3	Délai de prescription des dividendes	p. 131
	Dividendes Liquidation	р. 104 р. 104		Régime fiscal	p. 132
	^	*	<i>7</i> .1.1	Regime Fiscal	p. 132
	Assemblées Générales	p. 104	3.5	Rapport annuel sur les communications	6
	l Convocation aux Assemblées 2 Conditions de participation aux assemblées	р. 104 р. 105		sociétaires et financières	p. 134
	3 Conditions de majorité et de quorum	p. 105 p. 105			
	4 Conditions d'exercice du droit de vote	p. 105 p. 106			
	Déclarations des participations	p. 106	Cha	pitre 4 - Entité Responsable	
	Offre publique obligatoire	p. 108		Document d'Enregistrement	
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital social	p. 110	4.1	Entité responsable du Document d'Enregistrement	p. 136
3.2.1	Modification du capital social ou des droits attachés aux actions	p. 110	4.2	Attestation de l'entité assumant la responsabilité	
3.2.2	Capital social émis	p. 111		du Document d'Enregistrement	р. 136
3.2.3	Capital social autorisé	p. 111	12	Delicione on modify disconnections	127
3.2.4	Titres donnant accès au capital social		4.3	Politique en matière d'informations	p. 137
	de la Société	p. 111	4.4	Engagements de la Société	
3.2.5	Évolution du capital social émis depuis la constitution de la Société	p. 112		en matière d'informations	p. 137
3.3	Répartition du capital et des droits de vote	p. 113			
3.3.1	Répartition du capital	p. 113			
3.3.2	Relations avec les principaux actionnaires	p. 115			

Facteurs de risque

1.	Risques liés aux marchés financiers	p. 8
2.	Risques liés à l'activité d'EADS	р. 10
3.	Risques juridiques	р. 14
4.	Risques industriels et risques liés à l'environnement	p. 16

Facteurs de risque

1. Risques liés aux marchés financiers

EADS et ses filiales (le « **Groupe** ») sont soumises à de nombreux risques et incertitudes qui sont susceptibles d'affecter sa performance financière. L'activité, la situation financière ou le résultat des activités d'EADS pourraient être affectés de manière significative par les risques décrits ci-après. Ces risques ne sont pas les seuls encourus par EADS. D'autres risques dont EADS n'a pas connaissance à ce jour ou qu'elle considère au jour du présent document comme non significatifs pourraient également affecter défavorablement l'activité de la Société.

1. Risques liés aux marchés financiers

Exposition au risque de change

La majeure partie du chiffre d'affaires d'EADS est réalisée en dollars américains tandis qu'une part importante de ses coûts est encourue en euros et en livres sterling. Par conséquent, dans la mesure où EADS n'utiliserait pas d'instruments financiers pour couvrir son exposition au risque découlant de variations de change entre ces devises, ses résultats seraient affectés par les fluctuations des taux de change sur le marché euro-dollar américain et livre sterling-dollar américain. Par conséquent, EADS a mis en œuvre une stratégie de change afin de gérer et de minimiser l'incidence d'un tel risque. Afin de sécuriser les taux auxquels le chiffre d'affaires libellé en dollars américains (essentiellement généré par Airbus et par le marché commercial du satellite) est converti en euros ou en livres sterling, EADS gère un portefeuille de couverture à long terme. Il est très difficile de déterminer la probabilité et le moment de la réalisation du risque de change encouru par EADS, en particulier compte tenu des possibles variations imprévisibles du chiffre d'affaires suite à des annulations ou à des reports de commandes. De plus, dans la mesure où une part importante du risque de change encouru par EADS est couverte par le biais d'accords contractuels avec des tiers, EADS est exposée à un risque de non-exécution de ses quelque 40 cocontractants en charge de la couverture du risque de change. Rien ne peut garantir que la stratégie de couverture du risque de change mise en œuvre par EADS la protégera intégralement contre les fluctuations importantes de taux de change du dollar américain par rapport à l'euro et à la livre sterling et que ces fluctuations n'affecteront pas le résultat de ses activités et sa situation financière.

Le chiffre d'affaires consolidé, les coûts, les éléments d'actif et de passif d'EADS libellés dans d'autres monnaies que l'euro sont convertis en euros pour l'établissement de ses comptes. Dans la mesure où la stratégie de couverture du risque de change d'EADS vise à couvrir ses flux de trésorerie et, dans une large mesure, l'EBIT*, les fluctuations de valeur de ces devises par rapport à l'euro auront un impact sur la valeur en euros du chiffre d'affaires, des coûts, des éléments d'actif et de passif, ainsi que, dans une moindre mesure, de l'EBIT* publiés par EADS.

Les fluctuations des monnaies autres que le dollar américain dans lesquelles EADS engage ses principales dépenses de fabrication (principalement l'euro) risquent d'avoir un effet de distorsion sur la concurrence entre EADS et ceux de ses concurrents dont les dépenses sont établies dans d'autres monnaies. Cette situation est tout particulièrement sensible s'agissant des fluctuations par rapport au dollar américain, dans la mesure où la plupart des produits d'EADS et de ses concurrents (par exemple sur le marché de l'exportation en matière de Défense Nationale) sont facturés dans cette monnaie. EADS risque donc de voir sa capacité à concurrencer ses adversaires réduite si l'une quelconque des principales monnaies qu'elle utilise s'apprécie face aux principales monnaies de ses concurrents.

Voir « 1.1.4.3 Niveau de l'EBIT* par Division – Impact des opérations de couverture sur l'EBIT* » pour une présentation de la politique de couverture en devises d'EADS. Voir « 1.1.3.5 Comptabilisation dans les états financiers des opérations de couverture » pour un résumé du traitement comptable des opérations de couverture en devises par EADS.

Exposition au risque lié au financement des ventes

Afin de soutenir ses ventes, EADS (essentiellement par le biais d'Airbus et d'ATR en ce qui concerne l'aviation commerciale) peut convenir de participer au financement de ses clients. Par conséquent, EADS possède un portefeuille significatif composé de contrats de location et d'autres contrats de financement avec des compagnies aériennes. Les risques découlant des opérations de financement des ventes d'EADS se classent en deux catégories : (i) le risque de crédit portant sur la capacité d'un client à remplir ses obligations au titre d'un contrat de financement et (ii) le risque sur la valeur d'un appareil, qui a principalement trait à la diminution imprévue de sa valeur future. Parmi les mesures prises par EADS pour atténuer l'effet de ces risques figurent des structures financières et juridiques optimisées, la diversification pratiquée envers un certain nombre d'avions et de clients, l'analyse du crédit des contreparties de financement, la passation de provisions pour risque de crédit et de valeur des actifs ainsi que le transfert du risque d'exposition auprès de tiers. Rien ne permet de garantir que ces mesures protégeront intégralement EADS en cas de défaillances de ses clients ou en cas de baisse importante de la valeur d'un appareil faisant l'objet d'un tel financement sur le marché de l'occasion.

Les contrats de financement des ventes d'EADS l'exposent à un risque sur la valeur de l'appareil parce que la Société conserve un intérêt au moyen d'un nantissement sur l'appareil en question afin de s'assurer que ses clients rempliront leurs obligations financières et parce qu'EADS garantit une part de la valeur de marché de l'appareil pendant une période de temps limitée après sa livraison à ses clients. En cas de conjoncture défavorable, le marché des appareils d'occasion pourrait perdre sa liquidité et la valeur de marché des appareils d'occasion pourrait être largement inférieure aux montants envisagés. En cas de défaillance d'un client ayant bénéficié d'un contrat de financement à une période où la valeur de marché d'un appareil d'occasion a diminué de manière inattendue, EADS se trouverait pénalisée par la différence qui existerait entre le montant à échoir du prêt et la valeur de marché de l'appareil. De même, si la baisse inattendue de la valeur de marché d'un appareil donné coïncidait avec la fenêtre d'exercice d'une garantie de valeur des actifs s'agissant de cet appareil, EADS risquerait de

perdre la différence entre la valeur de marché de l'appareil en question et le montant de la garantie de valeur des actifs. Rien ne permet de garantir que les mesures prises par EADS seront suffisantes pour couvrir ces défaillances potentielles.

Par l'intermédiaire de la Division de gestion des actifs d'Airbus ou suite à des opérations de financement antérieures, EADS est propriétaire d'appareils d'occasion, ce qui l'expose directement aux fluctuations de valeur de marché de ces appareils.

Risque de défaut de contrepartie

EADS est exposée à un risque de défaut de ses contreparties, dans le cadre des contrats d'instruments financiers souscrits. Toutefois, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter ce dernier.

Les opérations de trésorerie ainsi que les opérations portant sur des produits dérivés ne sont réalisées qu'avec des établissements financiers jouissant d'un très bon crédit. EADS a mis en place un système de limites de crédit pour gérer activement et limiter son risque de crédit. Ce système attribue un niveau d'exposition maximale à chaque contrepartie, sur la base, au minimum, de leurs notations telles qu'établies par Standard & Poor's, Moody's et Fitch IBCA. Les limites correspondantes sont régulièrement suivies et mises à jour.

Étant donné que le risque de défaut de contrepartie se pose également dans le contexte d'opérations de financement des ventes, la politique générale d'EADS est de ne fournir un financement qu'à des clients, et par le biais de structures dotées d'une surface financière suffisante. Voir « 1.1.7.4 Financement des ventes ».

Risques liés au portefeuille de participations

EADS détient plusieurs participations à des fins industrielles. Aucune de ces participations n'est détenue à des fins spéculatives ou de négoce. Ces participations sont comptabilisées soit selon la méthode de mise en équivalence (sociétés liées) si EADS a la possibilité d'y exercer une influence notable, soit à leur juste valeur. Si la juste valeur ne peut être aisément déterminée, la valeur de la participation est mesurée à son coût d'acquisition.

Toute variation de la valeur des participations mises en équivalence dépend principalement de leur performance. La principale participation mise en équivalence d'EADS est la participation dans Dassault Aviation. La valeur d'actif net de cette participation était de 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2005. EADS considère comme réduit le risque de variations inattendues de la valeur de la participation dans Dassault Aviation, ainsi que de toutes ses autres participations mises en équivalence.

Pour les participations autres que celles dans les sociétés liées, qui ne constituent qu'une fraction de l'actif total d'EADS, celle-ci considère que le risque de variation négative de la juste valeur ou de dépréciation de ces participations n'est pas significatif.

Les actions propres détenues par EADS ne sont pas considérées comme des participations. En outre, les actions propres ne sont pas considérées comme exposées à un risque, puisque toute variation de la valeur de ces actions n'est constatée directement que lorsqu'elles sont vendues sur le marché et n'affecte jamais le résultat net. Les actions propres sont détenues afin de couvrir le risque de dilution résultant des plans d'actionnariat des salariés et de l'exercice de stockoptions par les employés bénéficiaires de tels instruments.

2. Risques liés à l'activité d'EADS

Caractère cyclique du marché de l'aviation

En 2005, le chiffre d'affaires combiné d'Airbus et d'ATR a représenté environ plus des deux tiers du chiffre d'affaires consolidé d'EADS. Le marché des avions commerciaux affectés au transport de passagers a traditionnellement montré des tendances cycliques découlant en partie de l'influence de la croissance du produit intérieur brut (« PIB ») sur la demande du marché du transport aérien. La croissance des activités d'EADS dans le domaine de l'aviation commerciale est donc liée à celle du PIB. D'autres facteurs jouent néanmoins un rôle important, tels que (i) le vieillissement et l'obsolescence technique de la flotte par rapport aux avions nouveaux, (ii) le nombre et les caractéristiques des appareils retirés du marché et immobilisés dans l'attente d'une éventuelle remise en service, (iii) les taux de remplissage, (iv) la politique tarifaire des compagnies aériennes, (v) la santé financière des compagnies aériennes et (vi) la déréglementation du secteur.

EADS et la Division Airbus se sont dotées d'une organisation très souple au niveau de la fabrication des appareils, qui leur permet de s'adapter aux changements cycliques de la demande. Voir « Partie 2/1.1.2 Airbus –

Marché ». Toutefois, EADS prévoit que le marché des avions de passagers continuera à être cyclique et que les périodes de conjoncture économique difficile, telles que celles traversées à l'heure actuelle, pourraient affecter le résultat de ses activités et sa situation financière futurs.

Impact des actes de terrorisme, des épidémies et des catastrophes aériennes sur le marché de l'aviation

Comme en attestent les attentats terroristes perpétrés à New York et Madrid ainsi que l'épidémie par le virus du Syndrome respiratoire aigu sévère (« SRAS »), le terrorisme et les épidémies peuvent avoir des effets négatifs sur la perception qu'ont les voyageurs de la sécurité et du confort du transport aérien et, de ce fait, sur la demande de transport aérien et d'avions commerciaux. En outre, les catastrophes aériennes peuvent avoir un impact négatif sur la perception que les voyageurs ou les autorités de réglementation ont de la sécurité d'une catégorie d'avion donnée, de sa technique de conception ou d'une compagnie aérienne en particulier. Suite à des attentats, épidémies ou autres catastrophes, une compagnie aérienne peut être confrontée à une diminution

soudaine de la demande de son trafic aérien et peut être contrainte de prendre des mesures coûteuses de sécurité et de sûreté. En réaction à de tels événements et à leur impact négatif sur le secteur aérien ou sur certaines compagnies aériennes en particulier, EADS peut être pénalisée par un recul de la demande de tous ou certains types de ses appareils et les clients d'EADS peuvent être amenés à différer la livraison des nouveaux avions, voire à annuler des commandes.

Un marché dépendant des investissements consacrés à la Défense

En 2005, environ 23 % du chiffre d'affaires consolidé d'EADS a été généré par des dépenses militaires. Quel que soit le marché considéré, les investissements dans le domaine de la Défense nationale dépendent d'un ensemble complexe de considérations géopolitiques, de contraintes budgétaires et de l'aptitude des forces armées à faire face à des menaces spécifiques et à accomplir certaines missions. Les dépenses militaires de défense peuvent connaître des fluctuations importantes selon les pays et d'une année sur l'autre. Des conditions économiques et politiques défavorables ou une conjoncture difficile sur les marchés de la Défense nationale sur lesquels EADS est présente peuvent donc avoir des conséquences négatives sur le résultat des activités et la situation financière futurs d'EADS.

Dans l'hypothèse où plusieurs pays se lancent conjointement dans des contrats d'approvisionnement pour la défense nationale, toute contrainte d'ordre économique, politique et/ou budgétaire dans l'un de ces pays peut avoir un effet négatif sur la capacité d'EADS à conclure ou à exécuter ces contrats.

Émergence de partenariats public-privé et d'initiatives de financement privé

Les clients du domaine de la défense nationale, en particulier au Royaume-Uni, exigent de plus en plus de propositions et de contrats d'attribution en vertu de plans qualifiés de partenariats associant secteurs public et privé (« PPP ») ou d'initiatives de financement privé (« IFP »). Les PPP et les IFP se distinguent nettement des ventes traditionnelles

d'équipements militaires, dans la mesure où ils intègrent souvent les éléments suivants :

- la fourniture de services opérationnels complets tout au long de la durée de vie de l'équipement militaire ;
- la propriété et le financement du matériel concerné par un tiers autre que le client, notamment le fournisseur de l'équipement militaire;
- la conformité obligatoire aux exigences spécifiques requises par le client s'agissant des règles de comptabilité publique ou des réglementations gouvernementales applicables en matière; et
- les modalités autorisant le fournisseur de services à rechercher de nouveaux clients pour absorber les capacités non utilisées.

EADS est partie à différents contrats de type PPP ou IFP notamment par le biais de Paradigm avec Skynet 5 et les services de télécommunications qui y sont associés et est également impliquée dans d'autres offres de type IFP, telles que le projet Avion Ravitailleur Stratégique (FSTA). L'une des complexités afférentes aux contrats de type IFP se situe dans la répartition des risques entre les différentes parties ainsi que dans le calendrier de cette répartition sur la durée de vie du projet.

Rien ne permet de garantir dans quelle mesure EADS pourra efficacement (i) postuler pour les futurs programmes PPP ou IFP, (ii) accomplir les services prévus en vertu desdits contrats, (iii) financer l'acquisition du matériel et la fourniture régulière des services y afférents ou (iv) avoir accès aux marchés pour y commercialiser ses excédents. EADS ne dispose en outre d'aucune certitude lui permettant de savoir si elle ne va pas se trouver confrontée à des risques politiques, budgétaires, réglementaires ou concurrentiels non prévus au cours de la durée des programmes PPP et IFP.

Concurrence et accès au marché

La plupart des activités d'EADS font l'objet d'une très vive concurrence, notamment sur le marché de l'aviation commerciale où Airbus a connu de fortes pressions sur les prix. EADS estime que certaines causes de cette guerre des prix ont été atténuées par les restructurations en cours dans

Facteurs de risque

2. Risques liés à l'activité d'EADS

le secteur de l'aéronautique et de la défense. Toutefois, le récent fléchissement de la demande a créé une pression supplémentaire de la part des clients, ce qui a stimulé la concurrence sur un certain nombre de paramètres tels que le prix et les modalités de paiement. Rien ne permet de garantir que la concurrence ne va pas s'intensifier, particulièrement dans le contexte d'une phase de repli prolongée.

De plus, beaucoup de contrats visant des produits de l'aéronautique et de la défense sont attribués, implicitement ou explicitement, sur la base d'une préférence nationale. Bien qu'EADS constitue un regroupement multinational assis sur un large marché domestique, EADS risque de se trouver en situation de désavantage concurrentiel dans certains pays, notamment hors d'Europe, face à certains fournisseurs locaux. Compte tenu de l'importance stratégique et de la sensibilité politique des secteurs de l'aéronautique et de la défense, les considérations politiques continueront de peser sur de nombreux produits dans un avenir prévisible.

Disponibilité de financements publics

Au cours des années passées, EADS et ses principaux concurrents ont bénéficié de financements publics pour la recherche et le développement de leurs produits. EADS a récemment reçu des financements de la part de certains gouvernements concernant le programme d'avion commercial A380; par ailleurs, certains pays de l'U.E. se sont engagés à financer le développement du programme d'avion commercial A350. Rien ne peut garantir que de tels financements perdureront à l'avenir. Depuis 1992, l'Union européenne et les États-Unis ont agi dans le cadre d'un accord fixant les modalités et conditions de l'aide financière que les gouvernements peuvent apporter aux fabricants d'avions civils. Le retrait unilatéral du gouvernement américain de l'accord conclu en 1992, fin 2004, a fini par amener les États-Unis et l'Union européenne, respectivement, à déposer des requêtes et à entamer des actions devant l'Organisation Mondiale du Commerce (« OMC »). L'Union européenne et les États-Unis ont également entamé des négociations visant à une résolution

des questions litigieuses dans le cadre de la procédure devant l'OMC, en vue d'arrêter un nouveau système équitable pour le financement futur du développement de nouveaux avions. Il est possible que les modalités et conditions de tout nouvel accord ou l'issue de la procédure formelle devant l'OMC puissent limiter l'accès d'Airbus aux fonds de partage des risques pour des projets de grande envergure ou puissent placer EADS dans une position défavorable par rapport à ses concurrents américains en matière d'accès à des fonds publics.

Produits et services de haute technologie

EADS conçoit et fabrique des produits et programmes qui sont, pour la plupart, à la pointe de la technologie et parfois totalement nouveaux. La plupart de ces produits sont destinés à fonctionner dans des conditions d'utilisation très exigeantes. Bien que la conception et les méthodes de fabrication et d'essai des produits d'EADS soient particulièrement sophistiquées, il ne peut être garanti que ces produits ou programmes seront développés ou exploités avec succès, ou qu'ils présenteront les performances prévues.

Certains des contrats conclus par EADS stipulent l'abandon d'une partie du bénéfice escompté, une réduction des paiements, la fourniture d'un lanceur ou d'un autre produit ou service de remplacement ou une réduction de prix pour des ventes ultérieures au même client au cas où ses produits ne seraient pas livrés à temps ou lorsque leurs performances ne répondraient pas aux attentes. Par exemple, EADS a contracté des engagements au titre de contrats portant sur la fabrication de satellites de télécommunications qui ont été signés à une période où des calendriers de livraison serrés étaient prévus mais la pratique de marché autorisait à rallonger les délais de livraison afin de répondre à des exigences technologiques toujours plus complexes. Rien ne permet de garantir que des pénalités pour défaut de performance ou pour annulation de contrats ne seront pas imposées si EADS ne respectait pas ses délais de livraison ou autres obligations contractuelles.

À l'instar d'autres organisations, EADS a connu occasionnellement des échecs avec certains produits, ainsi que d'autres problèmes. Rien ne permet de garantir que de tels problèmes ne se reproduiront pas dans l'avenir. Outre les coûts éventuels liés à la garantie des produits, à l'exécution du contrat ou aux opérations nécessaires pour y remédier, ces défaillances peuvent entraîner des coûts ou induire des pertes de chiffre d'affaires et peuvent également avoir des conséquences négatives importantes sur la réputation des produits EADS. Voir « 3. Risques juridiques – Responsabilité du fait des produits et actions en garantie ».

Principaux programmes de recherche et développement

Bon nombre des principaux secteurs d'activité d'EADS sont caractérisés par des dépenses importantes de recherche et développement, et requièrent par conséquent des investissements initiaux considérables. Les plans d'activité qui déterminent ces investissements prévoient une longue période avant que ces investissements ne soient rentables. Il ne peut être donné aucune garantie que les hypothèses de marché, commerciales et techniques sous-jacentes à ces plans d'activité et par conséquent la période d'amortissement ou les taux de rentabilité envisagés par ces plans d'activité, se vérifieront.

Engagements de financement de retraite au Royaume-Uni

EADS détient plusieurs participations communes avec BAE Systems, dont les plus importantes en terme de personnel sont Airbus et MBDA. En ce qui concerne chaque participation commune, tant que BAE Systems demeure actionnaire, les salariés britanniques peuvent rester affiliés aux régimes de retraite de BAE Systems qui remplissent actuellement les critères des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies. Les obligations de retraite à prestations définies de BAE Systems doivent être financées par des fonds de retraite gérés. BAE Systems

applique les normes internationales d'information financière (« IFRS ») depuis le 1er janvier 2005. La Norme comptable internationale (« IAS ») 19 « Avantages du personnel » impose à une entité de constituer une provision pour obligation de retraite si ses régimes à prestations définies ne sont pas suffisamment couverts par des actifs correspondants et sont, de ce fait, sous-financés. Conformément à IAS 19, BAE Systems a calculé, pour ses régimes de retraite britanniques et américains, un sousfinancement de 3 870 millions de livres sterling à fin 2004. À travers ses participations dans Airbus et MBDA, EADS est potentiellement affectée par les carences des régimes de retraite de BAE Systems. Toutefois, les accords d'actionnaires qui ont été signés entre EADS et BAE Systems ont pour effet de plafonner les cotisations que la participation commune doit verser au régime de retraite pendant une période donnée (soit, jusqu'en juillet 2011 pour Airbus et jusqu'en décembre 2007 pour MBDA). Toute cotisation supplémentaire serait versée par BAE Systems. EADS n'est, par conséquent, pas exposée à un risque d'augmentation de ses cotisations résultant du sous-financement du régime de retraite au cours de la période de plafonnement des cotisations. Selon EADS, les informations actuellement disponibles ne suffisent pas à déterminer une base fiable pour le calcul de sa part dans le déficit des retraites. Par conséquent, EADS inscrit en charges les cotisations versées au titre du régime de retraite comme s'il s'agissait de régimes à cotisations définies.

Le 1er novembre 2003, EADS a mis en place un nouveau régime de retraite pour Astrium U.K. L'obligation au titre des prestations définies du nouveau régime, calculée au 31 décembre 2005, s'élève à 168 millions de livres sterling. Les actifs sur lesquels est basé ce régime de retraite sont comptabilisés à hauteur de 114 millions de livres sterling, ce qui entraîne un passif net de 54 millions de livres sterling couvrant le risque maximum lié à la mise en place de ce nouveau régime. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 21(b) : Provisions pour régimes de retraite ».

3. Risques juridiques

Importance des sociétés communes et des participations minoritaires

EADS, dont une part importante du chiffre d'affaires provient de consortiums, de sociétés communes et de participations, estime que ses alliances et partenariats représentent un atout concurrentiel majeur. Ces accords et participations comprennent notamment :

- le consortium Eurofighter ;
- deux principales sociétés communes : MBDA et ATR ;
- des participations majoritaires : (a) Airbus et (b) Dornier GmbH; et
- une participation dans une société affiliée : Dassault Aviation.

La conclusion de partenariats et d'alliances avec d'autres acteurs du marché fait partie intégrante de la stratégie d'EADS et la part du chiffre d'affaires générée par des consortiums, des sociétés communes et des participations pourrait encore augmenter à l'avenir. Cette stratégie peut entraîner des modifications dans la structure organisationnelle ou un réajustement du contrôle exercé par EADS dans ces sociétés communes existantes.

Le degré de contrôle exercé par EADS sur les consortiums, sociétés communes et participations qu'elle détient est variable et susceptible d'évoluer. Dans la mesure où EADS participe à des sociétés communes à égalité avec ses partenaires, le risque de désaccord ou d'impasse, inhérent à toute entité conjointement contrôlée, existe notamment dans celles où toutes les décisions importantes doivent être prises à l'unanimité de leurs membres, ou au niveau desquelles il existe des droits de sortie limités. Par ailleurs, les autres parties associées dans ces entités peuvent également être des concurrentes d'EADS et, en conséquence, avoir des intérêts divergents de ceux d'EADS.

En outre, EADS ne peut avoir qu'un accès limité à la comptabilité et aux informations des entités dans lesquelles elle possède une participation minoritaire. Elle ne peut donc qu'avoir une connaissance limitée de leurs activités et de leurs résultats, par rapport aux entités dans lesquelles

elle détient une participation majoritaire ou dans la gestion desquelles elle est quotidiennement impliquée.

Responsabilité du fait des produits et actions en garantie

EADS conçoit, développe et fabrique un certain nombre de produits haut de gamme d'une importante valeur unitaire, notamment les avions civils et militaires et les équipements spatiaux. EADS court donc un risque en matière de responsabilité et peut faire l'objet d'actions en garantie en cas de défaillance d'un produit. Bien qu'EADS s'estime suffisamment assurée pour couvrir ces risques et qu'elle n'ait fait l'objet d'aucune réclamation importante par le passé, aucune garantie ne saurait toutefois être donnée que des réclamations ne seront pas formulées à l'avenir contre EADS, ou que la couverture de ses assurances sera suffisante.

Contrôle des exportations et autres réglementations

Les marchés à l'exportation ont une grande importance pour EADS. De plus, bon nombre de produits à usage militaire conçus et fabriqués par EADS sont considérés comme ayant un intérêt stratégique national. En conséquence, l'exportation de ces produits hors des marchés domestiques d'EADS risque d'être limitée ou soumise à l'obtention de licences et de contrôles à l'exportation imposés notamment par le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Espagne où EADS exerce ses principales activités militaires, ainsi que par d'autres pays où les fournisseurs proviennent notamment des États-Unis. Rien ne permet de garantir (i) que les contrôles à l'exportation auxquels EADS est soumise ne s'alourdiront pas, (ii) que de nouvelles générations de produits développés par EADS ne feront pas également l'objet de contrôles similaires, voire plus rigoureux, (iii) que des facteurs géopolitiques ne rendront pas impossible l'obtention de licences d'exportation pour certains clients ou ne réduiront pas la capacité d'EADS à exécuter des contrats préalablement signés. Un accès réduit aux marchés militaires à l'exportation

risquerait d'avoir une incidence négative sur l'activité, la situation financière et le résultat des activités d'EADS.

EADS est également soumise à diverses autres réglementations nationales susceptibles d'affecter ses activités et sa situation financière, par exemple en matière de protection de l'environnement, d'utilisation de ses produits, de politique de l'emploi et de rapports avec les autorités étrangères. En outre, la possibilité pour EADS de commercialiser de nouveaux produits et d'accéder à de nouveaux marchés peut dépendre de l'obtention de certifications et d'autorisations gouvernementales en temps utile.

Facteurs de risque

4. Risques industriels et risques liés à l'environnement

4. Risques industriels et risques liés à l'environnement

Comme toutes les autres sociétés des principaux secteurs industriels dans lesquels elle opère, EADS est soumise à de nombreuses lois et réglementations européennes, nationales, régionales et locales en matière d'environnement concernant les émissions dans la nature, dans les nappes d'eau de surface et phréatiques ainsi que l'enlèvement et le traitement de toutes sortes de déchets. EADS estime que ses activités actuelles sont conformes aux réglementations en vigueur dans ce domaine. EADS estime actuellement être en mesure de se conformer à des normes environnementales plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur, ce qui comprend celles de plus

en plus rigoureuses concernant la qualité des produits en matière de protection de l'environnement qui seront mises en application dans les prochaines années, sans avoir pour autant à engager d'importantes dépenses d'équipement. Il ne peut cependant être garanti que l'augmentation de ces dépenses d'équipement et des coûts d'exploitation résultant de la mise en conformité avec ces nouvelles réglementations environnementales sera sans conséquence néfaste sur le résultat des activités et la situation financière d'EADS.

Pour plus d'informations, voir « Partie 2/2.3 Protection de l'environnement ».

1

Actif Net, Situation Financière, Résultats

1.1	Commentaire de la Direction		1.2	États Financiers	p. 49
	et analyse des conditions financières et des résultats des activités	p. 18	1.2.1	États Financiers Consolidés (IFRS)	p. 50
1.1.1	Information	p. 18		Annexe : Périmètre	
1.1.2	Aperçu général	p. 19		de consolidation	p. 109
1.1.3	Principales règles et méthodes comptables	p. 20	122	États Financiers Statutaires	р. 116
1.1.4	Mesure des performances de la Direction	p. 25	1.2.2	Ltats Financiers Statutanes	р. 110
1.1.5	Résultats d'exploitation d'EADS	p. 30			
1.1.6	Tableau de variation des capitaux propres		1.3	Honoraires des auditeurs	p. 128
	consolidés (y compris intérêts minoritaires)	p. 37			
1.1.7	Liquidités et ressources en capital	p. 39	1 4	Information sur les auditeurs	p. 129
1.1.8	Pratiques de couverture	p. 46	1.4	information sur les auditeurs	p. 127

1.1 Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités

1.1.1 Information

En plus de l'information bistorique, le présent document contient des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives se reconnaissent généralement à l'usage des mots à caractère prospectif, comme « anticiper », « s'attendre », « estimer », « avoir l'intention », « prévoir », « prédire », « projeter », « croire », ainsi qu'à l'usage de verbes au futur ou au conditionnel, ou toute variante des mots précités, ou encore à des analyses stratégiques. Ces déclarations visent les perspectives d'avenir, les évolutions et stratégies commerciales futures d'EADS et sont fondées sur des analyses ou des prévisions de résultats futurs, ainsi que sur des estimations de montants qui ne peuvent pas encore être déterminés. Ces déclarations prospectives reflètent l'opinion d'EADS uniquement à la date à laquelle elles sont formulées et EADS décline toute obligation de les mettre à jour, sauf dans les cas où la loi l'exigerait. Des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs influent sur les déclarations prospectives contenues dans le présent document et pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations d'EADS soient significativement différents des prévisions formulées ou suggérées dans le présent document. Ces facteurs comprennent les évolutions de la conjoncture économique et commerciale générale, ainsi que les facteurs exposés dans la Partie « Facteurs de risque ».

L'analyse ci-dessous est fondée sur les États financiers consolidés audités d'EADS au titre des exercices 2005, 2004 et 2003, établis selon les normes comptables internationales (« IFRS ») émises par l'International Accounting Standard Board (IASB) et entérinées par l'Union européenne (conjointement désignés les « États financiers »). À compter du 1er janvier 2005, EADS applique rétrospectivement la Norme comptable internationale (« IAS ») 32 « Instruments financiers : Informations et présentation », le résultat de cette application rétrospective étant que la participation de 20 % de BAE Systems dans Airbus est désormais inscrite

en passif financier dans le bilan consolidé et non parmi les Intérêts minoritaires. De plus, la nouvelle application de IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » en 2005 (avec effet rétroactif sur l'exercice 2004), a entraîné l'inscription en charges des coûts des régimes d'options d'achat d'actions. Voir « Notes sur les états financiers consolidés (IFRS) – Note 2 : Récapitulatif des principales règles comptables », « Note 12 : Immobilisations incorporelles », « Note 20 : Capitaux propres consolidés », « Note 23 : Options de vente accordées aux intérêts minoritaires », « Note 31 : Paiement fondé sur des actions » et « Note 35 : Bénéfice par action ».

Les documents suivants sont réputés incorporés dans le présent Document d'Enregistrement :

- « Partie 1/1.1 Commentaires de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités » du Document de Référence soumis en français auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1er avril 2004 et soumis en anglais auprès de la Chambre de commerce d'Amsterdam ; et
- « Partie 1/1.1 Commentaires de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités » du Document de Référence soumis en français auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2005 et soumis en anglais auprès de la Chambre de commerce d'Amsterdam.

Des exemplaires du Document de Référence pour les exercices clos au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 sont disponibles gratuitement sur demande en langues anglaise, française, espagnole et allemande au siège de la Société et sur www.eads.com. Des exemplaires des états financiers visés ci-dessus sont également disponibles en anglais sur www.eads.com et peuvent être consultés à la Chambre de commerce d'Amsterdam.

Informations relatives aux taux de change

Les informations financières présentées ci-après sont exprimées en euros, dollars U.S. et livres sterling. Le tableau suivant énonce, pour les exercices indiqués, certaines informations concernant le taux de change entre l'euro, le dollar U.S. et la livre sterling, établies à partir du taux de change officiel communiqué par la Banque centrale européenne :

	Мо	En fin de période		
Exercice clos le	€-U.S.\$	€-£	€-U.S.\$	€-£
31 décembre 2003	1,1304	0,6919	1,2630	0,7048
31 décembre 2004	1,2438	0,6787	1,3621	0,7051
31 décembre 2005	1,2441	0,6838	1,1797	0,6853

Notations

EADS est actuellement notée A1 par Moody's avec des perspectives stables, A avec des perspectives stables par Standard and Poor's et A avec des perspectives stables par Fitch IBCA.

1.1.2 Aperçu général

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 34,2 milliards d'euros en 2005, EADS est le leader européen de l'industrie aéronautique, de l'espace et de la défense et occupe la deuxième place au niveau mondial. En termes de part de marché, EADS est l'un des deux plus grands fabricants d'avions commerciaux (dépassant Boeing en termes de livraisons et de prises de commandes depuis 2003), d'hélicoptères civils, de lanceurs spatiaux commerciaux et de missiles. C'est également l'un des principaux fournisseurs d'avions militaires, de satellites et d'électronique de défense. En 2005, EADS a réalisé environ 77 % de son chiffre d'affaires total dans le domaine civil et 23 % dans le secteur de la défense. Au 31 décembre 2005, le personnel en activité d'EADS s'élevait à 113 210 employés.

Les activités d'EADS sont organisées en cinq Divisions :

- **Airbus :** Développement, production, commercialisation et vente d'avions à réaction commerciaux de plus de cent places et développement et production d'avions destinés à un usage militaire ;
- Avions de Transport Militaire : Développement, production, commercialisation et vente d'avions de transport militaire et d'avions de mission ;
- Eurocopter : Développement, production, commercialisation et vente d'hélicoptères civils et militaires et fourniture de services de maintenance ;

- Systèmes de Défense et de Sécurité: Développement, production, commercialisation et vente de systèmes de missiles; d'avions militaires de combat et d'avions d'entraînement; fourniture de solutions électroniques de défense et de systèmes de télécommunications liés à la défense; services logistiques, de formation, d'essais, d'ingénierie et autres activités liées; et
- **Espace :** Développement, production, commercialisation et vente de satellites, d'infrastructures et de lanceurs orbitaux ; et prestation de services spatiaux.

En général, ces activités de fabrication sont caractérisées par des cycles de production de longue durée. Plusieurs de ces activités dépendent fortement des budgets des États.

2005 a vu le remplacement de l'ancienne Division Aéronautique, qui comprenait les business units (« **BU** ») Eurocopter, ATR, EFW (Elbe Flugzeugwerke), Socata et Sogerma Services, par la création d'une nouvelle Division Eurocopter. Dans les informations sectorielles ainsi adaptées, EADS affecte les quatre BU héritées de la Division Aéronautique aux « Autres activités ». Ces activités comprennent le développement, la fabrication, la commercialisation et la vente de turboprops régionaux, d'avions commerciaux légers et de composants aéronautiques, ainsi que la conversion d'avions civils et militaires et les services de maintenance.

Actif Net - Situation Financière - Résultats

1.1 Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités

1.1.3 Principales règles et méthodes comptables

1.1.3.1 Étendue et modifications du périmètre de consolidation

Les cessions et acquisitions de participations dans diverses sociétés peuvent expliquer en partie les différences constatées entre les résultats des activités d'EADS d'un exercice à l'autre.

Airbus: Airbus est consolidée à 100 % par EADS compte tenu du contrôle effectif qu'exerce EADS, aux termes d'un accord conclu avec BAE Systems, sur les actifs, les passifs et les opérations d'Airbus depuis le 1er janvier 2001. Au 1er janvier 2005, EADS a décidé d'appliquer avec effet rétroactif la norme IAS 32 révisée « Instruments financiers : informations et présentation ». L'IAS 32 révisée stipule les modifications relatives au classement d'une participation au sein d'une entité, en capitaux propres ou en dettes financières. Conformément à l'option de vente accordée à BAE Systems au titre de sa participation de 20 % dans Airbus, EADS a l'obligation d'acquérir cette participation de 20 % dès lors que BAE Systems le réclamerait, sans limite de temps au sein d'une période annuelle définie, le montant de la transaction devant être négocié lors de la levée de l'option de vente et réglé en espèces ou sous la forme d'un montant correspondant d'actions EADS. Compte tenu de ces spécificités, l'IAS 32 exige que l'option de vente soit considérée comme une dette financière (« dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires ») dans le bilan consolidé, estimée à la juste valeur de 3,5 milliards d'euros. La juste valeur de cette dette a été appréciée à partir de diverses sources, au moyen de diverses techniques d'évaluation, d'après les meilleures estimations à la disposition de la Direction. Les modifications ultérieures de l'évaluation de l'option de vente seront enregistrées comme des modifications des « dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires » et des écarts d'acquisition, sans impact direct sur les comptes de résultat consolidés. Les dividendes annuels sur le bénéfice net d'Airbus versés à BAE Systems au titre de sa participation de 20 % dans Airbus sont désormais comptabilisés comme un remboursement partiel des « dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires », et n'ont plus d'incidence sur les Intérêts minoritaires. Le bénéfice net consolidé et le résultat par action d'EADS au titre des exercices 2004 et 2003 ont été ajustés en conséquence pour tenir compte de cette évolution des règles et méthodes comptables.

L'incidence de l'application de l'IAS 32 sur le bilan consolidé 2005 d'EADS est présentée ci-dessous :

(en millions d'€)	Chiffres réels 2005 avant option de vente de BAE	Valeur de l'option de vente de BAE : 2001	Dividendes versés à BAE 2001-2005	Reclass. Intérêts minoritaires 2001 à 2004	Évaluation de l'option de vente de BAE en 2004/2005	Incidence totale	Chiffres réels 2005 y compris option de vente de BAE
Actif consolidé	9 533	0	0	0	634	634	10 167
Écarts d'acquisition	9 533				634	634	10 167
Total capitaux propres consolidés	16 768	(3 654)	788	0	0	(2 866)	13 902
Capitaux propres imputables aux actionnaires	14 366	(2 537)	788	1 109		(640)	13 726
Intérêts minoritaires	2 402	(1 117)		(1 109)		(2 226)	176
Total passif	0	3 654	(788)	0	634	3 500	3 500
Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires *	0	3 654	(788)		634	3 500	3 500

^(*) En conséquence des principes comptables adoptés par EADS à cet égard, la variation des « dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires » de 2001 (3,7 milliards d'euros) à 2005 (3,5 milliards d'euros) tient compte (i) de la diminution de la dette de 788 millions d'euros en raison du cumul des dividendes versés à BAE Systems pendant cette période (2001 : 501 millions d'euros ; 2002 : 100 millions d'euros ; 2003 : 30 millions d'euros ; 2004 : 64 millions d'euros ; 2005 : 93 millions d'euros) et (ii) de l'augmentation de la dette de 634 millions d'euros liée au cumul des réévaluations de la dette à la fin de chaque période (entraînant une augmentation des écarts d'acquisition d'Airbus de 541 millions d'euros en 2004 et de 93 millions d'euros en 2005).

MBDA: EADS et BAE Systems détiennent chacun une participation de 37,5 % dans MBDA, tandis que Finmeccanica détient le solde, soit 25 %. En vertu des pactes d'actionnaires relatifs au groupe MBDA, EADS et BAE Systems exercent

ensemble certains droits de contrôle sur MBDA par l'intermédiaire de MBDA Holdings, dont le droit pour MBDA Holdings de nommer le *Chief Executive Officer* – Directeur Général (« **CEO** »), le *Chief Operating Officer*

- Directeur des Opérations - (« COO ») et le *Chief Financial Officer* - Directeur Financier (« CFO ») de MBDA.

EADS consolide MBDA selon la méthode de l'intégration proportionnelle à hauteur de 50 % au sein de sa Division DS, afin de refléter le contrôle conjoint d'EADS sur la conduite des opérations de MBDA, la participation de Finmeccanica étant traitée comme un intérêt minoritaire de 12,5 %.

Acquisitions et Cessions

Le 2 septembre 2005, EADS a acquis la branche Radio Mobile Professionnelle (PMR) de Nokia (EADS Secure Networks Oy). Le traitement comptable de cette acquisition a été établi à titre provisoire. Les ajustements éventuels seront constatés en 2006.

Le 30 novembre 2005, EADS a cédé sa participation au capital de TDA-Armements S.A.S à Thales. TDA-Armements S.A.S a été consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle à hauteur de 50 % jusqu'à la fin du mois de novembre 2005.

Le 28 février 2005, EADS a cédé son activité de téléphonie professionnelle, incluant ses activités de télécommunications civiles, à Aastra Technologies Limited.

Le 4 octobre 2004, EADS a acquis de RIG Holdings L.P. 100 % du capital social de RIG Holdings, Inc., société holding de Racal Instruments U.S. et de Racal Instruments Group Ltd. (ensemble « Racal Instruments ») pour un montant en numéraire de 130 millions de dollars U.S. À compter de la date d'acquisition et comme inscrit dans le bilan consolidé au 31 décembre 2004, EADS consolide Racal Instruments à 100 %. Le résultat net de Racal Instrument relatif à la période du 4 octobre au 31 décembre 2004 est intégré dans le compte de résultat consolidé d'EADS au titre de l'exercice 2004.

Le 18 septembre 2003, EADS a acquis la participation de 41 % que détenait encore Nortel Networks au sein de EADS Telecom France S.A.S. dans le cadre d'un échange prévoyant également la cession par EADS de ses participations dans Nortel Networks Germany GmbH & Co. KG et Nortel Networks France S.A.S. Depuis cette acquisition, EADS détient la totalité du capital d'EADS Telecom France S.A.S.

Le 21 octobre 2003, EADS a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale à 75 % DADC (DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs AG), une participation supplémentaire de 17,7 % au capital de Dornier GmbH pour la somme de

62 millions d'euros, portant ainsi sa participation totale dans Dornier GmbH à 94 %. Suite à d'autres acquisitions réalisées en mai 2005, la participation d'EADS dans Dornier GmbH est de 97,11 % au 31 décembre 2005.

Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 4 : Acquisitions et cessions ».

1.1.3.2 Réévaluations à la juste valeur

La fusion des activités d'Aerospatiale-Matra (« ASM »), de DaimlerChrysler Aerospace (« Dasa ») et de Construcciones Aeronáuticas S.A. (« CASA ») qui a conduit à la formation d'EADS en 2000, a été traitée en appliquant la méthode de l'acquisition d'entreprise, ASM étant considérée comme l'acquéreur. En conséquence, la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif - essentiellement les immobilisations corporelles et les stocks - a été revalorisée d'un montant total de 1,8 milliard d'euros, net d'impôts sur les bénéfices, pour tenir compte des valeurs de marché respectives de Dasa et de CASA au moment de la fusion (les « réévaluations à la juste valeur »). Ces compléments de valeur sont en général amortis sur des périodes de quatre à quinze années s'agissant des immobilisations et de 24 mois environ s'agissant des stocks. Par ailleurs, lors de la création d'Airbus S.A.S. en 2001, EADS a réévalué la valeur comptable des immobilisations et des stocks d'Airbus pour un montant global de 0,3 milliard d'euros, nets d'impôts sur les bénéfices, afin de refléter leur juste valeur. Ces réévaluations à la juste valeur ont donné lieu à une dotation aux amortissements inscrite dans le compte de résultat consolidé au poste « Coût des produits vendus ». Aux fins de reporting pour sa gestion, EADS considère ces charges spécifiques comme des éléments non récurrents, d'où un EBIT avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels. Voir « 1.1.4 Mesure des performances de la Direction - Niveau de l'EBIT* ».

1.1.3.3 Dépréciation des actifs

Lorsqu'un événement est de nature à affecter de manière significative et défavorable les marchés, ou que les prévisions et hypothèses économiques doivent être réajustées de manière significative, EADS effectue un test de perte de valeur des actifs, groupes d'actifs, filiales, coentreprises ou participations susceptibles d'être affectés. Suite à l'adoption

Actif Net - Situation Financière - Résultats

1.1 Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités

anticipée, à compter du 1er janvier 2004, de la version révisée de l'IAS 36, EADS effectue un test de perte de valeur des écarts d'acquisition à la fin de chaque exercice, qu'il y ait ou non des signes indiquant un événement déclenchant. Le Groupe utilise, en général, la méthode des flux de trésorerie actualisés pour déterminer la valeur des actifs à tester. La méthode des flux de trésorerie actualisés est sensible au taux d'actualisation retenu et à l'estimation que fait la direction d'EADS (la « Direction ») des flux de trésorerie futurs. De légères modifications de ces paramètres peuvent, par conséquent affecter de façon significative l'évaluation des actifs qui en résulte et donc le montant potentiel de la perte de valeur.

Le taux d'actualisation retenu par EADS est dérivé du coût moyen pondéré du capital du Groupe, ajusté pour refléter le degré de risque des activités concernées. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 2 : Récapitulatif des principales règles comptables – Dépréciation des actifs » et « Note 12 : Immobilisations incorporelles ».

L'éventuelle perte de valeur sur écarts d'acquisition affecte le résultat d'exploitation, car elle est comptabilisée au poste « Autres charges » du compte de résultat consolidé d'EADS. Aucune perte de valeur sur écarts d'acquisition n'a été comptabilisée en 2005, 2004 ou 2003.

Voir « 1.1.5 Résultats d'exploitation d'EADS – Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition » et « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 12 : Immobilisations incorporelles » et « Note 33 : Placements immobiliers ».

1.1.3.4 Frais de recherche et de développement

Depuis 2003, dans le cadre de l'application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », le groupe EADS (le « **Groupe** ») détermine si certains frais de développement de nouveaux produits doivent être capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles générées en interne. Les critères de constatation à l'actif du bilan consolidé ont été appliqués de manière stricte. En conséquence, tous les coûts de recherche et développement ne répondant pas aux critères de la norme IAS 38 sont enregistrés en charges au compte de résultat consolidé au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Les programmes actuels et passés de recherche et de développement ont été examinés pour déterminer dans quelle mesure les dépenses engagées lors de la phase de développement de ces programmes pourraient satisfaire aux critères de comptabilisation de la norme IAS 38. Suite à l'adoption de la norme IAS 38 en 2003, EADS a capitalisé 4 millions d'euros de frais de développement de nouveaux produits engagés en 2003 en tant qu'immobilisations incorporelles générées en interne. Pour l'exercice 2004, un montant supplémentaire de 165 millions d'euros de frais de développement de nouveaux produits a été capitalisé conformément à la norme IAS 38, dont 152 millions d'euros se rapportent au seul programme Airbus A380. Pour l'exercice 2005, un supplément de 293 millions d'euros de frais de développement de nouveaux produits a été capitalisé dans le bilan consolidé conformément à la norme IAS 38, dont 259 millions d'euros pour le programme Airbus A380.

1.1.3.5 Comptabilisation dans les états financiers des opérations de couverture

Les deux tiers environ du chiffre d'affaires d'EADS sont libellés en dollars U.S., alors que la plupart de ses coûts sont engagés en euros et, dans une mesure moindre, en livres sterling. EADS met en œuvre des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des fluctuations des taux de change sur ses résultats. Voir « 1.1.8 Pratiques de couverture – Taux de change » et « 1. Risques de marché – Exposition au risque de change ».

Couvertures de flux de trésorerie. Lorsque les instruments de couverture présentent une relation de couverture avec les commandes des clients auxquels ils se rapportent spécifiquement, ils sont soumis aux règles comptables de couverture de la norme IAS 39 et sont désignés par le terme de « couvertures de flux de trésorerie ». Le chiffre d'affaires résultant de ces commandes est enregistré en euros au taux de couverture et l'impact de ces couvertures est constaté en marge brute et en résultat d'exploitation au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires. À la fin de chaque période comptable, la valeur de chaque contrat de couverture de flux de trésorerie en cours est évaluée à prix de marché au bilan, sur la base du taux de change à terme alors en vigueur. Voir « 1.1.6 Tableau de variation des capitaux propres consolidés ». Pour des produits tels que les avions, EADS couvre généralement les premiers flux prévus hautement probables au titre d'un mois déterminé, sur la base

des règlements finaux dus à la livraison. Voir « 1.1.8 Pratiques de couverture – Taux de change ».

Les couvertures de flux de trésorerie associées à des transactions annulées ou reportées autrement que pour un laps de temps relativement court sont réputées annulées d'un point de vue comptable. La somme (i) des variations de la juste valeur de ces couvertures depuis le 1er janvier et (ii) de la reprise de la quote-part des autres écarts de réévaluation de juste valeur cumulés (« AOCI ») correspondant à ces mêmes couvertures antérieurement au 1er janvier, est alors comptabilisée en résultat financier et en produits (charges) d'impôts différés au compte de résultat consolidé.

Les transactions réalisées en devises autres que l'euro et qui ne sont pas couvertes à l'aide d'instruments financiers sont converties en euros au taux de change spot à la date de la transaction sous-jacente.

1.1.3.6 Comptabilisation des opérations en devises étrangères dans les états financiers

Suite à la signature d'un Contrat de Fixation des Prix Anticipé (« Advance Pricing Agreement ») avec les autorités fiscales en avril 2004, le GIE Airbus (entité à monnaie fonctionnelle dollar U.S.) a été fusionné au sein d'Airbus S.A.S. (entité à monnaie fonctionnelle euro) avec effet rétroactif au 1er janvier 2004. De ce fait, à partir de cette date, les opérations de l'ex-GIE Airbus sont traitées comme des « opérations en devises étrangères » et comptabilisées selon les principes comptables appliqués de manière permanente par EADS.

Avant la fusion, les opérations du GIE Airbus, à l'exception de celles qui étaient couvertes par l'intermédiaire d'instruments financiers, étaient comptabilisées au taux de change en vigueur au moment des livraisons d'avions, tandis que les opérations en cours étaient réévaluées au bilan à la fin de chaque exercice sur la base du dernier taux de change connu de cet exercice. Depuis le 1er janvier 2004, les opérations libellées en dollars non couvertes, y compris les soldes en cours des opérations de l'ex-GIE Airbus, sont comptabilisées sur la base des taux de change en vigueur du jour des encaissements ou décaissements des dollars U.S. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 5 : Informations sectorielles ».

En particulier, les avances versées par les clients (et le chiffre d'affaires correspondant comptabilisé lorsque la livraison est effectuée) sont désormais converties au taux de change en vigueur à la date à laquelle ces sommes ont été reçues. Les coûts libellés en dollars U.S. sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle ils sont engagés. Dans la mesure où il existe un délai entre l'encaissement des avances reçues des clients libellées en dollars U.S. et les décaissements libellés en dollars U.S. relatifs à la construction de l'avion correspondant, ce délai produit un impact lié aux variations des taux de change sur l'EBIT*. En outre, l'importance d'un tel délai et l'impact correspondant sur l'EBIT* seront sensibles aux variations du nombre de livraisons. Voir « 1.1.4 Mesure des performances de la Direction - Niveau de l'EBIT* par Division » pour un complément d'explication sur les effets de tels écarts sur l'EBIT* d'Airbus.

1.1.3.7 Comptabilisation des opérations de financement des ventes dans les états financiers

Afin de soutenir les ventes, essentiellement chez Airbus et ATR, EADS peut accepter de participer au financement des clients, au cas par cas, soit directement, soit à travers des garanties fournies aux tiers. Certains contrats de vente peuvent inclure une garantie de valeur d'actif (« AVG ») en vertu de laquelle EADS garantit une partie de la valeur de marché d'un avion pour une période de temps limitée, à partir d'une date spécifique après sa livraison (dans la plupart des cas, 10 ans après la livraison). Voir « 1.1.7 Liquidités et ressources en capital – Financement des ventes » et « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 29 : Engagements hors bilan ». La comptabilisation des opérations de financement des ventes varie selon la nature de l'opération de financement et du risque qui en résulte.

Au bilan. Lorsque, à la suite d'une opération de financement, les risques et bénéfices tirés de la propriété de l'avion financé sont acquis au client, l'opération est assimilée soit à un prêt, soit à une location-financement. Dans ces cas, le chiffre d'affaires résultant de la vente de l'appareil est comptabilisé à la livraison de celui-ci, tandis que les intérêts financiers liés à l'actif financier sont comptabilisés sur la durée parmi les produits financiers. Le solde du montant principal est comptabilisé au bilan en « Autres actifs financiers à long terme », après déduction des éventuelles provisions pour dépréciation. Voir « Notes annexes aux états

Actif Net - Situation Financière - Résultats

1.1 Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités

financiers consolidés (IFRS) – Note 14 : Participations mises en équivalences, autres participations financières et actifs financiers non courants ».

Si, en revanche, les risques et bénéfices tirés de la propriété de l'avion financé restent à la charge d'Airbus ou d'ATR, l'opération est assimilée à une location simple. EADS a pour politique d'éviter autant que possible les locations simples au titre des appareils neufs à livrer aux clients. Par conséquent, toutes les nouvelles locations simples surviennent quasi exclusivement en cas de nouvelle commercialisation d'appareils rachetés ou repris. Plutôt que de comptabiliser 100 % des produits de la « vente » de l'avion au moment de sa livraison, le chiffre d'affaires répercute les loyers reçus dans le cadre de ces opérations de location simple sur la durée du contrat de location. Les appareils faisant l'objet de tels contrats sont inscrits au bilan à leur coût de production, au poste « Immobilisations corporelles » et les dotations aux amortissements et aux dépréciations potentielles sont enregistrées en « Coût des ventes ». Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) - Note 13: Immobilisations corporelles ».

Si la valeur actuelle d'une AVG dépasse 10 % du prix de vente de l'avion, la vente de l'appareil sous-jacent est constatée sous forme d'une location simple dans les états financiers. Dans ce cas, lors de la livraison de l'avion, le règlement au comptant reçu du client est constaté au bilan consolidé en « Produits constatés d'avance » et repris au compte de résultat de façon linéaire jusqu'à hauteur du montant de l'AVG et jusqu'à la dernière date d'exercice possible de celle-ci. Le coût de production de l'avion est inscrit en immobilisations corporelles (installations de production) et la différence entre le coût de production et le montant de l'AVG est amortie jusqu'à la dernière date d'exercice possible de l'AVG. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en « Coût de ventes » au compte de résultat consolidé. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) - Note 13 : Immobilisations corporelles » et « Note 26 : Produits constatés d'avance ».

Hors bilan – Engagements éventuels. Certains engagements liés à des opérations de financement des ventes, tels que les « lease in/lease out » ou certaines garanties de valeur d'actif (Asset Value Guarantee ou « AVG ») dont la valeur actuelle est inférieure au seuil de 10 %, ne sont pas comptabilisés au bilan.

Les opérations intégrant de telles AVG sont comptabilisées en ventes, le risque associé étant considéré comme un engagement hors bilan. Afin de réduire le risque relatif à de telles AVG et de minimiser la probabilité de sa concrétisation, Airbus et ATR accordent avec prudence les garanties de valeurs d'actif et assortissent ces AVG de conditions d'exercice restrictives, notamment des fenêtres d'exercice réduites.

Dans le cas d'opérations de type « lease in/lease out », qu'Airbus et ATR utilisaient dans le passé afin de permettre aux clients dont la solvabilité était réduite de profiter des avantages fiscaux liés aux opérations de location dans certains pays, les risques et bénéfices tirés de la propriété de l'avion financé reviennent généralement à un tiers, en général qualifié de bailleur principal. Ce dernier loue l'avion à Airbus ou à ATR qui, à son tour, le sous-loue à un client final. Dans la mesure du possible, les conditions contractuelles de la sous-location sont alignées sur celles de la location principale, tant pour les échéances de loyers que pour les autres conditions financières. De tels engagements d'Airbus et d'ATR sont décrits parmi les engagements hors bilan. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 29 : Engagements hors bilan ».

Provisions et Dotations. Dans le cadre de sa politique de provisionnement des risques liés au financement des ventes, EADS enregistre des provisions destinées à couvrir entièrement son exposition nette estimée en termes de financement et de valeurs d'actifs. Les provisions relatives à son exposition en termes de financement des ventes, qu'il s'agisse ou non d'éléments hors bilan, sont comptabilisées en tant que dépréciation des actifs auxquelles elles se rattachent ou comme provisions pour risques. Les provisions enregistrées au passif concernent principalement des engagements hors bilan. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) - Note 21 (d): « Autres provisions ». Les provisions pour dépréciation sont comptabilisées en tant que dépréciation des actifs correspondants dès lors qu'elles peuvent être rattachées directement à ces actifs. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) - Note 13 : Immobilisations corporelles » et « Note 14 : Participations mises en équivalence, autres participations et actifs financiers non courants ». Bien que, de l'avis de la Direction, les estimations en matière d'évaluation des garanties prises soient prudentes, toute modification de telles estimations générant un effet sur le niveau des provisions pourrait avoir un impact significatif sur le résultat net des exercices futurs.

1.1.4 Mesure des performances de la Direction

1.1.4.1 Carnet de commandes

Le carnet de commandes en fin d'exercice représente le chiffre d'affaires à venir, au titre des contrats fermes signés à cette date. EADS se sert du carnet de commandes comme mesure de performance commerciale et la croissance du carnet de commandes d'EADS est un objectif continu de la Direction. Seules les commandes fermes sont incluses dans la détermination du carnet de commandes. Dans le cas d'un avion commercial, il est entendu par « commande ferme » une commande pour laquelle EADS reçoit un acompte non remboursable au titre d'un contrat définitif ne contenant pas de clauses de résiliation sans pénalité. Les commandes relatives au secteur de la défense sont incluses dans le carnet de commandes à la signature du

marché correspondant (et à la réception, dans la plupart des cas, d'une avance). Les engagements pris en vertu d'un accord-cadre de défense par des gouvernements clients ne sont pas inclus dans le carnet de commandes tant qu'ils n'ont pas été officiellement notifiés à EADS.

Pour les contrats civils, le montant du carnet de commandes qui apparaît dans le tableau ci-dessous est déterminé sur la base des prix catalogue, indexés jusqu'à la date de livraison prévue et, dans la mesure du possible, convertis en euros (au taux de couverture correspondant pour la partie des flux attendus faisant l'objet d'une couverture à terme et au cours comptant de fin d'exercice pour le reste des flux). Le montant du carnet de commandes relatif au secteur de la défense est égal à la valeur des contrats au titre des programmes correspondants.

Carnet de commandes consolidé (1) au terme de chacun des exercices clos au 31 décembre 2005, 2004 et 2003

	Exercice clos le 31 décembre 2005			ce clos le nbre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003	
	Montant en milliards d'euros	En pourcentage (5)	Montant en milliards d'euros	En pourcentage (5)	Montant en milliards d'euros	En pourcentage (5)
Airbus (2)	202,0	77%	136,0 (4)	70%	141,8	74%
Avions de Transport Militaire	21,0	8 %	19,9	10 %	20,0	10 %
Eurocopter (3)	10,0	4 %	9,1	5 %	8,7	5 %
Systèmes de Défense et Sécurité	18,5	7 %	17,3	9 %	14,3	7 %
Espace	10,9	4 %	11,3	6 %	7,9	4 %
Sous-total des carnets de commandes des Divisions	262,4	100 %	193,6	100 %	192,7	100 %
Autres activités (3)	2,1		1,1		1,1	
Siège/Éliminations	(11,3)		(10,4) (4)		(14,5)	
Total	253,2		184,3		179,3	

⁽¹⁾ Sans options

L'augmentation de 69 milliards de dollars du carnet de commandes au 31 décembre 2005 s'explique par une prise de commandes record par EADS en 2005 (augmentation de 110 % par rapport à 2004) qui dépasse de beaucoup le chiffre d'affaires comptabilisé pour la même année (augmentation de 8 % par rapport à 2004). Cette augmentation tient également

compte de l'effet de la hausse du cours au comptant du dollar U.S. utilisé pour la conversion en euros de la partie non couverte du carnet de commandes.

Les montants inscrits au poste « Siège/Éliminations » reflètent principalement l'élimination de la quote-part de la participation d'Airbus au programme A400M. Le carnet de commandes

⁽²⁾ Sur la base des prix catalogue pour les activités relatives aux appareils commerciaux.

⁽³⁾ En 2005, l'ancienne Division Aéronautique a été remplacée par la Division Eurocopter. Le carnet de commandes des autres BU de l'ancienne Division Aéronautique est maintenant inscrit au poste « Autres activités ».

⁽⁴⁾ En 2004, la quote-part de la participation par Airbus a été modifiée pour refléter le fait que la commande de moteurs A400M a été passée directement par la Division Avions de Transport Militaire et non par Airbus. Ceci a entraîné une diminution de la quote-part de la participation par Airbus au programme A400M, d'environ 69 % en 2003 à environ 49 % en 2004. En conséquence, la valeur du carnet de commandes d'Airbus (et le poste Siège/Eliminations) a diminué d'environ 4,0 milliards d'euros par rapport à 2003.

⁽⁵⁾ Avant « Autres activités » et « Siège/Éliminations ».

Actif Net - Situation Financière - Résultats

1.1 Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités

de la Division Avions de Transport Militaire (« **ATM** ») comprend 100 % de la valeur de la commande de l'A400M pour refléter la responsabilité en tant que maître d'œuvre de la Division pour ce programme. L'effet de la sous-traitance interne (correspondant à la quote-part de la participation des autres Divisions d'EADS au programme A400M) est donc éliminé du carnet de commandes consolidé d'EADS.

La prise de commandes nette d'Airbus en 2005 a été de 1 055 appareils (78,3 milliards d'euros), chiffre qui inclut 20 nouvelles commandes pour l'A380, ce qui porte le nombre de commandes fermes pour cet appareil à un total de 159 unités. Cet accroissement a été soutenu par des ajustements nets positifs d'effets de change sur le carnet de commandes, reflétant l'évaluation en fin d'exercice de la portion du carnet de commandes d'Airbus ne faisant pas l'objet de couvertures de change. À fin 2005, le carnet de commandes d'Airbus comprenait 2 177 avions (contre 1 500 avions à fin 2004).

Le carnet de commandes de la Division Avions de Transport Militaire a augmenté par rapport à 2004, reflétant une importante prise de commandes en 2005 (1,8 milliard d'euros) en raison de l'importante commande de huit A400M par l'Afrique du Sud et de douze C-295 et huit P3 Orion nouvelle version par le Brésil. Cette prise de commandes a plus que compensé le chiffre d'affaires de 2005, qui a en outre subi l'impact d'un report de constatation de chiffre d'affaires pour

le programme A400M jusqu'au premier trimestre 2006 (sans incidence sur le calendrier global du programme).

Le carnet de commandes de la Division Eurocopter a augmenté par rapport à 2004, avec une prise de commandes de 3,5 milliards d'euros (montant supérieur au chiffre d'affaires) représentant 401 commandes entièrement nouvelles, dont 12 commandes de NH90 par l'Australie et 6 commandes d'hélicoptères Tigre par l'Espagne. 71 % des nouvelles commandes proviennent de l'extérieur des marchés domestiques d'EADS (France, Allemagne et Espagne).

Le carnet de commandes de la Division DS a augmenté de 1,2 milliard d'euros par rapport à 2004, en raison principalement d'une prise de commandes de 6,7 milliards d'euros, incluant les nouvelles commandes de MEADS et autres composants pour l'Eurofighter Tranche 2.

Le carnet de commandes de la Division Espace a diminué de 0,4 milliard d'euros en 2005, en raison d'un ratio « book to bill » inférieur à un pour 2005, suite à la constatation de chiffre d'affaires en 2005 lié au niveau élevé de commandes de lanceurs Ariane 5 enregistrées dans le carnet de commandes de la Division en 2004.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des commandes entre le secteur civil et le secteur de la défense à la clôture de chacun des deux derniers exercices.

	Exercice clos le 31 d	décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004		
	Montant en milliards d'euros (1)	Pourcentage	Montant en milliards d'euros ⁽¹⁾	Pourcentage	
Carnet de commandes :					
Secteur civil	201	79 %	135	73 %	
Secteur de la défense	52	21 %	49	27 %	
Total	253	100 %	184	100 %	

(1) Y compris « Autres activités » et « Siège/Éliminations ».

La Direction conserve son objectif de 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires lié au secteur de la défense en 2007. Outre la croissance organique, EADS pourra de plus envisager d'éventuelles fusions et acquisitions dans le secteur de la défense.

1.1.4.2 Utilisation de l'EBIT*

EADS utilise le bénéfice avant intérêts et impôts, avant dépréciation des écarts d'acquisition et éléments

exceptionnels (« **EBIT*** ») comme un indicateur clé de sa performance économique. Conformément à la norme IFRS 3, appliquée par EADS à compter du 1er janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, mais font régulièrement l'objet de tests de dépréciation. En 2003, 2004 ou 2005, aucune perte de valeur des écarts d'acquisition n'a été constatée. Le terme « éléments exceptionnels » se réfère aux produits ou dépenses tels que les dotations aux amortissements des ajustements à la juste valeur des actifs

liés à la fusion EADS, à la formation d'Airbus S.A.S. et à la création de MBDA, ainsi qu'aux dotations aux provisions pour dépréciation des écarts d'acquisition s'y rapportant.

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement entre le résultat d'exploitation d'EADS (tel que reflété au compte de résultat consolidé IFRS de celle-ci) et son EBIT*.

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004 (2)	Exercice clos le 31 décembre 2003
Bénéfice net de l'exercice avant résultat financier et impôts sur les bénéfices	2 712	2 215	747
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (1)	0	0	567
Amortissements exceptionnels (immobilisations)	136	212	214
Amortissements exceptionnels (stocks)	0	5	15
Autres mouvements	4	0	0
EBIT*	2 852	2 432	1 543

⁽¹⁾ Conformément à l'IFRS 3, à partir du début de 2004, EADS n'amortit plus régulièrement les écarts d'acquisition.

1.1.4.3 Niveau de l'EBIT* par Division

Le tableau ci-dessous indique la répartition par Division de l'EBIT* consolidé d'EADS pour les trois derniers exercices.

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004 (2)	Exercice clos le 31 décembre 2003
Airbus	2 307	1 919	1 353
Avions de Transport Militaire	48	26	30
Eurocopter (1)	212	201	160
Systèmes de Défense et Sécurité	201	226	171
Espace	58	9	(400)
EBIT* total des Divisions	2 826	2 381	1 314
Autres activités (1)	(171)	2	57
Siège/Éliminations (3)	197	49	172
EADS	2 852	2 432	1 543

⁽¹⁾ En 2005, l'ancienne Division Aéronautique a été remplacée par la Division Eurocopter. L'EBIT* des autres BU de l'ancienne Division Aéronautique est maintenant inscrit au poste « Autres activités ».

(2) En conséquence de l'application rétrospective de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », le coût des produits vendus consolidé (et, par conséquent, l'EBIT') pour 2004 a été ajusté de (12) millions d'euros, montant qui représente les charges d'options d'achat d'actions au niveau du Groupe pour 2004.

Comparaison 2004-2005. L'EBIT* consolidé d'EADS a augmenté, passant à 2,85 milliards d'euros pour 2005 contre 2,43 milliards d'euros pour 2004. Cette augmentation reflète principalement l'amélioration des performances d'Airbus.

L'EBIT* d'Airbus est passé de 1,9 milliard d'euros pour 2004 à 2,3 milliards d'euros pour 2005, reflétant à la fois (i) une augmentation du nombre d'avions livrés (378 en 2005 contre 320 en 2004) et (ii) les gains opérationnels résultant du programme d'économie de coûts « Route 06 » mis en œuvre en 2002 (total de 400 millions d'euros à la fin de l'exercice 2005). Cet effet positif a été compensé en partie par l'impact

négatif de (670) millions d'euros dû aux taux de change généralement moins favorables des contrats de couverture arrivés à échéance en 2005 par rapport à 2004 (sur la base du taux de change moyen d'Airbus en 2005 de 1 euro pour 1,04 dollar U.S., contre 1 euro pour 0,98 dollar U.S. en 2004).

L'EBIT* de la Division ATM a augmenté, passant de 26 millions d'euros en 2004 à 48 millions d'euros en 2005, grâce à la réduction des frais de recherche et développement et à la non-récurrence en 2005 de coûts de départs à la retraite anticipée enregistrés en 2004.

⁽²⁾ En conséquence de l'application rétrospective de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », le coût des produits vendus (et, par conséquent, l'EBIT') pour 2004 a été ajusté de (12) millions d'euros, montant qui représente les charges d'options d'achat d'actions au niveau du Groupe pour 2004.

⁽³⁾ Siège/Éliminations comprend principalement les résultats du siège, qui inclut essentiellement la « part des résultats des sociétés mises en équivalence » liée à la participation d'EADS dans Dassault Aviation.

Actif Net - Situation Financière - Résultats

1.1 Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités

L'EBIT* de la Division Eurocopter a augmenté, passant de 201 millions d'euros en 2004 à 212 millions d'euros en 2005, porté par l'augmentation de 20 % des livraisons (334 en 2005, contre 279 en 2004) et par la consolidation pour la première fois d'Australian Aerospace. Cet impact sur le volume a été en partie compensé par (i) l'effet négatif du dollar U.S., (ii) l'effet négatif du mix produits, (iii) l'augmentation des frais de vente, généraux et administratifs et (iv) l'augmentation des dépenses de R&D liées à l'EC175.

L'EBIT* de la Division DS a baissé, passant de 226 millions d'euros en 2004 à 201 millions d'euros en 2005 (il incluait en 2004 la reprise d'une provision de 106 millions d'euros relative à un litige désormais résolu avec Thales). Malgré une meilleure performance opérationnelle de la Division en 2005, les projets de drones (« UAV ») en cours ont eu un impact négatif d'environ 100 millions d'euros sur l'EBIT* 2005. Les frais de restructuration étaient inférieurs de 53 millions d'euros à ceux de l'exercice 2004, tandis que les frais de recherche et développement étaient supérieurs de 22 millions d'euros.

L'EBIT* de la Division Espace a augmenté, passant de 9 millions d'euros en 2004 à 58 millions d'euros en 2005, reflétant principalement (i) l'impact positif des gains opérationnels résultant des mesures de restructuration des exercices précédents et (ii) la reprise d'une provision pour risques enregistrée en 2004 relative à Starsem.

Les pertes opérationnelles et pertes de valeurs associées, ainsi que les charges de restructuration, de Sogerma en 2005 ont entraîné une baisse de l'EBIT* des « Autres activités » de 173 millions d'euros par rapport à 2004. Les pertes de Sogerma ont augmenté de 198 millions d'euros ; elles ont été en partie compensées par l'amélioration de l'EBIT*, positif, d'ATR, Socata et EFW.

L'EBIT* du « Siège/Éliminations » a augmenté, passant de 49 millions d'euros en 2004 à 197 millions d'euros en 2005, reflétant l'augmentation de la part des résultats des sociétés mises en équivalence liés principalement à la participation d'EADS dans Dassault Aviation, y compris un rattrapage positif à hauteur de 64 millions d'euros du résultat de Dassault Aviation pour 2004 selon les normes IFRS (comparé à un rattrapage négatif à hauteur de (33) millions d'euros en 2004), ainsi que des gains de cessions immobilières pour un montant de 31 millions d'euros.

Comparaison 2004-2003. L'EBIT* consolidé d'EADS a augmenté, passant à 2,4 milliards d'euros pour 2004 contre

1,5 milliard d'euros pour 2003. Cette augmentation reflète principalement (i) le redressement de la Division Espace, dont le résultat négatif de (400) millions d'euros en 2003 a fait place à un résultat positif de 9 millions d'euros en 2004 et (ii) les meilleures performances d'Airbus, découlant principalement d'un plus grand nombre de livraisons d'appareils.

L'EBIT* d'Airbus est passé de 1,4 milliard d'euros pour 2003 à 1,9 milliard d'euros pour 2004, reflétant à la fois une augmentation du nombre d'avions livrés (320 en 2004 contre 302 en 2003) et un mix produits plus favorable. L'EBIT* a également été affecté par les résultats initiaux du programme d'économie de coûts « Route 06 » mis en œuvre en 2002 (50 millions d'euros).

L'EBIT* d'Airbus comprend également un effet comptable de change positif de 232 millions d'euros, résultant de la différence entre le taux moyen de change du dollar U.S. historique utilisé pour convertir les avances clients reçues et le taux moyen de conversion du dollar U.S. des coûts relatifs aux appareils livrés en 2004. Voir « 1.1.3 Principales caractéristiques, principes et estimations comptables – Comptabilisation des opérations en devises étrangères dans les états financiers ». Cet effet positif a été compensé en partie par l'impact négatif des contrats de couverture arrivés à échéance en 2004, par rapport à 2003. Cet impact se chiffre à 100 millions d'euros environ.

L'EBIT* de la Division ATM a baissé, passant de 30 millions d'euros en 2003 à 26 millions d'euros en 2004, ce qui reflète les effets de l'augmentation des coûts de départs à la retraite anticipée et des coûts commerciaux associés au programme AirTanker au Royaume-Uni.

L'EBIT* de la Division Eurocopter a augmenté, passant de 160 millions d'euros en 2003 à 201 millions d'euros en 2004. Cette augmentation reflète principalement la montée en puissance des programmes NH90 et Tigre et l'effet d'une réévaluation des immobilisations corporelles (18 millions d'euros).

L'EBIT* de la Division DS a été de 226 millions d'euros en 2004, comparé à 171 millions d'euros en 2003. Si l'on exclut l'effet d'une reprise de provision de 106 millions d'euros relative à un litige désormais résolu avec Thales, l'EBIT* de la Division DS a baissé, principalement du fait des coûts de la restructuration en cours (88 millions d'euros en 2004 contre 50 millions d'euros en 2003).

Les résultats de plusieurs années d'efforts de restructuration intensive sont reflétés par l'EBIT* positif de la Division

2

Espace, d'un montant de 9 millions d'euros en 2004, ce qui représente une augmentation de 409 millions d'euros par rapport à 2003.

L'EBIT* des « Autres activités » a baissé, passant de 57 millions d'euros en 2003 à 2 millions d'euros en 2004. Cette baisse reflète une dégradation de l'EBIT* des activités d'entretien, de réparation et de révision de Sogerma, ainsi que la poursuite du ralentissement du marché des avions régionaux.

La baisse de l'EBIT* du « Siège/Éliminations », qui est passé de 172 millions d'euros en 2003 à 49 millions d'euros en 2004, reflète la diminution des résultats mis en équivalence liés à la participation d'EADS dans Dassault Aviation. Cette baisse s'explique principalement par un rattrapage négatif à hauteur de (33) millions d'euros du résultat de Dassault Aviation pour 2003 selon les normes IFRS (comparé à un rattrapage positif à hauteur de 77 millions d'euros en 2003).

Impact des opérations de couverture sur l'EBIT*.

Près des deux tiers du chiffre d'affaires consolidé d'EADS en 2005 étaient libellés dans des devises autres que l'euro. Compte tenu du caractère à long terme des cycles économiques auxquels est soumis EADS (comme l'atteste son carnet de commandes pluriannuel), la Société effectue des opérations de couverture pour atténuer l'impact des fluctuations des taux de change sur son EBIT*. Voir « 1.1.8 Pratiques de couverture – Taux de change » et « 1. Risques de marché – Exposition au risque de change ».

Au cours de l'exercice 2005, les couvertures de flux de trésorerie ont porté sur environ 12,7 milliards de dollars U.S.

du chiffre d'affaires d'EADS libellé en dollars U.S. En 2005, le taux de change moyen auquel a été comptabilisé le chiffre d'affaires libellé en dollars U.S. adossé à des opérations de couverture était de 1 euro pour 1,056 dollar U.S., contre 1 euro pour 0,987 dollars U.S. en 2004. Cette différence a entraîné une baisse de l'EBIT* de 720 millions d'euros en 2005 par rapport à 2004, dont 90 % environ chez Airbus.

Au cours de l'exercice 2004, les couvertures de flux de trésorerie ont porté sur environ 9,9 milliards de dollars U.S. du chiffre d'affaires d'EADS libellé en dollars U.S. En 2004, le taux de conversion moyen auquel a été comptabilisé le chiffre d'affaires libellé en dollars U.S. adossé à des opérations de couverture était de 1 euro pour 0,987 dollar U.S., contre 1 euro pour 0,971 dollar U.S. en 2003. Cette différence a entraîné une baisse de l'EBIT* de 160 millions d'euros en 2004 par rapport à 2003, dont les deux tiers environ chez Airbus.

Dans le cadre de la politique active d'EADS en matière de couverture, il est prévu que la couverture augmentera dans les années à venir, en raison de la croissance annoncée de la demande d'avions et de l'impact correspondant sur le nombre de livraisons futures. Les taux de change des nouvelles couvertures refléteront la parité du dollar U.S. par rapport à l'euro au moment où ces opérations de couverture seront mises en place.

Le tableau ci-dessous indique le montant notionnel des couvertures de change en place au 31 décembre 2005 ainsi que les taux de change moyens relatifs du dollar U.S. applicables aux EBIT* des années concernées.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Total des opérations de couverture (en milliards de dollars U.S.)	13,3	13,8	11,1	5,8	2,7	0,4	47,1
dont €-U.S.\$	11,6	12,3	9,9	4,7	2,3	0,3	41,1
dont £-U.S.\$	1,7	1,5	1,2	1,1	0,4	0,1	6,0
Taux à terme (en dollar U.S.)							
€-U.S.\$	1,11	1,13	1,12	1,12	1,18	1,13	
£-U.S.\$	1,53	1,54	1,52	1,59	1,61	1,60	

Restructurations. Depuis sa création en 2000, EADS a mis en œuvre et continue à mettre en œuvre un certain nombre de plans de restructuration afin de renforcer davantage sa compétitivité au sein des différents marchés concurrentiels sur lesquels le Groupe intervient. Un montant total de 62 millions d'euros a été comptabilisé au titre des charges de restructuration au compte de résultat consolidé de 2005, en baisse par rapport au montant de 129 millions d'euros

pour 2004. Pour 2005, ce montant comprend de nouvelles provisions, ainsi que des dépenses de l'exercice relatives essentiellement à : (i) la Division DS (35 millions d'euros, principalement MBDA) et (ii) des restructurations chez Sogerma (27 millions d'euros).

Les coûts de restructuration à venir ont été constatés en fin d'année en « Provisions », ou en « Autres dettes d'exploitation ».

Actif Net - Situation Financière - Résultats

1.1 Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités

1.1.5 Résultats d'exploitation d'EADS

Le tableau ci-dessous constitue une présentation des comptes de résultat consolidés IFRS d'EADS au titre de chacun des exercices indiqués.

Comptes de résultat consolidés établis selon les normes IFRS au titre des exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003							
(en millions d'€, à l'exception du résultat par action (EPS))	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003				
Chiffre d'affaires	34 206	31 761	30 133				
Coût des produits vendus	(27 530)	(25 522) (3)	(24 594)				
Marge brute	6 676	6 239 ⁽³⁾	5 539				
Frais commerciaux et administratifs	(2 183)	(2 119)	(2 162)				
Frais de recherche et développement	(2 075)	(2 126)	(2 189)				
Autre produits	222	314	196				
Autres charges (1)	(153)	(177)	(256)				
Amortissement des écarts d'acquisition (1) (2)	0	0	(567)				
Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits (charges) liés aux participations	225	84	186				
Bénéfice net avant coûts de financement et impôts sur les bénéfices	2 712	2 215	747				
Charges d'intérêts, net	(155)	(275)	(203)				
Autres éléments du résultat financier	(22)	(55)	148				
Impôts sur les bénéfices	(825)	(664)	(474)				
Bénéfice net de l'exercice	1 710	1 221 (3)	218				
Résultat net imputable aux :							
Actionnaires de la société mère (Revenu net)	1 676	1 203 (3) (4)	206 (4)				
Intérêts minoritaires	34	18 (4)	12 (4)				
Résultat par action (en euros) de base	2,11	1,50 (3) (4)	0,26 (4)				
Résultat par action (en euros) dilué	2,09	1,50 (3) (4)	0,26 (4)				

⁽¹⁾ Pour les besoins du présent document, cette présentation des comptes de résultat consolidés diffère de celle des comptes de résultat consolidés IFRS, dans lesquels le poste « Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition » est inclus dans le poste « Autres charges ».

On trouvera ci-dessous des comparaisons d'une année sur l'autre des résultats d'exploitation basés sur les comptes de résultat consolidés d'EADS.

⁽²⁾ Conformément à l'IFRS 3, à partir du début de 2004, EADS n'amortit plus régulièrement les écarts d'acquisition.

⁽³⁾ L'effet de (12) millions d'euros de l'application rétrospective de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » est inclus dans le coût des ventes 2004.

⁽⁴⁾ Suite à l'application pour la première fois en 2005 de la norme IAS 2 révisée « Instruments financiers : informations et présentation » en ce qui concerne l'option accordée à BAE Systems de céder à EADS sa participation de 20 % dans EADS, et conformément à la norme IAS 8 « Mélbodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les intérêts minoritaires bistoriques correspondant à cette participation de 20 % ont été remplacés par l'enregistrement d'une dette sur options de ventes accordées aux intérêts minoritaires et un ajustement des capitaux propres imputables aux actionnaires de la société mère. En conséquence, le résultat net d'EADS comprend désormais la participation de 20 % dans Airbus détenue par BAE Systems. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 2 : Récapitulatif des principales règles comptables – IAS 32 Instruments financiers : informations et présentation » (révisée en 2004).

2

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2005 a atteint 34,2 milliards d'euros, contre 31,8 milliards d'euros pour 2004. Les chiffres d'affaires d'Airbus, Eurocopter, de la Division DS et de la Division Espace ont progressé par rapport à 2004.

Le tableau ci-après présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé d'EADS par Division au cours des trois derniers exercices.

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003
Airbus	22 179	20 224	19 048
Avions de Transport Militaire	763	1 304	934
Eurocopter (1)	3 211	2 786	2 611
Systèmes de Défense et Sécurité Systèmes	5 636	5 385	5 165
Espace	2 698	2 592	2 424
Chiffre d'affaires total des Divisions	34 487	32 291	30 182
Autres activités (1)	1 155	1 123	1 221
Siège/Éliminations (2)	(1 436)	(1 653)	(1 270)
EADS	34 206	31 761	30 133

⁽¹⁾ En 2005, l'ancienne Division Aéronautique a été remplacée par la Division Eurocopter. Le chiffre d'affaires consolidé des autres BU de l'ancienne Division Aéronautique est maintenant inscrit au poste « Autres activités ».

Airbus

Le tableau ci-dessous présente la répartition des livraisons d'Airbus par catégorie d'appareil au cours des trois derniers exercices.

Nombre d'avions	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003
Avions moyen-courriers	289	233	233
Avions à fuselage large	9	12	8
Avions long-courriers	80	75	64
dont version allongée	20	23	23
Total	378	320 ⁽¹	305 (2)

⁽¹⁾ Pour 2004, seuls 316 des 320 avions livrés ont été comptabilisés en chiffre d'affaires, tel qu'il apparaît au compte de résultat consolidé IFRS.

Comparaison 2005-2004. Le chiffre d'affaires consolidé d'Airbus est en hausse de 9,7 %, puisqu'il est passé de 20,2 milliards d'euros en 2004 à 22,2 milliards d'euros. Cette hausse reflète principalement l'augmentation des livraisons d'avions reconnues en chiffre d'affaires (378 en 2005 contre 316 en 2004). Comme en 2004, la plupart des livraisons en 2005 concernaient des avions moyen-courrier A319/A320/A321. En 2005 Airbus a livré 56 avions de ce type en plus (289 appareils) par rapport à l'exercice précédent. Les livraisons d'avions long-courrier sont passées de 75 en 2004 à 80 en 2005.

Ces facteurs positifs ont été atténués par un impact négatif d'environ (1,65) milliard d'euros résultant principalement de la dégradation des taux moyens de couverture utilisés pour convertir les règlements à livraison des appareils d'Airbus pour la partie couverte de ces règlements. Une explication détaillée de l'impact des fluctuations de change sur le résultat des activités d'EADS figure aux Sections « 1.1.3 Principales caractéristiques, principes et estimations comptables – Comptabilisation dans les états financiers des opérations de

- Comptabilisation dans les états financiers des opérations de couverture », « 1.1.3 Principales caractéristiques, principes et estimations comptables - Comptabilisation des opérations en

⁽²⁾ Le poste « Siège/Éliminations » comprend notamment les ajustements et éliminations liées aux opérations intersociétés.

⁽²⁾ Pour 2003, seuls 302 des 305 avions livrés ont été comptabilisés en chiffre d'affaires, tel qu'il apparaît au compte de résultat consolidé IFRS.

1.1 Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités

devises étrangères dans les états financiers », « 1.1.8 Pratiques de couverture - Taux de change » et « 1. Risques de marché - Exposition au risque de change ».

Comparaison 2004-2003. Le chiffre d'affaires consolidé d'Airbus est en hausse de 6,2 %, puisqu'il est passé de 19 milliards d'euros en 2003 à 20,2 milliards d'euros en 2004. Cette hausse reflète principalement (i) l'augmentation des livraisons d'avions reconnues en chiffre d'affaires (316 en 2004 contre 302 en 2003) (ii) l'impact positif d'un mix plus favorable d'avions livrés en 2004 par rapport à 2003, et (iii) la montée en puissance du programme A400M. Comme en 2003, la plupart des livraisons en 2004 concernaient des avions moyen-courriers A319/A320/A321. Airbus a livré le même nombre d'avions de ce type en 2004 qu'en 2003 (233 appareils). Les livraisons

d'avions long-courriers sont passées de 64 unités en 2003 à 75 en 2005, dont 23 étaient des versions allongées A340-500/600 vendues à un prix plus élevé.

Ces facteurs positifs ont été atténués par un impact négatif de (0,3) milliard d'euros résultant de (i) la détérioration du taux de change du dollar U.S. utilisé pour convertir les règlements à livraison des appareils d'Airbus (non seulement pour la partie non couverte de ces revenus - cours moyen euro/dollar U.S. de 1,24 en 2004 contre 1,13 en 2003 -, mais encore pour la partie couverte - dégradation du taux moyen de couverture) ; partiellement atténués par (ii) l'application d'un taux de change historique plus favorable pour la partie du chiffre d'affaires correspondant aux avances reçues au cours des exercices précédents.

Avions de Transport Militaire

Le tableau suivant présente la répartition des livraisons d'avions neufs de la Division ATM par type d'appareil au cours des trois derniers exercices.

Nombre d'avions	Exercice clos le 31 décembre 2005		Exercice clos le 31 décembre 2003
C-212	2	2	2
CN-235	1	4	7
C-295	10	6	5
Total	13	12	14

Pour 2005, le chiffre d'affaires consolidé de la Division ATM a baissé de 41 %, passant de 1,3 milliard d'euros en 2004 à 0,8 milliard d'euros en 2005. Cette baisse du chiffre d'affaires est essentiellement due à l'impact négatif de (0,5) milliard d'euros du report de constatation du chiffre d'affaires pour le programme A400M au premier trimestre 2006, sans incidence anticipée sur le calendrier global du programme.

Pour 2004, le chiffre d'affaires consolidé de la Division ATM a augmenté de 40 %, passant de 0,9 milliard d'euros en 2003 à 1,3 milliard d'euros en 2004. Cette augmentation du chiffre d'affaires de 0,4 milliard d'euros est essentiellement due au fait que la Division a franchi de nouvelles étapes techniques clés dans le programme A400M.

Eurocopter

Le tableau ci-dessous présente la répartition des livraisons de la Division Eurocopter par type d'appareil au cours des trois derniers exercices.

Nombre d'avions	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003
Eurocopter	334	279	297
Léger	183	157	170
Moyen	121	102	108
Lourd	18	18	19
Tigre	12	2	0

En 2005, le chiffre d'affaires consolidé de la Division Eurocopter a augmenté de 15 %, passant de 2,8 milliards d'euros en 2004 à 3,2 milliards d'euros en 2005. Cette hausse reflète principalement les étapes techniques réalisées au titre des hélicoptères Tigre et NH90, et l'augmentation des livraisons d'hélicoptères de série. La consolidation pour la première fois de la filiale australienne a également eu un effet positif sur le chiffre d'affaires 2005 de la Division Eurocopter.

En 2004, la Division Eurocopter a généré un chiffre d'affaires consolidé de 2,8 milliards d'euros, soit une augmentation de 7 % par rapport au chiffre d'affaires de 2,6 milliards d'euros en 2003. Cette augmentation, due au service support client d'Eurocopter et au fait que la Division a franchi de nouvelles étapes techniques clés dans les programmes NH90 et Tigre, atténue l'effet de la baisse des livraisons d'hélicoptères en 2004.

Systèmes de Défense et Sécurité

Le tableau ci-dessous présente le nombre de livraisons d'Eurofighter à l'Allemagne et à l'Espagne par EADS au cours des trois derniers exercices.

Nombre d'avions	Exercice clos le 31 décembre 2005		
Eurofighter	18	9	7

La Division DS a généré un chiffre d'affaires consolidé de 5,6 milliards d'euros en 2005, contre 5,4 milliards d'euros en 2004. Cette légère augmentation est essentiellement imputable à la poursuite des livraisons d'Eurofigther par la BU Military Air Systems ainsi qu'à la poursuite de l'accélération des programmes de missiles MBDA.

La Division DS a généré un chiffre d'affaires consolidé de 5,4 milliards d'euros en 2004, contre 5,2 milliards d'euros en 2003. Cette augmentation est essentiellement imputable à la poursuite de l'accélération des programmes de missiles PAAMS/Aster, MICA et ASRAAM.

Espace

Le tableau suivant présente les livraisons de satellites civils de télécommunications par la Division Espace, au cours des trois derniers exercices.

	Exercice clos le 31 décembre 2005		
Satellites civils de télécommunications	4	3	1

En 2005, la Division Espace a généré un chiffre d'affaires consolidé de 2,7 milliards d'euros, contre 2,6 milliards d'euros en 2004. Cette légère hausse est due à l'augmentation des livraisons de satellites de télécommunications et à la poursuite de la montée en puissance de la production d'Ariane 5, ainsi qu'à une modeste augmentation du chiffre d'affaires généré par Paradigm de Space Services.

En 2004, la Division Espace a généré un chiffre d'affaires consolidé de 2,6 milliards d'euros, contre 2,4 milliards d'euros en 2003. L'augmentation est due principalement à un accroissement des prestations de services complémentaires réalisées à l'aide des satellites Skynet 4 et au franchissement de nouvelles étapes techniques pour le programme de production de missiles balistiques M51.

Coût des produits vendus consolidé

Le coût des produits vendus consolidé est passé de 25,5 milliards d'euros en 2004 à 27,5 milliards d'euros en 2005. La marge brute, à 19,5 % est demeurée relativement stable par rapport à 2004.

Le coût des produits vendus consolidé est passé de 24,6 milliards d'euros en 2003 à 25,5 milliards d'euros en 2004. La marge brute est passée de 18,4 % en 2003 à 19,6 % en 2004, ce qui reflète l'effet d'une augmentation du nombre de livraisons chez Airbus et les retombées des importantes activités de restructuration mises en œuvre dans la Division Espace en 2003.

1.1 Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités

Frais commerciaux et administratif s consolidés

Les frais commerciaux et administratifs consolidés ont légèrement augmenté en 2005, passant de 2,1 milliards d'euros en 2004 à 2,2 milliards d'euros en 2005, ce qui s'explique par une croissance générale des activités commerciales dans la plupart des domaines où EADS intervient.

Les frais commerciaux et administratifs consolidés ont légèrement diminué en 2004, passant de 2,2 milliards d'euros en 2003 à 2,1 milliards d'euros en 2004, ce qui s'explique par les résultats des programmes de sensibilisation aux coûts dans les BU, ainsi que par la poursuite des effets de la restructuration des activités générales et administratives d'EADS.

Frais de recherche et développement consolidés

Les frais de recherche et développement consolidés d'EADS sont restés stables en 2005, à 2,1 milliards d'euros, par rapport à 2004. Les frais de recherche et développement (« R&D ») liés à l'A380 comptabilisés au compte de résultat consolidé ont diminué, passant du pic de 1 082 millions d'euros atteint en 2003 à 813 millions d'euros en 2005 (contre 983 millions d'euros en 2004). Cette évolution reflète aussi l'application de la norme IAS 38 chez EADS, qui a entraîné la capitalisation de 293 millions d'euros de R&D en 2005, dont 259 millions se rapportent à Airbus pour l'A380. Les coûts de R&D d'Airbus comptabilisés au compte de résultat consolidé ont globalement baissé de 75 millions d'euros par rapport à leur niveau de 2004. Les autres frais de recherche et développement consolidés non liés à Airbus totalisaient 416 millions d'euros, soit une augmentation de 24 millions d'euros par rapport à 2004, due principalement au développement (i) du programme EC175 d'Eurocopter en Chine et (ii) des activités ISR de Military Air Systems. Voir « 1.1.3 Principales caractéristiques, principes et estimations comptables - Frais de recherche et développement ».

Les frais de recherche et développement consolidés d'EADS ont baissé de 3 %, passant de 2,2 milliards d'euros en 2003 à 2,1 milliards d'euros en 2004. L'application de la norme IAS 38 chez EADS en 2004 a entraîné la capitalisation de 165 millions d'euros de R&D, dont 152 millions se rapportent à Airbus pour l'A380. Les coûts de R&D d'Airbus comptabilisés au compte de résultat consolidé IFRS ont globalement baissé de 85 millions d'euros par rapport à leur niveau de 2003. Les autres coûts de R&D consolidés non liés à Airbus ont totalisé 392 millions d'euros, soit une augmentation d'environ

20 millions d'euros par rapport à 2003, générée essentiellement par le centre de recherche d'EADS.

Autres produits et autres charges consolidés

Les autres produits et autres charges consolidés représentent les profits et pertes résultant des cessions de participations, les revenus tirés de biens locatifs et les mouvements de certaines provisions.

Le solde net des autres produits et charges pour 2005 se chiffre à un montant positif de 69 millions d'euros, contre un montant positif de 137 millions d'euros pour 2004, reflétant essentiellement la non-récurrence de la reprise dans la Division DS d'une provision de 106 millions d'euros liée au litige Thales Euromissiles comptabilisée dans les autres produits consolidés au titre de l'exercice 2004.

Le solde net des autres produits et charges pour 2004 se chiffre à un montant positif de 137 millions d'euros, contre un montant négatif de (60) millions d'euros pour 2003, reflétant principalement l'impact de la reprise dans la Division DS de la provision de 106 millions d'euros incluse dans les autres produits consolidés.

Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Du fait de l'adoption anticipée par EADS de la norme IFRS 3/IAS 36 révisée, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis régulièrement à compter du 1er janvier 2004, mais font l'objet de tests annuels de perte de valeur. Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition s'élevaient à 0,6 milliard d'euros pour 2003. Aucune perte de valeur n'a été constatée en 2003, 2004 ou 2005.

Part consolidée des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits (charges) liés aux participations

La part consolidée des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits (charges) liés aux participations se compose essentiellement du résultat des sociétés consolidées selon la méthode de mise en équivalence, ainsi que des résultats provenant des participations qui ne sont pas consolidées.

EADS a comptabilisé en 2005 une part consolidée des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits

(charges) liés aux participations de 225 millions d'euros contre 84 millions d'euros en 2004. Cette hausse de 141 millions d'euros reflète principalement le résultat de la participation d'EADS dans Dassault Aviation, y compris un rattrapage positif de 64 millions d'euros en 2005 sur les résultats de 2004 liés à la participation d'EADS dans Dassault Aviation, par rapport à un rattrapage négatif de (33) millions d'euros en 2004.

EADS a comptabilisé pour 2004 une part consolidée des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits (charges) liés aux participations de 84 millions d'euros contre 186 millions d'euros pour 2003. Cette baisse de 102 millions d'euros reflète avant tout un rattrapage négatif de (33) millions d'euros en 2004 sur les résultats de 2003 liés à la participation d'EADS dans Dassault Aviation, par rapport à un rattrapage positif en 2003 de 77 millions d'euros de résultat de 2002 relatif à la participation d'EADS dans Dassault Aviation.

Depuis le 1er janvier 2005, Dassault Aviation publie ses états financiers conformément aux normes IFRS. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 9 : Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits (charges) liés aux participations ».

Charge nette d'intérêts consolidée

La charge nette d'intérêts consolidée reflète le solde net des produits et des charges d'intérêts résultant des actifs ou des engagements financiers.

EADS a affiché en 2005 une charge nette d'intérêts consolidée de 155 millions d'euros, contre une charge nette d'intérêts consolidée de 275 millions d'euros en 2004. L'amélioration de la charge nette d'intérêts consolidée découle principalement de l'amélioration de la position de trésorerie nette d'EADS ainsi que la hausse des produits d'intérêts découlant des opérations de financement des ventes. Voir « 1.1.7 Liquidités et ressources en capital – Dettes financières consolidées ».

EADS a affiché en 2004 une charge nette d'intérêts consolidée de 275 millions d'euros, contre une charge nette d'intérêts consolidée de 203 millions d'euros en 2003. Outre des charges d'intérêts plus élevées en 2004 sur les avances remboursables reçues des gouvernements européens, les charges d'intérêts sur le financement du programme Skynet/Paradigm en 2004 ont contribué à l'augmentation de la

charge nette d'intérêts consolidée. Voir « 1.1.7 Liquidités et ressources en capital – Dettes financières consolidées ».

Autres éléments du résultat financier consolidé

En 2005, le poste « Autres éléments du résultat financier consolidé » a augmenté, passant d'un solde négatif de (55) millions d'euros en 2004 à un solde négatif de (22) millions d'euros. Cette variation positive de 33 millions d'euros résulte essentiellement de l'effet positif de 147 millions d'euros en 2005 des fluctuations de change des soldes de trésorerie libellés en dollars U.S. sur les bilans libellés en euros ou en livres sterling des sociétés du Groupe, lesquelles avaient généré des résultats négatifs au poste « Autres éléments du résultat financier consolidé » au cours de l'exercice 2004. Cet effet positif a été compensé en partie par un effet négatif de (108) millions d'euros de variation de l'estimation à la valeur de marché des « contrats de dérivés incorporés ». Les « contrats de dérivés incorporés » sont des instruments financiers qui, comptablement, sont considérés comme incorporés à des commandes de matériel libellées en dollars U.S., lorsque le dollar U.S. n'est pas reconnu de façon concluante comme la devise dans laquelle le prix du matériel en question est habituellement libellé dans le commerce international et qu'il n'est pas la devise fonctionnelle des parties à la transaction.

Le poste « Autres éléments du résultat financier consolidé » a baissé en 2004, passant d'un solde positif de 148 millions d'euros en 2003 à un solde négatif de (55) millions d'euros. Cette variation résulte essentiellement de (i) l'effet réduit en 2004 des variations de valeur des engagements financiers libellés en dollars U.S. sur les bilans libellés en euros ou en livres sterling des sociétés du Groupe, lesquelles avaient généré des résultats positifs au poste « Autres éléments du résultat financier consolidé » au cours d'exercices antérieurs ; (ii) un effet négatif de (10) millions d'euros de variation de l'estimation à la valeur de marché des « contrats de dérivés incorporés » ; et (iii) des intérêts de retard enregistrés sur des redressements fiscaux en 2004.

En 2001, le report des livraisons d'appareils commerciaux en raison des événements du 11 septembre 2001 s'est traduit par un décalage entre les positions couvertes et les flux de trésorerie prévus. Un plan de report de couvertures a été effectué en 2002 et en 2003 pour réconcilier les échéances des couvertures devenues inadaptées avec les nouvelles dates de livraison.

Le plan de report a été achevé le 31 décembre 2003. Si ce plan de report n'avait pas été mis en œuvre, les couvertures devenues

1.1 Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités

inadaptées auraient été considérées comme annulées d'un point de vue comptable. Comme ces couvertures avaient une valeur de marché négative à la clôture de l'exercice 2001, une annulation aurait eu un effet négatif sur les « Autres éléments du résultat financier consolidé ». Voir « 1.1.3 Principales caractéristiques, principes et estimations comptables – Comptabilisation dans les états financiers des opérations de couverture ».

Impôts sur les bénéfices consolidés

Le taux d'imposition réel a été de 33 % en 2005. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 11 : Impôt sur les bénéfices ».

Intérêts minoritaires consolidés

Les intérêts minoritaires consolidés se sont élevés à 34 millions d'euros en 2005, contre 18 millions d'euros en 2004, reflétant principalement les droits de Finmeccanica (24 millions d'euros) et de DaimlerChrysler Luft – und Raumfahrt Holding AG (« DCLRH ») (11 millions d'euros) sur les résultats respectifs de MBDA et EADS Germany GmbH. La participation de 20 % de BAE Systems dans le bénéfice net d'Airbus a été retraitée conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations et présentation », ce qui a entraîné un ajustement des intérêts minoritaires de 185 millions d'euros en 2004. Au 1er janvier 2005, les intérêts minoritaires consolidés ne comprennent plus la participation de 20 % de BAE Systems dans Airbus. Voir « 1.1.3 Principales caractéristiques, principes et

estimations comptables – Étendue et modifications du périmètre de consolidation » et « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 2 : Principales règles et méthodes comptables – IAS 32 Instruments financiers : informations et présentation » (révisée en 2004).

Les intérêts minoritaires consolidés se sont élevés à 18 millions d'euros en 2004, contre 12 millions d'euros en 2003, reflétant principalement les droits de Finmeccanica (21 millions d'euros) sur les résultats de MBDA.

Résultat net consolidé (Bénéfice pour la période imputable aux actionnaires de la société mère)

Compte tenu des éléments analysés ci-dessus, EADS a enregistré un bénéfice net consolidé de 1 676 millions d'euros pour 2005, contre un bénéfice net consolidé de 1 203 millions d'euros pour 2004 et un bénéfice net consolidé de 206 millions d'euros pour 2003.

En 2005, le résultat net de 2004 et 2003 a été retraité pour tenir compte de l'application rétrospective de la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations et présentation » concernant l'option de cession de la participation de 20 % de BAE Systems dans Airbus. D'autre part, le résultat net de 2004 a été retraité pour tenir compte de l'application rétrospective de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », qui exige la constatation en charges du coût des régimes d'options d'achat d'actions des salariés.

Le tableau ci-dessous présente les ajustements apportés au résultat net des exercices 2003 et 2004 en raison de l'application des principes comptables décrits plus haut.

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 décembre 2005		Exercice clos le 31 décembre 2003
Bénéfice (perte) net(te) consolidé(e) publié(e)	1 676	1 030	152
Retraitement conformément à la norme IFRS 2	-	(12)	<u>-</u>
Retraitement conformément à la norme IAS 32	-	185	54
Bénéfice net consolidé retraité (1)	1 676	1 203	206

⁽¹⁾ Le bénéfice net consolidé pour 2005 tient compte de l'effet positif de 289 millions d'euros découlant de l'application de la norme IAS 32 révisée « Instruments financiers : informations et présentation » sur les Intérêts minoritaires et de l'impact négatif de (33) millions d'euros découlant de l'application de la norme IFRS 2.

Résultat par action

Le résultat de base par action a progressé de 0,61 euro par action, passant de 1,50 euro par action en 2004 (après retraitement du résultat net décrit ci-dessus) à 2,11 euros par action en 2005. Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2005 s'élevait à 797 140 426. Le dénominateur utilisé pour calculer le bénéfice par action était de 794 734 220, reflétant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. En 2003, EADS a

constaté un résultat de base par action de 0,26 euro (après retraitement du résultat net décrit ci-dessus).

Le bénéfice dilué par action a progressé de 0,59 euro par action, passant de 1,50 euro par action en 2004 (après retraitement du résultat net décrit ci-dessus) à 2,09 euros par action en 2005. Le dénominateur utilisé pour calculer le bénéfice dilué par action était de 800 216 353, reflétant le nombre moyen pondéré

d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles. En 2003, EADS a constaté un bénéfice dilué par action de 0,26 euro (après retraitement du résultat net décrit ci-dessus). Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 20 : Capitaux propres consolidés » et « Note 35 : Bénéfice par action ».

1.1.6 Tableau de variation des capitaux propres consolidés (y compris intérêts minoritaires)

Le tableau suivant présente une synthèse de la variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005.

(en millions d'€)	
Solde au 31 décembre 2004	16 354 (1)
Augmentation de capital	187
Paiement fondé sur des actions	33
Bénéfice net de l'exercice	1 710
Distribution aux actionnaires	(396)
Achats d'actions propres	(288)
Autres écarts de réévaluation de juste valeur cumulés (AOCI)	(3 698)
dont variation des réserves de conversion	(58)
Solde au 31 décembre 2005	13 902

⁽¹⁾ Le solde des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2004 tient compte de l'application de la norme IAS 32 révisée « Instruments financiers : informations et présentation » et de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 2 : Principales règles et méthodes comptables ».

La diminution du montant des capitaux propres consolidés en 2005 résulte principalement des variations du poste « Autres écarts de réévaluation de juste valeur cumulés » (« AOCI »), partiellement compensées par le résultat net positif de l'exercice. On trouvera ci-dessous une présentation du poste « Autres écarts de réévaluation de juste valeur cumulés » et de son impact sur les capitaux propres consolidés. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 20 : Capitaux propres consolidés » pour une présentation des autres postes ayant un impact sur les capitaux propres consolidés.

En 2005, le poste « Autres écarts de réévaluation de juste valeur cumulés » a diminué de 3 698 millions d'euros. La variation constatée de ce poste est imputable à la variation négative (après impôts différés) de la quote-part du portefeuille de couvertures d'EADS qui satisfait aux critères d'application de la norme IAS 39.

Impact sur le poste « Autres écarts de réévaluation de juste valeur cumulés » de la norme IAS 39

Au 31 décembre 2005, le montant notionnel du portefeuille de couvertures non arrivées à échéance remplissant les critères de traitement comptable des « couvertures de flux de trésorerie » établis selon la norme IAS 39 s'élevait à 47,1 milliards de dollars U.S. environ, afin de couvrir les fluctuations du dollar U.S. et de la livre sterling. La valorisation en fin d'exercice à la valeur de marché du portefeuille de couvertures de flux de trésorerie a entraîné une variation négative de sa valorisation globale de 5,7 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2004, sur la base d'un taux de change de clôture de 1,18 dollar U.S. pour 1 euro, contre une variation positive de sa valorisation globale de 0,9 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2003,

1.1 Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités

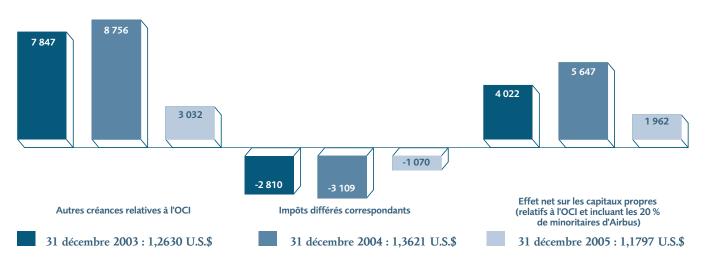
sur la base d'un taux de change de clôture de 1,36 dollar U.S. pour 1 euro.

Les valeurs de marché avant impôts positives des couvertures de flux de trésorerie sont inscrites au poste « Autres créances et autres actifs d'exploitation », tandis que les valeurs de marché avant impôts négatives sont comptabilisées au sein des provisions pour risques sur instruments financiers. Les variations d'un exercice à l'autre des valeurs de marché des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en tant qu'ajustements du poste « Autres écarts de réévaluation de juste valeur cumulés ». Ces ajustements sont enregistrés nets

des variations correspondantes des impôts différés actifs (pour les couvertures de flux de trésorerie dont les valeurs de marché sont négatives) et des impôts différés passifs (pour les couvertures de flux de trésorerie dont les valeurs de marché sont positives).

Le graphique ci-dessous présente les variations liées aux valeurs de marché des couvertures de flux de trésorerie au sein du poste « Autres écarts de réévaluation de juste valeur cumulés » (AOCI) au cours des trois derniers exercices (en millions d'euros).

Autres écarts de réévaluation au cours des trois derniers exercices



Grâce à la variation négative en 2005 de la valorisation à la juste valeur du marché du portefeuille de couvertures de flux de trésorerie, les autres actifs liés aux écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés sont passés de 8,8 milliards d'euros en 2004 à 3,0 milliards d'euros en 2005. Cette variation a eu pour effet une diminution de l'impôt différé passif lié de 2,0 milliards d'euros, le solde au bilan étant de 1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2005.

Impact des réserves de conversion sur le poste « Autres écarts de réévaluation de juste valeur cumulés »

La variation négative des réserves de conversion de (58) millions d'euros au sein du poste « Autres écarts de réévaluation de juste valeur cumulée » en 2005 est liée au traitement comptable (réduction de (237) millions d'euros) adopté au titre de la fusion par absorption du Groupement d'intérêt économique Airbus (« GIE Airbus ») (entité libellée en dollars U.S.) par Airbus SAS (entité libellée en euros), quasiment compensée par les effets positifs du raffermissement du dollar U.S. Avant la fusion, les opérations du GIE Airbus étaient comptabilisées au taux de change en vigueur de l'exercice à l'exception de celles qui étaient adossées à des instruments financiers de couverture. Depuis le 1er janvier 2004, les opérations de l'ex-GIE Airbus sont comptabilisées sur la base des taux de change historiques. De ce fait, aucun nouveau mouvement au sein des réserves de conversion n'est généré par les opérations de l'ex-GIE Airbus. La portion des réserves de conversion constatée au 31 décembre 2003 en relation avec les éléments non monétaires du bilan liés à des transactions réalisées à compter du 1er janvier 2004 (c'est-à-dire principalement des livraisons d'avions) est progressivement reprise au compte de résultat consolidé au fur et à mesure de ces livraisons.

1.1.7 Liquidités et ressources en capital

Le Groupe a pour politique de conserver à tout moment un montant suffisant de liquidités pour faire face à ses obligations présentes et futures. Il atteint cet objectif par le biais de :

- la mise en place de mesures visant à générer de la trésorerie disponible ;
- le développement et le maintien des recours aux marchés financiers ; et
- la limitation de l'exposition liée au financement des ventes.

EADS bénéficie d'une solide position de trésorerie, avec 10,6 milliards d'euros de trésorerie brute consolidée au 31 décembre 2005 (y compris des valeurs mobilières pour 1,0 milliard d'euros). Cette position de trésorerie est en outre renforcée par une facilité de crédit de substitution de 3,0 milliards d'euros. Le passif financier (à court et à long terme) totalise globalement 5,1 milliards d'euros au 31 décembre 2005.

EADS calcule sa position de trésorerie nette consolidée comme la différence entre (i) les disponibilités et les valeurs mobilières de placement et (ii) le passif financier (tel que présenté au bilan consolidé). Au 31 décembre 2005, la position de trésorerie nette était de 5,5 milliards d'euros.

Les facteurs affectant la position de trésorerie d'EADS et par conséquent son risque de liquidité sont décrits ci-après.

1.1.7.1 Variation de la position de trésorerie nette

En général, EADS finance ses activités de production et ses programmes de développement de produits, et en particulier de nouveaux appareils commerciaux, par la combinaison de plusieurs sources : flux de trésorerie générés par ses activités d'exploitation, acomptes et avances versés par les clients, partage des risques avec des sous-traitants et avances remboursables consenties par les gouvernements européens. En outre, EADS bénéficie, pour ses activités militaires, de contrats de recherche et développement financés par les États. En fonction de ses besoins, EADS est susceptible de lever des fonds sur les marchés de capitaux.

Le tableau ci-dessous présente la variation de la position de trésorerie nette consolidée d'EADS au cours des périodes indiquées.

(en millions d'€)	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004
Trésorerie nette en début d'exercice	3 961	3 105
Ajustement pour tenir compte du nouveau traitement des contrats de location incorporés (1)	-	(97)
Trésorerie nette consolidée ajustée en début d'exercice	3 961	3 008
Flux de trésorerie brute liés à l'exploitation (2)	3 868	2 858
Variation des autres éléments d'exploitation (actifs et passifs)	1 239	2 155
dont variation des avances remboursables européennes	(103)	2
Trésorerie affectée aux activités d'investissement (3)	(2 694)	(3 399)
quote-part affectée aux investissements en capital	(2 818)	(3 017)
quote-part affectée aux opérations de financement-clients	174	(188)
autres	(50)	(194)
Rachat d'actions propres par la Société	(288)	(81)
Distribution aux actionnaires	(396)	(320)
Paiements liés aux dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires (4)	(93)	(64)
Augmentation de capital	187	43
Autres variations de la situation financière	(295)	(239)
dont passif financier sans recours pour EADS	(121)	(369)
Trésorerie nette consolidée au 31 décembre	5 489	3 961
Flux de trésorerie disponible (3)	2 413	1 614
dont flux de trésorerie disponible avant financement des clients	2 239	1 802

 $⁽¹⁾ Les \ contrats \ de \ location \ incorpor \'es \ sont \ inscrits \ en \ passifs \ financiers.$

⁽²⁾ Représente les flux financiers provenant de l'exploitation, à l'exclusion des variations du besoin en fonds de roulement.

⁽³⁾ Ne tient compte ni (i) des investissements ou des cessions de valeurs mobilières de placement (cessions de 10 millions d'euros en 2004; investissements de 559 millions d'euros en 2005), qui sont considérés comme de la trésorerie et non des placements, et ce uniquement aux fins de cette présentation de la trésorerie nette, ni (ii) des variations de la trésorerie dues à des variations de périmètre (9 millions d'euros en 2004; 12 millions d'euros en 2005), ni enfin (iii) des augmentations du financement-clients lorsqu'il est sans recours pour EADS (369) millions d'euros pour 2004; (121) millions d'euros pour 2005).

⁽⁴⁾ Représente les dividendes versés à BAE Systems au titre de sa participation de 20 % dans Airbus.

1.1 Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités

La position de trésorerie nette s'élève au 31 décembre 2005 à 5 489 milliards d'euros, soit une hausse de 38,6 % par rapport à celle au 31 décembre 2004. Cette augmentation reflète (i) une rentabilité accrue sur un volume de livraisons en augmentation chez Airbus, (ii) une optimisation du besoin en fonds de roulement grâce à l'encaissement d'avances sur contrats au fur et à mesure de la croissance du carnet de commandes, (iii) les effets d'une focalisation en cours dans l'ensemble de la Société sur la gestion de trésorerie, et (iv) l'impact positif sur la trésorerie des activités de financement-clients (opérations de cession de créances). Ces facteurs positifs ont été compensés en partie par (i) un accroissement des stocks de 3,3 milliards d'euros (notamment pour les programmes A380 et A400M), (ii) la poursuite des dépenses d'investissement chez Airbus et dans la Division Espace, (iii) la distribution de 396 millions d'euros aux actionnaires et (iv) le rachat d'actions pour 268 millions d'euros.

Flux de trésorerie bruts liés à l'exploitation

En 2005, les flux de trésorerie bruts liés à l'exploitation se sont accrus de 1 010 millions d'euros pour atteindre 3 868 millions d'euros, reflétant principalement le niveau de résultat plus élevé généré au cours de l'exercice (augmentation de 473 millions d'euros par rapport à 2004, avant intérêts minoritaires).

Variations du poste « Autres éléments d'exploitation (actifs et passifs) » (Besoin en fonds de roulement)

Le besoin en fonds de roulement se compose des créances clients, de la valeur nette des stocks, d'autres actifs et charges constatées d'avance diminués des dettes fournisseurs, des autres dettes (y compris les avances clients) et des produits constatés d'avance.

La variation du besoin en fonds de roulement s'est soldée par un impact positif sur la position de trésorerie nette en 2005 (1,2 milliard d'euros) et 2004 (2,2 milliards d'euros). Le principal élément ayant contribué à cette variation positive du besoin en fonds de roulement est le niveau accru d'avances reçues avant livraison de la part des clients (environ 4,2 milliards d'euros en 2005, contre 1,8 milliard d'euros en 2004), compensé en partie par la variation des stocks bruts (environ (3,3) milliards d'euros en 2005 et 0,4 milliard d'euros en 2004), reflétant principalement la montée en puissance de la production de l'A380 chez Airbus.

Avances remboursables reçues de gouvernements européens. Au 31 décembre 2005, le montant total des avances remboursables reçues de la part des gouvernements européens, comptabilisées au bilan au poste « Autres dettes d'exploitation », s'élève à 5,3 milliards d'euros, intérêts courus compris.

Au cours de 2005, les nouvelles avances remboursables reçues des gouvernements européens se sont élevées à 0,4 milliard d'euros et les remboursements à 0,5 milliard d'euros. Un montant de 0,24 milliard d'euros d'intérêts courus relatifs à ces avances au titre de 2005 a été comptabilisé au bilan, au poste « Autres dettes d'exploitation ».

Le tableau suivant présente la répartition de la totalité des avances remboursables des gouvernements européens en cours par produit/projet.

(en milliards d'€)	2005	2004
Avions long-courrier et à fuselage large	1,8	2,0
A380	2,8	2,5
Eurocopter	0,2	0,2
Autres mouvements	0,5	0,4
EADS	5,3	5,1

Trésorerie affectée aux activités d'investissement

La Direction classifie la trésorerie affectée à ses activités d'investissement en trois catégories : (i) les dépenses d'investissements industriels, (ii) les opérations de

financement-clients et (iii) les investissements nets dans les filiales.

Dépenses d'investissements industriels. Les dépenses d'investissements industriels (investissements en immobilisations corporelles et incorporelles) se sont élevées à 2,8 milliards d'euros en 2005 contre 3,0 milliards d'euros en 2004. Le montant total des dépenses de ce type liées au programme A380 a atteint 0,8 milliard d'euros en 2005, contre 1,3 milliard d'euros en 2004 (y compris les frais de recherche et développement capitalisés). Voir « Partie 2/1.1.2 Airbus – Offre de produits et services ». À ce jour, le montant cumulé des dépenses d'investissement liées à l'A380 est de 4,5 milliards d'euros, chiffre qui comprend la capitalisation de certains prototypes pour un montant d'environ 0,3 milliard d'euros.

Le reste de ces dépenses concerne les autres programmes d'Airbus, à hauteur de 1,0 milliard d'euros (dont 0,2 milliard d'euros pour le programme A400M) ainsi que des programmes supplémentaires d'autres Divisions, pour un montant de 1,0 milliard d'euros, y compris la montée en puissance des satellites Skynet 5 chez Paradigm Secure Communication Ltd. Hors dépenses relatives à Airbus et à Paradigm, les autres Divisions d'EADS engagent environ 0,5 milliard d'euros par an en dépenses d'investissement destinées à la poursuite de leurs activités. Les investissements réalisés pour la location d'avions sont inclus dans les activités de financement-clients, et non dans les dépenses d'investissement industriel, même si les actifs concernés peuvent être ensuite comptabilisés parmi les immobilisations corporelles.

Pour la période 2006 à 2007, il est prévu que l'augmentation des investissements d'EADS interviendra, pour l'essentiel, dans le cadre des activités d'Airbus, notamment pour le développement des programmes A380, A350 et A400M. Voir « Partie 2/1.1.2 Airbus – Offre de produits et services ».

Financement-clients. Les flux de trésorerie nette consolidée générés par les financements-clients se sont élevés à 174 millions d'euros en 2005. EADS a pour objectif de structurer les financements de manière à faciliter la cession ou la réduction future de son risque. Cette diminution de trésorerie de 174 millions d'euros résulte principalement des versements reçus au titre des cessions ; les remboursements des locations-financements et des emprunts en cours durant l'exercice font plus que compenser l'accroissement des financements-clients. Voir « Financement des ventes ».

Autres flux. Pour 2005, le chiffre négatif de (50) millions d'euros reflète essentiellement les investissements nets dans les filiales, dont l'acquisition de la branche PMR de Nokia.

Flux de trésorerie disponible

Par suite des éléments évoqués ci-dessus, les flux de trésorerie disponible représentent un solde positif de 2,4 milliards d'euros en 2005, contre 1,6 milliard d'euros en 2004. Le solde positif des flux de trésorerie disponible avant financement-clients s'élève à 2,2 milliards d'euros en 2005 contre 1,8 milliard d'euros en 2004.

Autres variations de la situation financière

Les diminutions de trésorerie respectives de (239) millions d'euros en 2004 et de (295) millions d'euros en 2005 reflètent principalement l'impact des financements-clients sans recours.

1.1.7.2 Disponibilités consolidées

Les disponibilités du Groupe ainsi que son portefeuille de valeurs mobilières de placement sont investis principalement dans des instruments financiers non spéculatifs, pour l'essentiel fortement liquides, tels que des certificats de dépôt, des dépôts au jour le jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire, d'une maturité pour les disponibilités habituellement inférieure à un an. Le Groupe estime par conséquent le niveau d'exposition aux risques de ses placements en cas de fluctuations des taux et des écarts d'intérêt comme minime. Voir « 1.1.8 Pratiques de couverture – Taux d'intérêt » et « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 30a : Informations relatives aux instruments financiers – Gestion des risques financiers ».

En 2003, le système transfrontalier entièrement automatisé de centralisation de la trésorerie (qui couvre la France, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni) est devenu opérationnel. La mise en place de ce système va être étendue dans tout le Groupe afin que les entités situées dans d'autres pays puissent en bénéficier. Ce système de centralisation de trésorerie permet à la Direction de connaître instantanément et de manière fiable la situation de trésorerie de chaque filiale du Groupe et lui permet d'allouer la trésorerie de façon optimale au sein du Groupe en fonction de l'évolution des besoins à court terme.

Les valeurs mobilières à court terme immédiatement convertibles en numéraire pour des montants connus, sujettes à un risque insignifiant de fluctuation de valeur, étaient préalablement inscrites au bilan consolidé au poste

1.1 Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités

« Valeurs mobilières de placement » ; elles ont été reclassées et sont dorénavant inscrites au poste « Disponibilités ».

Le montant total des disponibilités (y compris les valeurs mobilières de placement) comprend la consolidation de la trésorerie d'Airbus pour un montant de 4,0 milliards

d'euros, bien que la participation d'EADS dans Airbus ne s'élève qu'à 80 %. De la même façon, 50 % de la trésorerie de MBDA, soit un total de 0,9 milliard d'euros, est intégrée dans les disponibilités, alors qu'EADS ne détient que 37,5 % de MBDA, ce qui représente 75 % du montant consolidé.

1.1.7.3 Dettes financières consolidées

Le tableau suivant présente la composition des dettes financières consolidées d'EADS, tant courantes que non courantes, au 31 décembre 2005 :

	31 décembre 2005			
(en millions d'€)	Jusqu'à I an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location-financement (1)	87	163	78	328
Obligations	0	140	1 519	1 659
Dettes envers des établissements financiers	146	380	972	1 498
Dettes envers des sociétés affiliées	112	0	0	112
Prêts	207	409	528	1 144
Divers	356	0	0	356
Total	908	1 092	3 097	5 097 ⁽²⁾

(1) Ce chiffre intègre l'effet de 1 102 millions d'euros résultant de la compensation de certains dépôts bancaires avec les dettes financières afférentes. (2) Inclut 1 247 millions d'euros, correspondant à des dettes sans recours.

Le solde des dettes financières a légèrement diminué, passant de 5,2 milliards d'euros au 31 décembre 2004 à 5,1 milliards d'euros au 31 décembre 2005.

Le montant total des dettes financières comprend la consolidation à 100 % de la dette financière d'Airbus pour un montant de 2,7 milliards d'euros. Cependant, EADS n'est responsable qu'à hauteur de 80 % de la part de cette dette financière engagée après le 1er janvier 2001, en cohérence avec sa participation dans Airbus. Voir « Financement des ventes ».

La Direction estime que, dans l'ensemble, la structure des échéances des dettes financières consolidées est cohérente et correspond à la structure d'actifs et de flux de trésorerie consolidés d'EADS attendus.

Programme EMTN. En février 2003, EADS a lancé un programme d'émission d'euro-obligations à moyen terme (« **EMTN** ») de 3 milliards d'euros et a ensuite procédé à une première émission d'euro-obligations d'un montant de 1 milliard d'euros d'une durée de sept ans au taux annuel de 4,625 %, qui a fait plus tard l'objet d'un swap en taux variable égal au LIBOR (taux interbancaire londonien du

marché des eurodevises) à trois mois plus 1,02 %, plafonné à 4 %. En septembre 2003, EADS a lancé une deuxième émission, pour un montant de 0,5 milliard d'euros au taux fixe de 5,5 %, d'une durée de quinze ans, dans le cadre du programme EMTN, qui a fait en 2005 l'objet d'un swap en taux variable égal à l'EURIBOR à trois mois plus 1,81 %. L'objectif de ces deux émissions du programme EMTN est de refinancer la dette existante et d'allonger la maturité de la dette de la Société. La Direction pense que la mise en place de ces montages de financement permettra à EADS de renforcer sa présence et sa notoriété globales sur certains marchés financiers tout en augmentant sa flexibilité face aux fluctuations de ses besoins de financement.

Prêt de la Banque Européenne d'Investissement. En 2004, la Banque Européenne d'Investissement a accordé à EADS un prêt à long terme de 421 millions de dollars U.S. au taux de 5,1 %.

Le Groupe a pour politique de refuser systématiquement les clauses de remboursement anticipé fondées sur la révision à la baisse de sa note de crédit ou sur un quelconque événement non significatif qu'EADS ne contrôle pas.

1.1.7.4 Financement des ventes

EADS privilégie les ventes au comptant et encourage ses clients à obtenir un financement indépendant afin d'éviter de conserver un risque de crédit ou de baisse de valeur sur les produits livrés.

Toutefois, afin de soutenir les ventes de ses produits, notamment pour Airbus et ATR, EADS peut accepter de participer au financement de ventes vis-à-vis de certains clients, au cas par cas, soit directement, soit par le biais de garanties données à des tiers. Des équipes spécialisées et expérimentées au siège et chez Airbus et ATR, respectivement, se chargent de structurer ces transactions financières et de contrôler de près l'exposition globale d'EADS aux encours de financement de ses clients et au risque de baisse de valeur des actifs, ainsi que de son évolution en termes de qualité, de volume et de ressources de trésorerie mobilisées. EADS s'efforce de structurer l'ensemble des financements qu'elle apporte à ses clients en fonction des conditions courantes du marché, afin de faciliter par la suite la cession ou la réduction de tels risques.

Lors de la détermination du montant et des conditions d'une opération de financement, Airbus et ATR prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne concernée, ainsi que les facteurs de risque liés aux conditions envisagées d'exploitation de l'appareil et sa valeur future estimée. Les taux de rendement du marché et les conditions bancaires en vigueur servent également de base pour établir les conditions de financement proposées aux clients.

40 % environ des 5,1 milliards d'euros de dettes financières totales consolidées au 31 décembre 2005 se rattachent au financement des actifs liés au financement des ventes d'EADS, dont les échéances sont lointaines et les modalités de remboursement précisément échelonnées. L'augmentation de ce ratio par rapport à son chiffre de 2004 (qui atteignait 36 % du passif financier total) est imputable au raffermissement du dollar U.S. sur ces dettes libellées en dollars U.S. Le tableau suivant présente la répartition des éléments de passif financier relatif au financement des ventes :

(en millions d'€)	Montant de l'encours 2005	Montant de l'encours 2004
Contrats de location-financement (1)	118	270
Dettes envers des établissements financiers	1 074	844
Emprunts	882	780
Total des dettes financières au titre du financement des ventes	2 074	1 894

(1) Ces chiffres reflètent l'effet de la compensation de certains dépôts bancaires obtenus avec les dettes financières afférentes (1 102 millions d'euros en 2005; 1 089 millions d'euros en 2004).

Le montant total des dettes financières liées au financement des ventes aux 31 décembre 2005 et 2004 reflète la compensation entre certaines dettes financières liées au financement des ventes de 1,1 milliard d'euros (pour 2005) et 1,1 milliard d'euros (pour 2004) et certains dépôts bancaires couvrant ces éléments de passif. Sur le montant total restant de 2,1 milliards d'euros de dettes financières encourues au titre du financement des ventes au 31 décembre 2005, 1,2 milliard d'euros se présente sous la forme de dettes avec recours limité, au titre desquelles les obligations de remboursement incombant à EADS se limitent aux montants reçus de sa contrepartie. Par ailleurs, une part importante des actifs financiers représentant des engagements fermes de clients sont assortis d'échéances qui correspondent de près à celles des éléments de dettes financières qui leur sont associés. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) - Note 22 : Dettes financières ». Voir

également « 1.1.3 Principales caractéristiques, principes et estimations comptables – Comptabilisation des opérations de financement des ventes dans les états financiers ».

Les opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sûreté prise sur l'avion financé. En outre, Airbus et ATR bénéficient de clauses de sauvegarde et de mécanismes de sûreté adaptés, en fonction du risque et du contexte juridique de chaque transaction.

EADS classifie les risques découlant de ses activités de financement des ventes en deux catégories : (i) le risque de défaut de contrepartie, qui porte sur la solvabilité du client, c'est-à-dire sa capacité à honorer ses obligations au titre d'un contrat de financement et (ii) le risque de valeur d'un appareil, lorsque le risque porte sur la diminution de la valeur future de l'appareil financé. Voir également « 1. Risques de marché – Exposition au risque lié au financement des ventes ».

1.1 Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités

Risque de défaut de contrepartie. Certaines sociétés des groupes EADS et BAE Systems continuent d'assumer des obligations solidaires et indivises liées au risque de financement des ventes encouru par Airbus avant la création d'Airbus S.A.S. Les engagements d'EADS sur les passifs supportés par Airbus après le 1er janvier 2001 sont limités par son statut d'actionnaire d'Airbus S.A.S., dont EADS détient 80 %. Par ailleurs, EADS ne consolide proportionnellement que 50 % d'ATR et partage le risque avec son partenaire Alenia.

Au 31 décembre 2005, le risque de défaut de contrepartie d'Airbus se répartit sur environ 150 avions, exploités de manière continue par quelque 36 compagnies aériennes. En outre, certains types d'actifs liés aux avions, comme les pièces détachées, peuvent également servir de garanties. 59 % du Risque brut de financement d'Airbus est réparti sur cinq compagnies aériennes dans quatre pays, hors engagements de crédits relais.

Au 31 décembre 2005, le risque de financement des ventes d'ATR se répartit sur 190 avions.

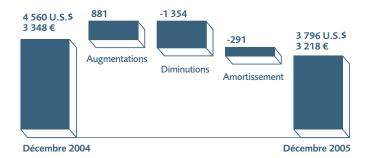
Risque brut de financement-clients : Le Risque brut de financement-clients se calcule comme la somme (i) de la valeur nette comptable de l'avion faisant l'objet d'un contrat de location simple, (ii) du solde du principal à recevoir au titre de contrats de location-financement ou de prêt, et (iii) la valeur actuelle nette du montant maximum des engagements au titre des garanties financières accordées.

Le Risque de financement brut au titre des contrats de leasing opérationnel, de location-financement et de prêts diffère de la valeur des actifs correspondants au bilan d'EADS et des engagements hors bilan associés pour les raisons suivantes : (i) les actifs sont comptabilisés suivant les normes IFRS, mais peuvent être relatifs à des opérations au titre desquelles il n'y a que peu de recours sur Airbus ou ATR, (ii) les actifs sont amortis ou font l'objet de provisions pour dépréciation au bilan consolidé, (iii) le risque brut hors bilan correspond à la valeur actualisée des engagements futurs, tandis que les États financiers présentent le montant total de ces engagements à leur valeur nominale et (iv) les engagements relatifs aux AVG comptabilisés en tant que contrats de location simple dans les États financiers sont qualifiés de Risques portant sur la Valeur des Actifs, et non de Risques de financement.

Airbus a réduit son Risque de financement brut de 37 % par rapport au pic de 6 milliards de dollars U.S. atteint en 1998; ce risque se chiffre désormais à 3,8 milliards de dollars U.S.

(3,2 milliards d'euros) au 31 décembre 2005, tandis que la flotte d'appareils Airbus en service est passée de 1 838 à 3 956 avions sur la même période. La Direction estime que le niveau actuel du Risque de financement brut manifeste la capacité d'Airbus à aider ses clients, dans un marché du financement des avions tendu. Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du Risque de financement brut d'Airbus au cours de l'exercice 2005 (en millions de dollars U.S.).

Évolution du financement brut d'Airbus au cours de l'exercice 2005



Sur une base à 100 %, ATR a réduit son risque brut d'environ 54 % par rapport au pic de 1,8 milliard de dollars U.S. atteint en 1997 ; il se chiffrait à 0,8 milliard de dollars U.S. (0,7 milliard d'euros) au 31 décembre 2005.

En réponse à la demande persistante de financements de la part de ses clients, EADS prévoit d'entreprendre des dépenses supplémentaires à l'occasion du financement des ventes d'avions commerciaux, essentiellement grâce à des contrats de location-financement et à des prêts. Elle a cependant l'intention de faire en sorte que ce montant demeure aussi bas que possible et prévoit une augmentation très réduite du risque brut de financement des ventes en 2006.

Risque net. Le risque net correspond à la différence entre le risque brut et la valeur estimée des garanties reçues. Ces garanties sont évaluées à l'aide d'un modèle dynamique qui se fonde sur la valeur actuelle nette des prévisions de loyers futurs des appareils sur le marché de la location et sur le coût potentiel en cas de défaut de paiement. Les résultats issus de ce modèle d'évaluation sont généralement inférieurs aux valeurs résiduelles telles qu'estimées par des experts indépendants, afin de tenir compte de ce que la Direction considère comme une appréciation conservatrice de sa part des conditions de marché, ainsi que des coûts de reprise et de transformation. Voir « 1.1.3 Principales caractéristiques, principes et estimations comptables - Comptabilisation des opérations de financement des ventes dans les états financiers ».

Le tableau suivant présente le passage du risque de financement brut au risque de financement net (hors AVG) entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004. Il inclut 100 % du risque de financement-clients d'Airbus et 50 % du risque d'ATR, correspondant à la participation d'EADS dans ATR.

(en millions d'€)	Note*	Airbus 100 % 31/12/2005	Airbus 100 % 31/12/2004	ATR 50 % 31/12/2005	ATR 50 % 31/12/2004	Total EADS 31/12/2005	Total EADS 31/12/2004
Contrat de location simple		1 308	1 835	185	146	1 493	1 981
Contrats de location-financement et de prêts	14	1 616	2 044	25	22	1 641	2 066
Autres mouvements		1 019		96	119	1 115	119
Financements-clients au bilan		3 943	3 879	306	287	4 249	4 166
Financements-clients hors bilan	29	846	732	42	46	888	778
Opérations sans recours au bilan		(1 327)	(1 135)			(1 327)	(1 135)
Ajustements hors bilan		(244)	(128)			(244)	(128)
Risque brut de financement-clients	29	3 218	3 348	348	333	3 566	3 681
Valeur des garanties reçues	29	(1 819)	(1 916)	(314)	(300)	(2 133)	(2 216)
Risque net		1 399	1 432	34	33	1 433	1 465
Amortissements cumulés et provisions							
sur les contrats de location simples	13	(319)	(532)	0	0	(319)	(532)
sur les contrats de location-financement et de prêt	14	(396)	(466)	0	0	(396)	(466)
sur les stocks	15	0	(1)	0	0	0	(1)
sur les actifs détenus en vue de la vente	19	(196)	0	0	0	(196)	0
sur les financements-clients au bilan	21	0	0	(34)	(33)	(34)	(33)
sur les engagements hors bilan	29	(488)	(433)	0	0	(488)	(433)
Amortissements cumulés et provisions		(1 399)	(1 432)	(34)	(33)	(1 433)	
Risque résiduel		-	-	-	-	-	_

(*) Les numéros indiqués font référence aux numéros des Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS).

La valeur brute des contrats de location simple indiquée dans le tableau ci-dessus (1 493 millions d'euros en 2005 et 1 981 millions d'euros en 2004) est comptabilisée au poste « Immobilisations corporelles » à la valeur nette comptable des contrats de location simple avant pertes de valeur. Les provisions pour pertes de valeur des actifs correspondants (319 millions d'euros en 2005 et 532 millions d'euros en 2004) sont imputées sur cette valeur nette comptable. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 13 : Immobilisations corporelles » et « Note 29 : Engagements hors bilan ».

Le tableau ci-dessus indique aussi la valeur brute des contrats de location-financement et de prêt (1 641 millions d'euros en 2005 et 2 066 millions d'euros en 2004). Les contrats de location-financement consolidés (924 millions d'euros en 2005 et 1 120 millions d'euros en 2004) sont comptabilisés au poste « Actifs financiers à long terme » et sont constatés à leur valeur nette comptable avant pertes de valeur. Les

prêts (717 millions d'euros en 2005 et 946 millions d'euros en 2004) sont également comptabilisés au poste « Actifs financiers à long terme », constatés à leur montant brut non encore réglé. Les provisions pour pertes de valeur des actifs correspondants (396 millions d'euros en 2005 et 466 millions d'euros en 2004) sont imputées sur la valeur nette comptable. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 14 : Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants ».

Le montant du risque de financement-clients hors bilan s'élève pour Airbus et ATR (à hauteur de 50 %) à 888 millions d'euros en 2005 et à 778 millions d'euros en 2004. Ces montants reflètent principalement la valeur nominale actuelle des futurs paiements aux termes des opérations de « lease in/lease out ». L'augmentation du risque d'un exercice à l'autre est essentiellement imputable à l'impact du raffermissement du dollar U.S. sur le montant en euros de ces paiements. La valeur actuelle nette

1.1 Commentaire de la Direction et analyse des conditions financières et des résultats des activités

correspondante des paiements futurs (actualisée et nette des facteurs de réduction du risque) est incluse dans le Risque de financement brut total pour un montant de 644 millions d'euros en 2005 et de 650 millions d'euros en 2004. Une provision de 488 millions d'euros figure au bilan d'EADS au 31 décembre 2005 pour couvrir le montant intégral du risque net correspondant. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 29 : Engagements hors bilan ».

Risque de valeur des actifs. Une part importante du risque de valeur des actifs d'EADS provient des AVG en cours, principalement chez Airbus. La Direction considère que les risques financiers associés à ces garanties sont contrôlés. Cette position est fondée sur trois facteurs : (i) la garantie ne couvre qu'une tranche de la valeur future estimée de l'avion et son niveau est jugé prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque appareil ; (ii) le risque lié aux AVG est réparti sur un grand nombre d'avions et de clients ; et (iii) les périodes d'exercice des AVG en cours s'étalent jusqu'en 2019, ce qui permet de réduire les risques pouvant se matérialiser au cours d'un exercice. Comme les AVG peuvent être exercées, en moyenne, à partir de la 10e année suivant la livraison de l'avion, les AVG accordées en 2006 ne pourront pas, d'une manière générale, être exercées avant 2016, et par conséquent aucune augmentation du risque à court terme n'est anticipée.

Risque brut. Le Risque brut de valeur des actifs se calcule comme la somme des montants maximum des tranches garanties (et non la somme des valeurs d'actifs maximales garanties) au titre des AVG en vigueur. Au 31 décembre 2005, le montant nominal (non actualisé) du Risque brut lié aux actifs d'Airbus s'élevait à 3,0 milliards de dollars U.S. (2,6 milliards d'euros). La part qui correspond aux AVG dont la valeur nette actualisée est inférieure à 10 % du prix de vente de l'avion sur lequel porte l'AVG est de 1 054 millions d'euros, à l'exclusion d'une part de 507 millions d'euros sur laquelle le risque est considéré comme inexistant. Dans de

nombreux cas, le risque se limite à une portion spécifique de la valeur résiduelle de l'appareil. La part résiduelle du Risque brut de valeur des actifs d'Airbus est enregistrée au bilan.

Risque net. La valeur actuelle du risque lié aux garanties de valeur des actifs données, là où un concordat est considéré comme probable, est intégralement provisionnée et comprise dans le montant total des provisions pour risques sur valeurs d'actif, avec un montant de 647 millions d'euros. Cette provision couvre un déficit attendu éventuel entre la valeur estimée de l'avion à la date à laquelle la garantie peut être mise en jeu et la valeur garantie sur la base de l'opération en prenant en considération les contre-garanties. Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 21(d) : « Autres provisions ».

Engagements de crédits relais. Bien que des engagements destinés à fournir un financement au titre des carnets de commandes d'Airbus et d'ATR soient également consentis, ils ne sont pas intégrés au calcul du risque brut tant que le financement n'est pas en place, ce qui ne peut se produire qu'au moment de la livraison de l'avion. Cela résulte du fait que (i) au regard de l'expérience passée, il est vraisemblable que ces promesses de financement octroyées ne seront pas toutes réellement mises en œuvre (tout comme il est possible que des clients ne bénéficiant d'aucun engagement requièrent néanmoins une assistance de financement préalablement à la livraison de leur appareil), (ii) jusqu'à la livraison de l'avion, Airbus ou ATR conservent la propriété de l'actif et ne supportent aucun risque inhabituel sur cet actif (à l'exception du risque de produits en cours correspondant) et (iii) des tiers peuvent participer au financement.

Voir « Notes annexes aux états financiers consolidés (IFRS) – Note 29 : Engagements hors bilan » pour une explication plus détaillée de la politique et des procédures comptables d'EADS en matière de financement des ventes et de procédures comptables.

1.1.8 Pratiques de couverture

1.1.8.1 Taux de change

La majeure partie du chiffre d'affaires d'EADS est libellée en dollars U.S. (environ 25 milliards de dollars U.S. en 2005), sachant que la moitié environ de ce risque de change bénéficie d'une « couverture naturelle » grâce à des dépenses elles-mêmes libellées en dollars U.S. Le reste des coûts

2

est principalement engagé en euros et, dans une moindre mesure, en livres sterling. Par conséquent, dans la mesure où EADS n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir contre le risque net de change actuel et futur entre la date d'une prise de commande d'un client et le moment de sa livraison, ses résultats seront affectés par les fluctuations du taux de change entre le dollar U.S. et ces devises sur le marché. La politique d'EADS étant de réaliser ses résultats principalement au travers de ses activités d'exploitation, EADS utilise des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact de la volatilité du dollar U.S. sur son EBIT*. Voir « 1.1.4 Mesure des performances de la Direction – Niveau de l'EBIT* par Division – Impact des opérations de couverture sur l'EBIT* ». Voir également « 1. Risques de marché – Exposition au risque de change ».

Dans la mesure où EADS utilise des instruments financiers pour ne couvrir que son Exposition au risque de change net, la part de son chiffre d'affaires libellée en dollars U.S. qui n'est pas couverte par des instruments financiers (environ 30 % du chiffre d'affaires net consolidé) est sujette aux fluctuations des taux de change. Un certain pourcentage de cette part non couverte du chiffre d'affaires (pourcentage relatif aux paiements effectués par les clients avant la livraison) est converti en euros au cours du comptant en vigueur au moment où le paiement est reçu par EADS. Le reste du chiffre d'affaires non couvert libellé en dollars U.S. (correspondant aux paiements effectués à la livraison) est sujet aux modifications du cours du comptant au moment de la livraison. Voir « 1.1.3 Principales caractéristiques, principes et estimations comptables - Comptabilisation des opérations en devises étrangères dans les états financiers ».

Risque sur les ventes d'avions. Pour les produits tels que les avions, la politique d'EADS est de couvrir les ventes en dollars U.S. prévues au titre de contrats fermes et des transactions prévues pour les exercices suivants, jusqu'en 2011 inclus. Les éléments couverts sont définis comme les premières rentrées de trésorerie futures prévues et hautement probables au titre d'un mois considéré, sur la base des règlements finaux à la livraison des appareils. Le montant des premiers flux couverts est déterminé par un Comité de trésorerie et couvre en général jusqu'à 100 % de l'équivalent du risque net en dollars U.S. Pour EADS, une opération prévue est jugée hautement probable si la livraison

future est comprise dans le carnet de commandes fermes ou s'il est très probable qu'elle se réalise au regard de documents contractuels (comme par exemple une lettre d'intention). Le ratio de couverture est ajusté pour prendre en compte les mouvements macroéconomiques affectant les cours au comptant (spot) et les taux d'intérêts, le cas échéant.

Risque sur les activités liées à des projets. En ce qui concerne les activités liées à des projets, EADS couvre en général 100 % des montants, sur la base de flux spécifiques liés à des contrats fermes et individualisés. La couverture est établie sur la base des projets individualisés.

Risque sur les opérations de trésorerie. Dans le cadre de ses opérations de trésorerie, la trésorerie centrale d'EADS utilise des swaps de devises (montant notionnel de 0,7 milliard d'euros à la fin de l'exercice 2005) pour ajuster les fluctuations à court terme des soldes de trésorerie en devises autres que l'euro au niveau des BU. La variation annuelle de la juste valeur de marché de ces swaps est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au poste « Autres éléments du résultat financier ». Ces variations pourraient avoir un impact significatif sur le résultat net d'EADS.

Portefeuille de couvertures. EADS gère un portefeuille de couvertures à long terme s'échelonnant sur quelques années, qui couvre le risque net lié à ses ventes en dollars U.S., en particulier dans le cadre des activités d'Airbus (et dans une moindre mesure de la Division Eurocopter, d'ATR, de la Division DS et de la Division ATM). La définition du risque net correspond au risque de change total (chiffre d'affaires libellé en dollars U.S.), déduction faite de la partie « naturellement couverte » par les coûts eux-mêmes libellés en dollars U.S. Le portefeuille de couvertures constitue la très grande majorité des opérations de couverture du Groupe. EADS utilise principalement comme instruments de couverture des contrats à terme de devises et, dans une moindre mesure, des contrats d'options sur devises.

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés sur devises d'EADS qui figurent ci-après ne représentent pas nécessairement les montants échangés entre les parties et ne constituent donc pas nécessairement une mesure fiable du risque encouru par le Groupe relatif à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels de ces instruments financiers dérivés sur devises sont les suivants, selon leur maturité prévisible :

Exercice clos le 31 décembre 2005	Γ	Durée résiduelle				
(en millions d'€)	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total		
Contrats de change :						
Contrats de vente à terme nets	9 653	27 076	365	37 094		
Contrats à terme en \$ U.S. structurés :						
Achats d'options d'achat « call » en \$ U.S.	119	573	0	692		
Achats d'options de vente « put » en \$ U.S.	1 495	1 190	0	2 685		
Ventes d'options d'achat « call » en \$ U.S.	1 495	1 190	0	2 685		
Contrats de swap de change	625	0	117	742		

1.1.8.2 Taux d'intérêt

EADS utilise une approche de gestion de l'actif et du passif dans le but de limiter son risque de taux d'intérêt. La Société s'efforce d'établir une adéquation entre le profil de risque de ses actifs et la structure de passif correspondante. Le risque net de taux d'intérêt est géré grâce à plusieurs types d'instruments afin de minimiser les risques et les impacts financiers. EADS est donc susceptible d'utiliser des contrats dérivés de taux d'intérêt à des fins de couverture.

Les instruments de couverture spécifiquement liés à des instruments financiers sous forme de dettes (tels que les obligations émises dans le cadre du programme EMTN et ceux liées au financement de Paradigm) ont au maximum les mêmes montants nominaux, ainsi que les mêmes dates d'échéance, que les opérations couvertes correspondantes.

En ce qui concerne la gestion de son solde de trésorerie, EADS utilise principalement pour ses placements des instruments à court terme et/ou des instruments à taux flottant afin de minimiser plus encore tout risque de taux d'intérêt dans son portefeuille de disponibilités et de titres.

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés de taux d'intérêt indiqués ci-dessous ne représentent pas forcément des montants échangés par les parties, et ne constituent donc pas nécessairement une mesure du risque du Groupe lié à son utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels de ces instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont les suivants, selon leur maturité prévisible :

Exercice clos le 31 décembre 2005	D	urée résiduell	e	
(en millions d'€)	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps et caps de taux d'intérêt	105	2 504	2 921	5 530

Depuis la création d'EADS, sa position nette de trésorerie a été positive. Étant donné que les analyses de sensibilité des taux d'intérêts sont surtout pertinentes en cas d'emprunts importants, EADS considère qu'elles ne contribuent que très peu à la compréhension de son risque de taux d'intérêt. Ces

analyses n'ont donc pas été incluses dans les présentes, et le tableau de produits dérivés de taux d'intérêts ci-dessus n'a pas été corrélé avec le tableau précédent relatif aux dettes financières. En fonction des circonstances, EADS envisagera d'inclure de telles analyses dans ses rapports annuels futurs.

1.2 États Financiers

Les documents énoncés ci-après sont réputés être incorporés dans le présent Document d'Enregistrement et en font partie intégrante :

- les états financiers consolidés et les comptes sociaux d'EADS pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels qu'inclus dans la « Partie 1/1.2 États financiers » du Document de Référence déposé en français auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1er avril 2004 et déposé en anglais auprès de la Chambre de commerce d'Amsterdam ; et
- les états financiers consolidés (IFRS) et les états financiers (établis selon les principes comptables Néerlandais) d'EADS pour l'exercice clos au 31 décembre 2004 tel qu'inclus dans « Partie 1/1.2 États financiers » du Document de Référence déposé en français auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2005 et

déposé en anglais auprès de la Chambre de commerce d'Amsterdam.

Des exemplaires du Document de Référence pour les exercices financiers clos au 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 sont disponibles gratuitement sur simple demande en anglais, en français, en espagnol et en allemand au siège social de la société et sur www.eads.net. Des exemplaires des états financiers mentionnés ci-dessus sont également disponibles en anglais sur www.eads.net et pour consultation à la Chambre de commerce d'Amsterdam.

EADS confirme que les rapports des auditeurs contenus dans les sections 1.2.1 et 1.2. ci-dessous (ainsi que ceux incorporés par référence dans le présent document) ont été reproduits avec exactitude et qu'à la connaissance d'EADS et selon ce qu'elle a pu établir à partir des informations fournies par les auditeurs, aucun fait n'a été omis qui pourrait rendre ces rapports inexacts ou trompeurs.

Actif Net - Situation Financière - Résultats 1.2 États financiers

1.2.1 États Financiers Consolidés (IFRS)

Comptes de résultat consolidés (IFRS)

(en millions d'€)	Note	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires	5, 6	34 206	31 761	30 133
Coût des produits vendus	7	(27 530)	(25 522) (1)	(24 594)
Marge brute		6 676	6 239	5 539
Frais commerciaux	7	(832)	(798)	(776)
Frais administratifs	7	(1 351)	(1 321)	(1 386)
Frais de recherche et développement		(2 075)	(2 126)	(2 189)
Autre produits	8	222	314	196
Autre charges		(153)	(177)	(823)
dont dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations associées	12	0	0	(567)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	9	210	88	224
Autres produits (charges) liés aux participations	9	15	(4)	(38)
Résultat avant charges financières et impôt sur les bénéfices	5	2 712	2 215	747
Charges d'intérêts, net		(155)	(275)	(203)
Autres éléments du résultat financier		(22)	(55)	148
Résultat financier	10	(177)	(330)	(55)
Impôt sur les bénéfices	11	(825)	(664)	(474)
Bénéfice net de l'exercice		1 710	1 221	218
Résultat net imputable aux :				
Actionnaires de la société mère		1 676	1 203 (1) (2)	206 (2)
Intérêts minoritaires		34	18 (2)	12 (2)
		1 710	1 221	218
Résultat par action		€	€	€
De base	35	2,11	1,50 (1) (2)	0,26 (2)
Dilué	35	2,09	1,50 (1) (2)	0,26 (2)
Distribution par action (2005: proposition)	20	0,65	0,50	0,40

⁽¹⁾ Pour l'effet de l'application rétrospective de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », veuillez vous reporter aux « Modifications des règles comptables » à la Note 2.

Les notes annexes font partie intégrante des États Financiers Consolidés.

⁽²⁾ Pour l'effet de l'application rétrospective de la norme IAS 32 « Instruments financiers : information et présentation » (révisée en 2004) relative aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires, veuillez vous reporter aux « Modifications des règles comptables » à la Note 2.

Bilans consolidés (IFRS)

		Au 31 décem	bre
(en millions d'€)	Note	2005	2004
Actif consolidé			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	12	11 052	10 549 (1)
Immobilisations corporelles	13	13 817	12 797 (1
Immeubles de placement	33	134	159
Participations mises en équivalence	14	1 908	1 738
Autres participations financières et actifs financiers non courants	14	1 938	2 110
Autres actifs non courants	17	3 610	7 096 (1
Impôts différés actifs	11	2 557	2 548 (1
Valeurs mobilières de placement non courants	18	1 011	466
		36 027	37 463
Actifs courants			
Stocks	15	15 425	12 334 (1
Créances clients	16	4 802	4 406
Portion courante des actifs financiers non courants	14	237	242 (1
Autres actifs courants	17	3 201	4 697 (1
Actifs d'impôts courants		237	303 (1
Valeurs mobilières de placement	18	29	0 (1
Disponibilités		9 546	8 718
		33 477	30 700
Actifs non courants destinés à la vente	19	881	0
Total actif consolidé		70 385	68 163
Capital social		818	810
Réserves consolidées		9 371	7 899 (1)
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés		3 982	7 678 (1
Actions propres		(445)	(177)
		13 726	16 210
Intérêts minoritaires		176	144 (1
Total capitaux propres consolidés	20	13 902	16 354
Dettes non courantes			
Provisions non courantes	21	6 879	6 074 (1
Dettes financières non courantes	22	4 189	4 405 (1
Autres dettes non courantes	24	9 971	8 777 (1
Impôts différés passifs	11	2 376	4 134
Produits constatés d'avance non courants	26	1 324	1 490 (1
		24 739	24 880
Dettes courantes			
Provisions courantes	21	2 727	2 350
Dettes financières courantes	22	908	818 (1
Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires	23	3 500	3 500 (1
Dettes fournisseurs	25	6 634	5 860
Autres dettes courantes	24	17 166	13 722 (1
Dettes d'impôts courantes		174	178
Produits constatés d'avance courants	26	573	501 (1
		31 682	26 929
Dettes non courantes destinées à la vente	19	62	0
Total dettes consolidées		56 483	51 809
Total capitaux propres et dettes consolidés		70 385	68 163

⁽¹⁾ Pour les effets de l'application rétrospective des normes IAS, veuillez vous reporter aux « Modifications des règles comptables » à la Note 2, ainsi qu'à la section pertinente des notes annexes.

Actif Net - Situation Financière - Résultats 1.2 États financiers

Tableau des flux de trésorerie consolidés (IFRS)

(en millions d'€) Note	2005	2004	2003
Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société mère	1 676	1 203 (1) (2)	206 (2)
Part relative aux intérêts minoritaires	34	18 (2)	12 (2)
Retraitements pour rétablir la concordance entre le résultat net et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :			
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé	1 653	1 621	2 375
Écarts de réévaluation et reprise des réserves de conversion	261	(188) (1)	263
Charges/(Produits) d'impôts différés	386	537	(138)
(Plus)/Moins-values sur cessions d'actifs non courants	(170)	(8)	(50)
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	(210)	(88)	(224)
(Reprises)/Dotations aux provisions courantes et non courantes et variation des actifs et dettes d'impôts courants	238	(237)	246
Variation des autres actifs et passifs courants	1 239	2 155	2 019
- Stocks	(3 264)	366 ⁽³⁾	(551) ⁽³⁾
- Créances clients	(388)	(403)	168
- Dettes fournisseurs	666	756	116
- Autres actifs et passifs courants	4 225	1 436 (3)	2 286 (3)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 107	5 013	4 709
Investissements:			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2 818)	(3 017)	(2 672)
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	101	36	47
Acquisitions de filiales (nettes de trésorerie) 27	(131)	(100)	(92)
· Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)	89	0	32
Décaissements au titre des participations mises en équivalence et des autres participations et actifs financiers non courants	(659)	(482)	(728)
Produits de cessions de participations mises en équivalence et d'autres participations et actifs financiers non courants	485	492	346
Dividendes reçus des participations mises en équivalence	36	36	38
Décaissements relatifs aux biens donnés en location	(40)	(656)	(279)
Produits de cession relatifs aux biens donnés en location	256	74	8
Augmentation des créances sur contrats de location-financement	(219)	(261)	(443)
Diminution des créances sur contrats de location-financement	85	110	84
Acquisitions)/Cessions de valeurs mobilières de placement non courantes	(559)	10	336
Accroissement/(Diminution) de la trésorerie liée aux variations de périmètre	12	9	(152)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(3 362)	(3 749)	(3 475)
Accroissement net/(Diminution nette) des dettes financières courantes et non courantes 27	(344)	474	1 132
Distribution aux actionnaires de la société mère	(396)	(320)	(240)
Décaissements liés aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires	(93)	(64)	(38)
Augmentations de capital	187	43	21
Achats d'actions propres	(288)	(81)	(31)
Autres mouvements divers relatifs aux activités de financement	0	0	8
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(934)	52	852
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change et des autres écarts de réévaluation	17	(2)	(83)
Augmentation nette des comptes de trésorerie	828	1 314	2 003
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	8 718	7 404	5 401
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 546	8 718	7 404

Le tableau suivant fournit des informations complémentaires relatives aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Intérêts financiers payés	(242)	(367)	(311)
Impôts sur les bénéfices courants décaissés	(265)	(302)	(383)
Intérêts financiers perçus	313	329	338
Dividendes perçus	55	57	55

⁽¹⁾ Pour l'effet de l'application rétrospective de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », veuillez vous reporter aux « Modifications des règles comptables » à la Note 2.

Les notes annexes font partie intégrante des États Financiers Consolidés.

Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la Note 27 « Tableau des flux de trésorerie consolidés ».

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (IFRS)

		Capitaux propres attibuables aux actionnaires de la société mère					mère	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
(en millions d'€)	Note	Capital social	Primes d'apport ou d'émission	Réserves consolidées	Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)	Actions propres	Total		
Solde au 31 décembre 2002		811	9 538	120	2 452	(156)	12 765	1 361	14 126
Effets de l'application rétrospective des normes IAS (1)	20			(2 594)	723		(1 871)	(1 212)	(3 083)
Solde au 31 décembre 2002, ajusté		811	9 538	(2 474)	3 175	(156)	10 894	149	11 043
Augmentation de capital		2	19				21		21
Bénéfice net de l'exercice (1)				206			206	12	218
Distribution aux actionnaires de la société mère/aux intérêts minoritaires			(240)				(240)	(9)	(249)
Cessions d'intérêts minoritaires								(26)	(26)
Achats d'actions propres						(31)	(31)		(31)
Variation des autres écarts de réévaluation à la juste valeur					4 299		4 299		4 299
dont variation de valeur de marché des valeurs mobilières de placement					154				
dont variation de la juste valeur des instruments de couverture					3 123				
dont variation des réserves de conversion					1 022				
Solde au 31 décembre 2003		813	9 317	(2 268)	7 474	(187)	15 149	126	15 275

⁽¹⁾ Pour l'effet de l'application rétrospective de la norme IAS 32 « Instruments financiers : information et présentation » (révisée en 2004) relative aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires, veuillez vous reporter aux « Modifications des règles comptables » à la Note 2.

⁽²⁾ Pour l'effet de l'application rétrospective de la norme IAS 32 « Instruments financiers : information et présentation » (révisée en 2004) relative aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires, veuillez vous reporter aux « Modifications des règles comptables » à la Note 2.

⁽³⁾ Les acomptes reçus des clients relatifs aux stocks sont présentés parmi les autres dettes courantes et non courantes. Les données des exercices précédents ont été ajustées en conséquence (voir la Note 15 « Stocks », et la Note 24 « Autres éléments de passif »).

Actif Net - Situation Financière - Résultats 1.2 États financiers

		Capita	aux propres a	ttibuables aux	actionnaires de	e la société	mère	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
(en millions d'€)	Note	Capital social	Primes d'apport ou d'émission	Réserves consolidées	Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)	Actions propres	Total		
Solde au 31 décembre 2003		813	9 317	(2 268)	7 474	(187)	15 149	126	15 275
Augmentation de capital		2	41				43		43
Bénéfice net de l'exercice (1) (2)				1 203			1 203	18	1 221
Paiement en actions (IFRS 2) (2)	31			12			12		12
Distribution aux actionnaires de la société mère			(320)				(320)		(320)
Achats d'actions propres						(81)	(81)		(81)
Annulation d'actions propres		(5)	(86)			91	0		0
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur					204		204		204
dont variation de valeur de marché des valeurs mobilières de placement					33				
dont variation de la juste valeur des instruments de couverture					610				
dont variation des réserves de conversion					(439)				
Solde au 31 décembre 2004		810	8 952	(1 053)	7 678	(177)	16 210	144	16 354
Augmentation de capital	20	9	178				187		187
Bénéfice net de l'exercice				1 676			1 676	34	1 710
Paiement en actions (IFRS 2)	31			33			33		33
Distribution aux actionnaires de la société mère			(396)				(396)		(396)
Achats d'actions propres	20					(288)	(288)		(288)
Annulation d'actions propres	20	(1)	(19)			20	0		0
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur					(3 696)		(3 696)	(2)	(3 698)
dont variation de valeur de marché des valeurs mobilières de placement					45				
dont variation de la juste valeur des instruments de couverture	30 c				(3 685)				
dont variation des réserves de conversion					(56)			(2)	
Solde au 31 décembre 2005		818	8 715	656	3 982	(445)	13 726	176	13 902

 ⁽¹⁾ Pour l'effet de l'application rétrospective de la norme IAS 32 « Instruments financiers : information et présentation » (révisée en 2004) relative aux options de vente accordées aux intérêts minoritaires, veuillez vous reporter aux « Modifications des règles comptables » à la Note 2.
 (2) Pour l'effet de l'application rétrospective de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », veuillez vous reporter aux « Modifications des règles comptables » à la Note 2.

Les notes annexes font partie intégrante des États Financiers Consolidés.

Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS)

Règ	ègles de présentation p. 56 16. Créances clients		Créances clients	p. 84	
1.	La Société	р. 56	17.	Autres actifs	p. 85
2.			18.	Valeurs mobilières de placement	p. 85
L.	Principales règles et méthodes comptables Nouvelles normes	p. 56 p. 56	19.	Actif s non courants destinés à la vente	p. 85
	Modifications des règles comptables liées aux normes	•	20.	Capitaux propres consolidés	р. 86
	ou aux interprétations IFRS nouvelles ou révisées Plans d'avantages en instruments de capitaux propres	р. 57 р. 67	21.	Provisions	p. 87
3.	Périmètre de consolidation	p. 68		a) Provisions pour rémunération différée	p. 87
4.	Acquisitions et cessions	p. 68		 b) Provisions pour régimes de retraite c) Instruments financiers 	p. 87 p. 89
	a) Acquisitions	p. 68		d) Autres provisions	p. 90
	b) Cessions c) Modifications ultérieures de la valeur	p. 68	22.	Dettes financières	p. 90
	des éléments d'actif acquis et de passif		23.	Options de ventes accordées	
	pris en charge et des coûts d'acquisition	p. 68		aux intérêts minoritaires	p. 91
			24.	Autres dettes	p. 92
	tes annexes aux comptes de résultat		25.	Dettes fournisseurs	p. 92
con	solidés (IFRS)	p. 69	26.	Produits constatés d'avance	p. 92
5.	Informations sectorielles	p. 69			
	a) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005	p. 70	Not	tes annexes aux tableaux	
	b) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 c) EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition	p. 70	de f	flux de trésorerie consolidés (IFRS)	p. 93
		p. 71	27.	Tableaux des flux de trésorerie consolidés	р. 93
	et hors éléments exceptionnels	p. 71	27.	Tapleaux des Tiux de tresofèrie consondes	p. 75
	d) Chiffre d'affaires par destination	p. 72			
	e) Dépenses d'investissement f) Immobilisations corporelles par zone géographique	p. 72 p. 72		tres notes annexes	0.4
6.	Chiffre d'affaires	p. 73	aux	comptes consolidés (IFRS)	p. 94
7.	Coûts par fonctions	p. 73	28.	Litiges et réclamations	p. 94
8.	Autres produits	p. 73	29.	Engagements hors bilan	p. 95
9.	Part des résultats des sociétés mises en équivalence	_		Passifs hors bilan	p. 95
	et autres produits (charges) liés aux participations		30.	Informations relatives aux instruments financiers	07
10.	Résultat financier	р. 74		a) Gestion des risques financiers	p. 97 p. 97
11.	Impôt sur les bénéfices	p. 74		b) Montants notionnels	p. 99
	•	1		c) Juste valeur des instruments financiers	p. 100
NT - 4			31.	Paiment fondé sur des actions	p. 102 p. 102
	tes annexes bilans consolidés (IFRS)	p. 77		a) Plans d'options de souscription d'actionsb) Plan d'actionnariat des salariés (PAS)	p. 102 p. 106
aux	bhans consondes (11 R5)	p. //	32.	Opérations entre parties liées	p. 106
12.	Immobilisations incorporelles	p. 77	33.	Immeubles de placement	р. 107
	Tests de dépréciation des écarts d'acquisition Coûts de développement	р. 77 р. 79	34.	Participations dans des coentreprises	р. 107
13.	Immobilisations corporelles	p. 79	35.	Résultat par action	p. 107
14.	Participations mises en équivalence,		36.	Effectif	р. 108
	autres participations financières	-	37.	Événements postérieurs à la clôture	p. 108
	et actifs financiers non courants	p. 82		•	
15.	Stocks	р. 84			

Actif Net – Situation Financière – Résultats 1.2 États financiers

Règles de présentation

1. La Société

Les États Financiers Consolidés ci-joints présentent la situation financière et le résultat des opérations de la société European Aeronautic Defence and Space Company **EADS N.V.** et de ses filiales (« EADS » ou le « Groupe »), société anonyme (« Naamloze Vennootschap ») de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Amsterdam (Le Carré, Beechavenue 130-132, 1119 PR, Schiphol-Rijk, Pays-Bas). La principale activité d'EADS consiste en la construction d'avions commerciaux, d'hélicoptères civils, de lanceurs spatiaux commerciaux, de missiles, d'avions militaires, de satellites, de systèmes de défense et d'électronique de défense ainsi que toutes prestations de services associées à ces activités. Ces États Financiers Consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration d'EADS le 7 mars 2006 ; ils ont été établis et sont présentés en euros (« € »).

2. Principales règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces États Financiers Consolidés sont présentées ci-dessous. Elles ont été appliquées invariablement à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

Référentiel comptable — Les états financiers consolidés d'EADS ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards), approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et avalisées par l'Union européenne (« UE »). Elles comprennent (i) les normes IFRS, (ii) les normes comptables internationales (« IAS ») et (iii) les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Nouvelles normes

Fin mars 2004, l'IASB a finalisé la 1re phase de son projet en cours sur les regroupements d'entreprises et adopté la nouvelle norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », remplaçant et annulant la norme IAS 22 « Regroupements d'entreprises », ainsi que les normes révisées IAS 36 « Dépréciation d'actifs » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». EADS a décidé d'adopter de manière anticipée la norme IFRS 3, la norme IAS 36 révisée et la norme IAS 38 révisée et de les appliquer à compter du 1er janvier 2004. Outre les révisions de treize normes IAS conjointement avec le Projet d'améliorations (publié en décembre 2003), l'IASB a fait paraître en 2004 cinq nouvelles normes et cinq interprétations, ainsi que des amendements / révisions. En 2005, l'IASB a fait paraître une nouvelle norme et deux interprétations, ainsi que les amendements / révisions figurant ci-dessous. Les normes et les interprétations imprimées en italique font état d'une date d'application plus tardive et n'ont pas encore été adoptées. Toutes les autres normes et interprétations figurant cidessous ont été adoptées par EADS et sont appliquées aux États Financiers Consolidés du Groupe au titre de l'exercice comptable débutant le 1er janvier 2005. À l'exception de la norme IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location » (parue en 2004) et l'amendement d'avril 2005 (« Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupe futures ») à la norme IAS 39 « Instruments financiers: comptabilisation et évaluation », EADS a décidé de n'opter pour l'adoption anticipée d'aucune des normes ou interprétations nouvelles, révisées ou amendées avant leur entrée en vigueur.

Projets d'améliorations (2003) :

- IAS 1 Présentation des états financiers
- IAS 2 Stocks
- IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs
- IAS 10 Événements postérieurs à clôture
- IAS 16 Immobilisations corporelles
- IAS 17 Contrats de location
- IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères
- IAS 24 Information relative aux parties liées
- IAS 27 États financiers consolidés et individuels
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées

- IAS 31 Participations dans des coentreprises
- IAS 33 Résultat par action
- IAS 40 Immeubles de placement

Nouvelles normes:

- IFRS 2 Paiement fondé sur des actions (parue en 2004)
- **IFRS 3** Regroupements d'entreprises (parue en 2004)
- IFRS 4 Contrats d'assurance (parue en 2004)
- IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (parue en 2004)
- IFRS 6 Prospection et évaluation de ressources minérales (parue en 2004)
- IFRS 7 Instruments financiers: information à fournir parue en 2005)

Nouvelles interprétations :

- IFRIC 1 Changes Variation des passifs existants relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires (parue en 2004)
- IFRIC 2 Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires (parue en 2004)
- IFRIC 3 Droits d'émission (parue en 2004, retirée en 2005)
- IFRIC 4 Déterminer si un accord contient une location (parue en 2004)
- IFRIC 5 Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement (parue en 2004)
- IFRIC 6 Passifs découlant de la participation à un marché déterminé - Déchets d'équipements électriques et électroniques (parue en 2005)
- IFRIC 7 Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 (parue en 2005)

Amendements/Révisions:

- IAS 1 Présentation des états financiers Amendement (Août 2005) Informations à fournir sur le capital
- IAS 19 Avantages du personnel Amendement (Décembre 2004) : Traitement des gains et pertes actuariels, régimes de groupe et informations à fournir

- IAS 32 Instruments financiers: informations à fournir et présentation Révision (Décembre 2003) Amendement (Mars 2004)
- IAS 36 Dépréciation d'actifs (Mars 2004)
- IAS 38 Immobilisations incorporelles (Mars 2004)
- IAS 39 Instruments financiers: comptabilisation et évaluation:
 - Révision (Décembre 2003)
 - Amendement (Mars 2004) : Comptabilité de couverture de juste valeur pour la couverture de portefeuille de risque de taux
 - Amendement (Décembre 2004) : Transition et comptabilisation initiale des actifs financiers et passifs financiers
 - Amendement (Avril 2005) Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupe futures
 - Amendement (Juin 2005) Option juste valeur
 - Amendement (Août 2005) Contrats de garantie financière
- SIC 12 Consolidation Entités ad boc Amendement (Novembre 2004) : Portée de SIC 12

Modifications des règles comptables liées aux normes ou aux interprétations IFRS nouvelles ou révisées

IFRS 2 Paiement fondé sur des actions — La norme comptable révisée pour les transactions de paiement fondées sur des actions est décrite ci-dessous. L'impact principal de l'IFRS 2 sur les États Financiers Consolidés du Groupe consiste en la comptabilisation d'une charge, avec une contrepartie correspondante en capitaux propres pour les plans de stock-options des cadres supérieurs et des salariés et les plans d'actionnariat des salariés. Conformément aux règles de transition, EADS a appliqué rétroactivement la norme en question aux deux plans de paiement en actions, qui ont été accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'avaient pas été acquis avant le 1er janvier 2005.

Pour les effets de la norme révisée sur le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé d'EADS, ainsi que sur le bénéfice par action, voir la Note 31 « Paiement fondé sur des actions » et la Note 35 « Résultat par action ».

Actif Net - Situation Financière - Résultats 1.2 États financiers

IAS 1 Présentation des états financiers — L'effet de l'application de la norme amendée consiste en une présentation révisée du bilan consolidé. Tous les éléments d'actif et de passif sont désormais classés au bilan consolidé d'EADS, en fonction de leur nature, en éléments courants ou non courants. Un actif est qualifié d'actif courant lorsqu'on prévoit qu'il sera réalisé dans le cours du cycle normal d'exploitation d'EADS ou lorsqu'il est détenu principalement en vue d'être vendu. Un élément de passif est qualifié d'élément courant lorsqu'on prévoit qu'il sera réglé dans le cours du cycle normal d'exploitation d'EADS. Les dettes financières sont classées en dettes courantes si leur échéance se situe dans une période de douze mois après la date de clôture de l'exercice. Tous les autres éléments d'actif ou de passif sont classés en éléments non courants.

En outre, les participations minoritaires sont désormais présentées parmi les capitaux propres consolidés. Le bilan consolidé de l'exercice précédent a été ajusté afin de le rendre comparable compte tenu de cette modification.

IAS 16 Immobilisations corporelles — À compter du 1er janvier 2005, EADS a appliqué l'approche par composants telle qu'elle est énoncée dans la norme révisée. Dans le cadre de cette approche, les coûts prévisibles des grosses réparations futures et des pièces de rechange majeures (composants) qui devront être remplacées pendant la durée de vie d'une immobilisation corporelle sont amortis séparément sur leurs durées de vie utile.

Les révisions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » imposent l'inclusion dans le prix de revient d'une immobilisation corporelle l'estimation initiale du coût du démantèlement et d'enlèvement de l'immobilisation et de remise en état du site où elle se trouve. Une provision correspondant à l'obligation de mise au rebut de l'actif est constatée pour le même montant à la même date, conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Pour les effets de la norme révisée, nous renvoyons aux Notes 13 « Immobilisations incorporelles », 17 « Autres actifs », 11 « Impôt sur les bénéfices », 20 « Capitaux propres consolidés » et 21 d) « Autres provisions ».

IAS 32 Instruments financiers: information et présentation (révisée en 2004) — Depuis le 1er janvier 2005, EADS applique la norme IAS 32 révisée, « Instruments financiers: information à fournir et présentation » (révisée en 2004). Entre autres choses,

la norme IAS 32 révisée prévoit des révisions relatives au classement d'une participation au sein d'une entité, en capitaux propres ou en dette financière. En conséquence, dans certaines circonstances, une entité doit comptabiliser une dette financière plutôt qu'un instrument de capitaux propres pour le prix d'exercice d'une option de vente accordée sur les titres de l'entité consolidée.

Dans le cadre du regroupement d'entreprises Airbus datant de 2001, l'option accordée à BAE Systems au titre de sa participation de 20 % dans Airbus constitue une telle option de vente. Dans ce cadre, EADS a l'obligation d'acquérir cette participation minoritaire dès lors que BAE Systems le réclamerait, sans limite de temps au sein d'une période annuelle définie, pour un montant égal à la juste valeur des actions concernées au moment de la levée de l'option, à régler en argent comptant ou sous la forme d'un montant correspondant d'actions EADS. Selon la norme IAS 32 révisée et nonobstant les intérêts minoritaires (légaux) de BAE Systems au sein d'Airbus, la participation correspondante doit désormais être considérée comme une dette financière à faire figurer à sa juste valeur dans les États Financiers Consolidés d'EADS. L'obligation relative à cette option de vente a été évaluée en appliquant un choix de différentes techniques de valorisation sur la base des meilleures estimations couramment disponibles; elle est présentée au sein d'un poste particulier du bilan consolidé d'EADS intitulé « Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires ».

Conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », l'adoption de la norme IAS 32 révisée est traitée comme une modification des règles comptables affectant pour la première fois les États Financiers Consolidés d'EADS au 31 décembre 2005, avec des ajustements correspondants au titre des exercices précédents présentés. Les intérêts minoritaires historiques correspondant à la participation de 20 % détenue par BAE Systems dans Airbus au moment du regroupement d'entreprises de 2001 ont été remplacés par l'enregistrement d'une dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires, l'écart entre ces deux montants ayant été imputé sur les capitaux propres consolidés. Les dividendes versés à BAE Systems au titre des exercices antérieurs ont été traités comme des remboursements partiels de cette dette, ce qui aboutit à en réduire d'autant le solde. Toutes les fluctuations de la juste valeur de cette dette ont été traitées comme des composantes d'une contrepartie

conditionnelle dans le cadre d'un regroupement d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et ont donc entraîné des ajustements de l'écart d'acquisition Airbus.

Les répercussions de cette révision des règles comptables sur les États Financiers Consolidés d'EADS sont détaillées au sein des Notes 12 « Immobilisations incorporelles », 20 « Capitaux propres consolidés », 23 « Dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires » et 35 « Résultat par action ».

IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location — Certains contrats qui n'ont pas la forme juridique d'un contrat de location transfèrent le droit d'utiliser un actif. C'est généralement le cas dans le cadre de contrats de service. Conformément aux stipulations de transition de la norme, EADS a identifié de tels contrats à compter du 1er janvier 2005 et a comptabilisé les biens en question suivant la norme IAS 17 « Contrats de location ».

Pour les effets de cette norme sur les États Financiers Consolidés d'EADS, voir les Notes 13 « Immobilisations corporelles », 14 « Investissements dans les sociétés consolidées par mise en équivalence, autres participations et actifs financiers à long terme » et 22 « Dettes financières ».

Méthode de consolidation — Les États Financiers Consolidés incluent toutes les filiales sous le contrôle d'EADS. Les participations sur lesquelles EADS exerce une influence notable (les « participations ») sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. EADS applique la méthode de la consolidation par intégration proportionnelle pour les investissements dans des coentreprises significatives. Les incidences des opérations intra-Groupe sont éliminées.

Les regroupements d'entreprises conclus le 31 décembre 2003 au plus tard ont été comptabilisés selon la méthode de l'acquisition d'entreprise, conformément à la norme IAS 22 « Regroupements d'entreprises » applicable à l'époque.

Depuis le 1er janvier 2004, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition d'entreprise conformément aux exigences de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ; tous les éléments identifiables d'actifs acquis, éléments de passif et d'engagements encourus ou probables sont enregistrés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit d'EADS (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire. Le prix d'un regroupement d'entreprises est évalué en fonction de la juste valeur des éléments d'actif apportés, des instruments de capitaux propres émis et des éléments de passif réglés ou à encourir à la date de l'échange, augmenté des frais directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des engagements comptabilisés est inscrit à l'actif comme un écart d'acquisition et fait l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice et chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur. Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net des passifs et engagements de la filiale acquise, les éléments identifiables d'actif, de passif et des engagements sont réévalués ainsi que l'évaluation du coût du regroupement. Tout écart résiduel est alors immédiatement comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Les entités *ad boc* sont consolidées dès lors que la nature des relations entre le Groupe et une entité ad boc indique que l'entité ad boc est en substance réellement sous le contrôle du Groupe. Les entités ad boc sont des entités créées en vue de réaliser un objectif limité et étroitement défini.

Conversion en devises étrangères — Les éléments d'actif et de passif des filiales étrangères pour lesquelles la monnaie de présentation est autre que l'euro sont convertis en utilisant les taux de change de fin d'exercice, tandis que les comptes de résultat sont convertis en utilisant la moyenne des taux de change de l'exercice, considérée comme la meilleure approximation des taux de change aux dates des opérations spécifiques. Les différences issues des opérations de conversion sont incluses dans une rubrique spécifique des capitaux propres consolidés (« Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés » ou « AOCI »).

Les opérations en devises étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères à la date d'arrêté des comptes sont convertis en euros au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de changes résultant des opérations de conversion sont constatés au sein du compte de résultat consolidé. Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises étrangères, qui sont inscrits au coût historique, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date des opérations ayant générés ces actifs et passifs.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère

Actif Net - Situation Financière - Résultats 1.2 États financiers

postérieurement au 31 décembre 2004 sont traités comme des éléments d'actif et de passif de l'entreprise acquise et sont enregistrés au cours de change à la date du regroupement. En ce qui concerne les transactions antérieures à cette date, les écarts d'acquisition, ainsi que les ajustements de juste valeur relatifs aux actifs et passifs acquis, sont traités comme ayant été propres à l'acquéreur.

Reconnaissance du chiffre d'affaires — Les produits des ventes sont comptabilisés lors du transfert des risques et des bénéfices de la propriété à l'acquéreur et lorsque leur montant peut être déterminé de manière fiable. Les produits des prestations de service sont comptabilisés en fonction de l'état de réalisation des prestations à la date de l'arrêté des comptes. En ce qui concerne les contrats à long terme, lorsque leur réalisation peut être estimée de manière fiable, les produits sont comptabilisés selon l'avancement des travaux prévus au contrat. L'avancement des travaux d'un contrat peut être déterminé de plusieurs manières différentes. Selon la nature du contrat, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les étapes convenues par contrat sont atteintes, que les unités d'œuvre sont livrées ou que les travaux progressent. Les variations des taux de marge sont inscrites au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont identifiées. Les résultats sur contrats sont analysés à chaque arrêté de comptes et des provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées lorsque des pertes éventuelles sont identifiées.

Les primes relatives à la bonne exécution des contrats sont prises en compte dans les taux de marge estimés et sont comptabilisées lorsque la bonne exécution anticipée du contrat est probable et peut être appréciée de manière fiable.

Les ventes d'avions qui comportent des engagements de garantie de valeur sont comptabilisées comme des contrats de location simple lorsque la valeur de ces engagements est jugée significative au regard de la juste valeur de l'avion correspondant. Les revenus comprennent alors les loyers de ces contrats de location simple.

Location — Pour déterminer si un accord contient ou non un contrat de location, il est nécessaire de se fonder sur la substance de l'accord ; il convient également d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs précis et si l'accord transfère un droit d'utiliser l'actif en question.

Le Groupe loue des actifs aussi bien comme bailleur que comme locataire, essentiellement à l'occasion d'opérations de financement de ventes d'avions commerciaux. Les contrats pour lesquels la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété sont transférés par le bailleur au locataire sont comptabilisés comme des contrats de location-financement. Tous les autres contrats sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Les actifs détenus pour être loués dans le cadre de contrats de location simple sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements (voir la Note 13 « Immobilisations corporelles »). Les revenus locatifs des contrats de location simple d'avions sont enregistrés parmi les produits d'exploitation sur la durée du contrat. Les actifs loués dans le cadre de contrats de location-financement cessent d'être comptabilisés au bilan consolidé en immobilisations corporelles ou stock dès la mise en œuvre du contrat. À la place, une créance au titre des loyers de locationfinancement, correspondant aux revenus locatifs futurs actualisés à recevoir du locataire, augmentés de l'éventuelle valeur résiduelle actualisée, est enregistrée parmi les actifs financiers non courants (voir la Note 14 « Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants »). Les produits financiers constatés d'avance sont comptabilisés sur la durée des contrats en « Charges d'intérêts, net ». Le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus correspondant sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat de location-financement.

Les actifs utilisés dans le cadre de contrats de locationfinancement sont inclus parmi les immobilisations corporelles à leur prix de revient diminué de tous amortissements cumulés (voir la Note 13 « Immobilisations corporelles »), à moins qu'ils n'aient fait l'objet de contrats de sous-location à des clients. Dans de tels cas, l'actif respectif est qualifié de bien en location simple ou de bien en location-financement, avec EADS comme bailleur (transactions de bail principal et de sous-location), et il est comptabilisé en conséquence. Pour l'élément de passif correspondant aux contrats de locationfinancement, voir la Note 22 « Dettes financières ». Lorsque EADS est le locataire dans le cadre d'un contrat de location simple, les règlements au titre des loyers sont enregistrés à leur échéance (voir la Note 29 « Engagements et risques » pour les engagements futurs au titre de contrats de location simple). Ces contrats de location s'inscrivent généralement dans des transactions de financement d'avions commerciaux au bénéfice de clients ; la sous-location correspondante est alors considérée comme un contrat de location simple (transactions de bail principal et de sous-location).

EADS considère les transactions de bail principal et de souslocation mises en place dans le but prédominant d'obtenir des avantages fiscaux et qui sont garanties par des dépôts bancaires bloqués (« defeased deposits ») correspondant à l'obligation contractuelle au titre du bail principal comme formant un tout, et comptabilise ces montages comme s'il s'agissait d'une seule transaction, conformément à la norme SIC 27 « Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location ». Afin de refléter la substance de la transaction, le Groupe opère par conséquent une compensation entre les obligations au titre du contrat de location-financement (principal) et le montant correspondant des dépôts bancaires bloqués.

Dépréciation des actifs — Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe une indication de perte de valeur d'un actif. En outre, les immobilisations incorporelles avec une durée de vie utile indéfinie, les immobilisations incorporelles non encore prêtes à usage et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la fin de chaque exercice, indépendamment du fait de savoir s'il existe une indication de perte de valeur ou non. Si la valeur nette comptable est supérieure au montant économique recouvrable, l'actif correspondant ou les actifs compris dans des unités génératrices de trésorerie sont ramenés à leur valeur économique recouvrable.

La valeur économique recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie. Les taux d'actualisation utilisés sont cohérents avec les flux de trésorerie futurs estimés afin d'éviter une double comptabilisation ou de ne pas tenir compte de certains effets tels que l'inflation ou les impôts. Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer la valeur d'un actif sont des taux qui reflètent l'appréhension actuelle du marché de (i) la valeur temporelle de l'argent et (ii) le risque propre à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées. Ces taux sont estimés à partir du taux implicite dans les opérations de marché courantes pour des actifs similaires ou à partir du coût du capital moyen pondéré d'une entité cotée comparable. Les taux en question reflèteront le retour que les investisseurs exigeraient pour un investissement dans l'actif examiné.

Les pertes de valeur comptabilisées au compte de résultat au titre des écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Celles des investissements ou participations financières classés en actifs financiers disponibles à la vente sont éventuellement reprises au niveau des AOCI. Pour tout autre actif, une dépréciation comptabilisée au cours des exercices antérieurs est reprise en résultat pour ramener l'actif à sa valeur économique sous réserve qu'il y ait eu une modification des estimations retenues pour déterminer la valeur économique de l'actif depuis que la dernière dépréciation a été comptabilisée. La valeur comptable de l'actif correspondant est augmentée jusqu'à sa valeur économique en prenant en compte tout amortissement ou dépréciation qui aurait été imputable sur la valeur comptable de l'actif depuis la dernière dépréciation enregistrée.

Frais indirects de vente — Les frais de publicité et de promotion des ventes et autres frais liés aux ventes sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Des provisions pour garanties sont constituées au moment de la comptabilisation de la vente correspondante.

Frais de recherche et développement — Les activités de recherche et développement peuvent être soit (i) engagées dans le cadre de contrats soit (ii) lancées en interne.

- i) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (engagées dans le cadre de contrats), réalisées dans le cadre de contrats de recherche et développement subventionnés, sont inscrits en charges au fur et à mesure que les produits correspondants sont comptabilisés.
- ii) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (lancées en interne) sont estimés afin de déterminer s'ils peuvent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles générées en interne. En plus des critères permettant la reconnaissance initiale d'une immobilisation incorporelle, les critères de qualification ne sont remplis que lorsque la faisabilité non seulement technique, mais également commerciale, peut être démontrée et que les coûts peuvent être déterminés de manière fiable. Il doit être également probable que l'immobilisation incorporelle permettra de dégager des avantages économiques futurs et qu'ils seront clairement identifiables et attribuables à un produit spécifique.

Actif Net - Situation Financière - Résultats 1.2 États financiers

En vue de satisfaire à ces critères, seuls les coûts correspondant uniquement à la phase de développement d'un projet lancé en interne sont capitalisés. Tous les coûts qui sont classés comme relevant de la phase de recherche d'un projet (lancé en interne) sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Si la phase de recherche ne peut être clairement distinguée de la phase de développement, les coûts liés à ce projet sont traités comme s'ils étaient encourus au cours de la phase de recherche uniquement.

Les coûts de développement capitalisés sont, d'une façon générale, amortis sur le nombre estimé d'unités produites si aucune autre procédure ne reflète le schéma de consommation de manière plus appropriée. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel lorsque l'actif n'est pas encore en service, et ensuite chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable risque de n'être pas recouvrable.

Les crédits d'impôt accordés au titre des coûts encourus pour les activités de recherche et développement sont déduits soit des charges correspondantes, soit des montants relatifs capitalisés dès que les crédits d'impôts sont acquis.

Impôt sur les bénéfices — Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au montant total inclus dans la détermination du résultat net de la période au titre des (i) impôts courants et des (ii) impôts différés.

- i) Les impôts courants correspondent au montant d'impôt sur les bénéfices payable ou recouvrable au cours d'un exercice. Ils sont calculés en appliquant les taux d'impôt correspondants, aux bénéfices imposables ou déficits fiscaux périodiques qui sont déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes. Un passif d'impôt courant est comptabilisé pour les impôts courants à payer au titre des périodes en cours ou antérieures. Un actif d'impôt courant est comptabilisé dans le cas où le montant d'impôt payé est supérieur au montant dû au titre de l'exercice en cours ou antérieur. L'avantage d'un déficit fiscal qui peut être reporté en arrière pour recouvrer les impôts courants d'un exercice antérieur est comptabilisé comme un actif sous réserve que l'économie correspondante soit probable et puisse être déterminée de manière fiable.
- ii) Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les impacts à la baisse ou à la hausse des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de

passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition fixés par les lois de finances applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder. L'effet d'un changement des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constaté dans les résultats de l'exercice au cours duquel la promulgation de la loi de finances correspondante est officialisée. Compte tenu du fait que les actifs d'impôts différés permettent d'anticiper des économies d'impôts futures éventuelles, ceux-ci ne sont reconnus dans les États Financiers Consolidés d'EADS que si la réalisation de ces économies d'impôts futures éventuelles est probable. La valeur des actifs d'impôts différés est analysée à chaque clôture annuelle.

Immobilisations incorporelles — Elles comprennent (i) les immobilisations incorporelles générées en interne, à savoir les logiciels développés en interne et autres immobilisations incorporelles générées en interne (voir ci-dessus : Frais de recherche et développement), (ii) les immobilisations incorporelles acquises, et (iii) les écarts d'acquisition (voir ci-dessus : Méthode de consolidation).

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût d'acquisition et sont en général amorties sur leur durée de vie utile respective (3 à 10 ans) selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle ainsi que chaque fois qu'il existe une indication que la valeur comptable sera supérieure au montant économique recouvrable de l'actif correspondant.

Immobilisations corporelles — Elles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de production, diminués des amortissements cumulés et de toute dépréciation cumulée. Ces coûts comprennent le coût estimé du remplacement, de l'entretien et de la remise en état d'une partie de ces immobilisations corporelles. Les amortissements sont, d'une façon générale, comptabilisés selon la méthode linéaire. Les coûts des équipements et installations produits en interne intègrent les coûts directs de matières premières et de main-d'œuvre et les charges indirectes de production

Immeubles de placement — Le Groupe comptabilise les immeubles de placement selon la méthode de la valeur d'acquisition. Les immeubles de placement sont constatés au bilan à leur valeur comptable, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition diminué de tout amortissement et de toute dépréciation cumulés. La juste valeur des immeubles de

placement est revue chaque année au moyen de modèles

des prix du marché.

d'évaluation par les flux de trésorerie ou de déterminations

Investissements — Les investissements du Groupe comprennent les participations dans les sociétés consolidées par mise en équivalence, les autres participations financières et les actifs financiers non courants, ainsi que les valeurs mobilières de placement courantes et non courantes et les disponibilités.

Au sein d'EADS, toutes les participations dans des entités non consolidées sont classées en actifs financiers non courants qualifiées de disponibles à la vente. Elles sont comprises sous la rubrique « Autres participations financières et actifs financiers non courants » au bilan consolidé.

Les « Valeurs mobilières de placement » du Groupe sont en majorité des titres de créance et sont qualifiées d'actifs financiers disponibles à la vente.

Les actifs financiers qualifiés de disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Le Groupe détermine la classification adéquate au moment de l'achat et apprécie à nouveau cette qualification à chaque date d'arrêté des comptes. Les gains et les pertes non réalisés sur les actifs financiers qualifiés de disponibles à la vente sont constatés directement au sein d'une rubrique séparée des capitaux propres (« AOCI »), nets d'impôts différés. Dès que ces actifs financiers sont vendus ou cédés, ou que leur juste valeur est jugée altérée, les gains ou pertes cumulés antérieurement constatés en capitaux propres sont enregistrés au poste « Autres produits / (charges) liés aux participations » du compte de résultat consolidé de l'exercice.

Les investissements en SICAV monétaires sont enregistrés à leur juste valeur, avec constatation des gains ou pertes en résultat financier.

La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché actuels. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (et pour les valeurs non cotées), le Groupe établit la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation

applicables, notamment les dotations aux amortissements. Les intérêts financiers sur emprunt ne sont pas immobilisés. Les durées d'usage des immobilisations suivantes sont utilisées: constructions, de 6 à 50 ans; agencements, de 6 à 20 ans ; matériel et outillage techniques, de 3 à 20 ans ; et les autres matériels, matériel d'usine et mobilier de bureau, de 2 à 10 ans. Les durées d'usage et méthodes d'amortissement appliquées aux immobilisations corporelles sont revues périodiquement et, si elles changent de manière significative, seules les dotations aux amortissements pour les périodes courantes et futures sont ajustées en conséquence. Si la valeur comptable d'un actif est supérieure à son montant économique recouvrable, une charge de dépréciation est immédiatement comptabilisée en résultat.

À chaque date d'arrêté des comptes, une analyse est effectuée afin d'identifier les indications éventuelles de perte de valeur des immobilisations corporelles.

Lorsqu'une inspection majeure est effectuée, son coût est constaté au sein de la valeur comptable de l'immobilisation s'il est satisfait aux critères de constatation.

Le prix de revient d'une immobilisation corporelle constaté à l'origine comprend l'estimation initiale des coûts de démantèlement et d'enlèvement de celle-ci et de remise en état du site où elle se trouve à la fin de sa durée de vie utile. le tout sur la base des valeurs actuelles. Une provision relative à l'obligation de mise au rebut de l'actif est constatée pour le même montant à la même date, conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les immobilisations corporelles comprennent également les coûts de développement capitalisés pour la confection d'outillages de production spécialisés, tels que gabarits et outils, ainsi que les coûts de conception, de construction et d'essais des prototypes et des modèles. Lorsqu'ils ont satisfaits aux critères de capitalisation, ces coûts sont immobilisés et en général amortis de façon linéaire sur 5 ans ou, le cas échéant sur la base du nombre d'unités produites ou d'autres unités semblables que l'on espère obtenir de cet outillage (méthode de l'amortissement proportionnel au nombre d'unités à produire). En ce qui concerne notamment les programmes de construction aéronautique tels que l'Airbus A380, prévoyant un nombre estimé d'avions à construire au moyen de ces outillages spécialisés, la méthode précitée permet d'affecter effectivement la quote-part de valeur des outillages spécialisés aux unités produites.

Actif Net – Situation Financière – Résultats 1.2 États financiers

généralement acceptées sur la base d'informations de marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes.

Les participations financières qualifiées de disponibles à la vente qui ne disposent pas de cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par d'autres méthodes d'évaluation, telles que le modèle de la valeur actualisée des flux de trésorerie, sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Tous les achats et ventes de titres sont constatés à la date de liquidation selon les conventions du marché.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils se produisent lorsque le Groupe prête de l'argent, fournit des biens ou des services directement à un débiteur sans intention d'échanger la créance. Les prêts et créances sont classés comme « Créances clients » et « Autres participations financières et actifs financiers non courants ».

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est susceptible d'être déprécié. Les investissements financiers qualifiés comme étant disponibles à la vente sont dépréciés en cas de baisse significative ou prolongée de leur juste valeur en dessous de leur coût d'acquisition. Toute dépréciation comptabilisée au compte de résultat consolidé pour de tels investissements financiers n'est jamais reprise ultérieurement en résultat.

Stocks — Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (en général au coût moyen) ou coût de production, et de leur valeur de réalisation nette. Les coûts de production comprennent tous les coûts directement attribuables au processus de fabrication, tels que les matières premières, la main-d'œuvre directe et les frais généraux relatifs à la production (basés sur la capacité d'exploitation normale et sur une consommation normale de matières premières et de main-d'œuvre, ainsi que sur d'autres coûts de production), amortissements compris. Les intérêts financiers sur emprunts ne sont pas capitalisés.

Créances clients — Les créances clients comprennent les créances résultant de la reconnaissance de revenus non encore réglés par le débiteur, ainsi que les créances liées aux contrats de construction à long terme. Les créances clients sont initialement constatées à leur juste valeur et, du moment qu'on ne prévoit pas de les encaisser dans un délai d'un an,

sont alors évaluées à leur prix de revient amorti au moyen de la méthode de détermination de l'intérêt effectif. S'il est probable que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer toutes les sommes dues conformément aux conditions initiales de vente, une dépréciation doit être constatée. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial, à savoir le taux qui actualise exactement le flux attendu de paiements en espèces futurs jusqu'à l'échéance ou la prochaine date de refixation du prix fondée sur le marché, à la valeur comptable nette actuelle de l'actif financier. La valeur comptable de la créance client est réduite en utilisant un compte de provision pour dépréciation. La dotation aux provisions pour dépréciation est comptabilisée au compte de résultat consolidé.

Disponibilités — Les disponibilités se composent des fonds en caisse, des soldes de comptes bancaires, des chèques à encaisser, des dépôts justifiant d'une échéance à court terme ainsi que des titres à court terme qui sont facilement convertibles selon des montants déterminés de trésorerie et pour lesquels les risques de variation de valeur sont négligeables.

Actifs non courants destinés à la vente — Les actifs non courants (ou les groupes d'actifs à céder) sont classés en actifs destinés à la vente et enregistrés à leur valeur comptable ou, si elle est inférieure, à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, si leur valeur comptable est recouvrée principalement grâce à une transaction de vente plutôt que par la poursuite de leur utilisation. Le passif directement associé aux actifs non courants destinés à la vente dans un groupe d'actifs à céder sont présentés séparément au bilan consolidé.

Instruments financiers dérivés — Au sein d'EADS, les instruments financiers dérivés sont (a) utilisés à des fins de couverture dans des stratégies de microcouverture pour couvrir le risque du Groupe dans des opérations identifiables engagées et sont (b) un composant d'instruments financiers hybrides qui comprennent à la fois le dérivé et le contrat hôte (« Dérivés incorporés »).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers dérivés sont constatés et comptabilisés au bilan consolidé à leur juste valeur. Alors que les instruments financiers dérivés dont les justes valeurs sont positives sont comptabilisés en « Autres actifs courants et non courants », ceux dont la juste

valeur est négative sont enregistrés en « Provisions pour instruments financiers ».

a) Couverture : le Groupe cherche à appliquer la comptabilité de couverture à l'ensemble de ses activités de change ou de taux. La comptabilité de couverture comptabilise de manière symétrique les effets de compensation sur le résultat net des variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert correspondant. Les critères retenus pour la qualification d'une telle relation de couverture comme entrant dans une logique de comptabilité de couverture sont les suivants : (i) l'opération de couverture est censée être très efficace pour couvrir les variations de trésorerie imputables au risque couvert, (ii) l'efficacité de la couverture peut être déterminée de manière fiable, (iii) l'opération de couverture est étayée par une documentation adéquate dès le commencement de l'opération.

Selon la nature de l'élément couvert, EADS classe les relations de couverture entrant dans une logique de comptabilité de couverture soit comme des (i) couvertures de juste valeur d'éléments d'actif et de passif comptabilisés (« Couvertures de juste valeur »), soit comme (ii) des couvertures des variations de trésorerie imputables à des éléments d'actif et de passif comptabilisés, des opérations projetées hautement probables ou des engagements fermes non comptabilisés (« Couvertures de flux de trésorerie »), soit comme (iii) des couvertures d'un investissement net dans une entité étrangère.

- i) Couverture de juste valeur : la comptabilité de couverture de juste valeur est essentiellement appliquée à certains swaps de taux d'intérêt. En ce qui concerne les instruments financiers dérivés utilisés aux fins d'opérations de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument dérivé sont comptabilisées simultanément au compte de résultat consolidé.
- ii) Couverture de flux de trésorerie : le Groupe applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie généralement aux contrats dérivés en devises étrangères sur des ventes futures ainsi qu'à certains swaps de taux d'intérêt. Les fluctuations de la juste valeur des instruments de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées au sein d'une rubrique séparée des capitaux propres (« AOCI »), nettes de l'impôt sur les bénéfices applicable, et sont constatées au compte de résultat

consolidé conjointement au résultat de la transaction couverte sous-jacente, une fois qu'elle est réalisée. Toute inefficacité des couvertures est immédiatement enregistrée au compte de résultat de l'exercice. Si des transactions couvertes sont annulées ou différées autrement que pour un temps relativement bref, les gains et les pertes sur l'instrument de couverture antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont en général comptabilisés au compte de résultat de l'exercice.

iii) Couverture d'investissement net : les couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Toute plus-value et moins-value sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture est constatée au sein d'une rubrique des capitaux propres (« AOCI ») ; la plus-value ou moins-value se rapportant à la partie inefficace de la couverture est constatée immédiatement au compte de résultat consolidé.

Les plus-values et moins-values accumulées en AOCI sont incluses dans le compte de résultat consolidé lorsque l'entité étrangère est cédée.

Au cas où certaines transactions dérivées, tout en assurant des couvertures économiques efficaces dans le cadre des politiques de gestion du risque du Groupe, ne rempliraient pas les conditions requises pour être comptabilisées en couvertures aux termes des règles spécifiques de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les fluctuations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés seraient immédiatement constatées au compte de résultat de l'exercice.

b) Dérivés incorporés: Les éléments dérivés incorporés dans un contrat hôte non dérivé sont constatés séparément et évalués à leur juste valeur s'ils satisfont à la définition d'un dérivé et si leurs risques et leurs caractéristiques économiques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les fluctuations de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat financier ».

Voir en Note 30 « Informations concernant les instruments financiers » une description des stratégies de gestion du risque financier du Groupe et des justes valeurs des instruments financiers dérivés de ce dernier, ainsi que pour les méthodologies utilisées pour déterminer ces justes valeurs.

Actif Net - Situation Financière - Résultats 1.2 États financiers

Provisions — Des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) du fait d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

Des provisions au titre des garanties financières accordées dans le cadre des ventes d'avions sont constituées pour refléter le risque sous-jacent pour le Groupe des garanties données lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Le montant de ces provisions est calculé de façon à couvrir la différence entre le risque encouru par le Groupe et la valeur estimée de la sûreté.

Les coûts à payer sont provisionnés à hauteur de la meilleure estimation des sorties de fonds futures. Les provisions pour autres risques et charges se rapportent à des risques identifiables représentant des montants dont la réalisation est prévue.

Les provisions pour pertes à terminaison de contrats sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que le total des coûts estimés pour un contrat excédera le total des produits probables relatifs au même contrat. Ces provisions sont comptabilisées en diminution des en-cours pour la partie des travaux qui est déjà achevée, et en provisions pour la partie des travaux restant à réaliser. Les pertes sont déterminées sur la base des résultats estimés à l'achèvement des contrats et sont régulièrement actualisées.

Des provisions pour litiges et réclamations sont constituées si des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations qui seraient liées à des événements antérieurs sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

L'évaluation des **pensions et des prestations de retraite** classées comme régimes à prestations définies est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées prévisionnelles conformément à la norme IAS 19 « Avantages salariaux ». Conformément à la méthode du corridor permise par la norme l'IAS 19.92, EADS ne comptabilise pas les gains et les pertes actuariels en produits et charges, à moins qu'ils

ne dépassent 10 % de la valeur présente de l'obligation à prestations définies ou, si elle est supérieure, de la juste valeur des actifs du régime. Ces écarts actuariels sont différés et comptabilisés sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés adhérant à chaque régime.

Des indemnités de fin de carrière sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement à la retraite en échange de telles indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de carrière à titre d'incitation à un départ volontaire à la retraite.

Lorsque le Groupe ne dispose pas d'informations suffisantes pour permettre la comptabilisation d'un plan à prestations définies en conjonction avec un régime multi-employeurs à prestations définies, le Groupe comptabilise le plan comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies.

Droits d'émission et provisions pour excédent

d'émissions — Dans le cadre du Plan de commercialisation des autorisations d'émission de l'UE (sigle anglais EATS), les autorités nationales ont émis gratuitement au 1er janvier 2005 des permis (droits d'émission) qui donnent aux entreprises participantes le droit d'émettre une certaine quantité de gaz à effet de serre au cours de la période concernée.

Les entreprises participantes sont autorisées à commercialiser ces droits d'émission. Pour éviter une pénalité, le participant doit, à la fin de la période concernée, présenter des droits d'émission égaux aux quantités d'émissions réelles.

EADS constate une provision pour émission pour le cas où elle provoquerait des émissions dépassant les droits d'émission accordés. La provision est évaluée à la juste valeur (prix du marché) des droits d'émission nécessaires pour compenser le déficit à la date de clôture de chaque exercice.

En l'absence de toute directive précise faisant autorité dans le cadre des normes IFRS, les droits d'émission détenus par EADS sont, d'une façon générale, comptabilisés en actifs incorporels; à ce titre:

 i) les droits d'émission attribués gratuitement par les autorités nationales sont comptabilisés en subvention gouvernementale non monétaire à leur valeur nominale, soit zéro, ii) les droits d'émission achetés à d'autres participants sont comptabilisés à leur prix de revient ou à leur montant recouvrable, s'il est inférieur ; s'ils sont dédiés à la compensation d'une provision pour excédent d'émissions, ils sont réputés être un droit de remboursement et sont comptabilisés à leur juste valeur.

Dettes financières — Les dettes financières sont comptabilisées initialement en fonction des sommes reçues, nettes des coûts de transaction engagés. Ensuite, les dettes financières sont évaluées à leur prix de revient amorti à l'aide de la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif; tout écart entre les produits (nets des coûts de transaction) et le montant du remboursement est constaté en « Autres éléments du résultat financier » sur la durée de l'engagement financier.

Avances remboursables — Des avances remboursables sont accordées au Groupe par certains gouvernements européens pour financer les activités de recherche et développement liées à certains projets sur la base d'une notion de partage des risques. Elles doivent par conséquent être remboursées aux gouvernements européens en fonction de la réussite du projet considéré. En raison de ce principe de partage des risques, ces avances remboursables sont comptabilisées dans leur intégralité au poste « Autres éléments de passif courants et non courants ».

Plans d'avantages en instruments de capitaux propres

PSO — Les stock-options sont comptabilisées conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » et remplissent les conditions nécessaires pour être considérées comme des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres. Les services associés reçus sont évalués à leur juste valeur et sont calculés en multipliant le nombre d'options dont l'on prévoit l'acquisition par la juste valeur d'une option à la date d'octroi. La juste valeur de l'option est déterminée en appliquant le modèle d'estimation des options Black Scholes.

La juste valeur des services est constatée en frais de personnel, ainsi que par une augmentation correspondante des bénéfices non distribués consolidés sur la période d'acquisition du plan respectif.

Une partie de l'octroi est subordonnée à la réalisation d'objectifs de performance non boursiers et ne sera acquise que s'il est satisfait aux conditions de performance. S'il devient évident au cours de la période d'acquisition que certains de ces objectifs ne seront pas atteints et donc que le nombre d'instruments de capitaux propres dont on prévoit l'acquisition s'écarte de celui qui était initialement prévu, la charge sera ajustée en conséquence.

PAS — EADS propose à ses salariés, au titre du plan d'actionnariat des salariés (PAS), d'acheter des actions d'EADS avec un certain rabais. L'écart entre le prix de souscription et le cours correspondant de l'action est constaté en charges de personnel dans les États Financiers Consolidés d'EADS à la date de l'octroi.

Litiges et réclamations — Diverses actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe. Les litiges sont soumis à beaucoup d'aléas et l'issue de chaque affaire ne peut être prévue de manière certaine. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux existants ou éventuels. Il est raisonnablement possible que la résolution définitive de certaines de ces affaires puisse conduire le Groupe à constater des charges supérieures aux provisions constituées, et ce à un horizon assez lointain et pour des montants qui ne peuvent être précisément estimés. Le terme « raisonnablement possible » est utilisé dans les présentes notes annexes pour indiquer que les chances de survenance d'une transaction ou d'un événement futur(e) ne sont pas infimes mais seulement possibles. Bien que le règlement final de ces affaires puisse avoir un effet sur les résultats du Groupe pour l'exercice particulier au cours duquel un ajustement de la provision estimée serait comptabilisé, le Groupe pense que ces ajustements éventuels ne devraient pas affecter ses États Financiers Consolidés de façon importante.

Utilisation d'estimations — L'établissement des états financiers du Groupe conformément aux normes IFRS oblige la direction à réaliser des estimations et émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits à l'actif et au passif, et à communiquer des informations sur les montants éventuels à la date de la clôture des comptes ainsi que sur les montants des produits et charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réalisés pourraient diverger par rapport à ces estimations.

Les hypothèses clefs, ainsi que les autres sources d'incertitudes d'estimation, sont communiquées dans les Notes respectives (voir en particulier les Note 12 « Immobilisations incorporelles » , Note 21 « Provisions », Note 29 « Engagements et risques » et Note 30 « Informations concernant les instruments financiers »).

3. Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation (31 décembre 2005) — Outre EADS N.V., le périmètre de consolidation recouvre :

- 228 sociétés qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale;
- 21 sociétés qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle;
- 21 sociétés qui sont des participations dans des entreprises associées et sont comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Les filiales, les sociétés associées et les coentreprises significatives sont énumérées dans l'annexe intitulée « Informations sur le périmètre de consolidation ».

4. Acquisitions et cessions

a) Acquisitions

En 2005, le Groupe a acquis auprès de Nokia les activités de radiocommunications mobiles professionnelles (PMR)

de celle-ci (EADS Secure Networks Oy). La comptabilisation initiale de ce regroupement d'entreprises est réalisée sur une base provisoire.

Le 4 octobre 2004, le Groupe a acquis RIG Holdings, Inc., Delaware/USA, ainsi que ses filiales, Racal Instruments US et Racal Instruments Group Ltd., auprès de RIG Holdings, LP, Delaware.

Hormis les acquisitions mentionnées ci-dessus, aucune autre opération d'acquisition significative du Groupe n'est à indiquer.

b) Cessions

Le 30 novembre 2005, EADS a vendu sa participation de 50 % dans TDA – Armements S.A.S. à Thales. En outre, le 28 février 2005, EADS a vendu son activité de téléphonie d'entreprise, laquelle comprend ses activités de télécommunications civiles, à Aastra Technologies Limited, Concord/Canada.

Hormis les cessions mentionnées ci-dessus, aucune autre opération de cession significative du Groupe n'est à indiquer.

c) Modifications ultérieures de la valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge et des coûts d'acquisition

Aucune modification ultérieure significative n'est à indiquer en 2005.

Notes annexes aux Comptes de Résultat Consolidés (IFRS)

5. Informations sectorielles

Le Groupe découpe son activité en cinq divisions (secteurs d'activité) reflétant la structure de gestion et d'organisation interne selon la nature des produits et services fournis. Suite à de récentes modifications de la structure d'EADS, la Division Aéronautique a été dissoute à la fin de juin 2005 et partagée en Division Eurocopter et Autres activités. Les chiffres pour les différents secteurs ont été retraités conformément à cette nouvelle structure.

- Airbus Développement, production, commercialisation et vente d'avions de ligne commerciaux de plus de 100 sièges et développement et production d'avions destinés à un usage militaire.
- Avions de Transport Militaire Développement, production, commercialisation et vente d'avions de transport militaire et d'avions de mission spéciale.
- Eurocopter Développement, production, commercialisation et vente d'hélicoptères civils et militaires et services de maintenance.

- Défense et Systèmes de sécurité Développement, production, commercialisation et vente de systèmes de missiles ; d'avions militaires de combat et d'entraînement ; fourniture de solutions d'électronique de défense, de télécommunications liées à la défense ; services logistiques, de formation, d'essais, d'ingénierie et autres services associés.
- **Espace** Développement, production, commercialisation et vente de satellites, d'infrastructures et de lanceurs orbitaux et prestations de services spatiaux.

Les informations relatives aux différents secteurs d'activité du Groupe sont présentées dans les tableaux suivants. Les impacts de la consolidation, la fonction holding du siège d'EADS et les autres activités qui ne peuvent être affectées aux divisions sont présentés dans la colonne « Siège/Élimin. ». Les « Autres activités » comprennent le développement, la production, la commercialisation et la vente d'avions régionaux turbopropulsés et d'avions commerciaux légers, de composants aéronautiques ainsi que des services de conversion et de maintenance d'avions civils et militaires.

Actif Net - Situation Financière - Résultats

1.2 États financiers

a) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005

(en millions d'€)	Airbus	Avions de Transport Militaire	Eurocopter	Défense et Systèmes de Sécurité	Espace	Autres activités	Siège/ Élimin.	Conso- lidés
Chiffre d'affaires total	22 179	763	3 211	5 636	2 698	1 155	33	35 675
Chiffre d'affaires inter-segments	(238)	(234)	(134)	(509)	(10)	(329)	(15)	(1 469)
Chiffre d'affaires	21 941	529	3 077	5 127	2 688	826	18	34 206
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	0	4	0	0	206	210
EBIT* hors dépréciation des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir définition ci-dessous)	2 307	48	212	201	58	(171)	197	2 852
Élements exceptionnels								(140)
Résultat financier								(177)
Impôt sur les bénéfices								(825)
Bénéfice net de l'exercice								1 710
Imputable à : Actionnaires de la société mère (revenu net)								1 676
Intérêts minoritaires								34
Autres informations								
Actifs des unités opérationnelles identifiables (y compris, écart d'acquisition (goodwill) (1)	33 226	1 642	4 076	9 287	4 911	1 320	2 543	57 005
dont écart d'acquisition	6 987	12	111	2 469	559	0	29	10 167
Participations mises en équivalence	0	0	0	31	0	10	1 867	1 908
Passifs sectoriels (2)	20 274	1 581	3 076	9 854	4 393	977	3 883	44 038
Dépenses d'investissement (y compris Bien loués)	1 864	93	79	205	467	64	86	2 858
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 131	41	68	146	117	55	95	1 653
Frais de recherche et développement	1 659	18	70	207	58	6	57	2 075

⁽¹⁾ Les actifs sectoriels n'incluent ni les actifs d'impôts courants et différés, ni la trésorerie et les valeurs mobilières de placement. (2) Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants et différés, ni les dettes portant intérêts.

b) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004

(en millions d'€)	Airbus	Avions de Transport Militaire	Eurocopter (4)	Défense et Systèmes de Sécurité	Espace	Autres activités ⁽⁴⁾	Siège/ Élimin.	Conso- lidés
Chiffre d'affaires total	20 224	1 304	2 786	5 385	2 592	1 123	31	33 445
Chiffre d'affaires inter-segments	(621)	(227)	(121)	(424)	(10)	(268)	(13)	(1 684)
Chiffre d'affaires	19 603	1 077	2 665	4 961	2 582	855	18	31 761
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	7	0	0	3	0	0	78	88
EBIT* hors dépréciation des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir définition ci-dessous) (1)	1 919	26	201	226	9	2	49	2 432
Élements exceptionnels								(217)
Résultat financier								(330)
Impôt sur les bénéfices								(664)
Bénéfice net de l'exercice								1 221
Imputable à : Actionnaires de la société mère (revenu net)								1 203
Intérêts minoritaires								18
Autres informations								
Actifs des unités opérationnelles identifiables (y compris, écart d'acquisition-goodwill) (2)	35 044	1 051	3 649	9 076	3 841	1 324	2 143	56 128
dont écart d'acquisition	6 883	12	111	2 407	559	0	29	10 001
Participations mises en équivalence	0	0	0	24	0	9	1 705	1 738
Passifs sectoriels (3)	17 019	881	2 701	9 253	3 471	750	3 575	37 650
Dépenses d'investissement (y compris Biens loués)	2 778	49	92	174	423	85	72	3 673
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 088	34	52	139	110	54	144	1 621
								l .

⁽¹⁾ L'effet de l'application rétroactive de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » est inclus (voir la Note 7 « Coûts par fonctions »).

26

1 734

Frais de recherche et développement

Les cessions internes entre les unités opérationnelles se réalisent en règle générale à des conditions de marché et concernent principalement les divisions Eurocopter, Défense et Systèmes de sécurité et Airbus, dans la mesure où les divisions Eurocopter et Défense et Systèmes de sécurité interviennent comme fournisseurs des avions Airbus. En outre, Airbus intervient comme principal fournisseur concernant le programme A400 M qui est dirigé par la division Avions de Transport Militaire.

Les dépenses d'investissement représentent l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (à l'exclusion de l'augmentation des écarts d'acquisition de 168 M \in); pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la Note e) « Dépenses d'investissement ».

c) EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels

185

61

EADS utilise l'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels comme un indicateur clé de sa performance économique. L'expression « éléments exceptionnels » se réfère aux éléments tels que les dotations aux amortissements des ajustements à la juste valeur se rapportant à la fusion EADS, à la création de la société Airbus intégrée et à la création de MBDA, ainsi que les dépréciations constatées en résultat sur les écarts d'acquisition générés à l'occasion de ces transactions. L'EBIT hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels est pris en compte par la Direction comme un

2 126

⁽²⁾ Les actifs sectoriels n'incluent ni les actifs d'impôts courants et différés, ni la trésorerie et les valeurs mobilières de placement.

⁽³⁾ Les passifs sectoriels n'incluent ni les passifs d'impôts courants et différés, ni les dettes portant intérêts.

⁽⁴⁾ La division « Aéronautique » de l'exercice précédent a été partagée en « Eurocopter » et « Autres activités ».

indicateur clé pour mesurer les performances économiques des unités opérationnelles.

(en millions d'€)	2005	2004 (1)	2003
Bénéfice net de l'exercice avant résultat financier et impôts sur les bénéfices	2 712	2 215	747
Amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	0	0	567
Amortissements exceptionnels (immobilisations)	136	212	214
Amortissements exceptionnels (stocks)	0	5	15
Amortissements exceptionnels (autres)	4	0	0
EBIT* hors dépréciations des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels	2 852	2 432	1 543

⁽¹⁾ Incluant l'effet de l'application rétroactive de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » (voir la Note 7 « Coûts par fonctions »).

En raison de l'application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les chiffres des exercices précédents ont dû être retraités en conséquence. Pour 2005, l'impact enregistré sur l'EBIT hors amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels ainsi que sur le bénéfice net de l'exercice a été un supplément de charges de 33 M \in (2004 : 12 M \in).

Dans le cadre du projet PACE (Project Airbus Conversion in Euro), relatif à la conversion de la comptabilité du GIE Airbus en euros, et de l'accord préalable sur les prix de transfert (Advance Pricing Agreement) associé, signé en avril 2004 avec les autorités fiscales (française, britannique, allemande et espagnole), le GIE Airbus – dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain – a été absorbé par Airbus SAS – dont la monnaie fonctionnelle est l'euro – avec effet rétroactif au 1er janvier 2004.

En conséquence, les opérations de l'ancien GIE Airbus sont, à compter du 1er janvier 2004, considérées comme des « opérations en devises étrangères » et comptabilisées conformément aux principes comptables appliqués de façon constante par EADS. Avant la fusion, les opérations du GIE Airbus étaient comptabilisées au taux de change en vigueur de la période à l'exception de celles qui étaient couvertes par des instruments financiers. Depuis le 1er janvier 2004, les opérations de l'ancien GIE Airbus sont comptabilisées sur la base des taux de change historiques.

Dès lors, aucune réserve de conversion supplémentaire (CTA) n'est générée par les opérations de l'ancien GIE Airbus. La partie de la réserve de conversion en cours au 31 décembre 2003, comptabilisée pour des éléments non monétaires du bilan liés à des opérations futures à compter du 1er janvier 2004, est progressivement reprise au fur et à mesure de la réalisation de ces opérations, à savoir les livraisons d'appareils.

d) Chiffre d'affaires par destination

(en millions d'€)	2005	2004	2003
France	3 511	3 326	3 521
Allemagne	3 235	4 322	3 651
Royaume-Uni	2 682	2 653	2 121
Espagne	1 017	1 253	1 000
Autres pays européens	3 126	2 974	3 687
Amérique du Nord	9 026	8 715	8 056
Asie/Pacifique	7 734	4 938	4 033
Moyen-Orient	1 860	2 286	2 873
Amérique latine	645	505	677
Autres pays	1 370	789	514
Consolidés	34 206	31 761	30 133

Les montants de chiffre d'affaires sont répartis par zones géographiques en fonction du lieu d'implantation du client.

e) Dépenses d'investissement

(en millions d'€)	2005
Allemagne	962
France	946
Royaume-Uni	707
Espagne	150
Autres pays	53
Dépenses d'investissement hors actifs loués	2 818
Actifs loués	40
Dépenses d'investissement	2 858

f) Immobilisations corporelles par zone géographique

(en millions d'€)	2005
Allemagne	3 852
France	3 140
Royaume-Uni	2 682
Espagne	901
Autres pays	857
Immobilisations corporelles par zone géographique	11 432

Les immobilisations corporelles ne tiennent pas compte des actifs loués (€ 2 385 millions).

6. Chiffre d'affaires

En 2005, le chiffre d'affaires a atteint 34 206 M € contre 31 761 M € en 2004 et 30 133 M € en 2003. En 2005 le chiffre d'affaires a augmenté par rapport à 2004 dans toutes les divisions, à l'exception de la division Avions de Transport Militaire. En dépit de couvertures moins favorables qu'en 2004, les revenus ont augmenté principalement chez Airbus, Eurocopter et dans la division Défense.

Le chiffre d'affaires se compose essentiellement des ventes de biens et de services ainsi que des revenus lié aux contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, à la recherche et au développement (engagés dans le cadre de contrats) et aux activités de financement des ventes. Pour de plus amples détails sur la composition du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou région géographique, se reporter à la Note 5, « Informations sectorielles ».

Détail du Chiffre d'affaires :

2005	2004	2003
34 206	31 761	30 133
28 649	26 208	25 110
4 706	4 816	4 295
	34 206	34 206 31 761 28 649 26 208

Le chiffre d'affaires provenant des contrats à long terme a baissé en 2005, principalement dans la division Avions de Transport Militaire, du fait de l'A400M. Cette baisse a été presque compensée par l'augmentation enregistrée dans les divisions Eurocopter et Espace.

7. Coûts par fonctions

Les coûts des produits vendus et autres coûts par fonctions incluent le coût des matières et fournitures (y compris variations de stocks) pour un montant de 20 800 M € (2004 : 19 734 M €, 2003 : 18 882 M €).

Le coût des produits vendus comprend les dotations aux amortissements résultant des ajustements à la juste valeur d'actifs immobilisés et de stocks à hauteur de 136 M € (2004 : 217 M €; 2003 : 229 M €) se rapportant à la fusion EADS, à la création de la société Airbus intégrée et à la création de

MBDA. Les chiffres pour 2004 comprennent en outre l'effet de l'application rétroactive de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », qui se solde par une charge de 12 M €.

Les frais de personnel se composent de :

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Traitements, salaires et cotisations sociales	8 108	7 617	7 238
Coût de retraite périodique net (voir Note 21 b)	377	327	359
Total	8 485	7 944	7 597

8. Autres produits

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Autres produits	222	314	196
dont produits locatifs	48	42	39
dont reprises de provisions	9	34	17
dont produits des cessions d'actifs			
immobilisés	39	20	7

Les autres produits en 2004 incluaient la reprise de la provision au titre de la réclamation VT 1 à hauteur de 106 M €.

9. Part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres produits (charges) liés aux participations

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	210	88	224
Autres produits (charges) liés aux participations	15	(4)	(38)
Total	225	84	186

La part des résultats des sociétés mises en équivalence

en 2005 provient essentiellement des résultats de la mise en équivalence de Dassault Aviation pour un montant de 205 M € (2004 : 78 M € ; 2003 : 225 M €). Le Groupe Dassault Aviation a communiqué un bénéfice net 2005 de 305 M €, sur lequel EADS a retenu en quote-part un montant de 141 M € compte tenu de sa participation de 46,3 % au capital. La quote-part de mise en équivalence de Dassault Aviation pour l'exercice 2005 comprend également un rattrapage positif du résultat de l'exercice précédent conformément aux normes IFRS, qui s'élève à 64 M € (en 2004 : (33) M €).

Les autres produits (charges) liés aux participations comprennent essentiellement des dividendes perçus en provenance de sociétés non consolidées. En 2003, une perte de valeur de 30 M € a été comptabilisée en charge au titre de CAC Systèmes et Hispasat.

10. Résultat financier

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Charges d'intérêts, net	(155)	(275)	(203)
Autres éléments du résultat financier	(22)	(55)	148
Total	(177)	(330)	(55)

Les charges d'intérêts, net de 2005, comprennent des produits d'intérêts de 476 M € (2004 : 352 M € ; 2003 : 371 M €) et des charges d'intérêts de (631) M € (2004 : (627) M € ; 2003 : (574) M €). Le résultat financier inclut le rendement des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des actifs financiers tels que les prêts et les contrats de location-financement. Les charges financières comprennent les intérêts relatifs aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, pour un montant de 236 M € (2004 : 245 M €), ainsi que les intérêts sur les dettes financières.

Les Autres éléments du résultat financier pour 2005 comprennent, entre autres, un impact négatif de l'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés incorporés non utilisés dans des relations de couverture, pour un montant de (108) M € (2004 : (10) M €, 2003 : 70 M €), ainsi que des pertes de (13) M € sur des swaps de taux d'intérêt. Ils incluent également des effets de change positifs de 147 M € sur des éléments monétaires en devises étrangères.

11. Impôt sur les bénéfices

L'économie (charge) d'impôts se présente ainsi :

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Charges d'impôts			
de l'exercice	(439)	(127)	(612)
Économie (charge)			
d'impôts différés	(386)	(537)	138
Total	(825)	(664)	(474)

La société mère du Groupe, EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, applique la loi fiscale néerlandaise qui prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 31,5 % au 31 décembre 2005 (34,5 % pour 2004 et 2003). En décembre 2005, une nouvelle loi fiscale a été adoptée réduisant le taux d'impôt sur les sociétés en 2005 à 31,5 %, en 2006 à 29,6 % et à partir de 2007 à 29,1 %. En conséquence, les actifs et les passifs d'impôts différés pour les entités néerlandaises du Groupe ont été calculés en utilisant les taux adoptés correspondants. Toutes les filiales étrangères appliquent toutefois leur taux d'imposition national, notamment la Grande-Bretagne 30 % et l'Espagne 35 %.

En France, le taux d'impôt sur les sociétés en vigueur pour 2004 et 2003 était de 33 1/3 %, auquel s'ajoutait une contribution additionnelle de 3 % et une contribution sociale de 3,3 %. En 2004, la Loi de finances pour 2005 a été adoptée, donnant lieu à une réduction de la contribution additionnelle, qui passe à 1,5 % en 2005 et à zéro à partir de 2006. En conséquence, le taux d'imposition appliqué pour 2005 en France est de 34,93 %. Les actifs et les passifs d'impôts différés pour les filiales françaises du Groupe ont été calculés au 31 décembre 2005 en appliquant un taux d'imposition de 34,43 % aux différences temporaires.

En ce qui concerne les filiales allemandes du Groupe, les impôts sont calculés en appliquant un taux d'impôt fédéral sur les sociétés de 25 % pour le 31 décembre 2005, plus (i) une contribution de solidarité annuelle de 5,5 % sur le montant d'impôt fédéral sur les sociétés exigible et (ii) le taux de taxe professionnelle après impôt fédéral sur les sociétés de 12,125 % pour 2005. Au total, le taux d'impôt appliqué pour les impôts allemands sur les sociétés s'élève à 38,5 % en 2005 (38,5 % au 31 décembre 2004 et 40,0 % au 31 décembre 2003). Le tableau ci-après présente un rapprochement de la charge d'impôt théorique - en appliquant le taux d'impôt sur les sociétés néerlandais de 31,5 % au 31 décembre 2005, et de 34,5 % au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 - à la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt des économies non imposables ou des charges non déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes présentés conformément aux normes IFRS.

(en millions d'€)	2005	2005 en % du « Bénéfice avant impôts »	2004 (1)	2003
Bénéfice avant impôts	2 535		1 885	692
* Taux théorique d'impôt sur les sociétés	31,5 %	31,5 %	34,5 %	34,5 %
Économie (Charge) théorique d'impôts sur les bénéfices	(799)		(650)	(239)
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers et des modifications des législations fiscales	(55)	2,1 %	(36)	(26)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (goodwill) et dépréciations	0	-	0	(191)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(14)	0,6 %	(11)	(119)
Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	35	(1,4) %	80	69
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	70	(2,8) %	22	76
Incidences fiscales sur les dépréciations des investissements	(8)	0.3 %	4	(35)
Divers	(54)	2,2 %	(73)	(9)
Économie (charge) d'impôts constatée	(825)	32,5 %	(664)	(474)

⁽¹⁾ Incluant l'effet de l'application rétroactive de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » (voir la Note 7 « Coûts par fonctions »).

Les impôts différés reflètent les différences d'évaluation temporaires de certains éléments d'actif et de passif entre leurs valeurs comptables et les assiettes fiscales correspondantes. L'incidence fiscale future des déficits

fiscaux et des crédits d'impôt reportables est également prise en compte dans le calcul des impôts différés. Les impôts différés se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants:

	Actifs d'im	pôts différés	Passifs d'im	pôts différés	31 décembre (net)		
(en millions d'€)	2005	2004	2005	2004	2005	2004	
Immobilisations incorporelles	14	8	(157)	(97)	(143)	(89)	
Immobilisations corporelles	114	46	(1 270)	(1 087)	(1 156)	(1 041)	
Participations et actifs financiers non courants	56	33	(234)	(149)	(178)	(116)	
Stocks	470	357	(445)	(191)	25	166	
Créances et autres actifs	54	58	(1 733)	(3 561)	(1 679)	(3 503)	
Charges constatées d'avance	2	1	(30)	(26)	(28)	(25)	
Provisions pour régimes de retraite	678	700	0	0	678	700	
Autres provisions	974	607	(70)	(41)	904	566	
Dettes	977	821	(288)	(305)	689	516	
Produits constatés d'avance	504	579	(24)	(29)	480	550	
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	1 122	1 260	-	-	1 122	1 260	
Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation	4 965	4 470	(4 251)	(5 486)	714	(1 016)	
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(533)	(570)	-	-	(533)	(570)	
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(1 875)	(1 352)	1 875	1,352	-	-	
Actif / (passif) net d'impôts différés (1)	2 557	2 548	(2 376)	(4 134)	181	(1 586)	
dont un an ou moins	864	858	(432)	(1 379)	432	(521)	
dont plus d'un an	1 693	1 690	(1 944)	(2 755)	(251)	(1 065)	

⁽¹⁾ L'exercice précédent a été ajusté en raison de l'application de la norme IAS 16 révisée « Immobilisations corporelles » (approche par composants), pour un montant de 5 ME; veuillez vous référer au paragraphe « Modifications des règles comptables liées aux Normes ou aux Interprétations IFRS nouvelles ou révisées » de la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ».

Le montant des provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés du Groupe repose sur l'estimation par la direction des actifs d'impôts différés qui seront effectivement réalisés. Pour les exercices futurs, en fonction des résultats financiers du Groupe, l'estimation faite par la direction du montant des actifs d'impôts différés jugés réalisables pourra évoluer et par conséquent les provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés pourront donc augmenter ou diminuer en conséquence. Sur l'ensemble

des entreprises qui ont été en perte pendant deux années successives au moins, un actif total d'impôts différés de 83 M € a été comptabilisé. D'après les estimations effectuées, ces actifs d'impôts différés seront recouvrés à l'avenir grâce soit (i) à leurs propres bénéfices prévisionnels ou aux bénéfices d'autres entreprises (ii) intégrées dans le même groupe fiscal (« régime d'intégration fiscale » en France, « steuerliche Organschaft » en Allemagne), soit (iii) via l'« accord d'abandon des pertes » au Royaume-Uni.

Impôts différés sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables :

(en millions d'€)	France	Allemagne	Espagne	Royaume- Uni	Autres pays	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Déficits fiscaux reportables	398	660	4	1,622	96	2,780	3,217
Reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle	-	612	-	-	-	612	871
Reports de crédits d'impôts	4	-	213	-	-	217	186
Incidence fiscale	141	248	214	487	32	1,122	1,260
Dépréciations	(64)	(147)	(1)	(81)	(14)	(307)	(349)
Actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	77	101	213	406	18	815	911

Les déficits fiscaux reportables, les moins-values et les reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle sont illimités en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. En Espagne, les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un délai de 15 ans. La première tranche des crédits d'impôts reportables (4 M €) expirera en 2014.

Suivi des impôts différés :

(en millions d'€)	2005	2004
Actif/(passif) d'impôts différés net à l'ouverture de l'exercice (1)	(1 586)	(935)
Produit (charges) d'impôts différés au compte de résultat	(386)	(537)
Impôts différés comptabilisés directement en AOCI (IAS 39)	2 032	(300)
Autres	121	186
Actif/(passif) net d'impôts différés en fin d'exercice	181	(1 586)

⁽¹⁾ L'exercice précédent a été ajusté en raison de l'application de la norme IAS 16 révisée « Immobilisations corporelles » (approche par composants), pour un montant de 5 M € ; veuillez vous référer au paragraphe « Modifications des règles comptables liées aux Normes ou aux Interprétations IFRS nouvelles ou révisées » de la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ».

Les impôts différés comptabilisés directement en AOCI se présentent comme suit :

(en millions d'€)	2005	2004
Investissements disponibles à la vente	(3)	4
Couverture de flux de trésorerie	(1 070)	(3 109)
Total	(1 073)	(3 105)

Notes annexes aux Bilans Consolidés (IFRS)

12. Immobilisations incorporelles

Les tableaux donnant le détail des valeurs brutes, des amortissements cumulés et des valeurs nettes des immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Coût

(en millions d'€)	Solde au 31 décembre 2004 (publié)	Modifications des règles comptables (1)	Solde au 1 ^{er} janvier 2005 (ajusté)	Gains ou pertes de change	Acquisi- tions	Variation du périmètre de conso- lidation	Reclassi- fication	Cessions	Solde au 31 décembre 2005
Écarts d'acquisition	10 607	541	11 148	1	168	(9)	0	(2)	11 306
Coûts de développement capitalisés	172	0	172	1	292	0	2	(1)	466
Autres immobilisations incorporelles	837	0	837	4	212	(3)	35	(62)	1 023
Total	11 616	541	12 157	6	672	(12)	37	(65)	12 795

Amortissement/Dépréciation

(en millions d'€)	Solde au 31 décembre 2004 (publié)	Modifications des règles comptables (1)	Solde au 1 ^{er} janvier 2005 (ajusté)	Gains ou pertes de change	Acquisi- tions	Variation lu périmètre de conso- lidation	Reclassi- fication	Cessions	Solde au 31 décembre 2005
Écarts d'acquisition	(1 147)	0	(1 147)	(3)	0	9	0	2	(1 139)
Coûts de développement capitalisés	(3)	0	(3)	0	(2)	0	0	1	(4)
Autres immobilisations incorporelles	(458)	0	(458)	(2)	(185)	2	(14)	57	(600)
Total	(1 608)	0	(1 608)	(5)	(187)	11	(14)	60	(1 743)

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 31 décembre 2004 (publié)	Modifications des règles comptables (1)	Solde au 1 ^{er} janvier 2005 (ajusté)	Gains ou pertes de change	Acquisi- tions	Variation du périmètre de conso- lidation	Reclassi- fication	Cessions	Solde au 31 décembre 2005
Écarts d'acquisition	9 460	541	10 001	(2)	168	0	0	0	10 167
Coûts de développement capitalisés	169	0	169	1	290	0	2	0	462
Autres immobilisations incorporelles	379	0	379	2	27	(1)	21	(5)	423
Total	10 008	541	10 549	1	485	(1)	23	(5)	11 052

⁽¹⁾ La modification des règles comptables concerne les « Options de vente accordées aux intérêts minoritaires » ; veuillez vous référer au paragraphe « Modifications des règles comptables liées aux Normes ou aux Interprétations IFRS nouvelles ou révisées » de la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ».

L'augmentation des écarts d'acquisition en 2005 concerne essentiellement les éléments conditionnels relatifs au regroupement d'entreprises Airbus pour un montant de 93 M € correspondant à l'application de la norme IAS 32 « Instruments financiers : Information et Présentation (révisée en 2004) » appliquée aux dettes sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires. L'acquisition des activités de radiocommunications mobiles professionnelles (RMP) de

Nokia (EADS Secure Networks Oy) a également contribué à cette augmentation à hauteur de 44 M €.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

De manière analogue aux exercices précédents, EADS a réalisé des tests de dépréciation au niveau des Unités génératrices de trésorerie (au niveau du secteur d'activité

ou au niveau inférieur suivant). Des tests de dépréciation sont effectués chaque année sur les écarts d'acquisition au quatrième trimestre de l'exercice en utilisant les projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation

existantes portant sur une période de cinq ans (en 2004 : normalement sur une période de trois ans). Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Aux 31 décembre 2005 et 2004, les écarts d'acquisition ont été attribués aux unités génératrices de trésorerie comme le résume le tableau suivant au niveau de chaque secteur :

(en millions d'€)	Airbus	Avions de Transport Militaire	Eurocopter	Défense et Systèmes de Sécurité	Espace	Autres activités	Siège/ Élimin.	Consolidés
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2005	6 987	12	111	2 469	559	0	29	10 167
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2004 (1)	6 883	12	111	2 407	559	0	29	10 001

⁽¹⁾ Inclut les effets de la norme IAS 32 « Instruments financiers : information et présentation » (révisée en 2004), en ce qui concerne les options de vente accordées aux intérêts minoritaires. Veuillez vous référer au paragraphe « Modifications des règles comptables liées aux Normes ou aux Interprétations IFRS nouvelles ou révisées » de la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ».

Les prévisions d'exploitation existantes tiennent compte des données économiques générales émanant d'études macroéconomiques et financières extérieures. Les hypothèses de prévisions d'exploitation reflètent pour les périodes examinées les taux d'inflation spécifiques et les frais de personnel futurs dans les pays européens où les principales installations de production sont situées. En ce qui concerne les frais de personnel futurs attendus, une augmentation de 3 % en moyenne a été présumée. En outre, les taux d'intérêt futurs sont projetés pour l'Union Monétaire Européenne, la Grande-Bretagne et les États-Unis.

L'hypothèse de taux de croissance retenue pour calculer la valeur terminale s'élève en général à 2 %. Airbus utilise pour les nouveaux programmes les hypothèses spécifiques du marché concerné. Sur la base des prévisions et projections existantes des flux de trésorerie avant impôts, la valeur d'usage de ces Unités générant leurs propres flux de trésorerie a été déterminée en appliquant un taux d'actualisation avant impôt de 11,5 % (de l'ordre de 12,5 % à 14 % en 2004).

Airbus exerce dans un marché cyclique, et 2005 a été une année record pour le secteur. Pour faire face à la demande croissante et au regard d'un carnet de commandes de 2 177 appareils commerciaux, Airbus a prévu un programme de montée en production en vue d'un taux de production mensuel pouvant atteindre 32 avions à couloir unique

et 8 avions long-courrier. Les bénéfices futurs d'Airbus devraient être essentiellement affectés par la croissance attendue dans un environnement compétitif, les hypothèses de taux de change, le portefeuille de couvertures en place et le programme d'économie de coûts Route 06, ainsi que la mise en service de l'A380.

Pour la division Défense & Systèmes de Sécurité, les prévisions d'exploitation émettent l'hypothèse d'un accroissement des recettes, alimenté principalement par le carnet de commandes, par exemple les livraisons d'Eurofighters appuyées par des contrats de tranche deux. La marge d'exploitation de la division devrait augmenter sur la période de prévision d'exploitation, grâce à la croissance des volumes escomptée et aux mesures de restructuration mises en œuvre par le passé.

Le carnet de commandes de la division Espace au 31 décembre 2005 (y compris satellites, lanceurs, missiles balistiques et services de télécommunications militaires) explique la forte augmentation du chiffre d'affaires présumée pour cette division sur la période de prévision d'exploitation. L'actuel développement des satellites Skynet V pèsera sur les flux de trésorerie de la division Espace d'EADS jusqu'à ce que ces engins spatiaux soient lancés et exploités, générant ainsi une hausse des recettes en provenance du MoD britannique. La poursuite du programme de restructuration de la division Espace SARA a permis de redresser l'EBIT en 2004, de confirmer ces résultats positifs en 2005 et devrait jeter les bases pour des résultats positifs supplémentaires.

EADS suit une politique active de couverture des risques de change. Au 31 décembre 2005, le portefeuille de couverture total avec des échéances courant jusqu'en 2011, s'élève à 47 milliards de \$ US et couvre la majeure partie du risque net attendu au cours de la période de la prévision d'exploitation (2006 à 2010). Le taux de couverture moyen \$ US/€ du portefeuille de couverture total jusqu'en 2011 s'élève à 1,12 \$ US/€. Pour la détermination de la prévision d'exploitation, la Direction a présumé des taux de change futurs de 1,30 \$ US/€ et 0,68 £ GB/€ pour convertir en euros la partie des chiffres d'affaires libellés en \$ US et £ GB futurs qui ne sont pas couverts. Le risque net résulte

pour l'essentiel d'Airbus et dans une moindre mesure des divisions Eurocopter, Espace et Défense et Systèmes de Sécurité.

Les montants recouvrables, basés sur la valeur d'utilité, excédaient la valeur comptable des Unités génératrices de trésorerie examinées, n'indiquant aucune dépréciation des écarts d'acquisition pour 2005 et 2004.

Coûts de développement

EADS a capitalisé un montant de 462 M € au 31 décembre 2005 (169 M € au 31 décembre 2004) en immobilisations incorporelles générées en interne essentiellement au titre du programme Airbus A380.

13. Immobilisations corporelles

Les tableaux donnant le détail des valeurs brutes, des amortissements cumulés et des valeurs nettes des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Coût									
(en millions d'€)	Solde au 31 décembre 2004 (publié)	Modifications des règles comptables ⁽¹⁾ de la présentation ⁽²⁾	Solde au 1 ^{er} janvier 2005 (ajusté)	Gains ou pertes de change	Acquisi- tions	Variation du périmètre de conso- lidation	Reclassi- fication	Cessions	Solde au 31 décembre 2005
Terrains, agencements et constructions, y compris constructions sur sol d'autrui	5 496	(172)	5 324	21	185	(5)	252	(38)	5 739
Installations, matériels et outillages techniques	6 682	44	6 726	199	632	(4)	666	(41)	8 178
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	6 321	9	6 330	390	214	(8)	(205)	(483)	6 238
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	3 236	0	3 236	24	1 323	0	(1 103)	(6)	3 474
Total	21 735	(119)	21 616	634	2 354	(17)	(390)	(568)	23 629

Amortissements cumulés

(en millions d'€)	Solde au 31 décembre 2004 (publié)	Modifications des règles comptables ⁽¹⁾ de la présentation ⁽²⁾	Solde au 1 ^{er} janvier 2005 (ajusté)	Gains ou pertes de change	Acquisi- tions	Variation du périmètre de conso- lidation	Reclassi- fication	Cessions	Solde au 31 décembre 2005
Terrains, agencements et constructions, y compris constructions sur sol d'autrui	(1 973)	87	(1 886)	0	(243)	5	18	10	(2 096)
Installations, matériels et outillages techniques	(3 934)	0	(3 934)	(82)	(583)	4	3	24	(4 568)
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	(2 879)	(76)	(2 955)	(169)	(411)	17	143	271	(3 104)
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	(44)	0	(44)	0	0	0	0	0	(44)
Total	(8 830)	11	(8 819)	(251)	(1 237)	26	164	305	(9 812)

Valeur nette comptable

(en millions d'€)	Solde au 31 décembre 2004 (publié)	Modifications des règles comptables ⁽¹⁾ de la présentation ⁽²⁾	Solde au 1 ^{er} janvier 2005 (ajusté)	Gains ou pertes de change	Acquisi- tions	Variation du périmètre de conso- lidation	Reclassi- fication	Cessions	Solde au 31 décembre 2005
Terrains, agencements et constructions, y compris constructions sur sol d'autrui	3 523	(85)	3 438	21	(58)	0	270	(28)	3 643
Installations, matériels et outillages techniques	2 748	44	2 792	117	49	0	669	(17)	3 610
Autres matériels, matériels d'usine et de bureau	3 442	(67)	3 375	221	(197)	9	(62)	(212)	3 134
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	3 192	0	3 192	24	1 323	0	(1 103)	(6)	3 430
Total	12 905	(108)	12 797	383	1 117	9	(226)	(263)	13 817

⁽¹⁾ Du fait de l'application de la norme IAS 16 révisée « Immobilisations corporelles » (approche par composants et obligation de mise au rebut d'actifs), le solde d'ouverture au 1er janvier 2004 a été ajusté rétroactivement d'un montant de (46) M €. Du fait de l'adoption de la norme IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient une location » (parue en 2004), le solde des immobilisations corporelles inclut un ajustement au 1er janvier 2004, pour un montant net de 97 M €.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles incluent une perte de valeur de $8~\mathrm{M} \in$ comptabilisée au titre de Sogerma.

Aux 31 décembre 2005 et 2004, **les immobilisations corporelles** comprennent les constructions, les outillages techniques et autres matériels comptabilisés en immobilisations aux termes de contrats de location-

financement à hauteur de montants de 170 M € et 200 M €, nets d'amortissements cumulés de 367 M € et 336 M €. La dotation aux amortissements correspondante pour 2005 s'est élevée à 31 M € (2004 : 19 M € ; 2003 : 22 M €). En ce qui concerne les immeubles de placement, voir la Note 33 « Immeubles de placement ».

⁽²⁾ Les immeubles de placement sont comptabilisés à un poste séparé du Bilan consolidé (voir la Note 33 « Immeubles de placement »).

Les « Autres matériels, matériels d'usine et de bureau » recouvrent les avions loués aux termes de contrats qualifiés de location simple représentant une valeur nette comptable de 2 381 M € et 2 743 M € aux 31 décembre 2005 et 2004 respectivement, l'amortissement cumulé correspondant s'élevant à 1 653 M € et 1 604 M €. La dotation aux amortissements correspondante pour 2005 s'est élevée à 231 M € (2004 : 327 M € ; 2003 : 439 M €).

Les « avions loués aux termes de contrats de location simple » comprennent :

(i) l'activité de financement des ventes du Groupe prenant la forme d'avions qui ont été loués aux clients aux termes de contrats qualifiés de location simple : ils sont présentés nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'avion objet des financements. (voir la Note 29, « Engagements hors bilan » pour de plus amples détails sur les opérations de financement des ventes).

Les montants de loyers futurs sur contrats non résiliables (non actualisés) dus par des clients, à inclure dans les produits futurs, sont les suivants au 31 décembre 2005 :

(en millions d'€)	
Au plus tard en 2006	173
Après 2006 et au plus tard en 2010	433
Après 2010	246
Total	852

(ii) les contrats qui ont été comptabilisés comme des contrats de location simple car ils ont été vendus selon des modalités comprenant des engagements de garantie de valeur dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l'avion (estimé comme étant sa juste valeur). Lors de la vente initiale de ces avions au client, leur coût total

comptabilisé auparavant dans les stocks est transféré au poste « Autres matériels, matériels d'usine et de bureau » et amorti sur la durée de vie utile estimée des appareils, les montants perçus du client étant constatés en produits constatés d'avance (voir la Note 26, « Produits constatés d'avance »).

La valeur nette comptable totale des avions faisant l'objet de contrats de location simple est la suivante :

		écembre
(en millions d'€)	2005	2004
(i) Valeur nette comptable des avions aux termes de contrats de location simple avant dotation aux amortissements		1 981
Provision pour dépréciation		(532)
Valeur nette comptable des avions aux termes de contrats de location simple		1 449
(ii) Avions aux termes de contrats de location simple dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 %		1 294
Valeur nette comptable totale des avions aux termes de contrats de location simple		2 743

14. Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants

Le tableau ci-après indique le détail des participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants :

	Au 31	décembre
(en millions d'€)	2005	2004
Participations mises en équivalence	1 908	1 738
Autres investissements non courants et actifs financiers non courants		
Autres investissements	541	459
Autres actifs financiers non courants	1 397	1 651
Total	1 938	2 110
Portion courante des actifs financiers non courants	237	242

Aux 31 décembre 2005 et 2004, les Participations mises en équivalence dans les sociétés associées comprennent la participation d'EADS dans Dassault Aviation (46,30 % au 31 décembre 2005, 46,22 % au 31 décembre 2004) pour un montant de 1 867 M € et 1 705 M € respectivement. Le Groupe Dassault Aviation a annoncé en 2005 un bénéfice net de 305 M €, sur lequel EADS a reconnu une quote-part de 141 M € correspondant à son pourcentage de détention du capital. La quote-part de mise en équivalence provenant de

Dassault Aviation comprend également un rattrapage positif du résultat de l'exercice précédent conformément aux normes IFRS, dont le montant est de 64 M \in (en 2004 : (33) M \in) ; en outre, (18) M \in (en 2004 : 38 M \in) ont été constatés en AOCI. À l'intérieur des capitaux propres d'EADS reflétant sa part des capitaux propres de Dassault, une reclassification au 31 décembre 2002 / 1er janvier 2003 a été enregistrée sur les bénéfices non distribués, soit (97) M \in en AOCI 97 M \in .

Le tableau suivant présente un récapitulatif des informations financières concernant la participation de 46,3% d'EADS dans Dassault Aviation au 31 décembre 2005 :

(en millions d'€)	31 décembre 2005
Quote-part du bilan de la société mise en équivalence :	
Actifs à long terme	1 231
Actifs à court terme	2 395
Passif à long terme	165
Passif à court terme	1 978
Capitaux propres	1 483
Quote-part du chiffre d'affaires et du bénéfice de la société mise en équivalence :	
Chiffre d'affaires	1 587
Bénéfice net	141
Valeur nette de l'investissement	1 867

Une liste des principales participations mises en équivalence et le pourcentage de participation correspondant figurent dans l'Annexe relative aux « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Les « Autres investissements » concernent les participations d'EADS dans diverses sociétés non consolidées, dont les plus significatives au 31 décembre 2005 sont les participations dans Embraer pour 106 M € (2004 : 72 M €) et Patria pour 51 M € (2004 : 50 M €), ainsi que la participation de 10 % dans Irkut (54 M €) acquise en 2005.

Les « Autres actifs financiers non courants » pour 1 397 M € (2004 : 1 651 M €) et **la partie courante** des actifs financiers non courants pour 237 M € (2004 : 242 M €) comprennent essentiellement les activités de financement des ventes du Groupe sous la forme de créances au titre des contrats de location-financement et les prêts liés au financement des appareils. Ils sont indiqués ici nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'appareil objet du financement (voir la Note 29, « Engagements hors bilan » pour de plus amples détails sur les opérations de financement des ventes).

Les prêts liés au financement des appareils sont accordés aux clients pour financer la vente d'appareils. Ces prêts sont à long terme et ont normalement une échéance de remboursement qui est liée à la période d'utilisation de l'avion par le client. Le calcul de la valeur nette comptable est le suivant :

		Au 31 décembre	
(en millions d'€)	2005	2004	
Montant brut des prêts en cours aux clients	717	946	
Amortissements cumulés	(274)	(311)	
Valeur nette comptable totale des prêts	443	635	

Les créances au titre des contrats de location-financement dans le cadre du financement des appareils sont les suivantes :

		cembre
(en millions d'€)	2005	2004
Créances sur loyers minimums	1 245	1 299
Produits financiers constatés d'avance	(321)	(179)
Provision pour dépréciation	(122)	(155)
Valeur nette comptable totale des créances au titre des contrats de location-financement	802	965

Les créances sur loyers minimums à recevoir dans le cadre de contrats de location-financement sont les suivantes (montants non actualisés):

(en millions d'€)	
Au plus tard en 2006	150
Après 2006 et au plus tard en 2010	493
Après 2010	602
Total	1 245

Les autres actifs financiers non courants comprennent également 389 M € et 293 M € d'autres prêts aux 31 décembre 2005 et 2004 respectivement, tels que par exemple les prêts aux salariés.

Les dépôts bancaires sur compte séquestre de 1 102 M € et 1 089 M € respectivement aux 31 décembre 2005 et 2004 ont été compensés avec les dettes financières relatives aux opérations.

Actif Net - Situation Financière - Résultats

1.2 États financiers

15. Stocks

Les stocks aux 31 décembre 2005 et 2004 comprennent les éléments suivants :

		Au 31 décembre	
(en millions d'€)	2005	2004	
Matières premières et fournitures de production	1 159	987	
En-cours de production	10 655	8 505	
Produits finis et pièces comptabilisés au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation	1 161	1 039	
Avances versées aux fournisseurs	2 450	1 803	
Total	15 425	12 334	

L'augmentation des en-cours de production de 2 150 M € est essentiellement due aux programmes Airbus, Eurocopter, Avions de Transport Militaire et Espace. Les produits finis et pièces ont augmenté de 122 M €, principalement grâce à la montée des programmes Eurocopter NH 90 et Tiger. L'accroissement des avances versées aux fournisseurs reflète principalement les activités des programmes A400M, Eurofighter, Espace, Transports et Airbus.

Les avances reçues, qui avaient jusque-là été déduites des stocks, sont désormais reclassées en autres dettes courantes et non courantes. Le chiffre de l'exercice précédent a été ajusté en conséquence, d'où un montant total de 9 259 M € (dont 632 M € en autres dettes non courantes et 8 627 M € en autres dettes courantes).

La valeur au coût historique des produits finis et pièces s'élève à 1 505 M € en 2005 (2004 : 1 354 M €).

16. Créances clients

Les créances clients aux 31 décembre 2005 et 2004 sont les suivantes :

	Au 31 décembre	
(en millions d'€)	2005	2004
Créances sur ventes de biens et de services	5 209	4 784
Provisions pour créances douteuses	(407)	(378)
Total	4,802	4,406

Les créances clients sont considérées comme des actifs courants. Aux 31 décembre 2005 et 2004, des créances clients s'élevant respectivement à 237 M € et 77 M € avaient une échéance supérieure à un an.

En application de la méthode à l'avancement, au 31 décembre 2005 un montant de 1 489 M € (en 2004 : 1 313 M €) au titre des contrats à long terme est inclus dans les créances clients, net d'avances et acomptes reçus.

17. Autres actifs

Les autres actifs aux 31 décembre 2005 et 2004 comprennent les postes suivants :

	Au 31 déce	embre
(en millions d'€)	2005	2004
Autres actifs non courants		
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	2,762	6,243
Charges constatées d'avance	526	560
Transactions avec le Gouvernement allemand, capitalisées	231	258
Autres (1)	91	35
Total	3,610	7,096
Autres actifs courants Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	1,191	2,705
Autres actifs courants	1 101	2.705
Créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée	585	462
Charges constatées d'avance	332	391
Créances sur sociétés liées	267	333
Créances sur sociétés affiliées	165	121
Prêts	32	19
Autres (1)	629	666
Total	3,201	4,697

⁽¹⁾ L'application de la norme IAS 16 révisée « Immobilisations corporelles » (approche par composants) aux inspections majeures lorsque le preneur supporte les coûts de maintenance correspondants a nécessité un ajustement rétroactif du solde des autres actifs, d'un montant de 40 M € (dont les autres actifs courants représentent 17 M € et les autres actifs non courants 23 M €).

Les transactions signées avec le Gouvernement allemand concernent des avances remboursables (subventions d'investissement) qui sont amorties au compte de résultat (en coût des produits vendus) au fur et à mesure de la livraison des avions correspondants.

18. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe s'élève à 1 040 M \in et 466 M \in aux 31 décembre 2005 et 2004, respectivement. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement contient **une portion non courante** de titres disponibles à la vente, pour un montant de 1 011 M \in (en 2004 : 466 M \in) et **une portion courante** de 29 M \in (en 2004 : 0 M \in).

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement comprend des obligations de sociétés, assorties aussi bien de coupons à taux fixe (valeur nominale 218 M €) que de coupons à intérêt variable (valeur nominale 331 M €), ainsi que des instruments dérivés de crédit assortis de coupons à intérêt variable (valeur nominale 291 M €).

19. Actifs non courants destinés à la vente

Selon la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », appliquée prospectivement à compter du 1er janvier 2005, **les actifs non courants destinés à la vente**, d'un montant de 881 M €, reflètent des actifs et des groupes d'actifs à céder qui concernent essentiellement les activités de financement des ventes d'Airbus. Le groupe des actifs à céder comprend des **éléments de passif non courants destinés à la vente**, pour un montant de 62 M €.

20. Capitaux propres consolidés

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'actions en circulation :

Nombre d'actions	2005	2004
Émises au 1er janvier	809 579 069	812 885 182
Émises dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (PAS)	1 938 309	2 017 822
Émises dans le cadre des options exercées	7 562 110	362 747
Annulées	(1 336 358)	(5 686 682)
Émises au 31 décembre	817 743 130	809 579 069
Actions autodétenues au 31 décembre	(20 602 704)	(10 028 775)
En circulation au 31 décembre	797 140 426	799 550 294

Les actions d'EADS sont exclusivement des actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € chacune. Le capital social autorisé est constitué de 3 000 000 000 d'actions. Dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (PAS) 2005 (voir la Note 31, « Paiement fondé sur des actions »), EADS a émis 1 938 309 actions (en 2004 : 2 017 822), représentant une valeur nominale globale de 1 938 309 € (en 2004 : 2 017 822 €).

Le 6 mai 2004, l'Assemblée Générale des actionnaires d'EADS a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société, à condition que, suite à ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 5 % de son propre capital social émis. Le Conseil d'administration du Groupe a décidé le 8 octobre 2004 de lancer et de mettre en œuvre des plans de rachat portant sur un maximum de 4 909 000 actions.

En outre, l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé à la fois le Conseil d'administration et les directeurs généraux, avec pouvoir de substitution, à annuler jusqu'à un nombre maximum de 5 727 515 actions. Les directeurs généraux ont décidé le 20 juillet 2004 d'annuler 5 686 682 actions autodétenues.

Le 6 mai 2004, l'Assemblée Générale des actionnaires a également décidé de distribuer un dividende en espèces au titre du résultat 2003 d'un montant brut de 0,40 € par action, qui a été mis en paiement le 4 juin 2004.

L'Assemblée Générale des actionnaires d'EADS qui s'est tenue le 11 mai 2005 a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des actions de la Société, et ce par tous moyens, produits dérivés compris, sur toute place boursière ou autrement, à condition que, suite à ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 5 % de son propre capital social émis.

Le Conseil d'administration du Groupe a décidé le 3 juin 2005 de lancer et de mettre en œuvre des plans de rachat portant sur un maximum de 1 012 500 actions relativement au PAS pour 2005. Le 12 décembre 2005, le Conseil d'administration du Groupe a décidé de lancer et de mettre en œuvre des plans de rachat portant sur un maximum de 3 990 880 actions relativement au Plan de stock-options pour 2005 (7e tranche).

En outre, l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé à la fois le Conseil d'administration et les directeurs généraux, avec pouvoir de substitution, à annuler jusqu'à un nombre maximum de 1 336 358 actions. Le 25 juillet 2005, les directeurs généraux ont décidé d'annuler 1 336 358 actions autodétenues.

Au total, en 2005 EADS a racheté 11 910 287 actions autodétenues (en 2004 : 3 787 523 actions autodétenues) et a annulé 1 336 358 actions (en 2004 : 5 686 682 actions), d'où un montant de 20 602 704 actions autodétenues au 31 décembre 2005 (en 2004 : 10 028 775 actions autodétenues).

L'Assemblée Générale des actionnaires a aussi décidé de verser un dividende en espèces au titre de l'exercice 2004, d'un montant brut de 0,50 € par action, lequel a été mis en paiement le 8 juin 2005.

Le capital social comprend le montant nominal des actions en circulation. L'augmentation du capital social de l'exercice représente l'apport des salariés, soit 1 938 309 € (en 2004 : 2 017 822 €) au titre du Plan d'actionnariat des salariés de 2005, ainsi que des levées d'options pour un montant de 7 562 110 € (en 2004 : 362 747 €) conformément aux plans de stock-option mis en œuvre.

Les primes enregistrées sont principalement le fruit des apports en nature à la création d'EADS, de l'émission d'actions nouvelles au moment de la mise en Bourse et des augmentations de capital, les réductions de ces primes résultant de l'annulation d'actions propres et des distributions effectuées auprès des actionnaires d'EADS. Les autres réserves regroupent principalement les réserves de consolidation. Les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI) comprennent tous les montants constatés directement en fonds propres du fait de fluctuations de la juste valeur d'instruments financiers classés disponibles à la vente ou s'inscrivant dans des relations de couverture dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie efficaces, ainsi que des écarts de conversion des comptes des sociétés étrangères. Le montant des actions

propres représente le montant versé par la Société pour le rachat de ses actions propres.

Les capitaux propres au 31 décembre 2002 ont été ajustés en raison de l'application de la norme IAS 32 « Instruments financiers : information et présentation » (révisée en 2004) (voir la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ») d'un montant de (3 053 M €), de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » (voir la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ») d'un montant de (30 M €) et d'une reclassification d'un montant de 97 M € au sein des capitaux propres d'EADS, reflétant la participation au capital de Dassault suivant les normes IFRS (voir la Note 14 « Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants »).

21. Provisions

Les provisions comprennent les éléments suivants :

Au 31 décembre	
2005	2004
4 006	3 876
114	71
4 120	3 947
921	181
4 565	4 296
9 606	8 424
6 879	6 074
2 727	2 350
	2005 4 006 114 4 120 921 4 565 9 606 6 879

Aux 31 décembre 2005 et 2004, des provisions pour régimes de retraite et obligations assimilées pour un montant de 3 900 M € et 3,749 M € respectivement, des provisions pour instruments financiers pour un montant de 472 M € et 137 M € et d'autres provisions pour un montant de 2 507 M € et 2 188 M € ont une échéance à plus d'un an.

a) Provisions pour rémunération différée

Ce montant représente des obligations qui apparaissent si les salariés décident de convertir tout ou partie de leur rémunération variable ou prime en un engagement équivalent de rémunération différée.

b) Provisions pour régimes de retraite

Lorsque les salariés du Groupe partent en retraite, ils perçoivent des indemnités qui sont stipulées dans des accords de retraite, conformément aux réglementations et usages des pays où le Groupe exploite ses activités.

La loi française prévoit que les salariés reçoivent des indemnités de départ à la retraite calculées en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise.

En Allemagne, EADS a introduit un nouveau régime de retraite (P3) pour ses salariés non cadres en 2004. Dans le contexte de ce nouveau régime, l'employeur verse des cotisations pendant la période d'activité qui sont fonction

du salaire au cours des années de cotisation et d'activité. Ces cotisations sont converties en composants qui font partie des engagements de retraite cumulés à la fin de l'exercice. Les prestations cumulées dans le cadre de l'ancien régime sont prises en compte dans le cadre d'un ajustement initial. Les prestations totales sont calculées en tant que moyenne de carrière sur l'intégralité de la durée d'activité. Globalement, la mise en application du nouveau régime n'a pas eu d'effet significatif sur les charges de retraites de 2004.

Certains salariés non couverts par le nouveau régime reçoivent des prestations de retraite sur la base du salaire versé pendant la dernière année ou sur la moyenne du salaire des trois dernières années d'activité. En ce qui concerne les cadres, les prestations sont fonction du salaire final au moment du départ à la retraite et de la durée d'activité en tant que dirigeant.

Des évaluations actuarielles sont régulièrement effectuées pour déterminer le montant des obligations du Groupe au titre des indemnités de retraite. Ces évaluations reposent sur des hypothèses relatives aux évolutions de salaire, aux âges de départ à la retraite et aux taux d'intérêt à long terme. Elles incluent toutes les charges que le Groupe devra payer pour remplir ces obligations.

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour calculer les valeurs actuarielles des régimes de retraite sont les suivantes :

	Au 31 décembre				
Hypothèses en %	2005	2004	2003		
Taux d'actualisation	4,0	4,75 - 5,0	5,0 - 5,25		
Taux d'augmentation des salaires	3,0	3,0	3,0		
Taux d'inflation	1,75 - 2,0	1,5 - 2,0	1,25 - 2,0		
Rendement attendu des actifs gérés	6,5	6,5	6,5		

Les gains ou pertes actuariels de l'exercice ne sont pas comptabilisés en résultat, mais ajoutés au solde des gains ou pertes actuariels nets non comptabilisés. Si le montant cumulé des gains et pertes nets non comptabilisés au début de l'exercice excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ou 10 % de la juste valeur des fonds de retraite gérés de chaque entité juridique correspondante, cet excédent est amorti linéairement en résultat sur la durée de vie active résiduelle moyenne des salariés adhérant à chaque plan.

Le montant comptabilisé en provision au bilan peut être déterminé de la manière suivante :

Variation des obligations de retraite à prestations définies

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Obligations de retraite			
à prestations définies			
à l'ouverture de l'exercice	5 198	4 735	4 287
Accroissement			
de la période	153	125	122
Charge d'intérêts	252	243	241
Modifications			
du régime	8	0	14
Exclusions du régime	0	(4)	0
Pertes actuarielles	517	281	9
Acquisitions et autres	7	3	237
Prestations versées	(208)	(185)	(175)
Obligations de retraite à prestations définies à la clôture			
de l'exercice	5 927	5 198	4 735

Modifications des fonds de retraite gérés

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Juste valeur des fonds gérés à l'ouverture de	(50	(10	522
l'exercice	658	619	532
Rendement effectif des fonds gérés	82	52	27
Cotisations	111	45	16
Acquisitions et autres	8	0	92
Prestations versées	(60)	(58)	(48)
Juste valeur des fonds gérés à la clôture de			
l'exercice	799	658	619

En se fondant sur l'expérience passée, EADS prévoit un rendement effectif des fonds gérés de 6,5 %.

	Au 31 décembre			
(en millions d'€)	2005	2004	2003	
Excédent des obligations de retraite sur la valeur des fonds (1)	5 128	4 540	4 116	
(Pertes) actuarielles nettes non constatées	(1 118)	(659)	(384)	
Coûts passés non constatés pour services rendus	(4)	(5)	(14)	
Montant net constaté en provision	4 006	3 876	3 718	

⁽¹⁾ Écart entre les obligations de retraite à prestations définies et la juste valeur des fonds gérés à la clôture de l'exercice.

Les obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice sont constituées par la valeur actuelle, sans déduction d'aucun fonds géré, des paiements futurs attendus pour éteindre l'obligation résultant de l'ancienneté du salarié au cours de l'exercice en cours et des exercices précédents. L'augmentation des pertes actuarielles non constatées résulte principalement de la baisse du taux d'escompte pour les engagements de retraite en Allemagne, de 4,75 % à 4,0 %, et en France, de 5,0 % à 4,0 %, partiellement compensée par la hausse du taux d'inflation supposé pour l'Allemagne, de 1,5 % à 1,75 %.

La juste valeur des fonds gérés à la clôture de l'exercice comprend les actifs détenus à long terme par les fonds de pensions pour le personnel qui existent uniquement pour payer ou financer les prestations au personnel. Les fonds gérés ne sont pas entièrement exposés aux fluctuations des cours de Bourse, dans la mesure où la majeure partie des fonds gérés est placée dans des instruments à revenu fixe.

Le montant net de 4 006 M € (2004 : 3 876 M €) représente le montant comptabilisé en provision au bilan. La provision correspond à la situation de financement, ajustée des gains/pertes actuariels nets qui n'ont pas à être constatés parce qu'ils ne satisfont pas aux critères de comptabilisation. Les gains et pertes nets actuariels comprennent à la fois les gains/pertes actuariels liés aux obligations de retraite à prestations définies et l'écart entre le rendement effectif et le rendement attendu des fonds gérés.

Les composants de la charge nette de retraite pour l'exercice, inclus dans « Bénéfice avant coûts de financement et impôts sur les sociétés », sont les suivants :

(en millions d'€)	2005	2004	2003
Coûts pour services rendus	153	125	122
Charge d'intérêts	252	243	241
Rendement attendu des fonds gérés	(42)	(41)	(33)
Perte actuarielle nette	14	0	29
Charge de retraite périodique nette	377	327	359

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour engagements de retraite :

Variation des provisions pour engagements de retraite

(en millions d'€)	2005	2004
Provision pour engagements de retraite à l'ouverture de l'exercice	3 876	3 718
Charge de retraite périodique nette	377	327
Cotisations	(111)	(45)
Consommation (prestations versées)	(148)	(127)
Acquisitions et autres	12	3
Provisions pour engagements de retraite à la clôture de l'exercice	4 006	3 876

c) Instruments financiers

Les provisions au titre des instruments financiers s'élèvent à 921 M € au 31 décembre 2005 (181 M € au 31 décembre 2004) et représentent en 2005 principalement la juste valeur de marché négative des contrats de change à terme (voir la Note 30 c) « Juste valeur des instruments financiers ».

d) Autres provisions

Les mouvements des provisions au cours de l'exercice se présentent comme suit :

(en millions d'€)	Solde au 1er janvier 2005	Ajustements du solde d'ouverture du bilan (1)	Solde au 1 ^{er} janvier 2005 (ajusté)	Gains ou pertes de change	Dotations	Reclas- sements/ Variation du périmètre	Utili- sations	Reprise	Solde au 31 décembre 2005
Provisions pour risques									
sur le financement	020		020	100	111	0	(20)	(2.1)	1.160
des ventes d'avions	939	0	939	182	111	0	(39)	(24)	1 169
Provisions pour charges									
sur contrats en cours	861	0	861	1	394	(15)	(329)	(86)	826
Provisions pour pertes à terminaison	365	0	365	1	190	(14)	(110)	(35)	397
Provisions pour charges	303	O .	303	-	170	(11)	(110)	(22)	371
fiscales courantes	202	(178)	24	(1)	4	0	(10)	0	17
Provisions pour garanties	158	0	158	1	86	(3)	(46)	(20)	176
Provisions pour litiges									
et réclamations	202	0	202	0	42	0	(14)	0	230
Provisions pour charges de personnel	478	0	478	0	236	(6)	(267)	(5)	436
Provisions pour mesures									
de restructuration/retraites				_					
anticipées ou progressives	271	0	271	1	95	(33)	(91)	(11)	232
Provisions pour obligations au titre des contrats de									
services et de maintenance	255	0	255	1	50	0	(51)	(1)	254
Autres provisions									
pour risques et charges	714	29	743	1	261	6	(111)	(72)	828
Total	4 445	(149)	4 296	187	1 469	(65)	(1 068)	(254)	4 565

⁽¹⁾ Au titre de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée, l'actuelle provision pour impôt sur les bénéfices, d'un montant de 178 M €, a été reclassée en dette fiscale. En raison de l'application de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » (révisée en 2004), la provision pour « Autres risques et charges » a dû être ajustée à bauteur de 29 M €.

Les provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions couvrent entièrement, conformément à la politique du Groupe relative aux risques de financement des ventes, le risque net lié au financement des avions de 522 M € (466 M € au 31 décembre 2004) et les risques liés à la valeur des actifs de 647 M € (473 M € au 31 décembre 2004) correspondant à Airbus et ATR (voir la Note 29 « Engagements hors bilan »).

L'utilisation de la provision pour mesures de restructuration (temps partiel pour retraite anticipée...) se rapporte essentiellement aux mesures mises en œuvre dans les divisions Défense et Systèmes de Sécurité et Espace.

La provision pour litiges et réclamations couvre diverses actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations qui sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe.

22. Dettes financières

En 2004, la BEI (Banque Européenne d'Investissement) a octroyé un prêt à long terme à EADS à hauteur de 421 M \$ US portant un taux d'intérêt fixe de 5,1 %. En 2003, EADS a émis deux obligations libellées en euros (toutes deux en 2003) dans le cadre de son programme d'OMTN (Programme d'Obligations à Moyen Terme en Euros). La première émission d'un milliard d'euros, dont l'échéance finale est prévue pour 2010, est assortie d'un coupon de 4,625 % qui, à la suite d'un swap, a été converti en un taux variable Euribor-3M +1,02 %. La deuxième émission de 0,5 milliard d'euros, dont l'échéance finale est en 2018, est assortie d'un coupon de 5,5 % qui, à la suite d'un swap courant 2005, est passé à un taux variable Euribor-3M +1,81 %.

Les dettes financières comprennent les dettes liées à des transactions de financement des ventes totalisant 2 074 M €, dont 568 M € à un taux d'intérêt fixe de 9,88 %, le montant restant étant principalement à taux variable.

Les dettes financières d'Airbus sans recours (le risque est pris en charge par un organisme tiers) s'élèvent à 1 247 M € à fin 2005 (2004 : 988 M €).

Les dépôts bancaires cantonnés au titre des transactions de financement des ventes d'un montant de 1 102 M € et 1 089 M € respectivement au 31 décembre 2005 et 2004 ont fait l'objet d'une compensation avec les dettes financières correspondantes.

	Au 31 déce	embre
(en millions d'€)	2005	2004
Obligations	1 659	1 648
Dont part exigible à plus de cinq ans : 1 519 (31 décembre 2004 : 1 511)		
Dettes à l'égard d'établissements financiers	1 352	1 629
Dont part exigible à plus de cinq ans : 972 (31 décembre 2004 : 1 369)		
Prêts	937	910
Dont part exigible à plus de cinq ans : 528 (31 décembre 2004 : 672)		
Dettes au titre des contrats de location-financement	241	218
Dont part exigible à plus de cinq ans : 78 (31 décembre 2004 : 46)		
Dettes financières non courantes	4 189	4 405
Obligations	0	23
Dettes à l'égard d'établissements financiers	146	145
Dettes à l'égard de sociétés affiliées	112	110
Prêts	207	143
Dettes au titre des contrats de location-financement	87	52
Autres	356	345
Dettes financières courantes (exigibles à moins d'un an)	908	818
Total (1)	5 097	5 223

⁽¹⁾ En raison de l'adoption de la norme IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location » (parue en 2004), les dettes financières comprennent un retraitement au 31 décembre 2004 pour un montant de 97 M € (dont des dettes financières non courantes de 88 M € et des dettes financières courantes de 9 M €).

Sont incluses sous le poste « Autres » les dettes financières à l'égard des associés des coentreprises.

Les montants globaux de dettes financières qui viendront à échéance au cours des cinq prochains exercices et au-delà sont les suivants:

(en millions d'€)	Dettes financières
2006	908
2007	306
2008	317
2009	259
2010	209
Années suivantes	3 098
Total	5 097

23. Options de ventes accordées aux intérêts minoritaires

Au 1er janvier 2005, EADS a adopté rétroactivement la norme IAS 32 « Instruments financiers : information et présentation » (révisée en 2004) et a comptablisé une dette de 3,5 milliards d'euros au titre de la participation de 20 % détenue par BAE Systems dans Airbus. Pour plus de détails, veuillez vous référer au paragraphe « Modifications des règles comptables liées aux Normes ou aux Interprétations IFRS nouvelles ou révisées » de la Note 2 « Principales règles et méthodes comptables ».

24. Autres dettes

	Au 31 dé	cembre
(en millions d'€)	2005	2004
Autres dettes non courantes		
Dont avances versées par les clients	4 911	3 985
Dont avances remboursables de gouvernements européens	4 950	4 781
Autres	110	11
Total	9 971	8 777
Autres dettes courantes		
Dont avances versées par les clients	14 078	10 884
Dont avances remboursables de gouvernements européens	343	338
Dont dettes fiscales (hors impôts sur les bénéfices)	690	612
Dont dettes à l'égard des sociétés affiliées	93	35
Dont dettes à l'égard des sociétés liées	31	74
Autres	1 931	1 779
Total	17 166	13 722

L'augmentation des avances remboursables de gouvernements européens se rapporte pour l'essentiel aux intérêts cumulés. En ce qui concerne les charges financières liées aux avances remboursables reçues de gouvernements européens, voir la Note 10 « Résultat financier ». En raison de leur nature spécifique, à savoir un principe de partage des risques et du fait que ces avances sont généralement consenties à EADS sur la base de projets de développement significatifs, les avances remboursables des gouvernements européens sont comptabilisées par EADS en « Autres dettes d'exploitation » au bilan, y compris les intérêts cumulés.

Les avances reçues ont précédemment été partiellement comptabilisées en déduction des stocks. Le chiffre pour l'exercice précédent a été ajusté en conséquence, avec un montant de 9 259 M \in (dont 632 M \in de dettes non courantes et 8 627 M \in de dettes courantes).

Les « Autres dettes » comprennent des échéances à moins d'un an pour un montant de 15 986 M € (31 décembre 2004: 13 709 M €) et à plus de cinq ans pour un montant de 5 621 M € (31 décembre 2004 : 3 918 M €).

25. Dettes fournisseurs

Au 31 décembre 2005, des dettes fournisseurs d'un montant de 54 M \in (155 M \in au 31 décembre 2004) ont une échéance à plus d'un an.

26. Produits constatés d'avance

	Au 31 de	écembre
(en millions d'€)	2005	2004
Produits constatés d'avance non courants	1 324	1 490
Produits constatés d'avance courants	573	501
Total	1 897	1 991

Les produits constatés d'avance sont pour l'essentiel liés aux ventes d'avions Airbus et ATR qui comprennent des engagements de garantie de valeur comptabilisés comme des contrats de location simple (1 467 M € et 1 567 M € aux 31 décembre 2005 et 2004, respectivement).

Notes annexes aux Tableaux de Flux de Trésorerie Consolidés (IFRS)

27. Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Au 31 décembre 2005, sont inclus dans la situation de trésorerie d'EADS (figurant sous le poste « Trésorerie » dans le Tableau des flux de trésorerie consolidés) 1 202 M € (31 décembre 2004 et 2003 : 687 M € et 273 M €) représentant la trésorerie d'Airbus gérée par BAE Systems. Sont en outre inclus des montants de 579 M €, 602 M € et 613 M € aux 31 décembre 2005, 2004 et 2003 respectivement, qui représentent la part d'EADS de la trésorerie de MBDA gérée par BAE Systems et Finmeccanica. Ces montants sont à la disposition immédiate d'EADS sur demande.

Le changement concernant les dettes financières en 2005 résulte de nouvelles dettes financières à hauteur de 456 M € (en 2004 : 1 302 M €) et de remboursements de (800) M € (en 2004 : (828) M €).

Le tableau ci-après fournit de plus amples détails relatifs aux **acquisitions** de filiales (donnant lieu à des actifs acquis et des passifs consolidés supplémentaires) :

(en millions d'€)	31 décembre 2005
Prix d'acquisition total	(131)
dont payé en argent comptant	(131)
Trésorerie incluse dans les filiales acquises	0
Flux de trésorerie pour les acquisitions, nets de la trésorerie	(131)

Au sein de ce total d'acquisitions figure le coût d'acquisition auprès de Nokia des activités de radiocommunications mobiles professionnelles (PMR) de celle-ci (EADS Secure Networks Oy). De plus, EADS a continué de racheter des actions de minoritaires de la société Dornier GmbH, qui est consolidée globalement.

(en millions d'€)	31 décembre 2005
Immobilisations corporelles	21
Actifs financiers	0
Stocks	4
Créances clients	11
Autres actifs	27
Disponibilités	0
Actif	63
Provisions	(4)
Dettes fournisseurs	0
Dettes financières	0
Autres dettes	(1)
Dettes	(5)
Actifs nets	58
Écarts d'acquisition liés aux acquisitions	73
Moins la trésorerie propre des filiales acquises	0
Flux de trésorerie provenant des acquisitions, nets de la trésorerie	131

Les tableaux suivants fournissent des détails au sujet des **cessions de filiales** (ayant pour résultat des éléments d'actif et de passif cédés) :

(en millions d'€)	31 décembre 2005
Prix de vente total	110
dont reçu en argent comptant	110
Trésorerie incluse dans les filiales (cédées)	(21)
Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie	89

Le prix cumulé des ventes pour 2005, soit 89 M €, comprend la vente de la participation de 50 % dans TDA – Armements S.A.S. à Thales, ainsi que la vente de l'activité de téléphonie d'entreprise à Aastra.

(en millions d'€)	31 décembre 2005
Immobilisations corporelles	(12)
Actifs financiers	0
Stocks	(34)
Créances clients	(64)
Autres actifs	(34)
Disponibilités	(21)
Actif	(165)
Provisions	16
Dettes fournisseurs	18
Dettes financières	13
Autres dettes	45
Dettes	92
Actif net	(73)
Écarts d'acquisition provenant des cessions	(6)
Résultat provenant de la cession de filiales	(31)
Moins la trésorerie propre des filiales cédées	21
Flux de trésorerie provenant des cessions, nets de la trésorerie	(89)

Autres notes annexes aux Comptes Consolidés (IFRS)

28. Litiges et réclamations

EADS est engagée dans un certain nombre de réclamations et de procédures d'arbitrage qui sont apparues dans le cadre normal des activités. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux généraux et spécifiques, existants ou éventuels.

Fin 2002, une demande d'arbitrage a été déposée à l'encontre d'une filiale d'EADS fournissant des équipements aux termes d'un contrat commercial qui a pris fin il y a plusieurs années. EADS estime avoir des arguments de défense solides, tant sur le fond que sur la forme, pour contester cette réclamation. À ce stade de la procédure, le risque financier ne peut être évalué dans la mesure où en juin 2003, il a été notifié à EADS que la procédure d'arbitrage était suspendue à la demande du requérant. À la date du présent document, cette demande d'arbitrage est toujours suspendue.

EADS n'a connaissance d'aucun autre élément exceptionnel ni procédure judiciaire ou arbitrale en instance ou susceptible d'être intentée qui aurait, ou aurait pu, au cours d'un exercice récent, avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière, les activités ou les résultats du Groupe, mis à part les éléments indiqués ci-après.

EADS comptabilise des provisions pour litiges et réclamations lorsque (i) le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements passés qui sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et (iii) une estimation fiable de ce montant peut être faite. Pour connaître le montant provisionné pour les risques liés aux litiges et réclamations, veuillez vous reporter à la Note 21 d) : « Autres provisions ».

29. Engagements hors bilan

Passifs hors bilan

Financement des ventes — Au regard de ses activités Airbus et ATR, EADS s'engage à réaliser des opérations de financement des ventes auprès de certains clients sélectionnés. Les opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'avion objet des financements. En outre, Airbus et ATR bénéficient de clauses de sauvegarde et de la constitution de sécurités adaptées en fonction du risque perçu et du contexte juridique. EADS estime que la juste valeur estimée de l'avion pris en garantie de ses engagements couvre largement les éventuelles pertes correspondantes. Tout écart résiduel entre le montant des engagements de financement donnés et la valeur de garantie de l'avion financé donne lieu à une dépréciation de l'actif correspondant, s'il peut être imputé à un élément spécifique, ou à une provision constituée au titre du risque financier sur les avions. Le calcul de cette dépréciation repose sur un modèle de détermination du coût des risques, qui est appliqué lors de chaque clôture pour suivre de près la valeur résiduelle de l'avion.

Les actifs liés au financement des ventes sont comptabilisés au bilan en fonction du contractant qui assume les risques et les avantages de la propriété de l'avion financé aux termes d'une opération de financement, soit (i) comme un contrat de location simple (voir la Note 13, « Immobilisations corporelles »), soit (ii) comme un prêt lié au financement des appareils, soit (iii) comme une créance au titre d'un contrat de location-financement (voir la Note 14, « Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants »), soit enfin (iv) comme des actifs non courants destinés à la vente. Au 31 décembre 2005, la provision correspondante s'élève à 319 M € (2004 : 532 M €) pour les contrats de location simple, 396 M € (2004 : 466 M €) pour les prêts et contrats de locationfinancement et 196 M € pour les actifs non courants destinés à la vente. 34 M € (2004 : 33 M €) ont été enregistrés dans le cadre des provisions pour risques financiers liés aux avions (voir la Note 21 d) « Autres provisions »).

Certaines opérations de financement des ventes comportent une opération de cession-bail de l'avion auprès d'un bailleur tiers aux termes d'un contrat de location simple. Tant que le Groupe n'a pas revendu les engagements au titre des contrats de location simple correspondants à des tiers, qui prennent en charge les paiements, il est exposé à des paiements de loyers futurs. Les loyers nominaux futurs au titre des contrats de location simple résultant des opérations de financement des ventes d'avions sont enregistrés en engagements hors bilan et se présentent comme suit :

(en millions d'€)	
Au plus tard en 2006	208
Après 2006 et au plus tard en 2010	989
Après 2010	721
Total	1 918
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	(1 092)
Total des engagements au titre des contrats de location d'avions lorsque EADS supporte le risque (non actualisé)	826

Le montant total d'engagements au titre des contrats de location d'avions de 1 918 M € au 31 décembre 2005 résulte de baux principaux portant sur les avions et est généralement couvert par les produits correspondants de la sous-location auprès des clients d'un montant de 1 364 M €. Une grande partie de ces engagements à recevoir au titre des contrats de location (1 092 M € au 31 décembre 2005) résulte des opérations ayant donné lieu à une revente aux tiers, qui prennent en charge le recouvrement des loyers correspondants. EADS détermine son risque brut pour ces contrats de location simple comme la valeur actualisée des flux de paiements correspondants. L'écart entre le risque brut et la valeur estimée de l'avion pris en garantie, soit le risque net, est entièrement provisionné dans le cadre de la provision pour risques de financement des ventes d'avions à hauteur de 488 M € au 31 décembre 2005 (voir la Note 21, « Autres provisions »).

Aux 31 décembre 2005 et 2004, le risque total consolidé au bilan et hors bilan au titre du financement des ventes d'avions commerciaux se présente comme suit (Airbus 100 % et ATR 50 %):

	31 décembre		
(en millions d'€)	2005	2004	
Risque brut total	3 566	3 681	
Juste valeur estimée de la garantie (avion)	(2 133)	(2 216)	
Risque net (entièrement provisionné)	1 433	1 465	

Détail des provisions/dépréciations cumulées :

	Au 31	décembre
(en millions d'€)	2005	2004
Dépréciation cumulée sur les contrats de location simple (voir Note 13 : « Immobilisations corporelles »)	319	532
Dépréciation cumulée sur les prêts liés au financement des appareils et contrats de location-financement (voir Note 14 : « Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers non courants »	396	466
Dépréciation cumulée sur les stocks	0	1
Actifs non courants destinés à la vente	196	-
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement au bilan) (voir Note 21 d. : « Autres provisions »)	34	33
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement hors bilan) (voir Note 21 d. : « Autres provisions »)	488	433
Total provisions/dépréciations cumulées au titre du risque lié au financement des ventes	1 433	1 465

Garanties de valeur des actifs — Certains contrats peuvent inclure l'obligation d'une garantie de valeur d'actif en vertu de laquelle Airbus et ATR garantissent une partie de la valeur d'un appareil à une date spécifiée après sa livraison. La Direction estime que les risques financiers associés à ces garanties peuvent être raisonnablement appréhendés et estimés. Trois facteurs contribuent à cette appréciation : (i) la garantie couvre uniquement une tranche de la valeur future estimée de l'avion et son niveau est jugé prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque avion ; (ii) le risque lié à la garantie de valeur de l'actif est réparti sur un grand nombre d'avions et de clients ; et (iii) les dates de mise en œuvre des garanties de valeur des actifs en cours s'étalent jusqu'à 2019. Si la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l'avion, la vente de l'avion sous-jacente est comptabilisée comme un contrat de location simple (voir les Notes 13 « Immobilisations corporelles » et 26 « Produits constatés d'avance »). En outre, la responsabilité d'EADS peut être éventuellement engagée si des garanties de valeur des actifs de moins de 10 % sont accordées aux clients dans le cadre des ventes d'avions. Des contre-garanties sont négociées avec des tiers et permettent de réduire le risque auquel le groupe est exposé. Au 31 décembre 2005, la valeur nominale des garanties de valeur des actifs fournies aux compagnies aériennes qui ne dépasse pas le critère des 10 %, s'élève à 1 054 M €, à l'exclusion de 507 M € quand le risque est jugé infime. Dans de nombreux cas, le risque est limité à une partie spécifique de la valeur résiduelle de l'avion. La valeur actualisée du risque lié aux garanties de valeur des actifs données lorsqu'un règlement est jugé probable est entièrement provisionnée et incluse dans le montant total des provisions pour risques de valeur des actifs de 647 M €

(voir la Note 21 d) : « Autres provisions »). Cette provision couvre un déficit attendu éventuel entre la valeur estimée de l'avion à la date à laquelle la garantie peut être mise en jeu et la valeur garantie sur la base de l'opération en prenant en considération les contre-garanties.

Comme les dates de mise en jeu des garanties de valeur des actifs ont lieu en moyenne au cours de la 10e année suivant la livraison de l'avion, les garanties de valeur des actifs émises en 2005 ne pourront pas, d'une manière générale, être exercées avant 2015, et, par conséquent, aucune augmentation du risque à court terme n'est prévue.

Malgré la garantie sous-jacente, si Airbus se trouvait dans l'impossibilité d'honorer ses obligations au titre des opérations de financement des ventes et des garanties de valeur des actifs, certaines sociétés du groupe EADS et BAES seraient conjointement et solidairement responsables des risques liés au financement des ventes encourus par Airbus avant le 1er janvier 2001. En revanche, après le 1er janvier 2001, les risques pour EADS au regard des engagements encourus par Airbus doivent être appréciés au titre de sa qualité d'actionnaire d'Airbus S.A.S. En ce qui concerne ATR, chaque associé est conjointement, solidairement et indéfiniment responsable à l'égard des tiers. Entre les associés, la responsabilité est proportionnelle à la quote-part détenue par chaque associé.

Bien que des **engagements de crédits relais** destinés à fournir un financement au titre des carnets de commandes d'Airbus et d'ATR soient également donnés, ils ne sont pas jugés comme faisant partie du risque brut tant que le financement n'est pas en place, ce qui ne se produit qu'au moment de la livraison de l'avion. Cela résulte du fait que (i) au regard de l'expérience passée, il est vraisemblable

qu'ils ne seront pas tous réellement mis en place, tout comme il est possible que des clients ne bénéficiant d'aucun engagement requièrent une assistance de Financement préalable à la livraison de leur appareil, (ii) jusqu'à la livraison de l'avion, Airbus ou ATR conserve la propriété de l'actif et n'encourt aucun risque particulier sur cet actif et (iii) certains tiers peuvent participer au financement. Afin d'atténuer l'exposition d'Airbus et ATR au titre d'engagements de crédits inacceptables, les contrats prévoient généralement des conditions financières que les parties garanties doivent remplir pour en bénéficier.

Engagements de financement des retraites — EADS participe à plusieurs participations communes avec BAE Systems, dont les plus importantes en termes de personnel sont Airbus et MBDA. En ce qui concerne chaque participation commune, tant que BAE Systems demeure actionnaire, les salariés britanniques peuvent rester affiliés aux régimes de retraite de BAE Systems, qui remplissent actuellement les critères des régimes à prestations définies multi-employeurs. BAE Systems applique les normes IFRS à partir du 1er janvier 2005. Conformément à la norme IAS 19, BAE Systems a communiqué pour ses régimes de retraite à prestations définies du Royaume-Uni un engagement net de retraite (avant impôt) au 31 décembre 2005 d'un montant total de 4 659 M £ GB. Au titre de leur participation aux régimes de BAE Systems, les investissements d'EADS sont potentiellement affectés par tout déficit de ces régimes. Cependant, les accords conclus entre EADS et BAE Systems ont pour effet de plafonner pendant un certain temps les cotisations que l'investisseur doit verser au régime de retraite (jusqu'à juillet 2011 pour Airbus et jusqu'à décembre 2007 pour MBDA). Toute cotisation supplémentaire serait versée par BAE Systems. EADS n'est, par conséquent, pas exposée à une augmentation des cotisations résultant du sousfinancement du régime de retraite au cours de la période de plafonnement des cotisations. Au cours de l'année 2005, EADS a demandé des informations détaillées au sujet de ces régimes de retraite. EADS a jugé que les informations limitées mises à sa disposition n'étaient pas suffisantes pour lui permettre d'imputer correctement le déficit des régimes de retraite et qu'elle n'est donc pas en mesure de déterminer de manière fiable sa participation à tout déficit futur éventuel une fois que la période de plafonnement des cotisations aura expiré. En conséquence, EADS continue à comptabiliser en charges les cotisations versées au titre de

ces régimes de retraite, comme s'il s'agissait de régimes à cotisations définies.

Autres engagements — Les autres engagements comprennent des garanties contractuelles et des garanties de bonne fin vis-à-vis de certains de ses clients ainsi que des engagements au titre des investissements futurs.

Les **loyers nominaux futurs** (exigibles auprès d'EADS en qualité de locataire) au titre des contrats de location simple et des contrats de location-financement (qui ne se rapportent pas au financement des ventes d'avions) s'élèvent à 1 038 M € aux 31 décembre 2005 et se rapportent pour l'essentiel aux frais généraux (à titre d'exemple, baux portant sur les installations, locations de véhicules). Les échéances sont les suivantes:

(en millions d'€)	
au plus tard en 2006	109
Après 2006 et au plus tard en 2010	342
Après 2010	587
Total	1 038

30. Informations relatives aux instruments financiers

a) Gestion des risques financiers

En raison de la nature des activités qu'il exerce, le groupe EADS est exposé à de multiples risques financiers, notamment des risques de taux de change et des risques de taux d'intérêt, tels qu'ils seront développés ci-après. La gestion et la limitation de ces risques financiers chez EADS sont généralement prises en charge par le service central de trésorerie au siège d'EADS conformément à des politiques arrêtées par le Conseil d'administration. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place et aux Divisions et Unités Opérationnelles du Groupe.

Risque de marché

Risque de change — EADS gère un portefeuille de couverture à long terme avec une échéance de plusieurs années couvrant son risque net sur les ventes en dollars américains, provenant principalement des activités d'Airbus. Ce portefeuille de couverture recouvre la majorité des opérations hautement probables du Groupe.

Une partie significative des produits d'EADS est exprimée en dollars américains bien que la majeure partie de ses dépenses soit engagée en euros et dans une moindre mesure en GBP. Par conséquent, dès lors qu'EADS n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir d'un risque de change actuel ou futur, ses bénéfices seront affectés par les fluctuations du taux de change euro-dollar américain. L'intention du Groupe étant de générer des résultats uniquement au travers de ses activités d'exploitation et non en spéculant sur des mouvements de taux des devises étrangères, EADS utilise des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des variations des taux de change sur ses résultats.

Pour les besoins de la présentation des informations financières, EADS désigne une partie des flux de trésorerie futurs fermes comme la position couverte pour couvrir son risque en devises étrangères, comme le décrit le paragraphe suivant, en utilisant essentiellement des contrats de devises à terme et des contrats d'option, comme instruments de couverture.

EADS s'efforce de couvrir la majeure partie de son risque de change encouru au titre des engagements fermes de commandes et des opérations prévues. Pour les produits tels que les avions, EADS couvre de manière générale les ventes prévues en dollars américains de l'exercice suivant jusqu'à 2011. Les éléments couverts se définissent comme étant les premières rentrées de trésorerie futures hautement probables prévues au titre d'un mois considéré sur la base des règlements totaux à la livraison des appareils. Le montant des rentrées à couvrir est arrêté par un comité de trésorerie et peut couvrir jusqu'à 100 % de l'équivalent du risque net en dollars américains. Pour EADS, une opération prévue est jugée hautement probable si la livraison future est comprise dans le carnet de commande ferme ou s'il est tout à fait probable qu'elle se réalise au regard de documents contractuels. Le ratio de couverture est ajusté pour prendre en compte les mouvements macroéconomiques affectant les cours au comptant (spot) et les taux d'intérêts, le cas échéant.

La Société a également des instruments dérivés en devises étrangères incorporés dans certains contrats, d'acquisition et de location, libellés dans une autre devise que la monnaie fonctionnelle des parties significatives au contrat, essentiellement en USD et GBP. Les gains ou pertes liés à ces dérivés en devises incorporés sont présentés en « Autres éléments du résultat financier ».

Risque de taux d'intérêt — Le Groupe utilise une approche bilantielle avec l'objectif de limiter son risque de taux d'intérêt. Le Groupe s'efforce de faire concorder le profil de risque de ses actifs avec la structure de passif correspondante. Le risque de taux d'intérêt net résiduel est géré à travers plusieurs types de dérivés de taux d'intérêt afin de minimiser les risques et impacts financiers.

Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert. En ce qui concerne la trésorerie, EADS investit essentiellement dans des instruments à court terme et/ou des instruments qui sont liés à un indice d'intérêts variable afin de minimiser davantage tout risque de taux d'intérêt dans sa trésorerie et son portefeuille de valeurs.

Risque de prix — La trésorerie et le portefeuille de valeurs mobilières du Groupe sont investis essentiellement dans des instruments financiers non spéculatifs, pour l'essentiel fortement liquides, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire avec une échéance généralement à court terme et soumis uniquement à un risque de prix négligeable. Par conséquent, le Groupe évalue son exposition au risque de prix comme étant minime.

Risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs. Cela est rendu possible grâce au montant total disponible de trésorerie du Groupe, supporté en outre par un montant non négligeable de lignes de crédit non consommées (3 milliards d'euros au 31 décembre 2005). Toute trésorerie excédentaire est quotidiennement investie par EADS essentiellement dans des instruments financiers fortement liquides et non spéculatifs, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire avec une échéance généralement à court terme.

Risque de crédit

EADS est exposée à des risques de crédit liés au risque de défaillance soit de ses clients (par exemple, les compagnies aériennes) soit de ses contreparties concernant les instruments financiers. Toutefois, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter le risque de crédit.

Les opérations de trésorerie ainsi que les instruments dérivés qui y sont rattachés sont limités aux établissements financiers bénéficiant d'une très bonne notation de crédit. Pour de telles opérations financières EADS a mis en place un système de limites de crédit pour gérer activement et limiter son risque de crédit. Ce système de limites affecte des lignes de risque maximum aux contreparties dans des opérations financières, basées au minimum sur leurs notations telles que publiées par Standard & Poors, Moody's et Fitch IBCA. Les limites correspondantes sont régulièrement suivies et mises à jour.

Les ventes de produits et de services sont faites aux clients après qu'une estimation appropriée du risque de crédit a été effectuée en interne. Afin de soutenir les ventes, essentiellement chez Airbus et ATR, EADS peut accepter

de participer au financement des clients, au cas par cas, soit directement, soit à travers des garanties fournies aux tiers. Pour déterminer le montant et les modalités de l'opération de financement, Airbus et ATR prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne ainsi que les facteurs de risques propres à l'environnement d'exploitation prévu de l'avion et sa valeur future attendue. Les rendements du marché et les pratiques bancaires actuellement en vigueur servent également à évaluer les modalités de financement offertes aux clients, y compris le prix.

b) Montants notionnels

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés indiqués ci-dessous ne représentent pas forcément les montants échangés entre les parties et donc, ne sont pas nécessairement une mesure adaptée de l'exposition du Groupe liée à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos le 31 décembre 2005	Durée résiduelle			
(en millions d'€)	jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Contrats de change :				
Contrats de vente à terme nets	9 653	27 076	365	37 094
Contrat à terme en \$ US structuré :				
Achats d'options d'achat « call » en \$ US	119	573	0	692
Achats d'options de vente « put » en \$ US	1 495	1 190	0	2 685
Ventes d'options d'achat « call » en \$ US	1 495	1 190	0	2 685
Contrats de swap de change	625	0	117	742

Exercice clos le 31 décembre 2004	Durée résiduelle			
(en millions d'€)	jusqu'à 1 an	jusqu'à 1 an 1 à 5 ans plus de 5 ans		Total
Contrats de change :				
Contrats de vente à terme nets	7 780	19 829	1 277	28 886
Contrat à terme en \$ US structuré :				
Achats d'options d'achat « call » en \$ US	180	452	0	632
Achats d'options de vente « put » en \$ US	180	452	0	632
Ventes d'options d'achat « call » en \$ US	180	452	0	632
Contrats de swap de change	189	102	0	291

Actif Net - Situation Financière - Résultats

1.2 États financiers

Les montants notionnels des contrats de taux sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos le 31 décembre 2005		Durée résiduelle		
(en millions d'€)	jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Contrats de taux :	105	1 504	2 921	4 530
Caps	0	1 000	0	1 000

Exercice clos le 31 décembre 2004		Durée résiduelle		
(en millions d'€)	jusqu'à 1 a	n 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Contrats de taux :	3	298	2 818	3 146
Caps		0 1 000	0	1 000

c) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix auquel un tiers accepterait de prendre en charge les droits et/ou obligations d'un autre tiers. Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées en se référant aux informations du marché disponibles à la date de clôture et aux méthodologies d'évaluation détaillées ci-dessous. En tenant compte du caractère variable des facteurs de détermination de leur valeur et du volume des instruments financiers, il se peut que les justes valeurs présentées ici ne soient pas forcément une bonne indication des montants que le Groupe aurait pu réaliser sur le marché des changes.

Les courbes de taux d'intérêt suivantes sont retenues pour la détermination de la juste valeur concernant les instruments financiers aux 31 décembre 2005 et 2004 :

Au 31 décembre 2005 (Taux d'intérêt en %)	EUR	USD	GBP
6 mois	2,61	4,68	4,54
1 an	2,84	4,83	4,53
5 ans	3,21	4,87	4,53
10 ans	3,45	4,96	4,46

Au 31 décembre 2004 (Taux d'intérêt en %)	EUR	USD	GBP
6 mois	2,25	2,78	4,78
1 an	2,45	3,12	4,79
5 ans	3,16	4,00	4,86
10 ans	3,75	4,64	4,86

Les valeurs nettes comptables et les justes valeurs des principaux :

	au 31 décembre			
		2005		2004
(en millions d'€)	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Instruments financiers non dérivés				
Actif:				
Valeurs mobilières de placement non courantes	1 011	1 011	466	466
Actifs financiers non courants	237	237	242	242
Valeurs mobilières de placement	29	29	0	0
Disponibilités	9 546	9 546	8 718	8 718
Passif:				
Dettes financières (courantes et non courantes)	5 097	5 381	5 223	5 508
Instruments financiers dérivés				
Contrats de devises avec des justes valeurs positives	3 913	3 913	8 925	8 925
Contrats de devises avec des justes valeurs négatives	(749)	(749)	(95)	(95)
Contrats de taux d'intérêt avec des justes valeurs positives	40	40	23	23
Contrats de taux d'intérêt avec des justes valeurs négatives	(151)	(151)	(86)	(86)
Dérivés de devises incorporés avec des justes valeurs positives (négatives)	(21)	(21)	86	86

La juste valeur des dettes financières au 31 décembre 2005 a été estimée en incluant tous les versements d'intérêts futurs et reflète également le taux d'intérêt tel que présenté dans les tableaux ci-dessus.

Les avances remboursables des gouvernements européens de 5 293 M € (en 2004 : 5 119 M €) sont évaluées au coût amorti ; une juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable en raison de leur nature incluant un partage des risques et de l'incertitude relative aux dates de remboursement.

L'évolution des instruments de couverture de taux de change comptabilisés en AOCI aux 31 décembre 2005 et 2004 se présente comme suit (pour l'ajustement des chiffres des exercices précédents, veuillez vous reporter à la Note 2

- « Principales règles et méthodes comptables » IAS 32
- « Instruments financiers »):

(en millions d'€)	Capitaux propres imputables aux actionnaires de la société mère		
1er janvier 2004	5 037		
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations, nettes d'impôt	1 986		
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(1 376)		
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	610		
31 décembre 2004/1er janvier 2005	5 647		
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations, nettes d'impôt	(2 476)		
Retirées des capitaux propres (AOCI) et incluses dans le résultat net de l'exercice, nettes d'impôt	(1 209)		
Variation de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisée en AOCI, nette d'impôt	(3 685)		
31 décembre 2005	1 962		

Instruments financiers au bilan — Les justes valeurs reposent sur des estimations élaborées en utilisant diverses techniques d'évaluation, telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Toutefois, les méthodes et les hypothèses suivies pour présenter les informations décrites dans ces notes sont fondamentalement discrétionnaires et comportent diverses limitations et estimations aux 31 décembre 2005 et 2004, qui ne sont pas obligatoirement une bonne indication des montants que la Société comptabiliserait à la cession/résiliation ultérieure des instruments financiers.

Les méthodologies retenues sont les suivantes :

Placements courants, disponibilités, prêts courants, fournisseurs — Les valeurs nettes comptables reflétées dans les comptes annuels sont des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création des instruments et leur réalisation prévue.

Dettes non courantes ; dettes courantes — Les dettes non courantes et courantes ne sont pas considérées comme des dettes détenues à des fins de transaction, et à ce titre elles sont comptabilisées à leur prix de revient amorti.

Valeurs mobilières de placement — La juste valeur des titres de placement figurant dans les titres disponibles à la vente est estimée en fonction de leur cours du marché à la date de l'arrêté des comptes. Si aucun cours du marché n'est disponible, la juste valeur est déterminée en fonction des méthodes d'évaluation généralement admises sur la base des informations du marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes.

Contrats de devises et de taux d'intérêt — La juste valeur de ces instruments dérivés est le montant estimé que la Société recevrait ou verserait pour liquider les contrats existants aux 31 décembre 2005 et 2004.

31. Paiment fondé sur des actions

a) Plans d'options de souscription d'actions

En vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par les Assemblées Générales des actionnaires (voir les dates ci-dessous), le Conseil d'administration du Groupe a approuvé (voir les dates ci-dessous) des plans d'options de souscription d'actions en 2005, 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000. Ces plans attribuent aux membres du Comité Exécutif et aux cadres dirigeants du Groupe des options de souscription portant sur des actions d'EADS.

Pour le plan de souscription d'actions pour 2005, de manière analogue à tous les plans d'options de souscription d'actions déjà en vigueur d'EADS, le prix d'exercice attribué était supérieur au cours de l'action à la date d'attribution.

En 2005, des charges de rémunération pour les Plans de stock-options ont été constatées à hauteur de 24 M € (2004 : 12 M €). La valeur de marché unitaire d'une option accordée au titre de ce plan s'élevait à 7,27 € à la date d'octroi des stock-options.

Les principaux paramètres d'entrée suivants ont été utilisés pour calculer la juste valeur des stock-options attribuées :

Paramètres d'entrée du modèle de fixation du prix des options Black Scholes

Tarametres d'entree du modele de l'ization du prix des options black senoies					
	PSO 2005	PSO 2004	PSO 2003		
Prix de l'action (en €)	32,79	22,83	14,75		
Prix d'exercice (en €)	33,91	24,32	15,65		
Taux d'intérêt sans risque (en %)	3,24	3,35	3,58		
Volatilité prévue (en %)	24,8	27,0	27,0		
Durée de vie estimée de l'option (en années)	5,5	5,5	5,5		

EADS utilise les volatilités historiques du prix de son action comme indicateur pour estimer la volatilité des stock-options qu'elle attribue. Pour savoir si ces volatilités historiques constituent une approximation suffisante des volatilités futures prévues, on les compare aux volatilités implicites des options d'EADS, qui sont négociées sur le marché à partir de la date d'attribution. Ces options ont normalement une durée de vie plus brève, inférieure ou égale à deux ans. Lorsqu'il n'y a que des différences mineures entre les volatilités historiques et les volatilités implicites, EADS utilise les volatilités historiques comme paramètres d'entrée du modèle de fixation du prix des options Black Scholes (veuillez vous

référer à la Note 2 « Récapitulatif des principales règles comptables »). Aux fins de l'évaluation, on considère qu'il a été satisfait aux critères de performance.

La durée de vie estimée de l'option, soit 5,5 ans, est fondée sur l'expérience historique et incorpore l'effet des levées précoces prévisibles.

Les principales caractéristiques de ces options sont résumées dans les tableaux suivants :

	Première tranche	Deuxième tranche	Troisième tranche		
Date de l'Assemblée Générale des actionnaires	24 mai 2000	24 mai 2000	10 mai 2001		
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	26 mai 2000	26 octobre 2000	12 juillet 2001		
Nombre d'options attribuées	5 324 884	240 000	8 524 250		
Nombre d'options en circulation	2 440 381	104 350	5 288 723		
Nombre total de salariés éligibles	850	34	1 650		
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent êtreexercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution de options ; en outre, les options ne peuvent être exercées pendant une période de 3 semain précédant chaque Assemblée Générale annuelle des actionnaires ou la date de l'annonce des résultats annuels ou semestriels ou des chiffres trimestriels.				
Date d'expiration	Dixième date anniversaire à	compter de la date d'attributior	n de l'option		
Droit de conversion	Une option pour une action				
Acquisition des droits	Acquis à 100 %	Acquis à 100 %	Acquis à 100 %		
Prix d'exercice	20,90 euros	20,90 euros	24,66 euros		
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution		
Nombre d'options exercées	2 179 019	119 650	2 069 027		

	Quatrième tranche	Cinquième tranche	Sixième tranche		
Date de l'Assemblée Générale des actionnaires	10 mai 2001	6 mai 2003	6 mai 2003		
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	9 août 2002	10 octobre 2003	8 octobre 2004		
Nombre d'options attribuées	7 276 700	7 563 980	7 777 280		
Nombre d'options en circulation	4 359 189	6 493 005	7 699 060		
Nombre total de salariés éligibles	1 562	1 491	1 495		
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution de options ; en outre, les options ne peuvent être exercées pendant une période de 3 semaine précédant chaque Assemblée Générale annuelle des actionnaires ou la date de l'annonce des résultats annuels ou semestriels ou des chiffres trimestriels. En ce qui concerne la sixième tranche, une partie des options attribuées aux cadres dirigeants d'EADS est liée aux performances.				
Date d'expiration	Dixième date anniversaire à	compter de la date d'attribution	n de l'option		
Droit de conversion	Une option pour une action				
Acquisition des droits	100 %	50 %	0 %		
Prix d'exercice	16,96 euros	15,65 euros	24,32 euros		
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution		
Nombre d'options exercées	2 672 036	885 125	0		

1.2 États financiers

	Septième tranche
Date de l'Assemblée Générale des actionnaires	11 mai 2005
Date de la réunion du Conseil d'administration (date d'attribution)	9 décembre 2005
Nombre d'options attribuées	7 981 760
Nombre d'options en circulation	7 981 760
Nombre total de salariés éligibles	1 608
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options ; en outre, les options ne peuvent être exercées pendant une période de 3 semaines précédant chaque Assemblée Générale annuelle des actionnaires ou la date de l'annonce des résultats annuels ou semestriels ou des chiffres trimestriels.
	En ce qui concerne la septième tranche, une partie des options attribuées aux cadres dirigeants d'EADS est liée aux performances.
Date d'expiration	Dixième date anniversaire à compter de la date d'attribution de l'option
Droit de conversion	Une option pour une action
Acquisition des droits	0 %
Prix d'exercice	33,91 euros
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution
Nombre d'options exercées	0

Le tableau suivant résume l'évolution du nombre d'options de souscription d'actions :

Première & deuxième tranches		N	Nombre d'options		
	Options attribuées	Solde au 1er janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2000	5 564 884	-	-	(189 484)	5 375 400
2001	-	5 375 400	-	-	5 375 400
2002	-	5 375 400	-	-	5 375 400
2003	-	5 375 400	-	(75 000)	5 300 400
2004	-	5 300 400	(90 500)	(336 000)	4 873 900
2005	-	4 873 900	(2 208 169)	(121 000)	2 544 731
Troisième tranche		N	Nombre d'options		
	Options attribuées	Solde au 1er janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2001	8 524 250	-	-	(597 825)	7 926 425
2002	-	7 926 425	-	-	7 926 425
2003	-	7 926 425	-	(107 700)	7 818 725
2004	-	7 818 725	-	(328 500)	7 490 225
2005	-	7 490 225	(2 069 027)	(132 475)	5 288 723
Quatrième tranche		N	Nombre d'options		
	Options attribuées	Solde au 1er janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2002	7 276 700	-	-	(600)	7 276 100
2003	-	7 276 100	-	(70 125)	7 205 975
2004	-	7 205 975	(262 647)	(165 500)	6 777 828
2005	-	6 777 828	(2 409 389)	(9 250)	4 359 189
Cinquième tranche		N	Nombre d'options		
	Options attribuées	Solde au 1er janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2003	7 563 980	-	-	-	7 563 980
2004	-	7 563 980	(9 600)	(97 940)	7 456 440
2005	-	7 456 440	(875 525)	(87 910)	6 493 005
Sixième tranche		N	Nombre d'options		
	Options attribuées	Solde au 1er janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2004	Attribuées 1" janvier Exercées Annula	-	7 777 280		
2005	-	7 777 280	-	(78 220)	7 699 060
Septième tranche		N	Nombre d'options		
			Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2005	7 981 760	-	-	-	7 981 760
Total	44 688 854	-	(7 924 857)	(2 397 529)	34 366 468

Actif Net - Situation Financière - Résultats 1.2 États financiers

b) Plan d'actionnariat des salariés (PAS)

En 2005, le Conseil d'administration a approuvé un plan d'actionnariat supplémentaire à la suite des cinq autres plans qui ont été mis en place en 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000. Les salariés éligibles ont pu acquérir chacun un nombre maximum de 500 actions non encore émises dans le cadre du plan d'actionnariat 2005. L'offre a été fractionnée en deux tranches entre lesquelles chacun des salariés a pu choisir. Le prix de souscription pour la tranche A était de 18,86 €. Le prix de souscription pour la tranche B était le plus élevé entre le prix de souscription de la tranche A ou 80 % du cours moyen du marché à l'ouverture pour les actions EADS à la Bourse de Paris au cours des vingt jours de Bourse qui ont précédé le 3 juin 2005, donnant ainsi un prix de souscription de 18,86 €.

Pendant une période d'indisponibilité d'au moins un an dans le cadre de la tranche A ou de cinq ans dans le cadre de la tranche B, les salariés ne peuvent vendre les actions, mais ils ont le droit de percevoir tous les dividendes versés et ont également la possibilité de voter aux Assemblées Générales annuelles des actionnaires. EADS a vendu 1 938 309 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € dans le cadre des deux tranches. Une charge de rémunération a été comptabilisée pour un montant de 9 M € au titre du PAS 2005.

32. Opérations entre parties liées

Parties liées — Le Groupe a conclu diverses opérations avec des sociétés liées en 2005, 2004 et 2003 qui ont toutes été réalisées dans le cours normal des activités. Conformément à la politique du Groupe, toutes les opérations entre parties liées doivent être réalisées aux conditions de marché. Les opérations avec des parties liées incluent l'État français, DaimlerChrysler, Lagardère et SEPI (État espagnol).

À l'exception des opérations avec l'État français, les opérations ne sont pas jugées significatives pour le Groupe, au plan individuel comme au plan global. Les opérations avec l'État français incluent essentiellement les ventes réalisées par les divisions Eurocopter, Défense & Systèmes de Sécurité et Espace.

Rémunération — Les rémunérations et l'ensemble des coûts salariaux des membres du Conseil d'administration et anciens administrateurs s'est élevé à 10 M € au titre de l'exercice 2005 (2004 : 9 M €). Ces montants n'incluent pas les sommes allouées aux anciens Présidents conformément aux dispositions de leurs contrats de travail à titre d'indemnités de départ (2,55 M € chacun, correspondant à 18 mois de rémunération cible) ainsi que le coût estimé des stock-options ayant été alloués aux administrateurs.

EADS n'a accordé aucun prêt, aucune avance de trésorerie, aucune garantie à l'un quelconque des administrateurs ou anciens administrateurs.

En 2005, la rémunération des membres du Comité Exécutif en fonction au 31 décembre 2005 (excluant les anciens membres du Comité Exécutif, mais incluant les administrateurs qui font partie du Comité Exécutif) s'est élevée à 13 M €. De plus, 960 000 stock-options ont été attribuées à ce groupe de dirigeants.

Les membres du Comité Exécutif membres du Conseil d'administration bénéficient d'un engagement de retraite complémentaire prévu dans leur contrat de travail.

La politique générale consiste à leur accorder un complément de pension annuelle leur permettant d'atteindre 50 % de leur salaire de base annuel au terme de cinq ans de participation au Comité Exécutif d'EADS, selon qu'ils atteignent l'âge de 60 et 65 ans. Dans le cas des Présidents exécutifs, l'âge de la retraite est fixé à 60 ans. Cet engagement s'établit à 60 % après dix ans de participation au Comité Exécutif d'EADS.

Pour les membres du Comité Exécutif, le montant cumulé du coût des services rendus et de la charge d'intérêt au titre de leurs engagements de retraite complémentaire s'est élevé à 3 millions d'euros au titre de l'exercice 2005.

Les membres du Comité Exécutif ont également droit à une indemnité de départ s'ils viennent à quitter EADS à la suite d'une décision de la Société. Les contrats de travail conclus pour une durée indéterminée prévoient une indemnité maximum représentant 24 mois de rémunération cible. Cette indemnité de 24 mois peut être réduite prorata temporis en fonction de l'âge du dirigeant au moment du départ.

Les membres du Comité Exécutif ont enfin droit à bénéficier d'un véhicule de fonction.

33. Immeubles de placement

Le Groupe détient des biens immobiliers comptabilisés en immobilisations corporelles, qui sont loués à des tiers. Les immeubles de placement apportés par Dasa ont été comptabilisés à leur juste valeur au 1er juillet 2000. Pour les besoins de la communication des informations financières

conformément à la norme IAS 40 « Immeubles de placement », EADS a établi les justes valeurs de ces biens immobiliers sur la base des valeurs au bilan d'ouverture d'EADS.

Les justes valeurs ont été déterminées au moyen de multiples fondés sur le marché pour l'estimation du revenu locatif ou des prix de marché lorsque disponibles.

Les biens immobiliers détenus en tant qu'immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité fixée à 20 ans. Les valeurs attribuées aux biens immobiliers sont les suivantes :

(en millions d'€)	Coût his- torique	Amortissements cumulés au 31 décembre 2004		Transfert coût his- torique	Amortissements	Transfert amort. cumulés	Amortissements cumulés au 31 décembre 2005	Montant net au 31 décembre 2005
Valeur comptable des	251	(0.2)	150	2	(1.0)	(0)	(110)	124
placements immobiliers	251	(92)	159	2	(18)	(9)	(119)	134

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe s'élève à 134 M \in au 31 décembre 2005. Les loyers perçus en 2005 se sont élevés à 15 M \in , les charges d'exploitation directes relatives à ces biens immobiliers se sont élevées à 8 M \in .

Les amortissements comprennent une perte de valeur de 8 M € comptabilisée en coût des produits vendus.

34. Participations dans des coentreprises

Les principales participations du Groupe à des coentreprises et les pourcentages de participation figurent à l'Annexe « Informations sur le périmètre de consolidation ». Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les montants ci-après représentent la quote-part globale du Groupe au titre des éléments d'actif et de passif et des produits et charges relatifs aux coentreprises significatives (MBDA et ATR) :

(en millions d'€)	2005	2004
Actifs non courants	680	653
Actifs courants	3 379	3 768
Passifs non courants	361	353
Passifs courants	3 162	3 651
Chiffre d'affaires	1 828	1 732
Résultat des activités ordinaires	121	99

35. Résultat par action

Les quote-parts des résultats allouées aux actionnaires de la société mère au titre des exercices 2004 et 2003 ont été ajustées en raison de l'application rétroactive de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » ; le montant de cet ajustement a été de (12) $M \in \mathbb{R}$ en 2004 (en 2003 : 0 $M \in \mathbb{R}$).

De même pour la norme IAS 32 « Instruments financiers : information et présentation » (révisée en 2004) le montant de l'ajustement a été de 185 M € en 2004 (en 2003 : 54 M €).

Résultat par action — Cette information se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues comme actions autodétenues.

Actif Net – Situation Financière – Résultats 1.2 États financiers

	2005	2004	2003
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	1 676 M €	1 203 M €	206 M €
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation	794 734 220	801 035 035	800 957 248
Bénéfice/(Perte) par action	2,11 €	1,50 €	0,26 €
Dont effet de l'application initiale de la norme IAS 32 (révisée) « Options de vente accordées aux intérêts minoritaires »	0,36 €	0,23 €	0,07 €
Dont effet de l'application initiale de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions »	(0,04) €	(0,02) €	0 €

Résultat dilué par action — Pour calculer le résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles. La seule catégorie d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe est constituée par les options de souscription d'actions. En 2005, le prix moyen de l'action d'EADS excédait le prix d'exercice des options de souscription d'actions en vertu des 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e plans (4e et 5e plans en 2004).

Dès lors, 5 482 133 actions (2004 : 3 047 837 actions) ont été prises en compte dans le calcul du bénéfice dilué par action. En 2003, il n'y a eu aucun impact de dilution des actions dans le cadre des plans d'option de souscription d'actions existants. En conséquence, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation était le même pour le calcul du bénéfice par action que pour celui du bénéfice dilué par action.

	2005	2004	2003
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	1 676 M €	1 203 M €	206 M €
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation	800 216 353	804 082 872	800 957 248
Bénéfice/(Perte) par action dilué(e)	2,09 €	1,50 €	0,26 €
Dont effet de l'application initiale de la norme IAS 32 (révisée) « Options de vente accordées aux intérêts minoritaires »	0,36 €	0,23 €	0,07 €
Dont effet de l'application initiale de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions »	(0,04) €	(0,01) €	0 €

36. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2005 était de 113 210 salariés, contre 110 662 au 31 décembre 2004.

37. Événements postérieurs à la clôture

Le 7 mars 2006, Airbus a publié sa décision d'éliminer progressivement la chaîne de montage final du programme d'avions gros porteurs (A300/A310). Il est projeté de livrer en juillet 2007 les derniers avions A300-600 commandés. En 2005, Airbus a livré neuf avions A300 à ses clients. Les salariés engagés dans la production d'avions gros porteurs seront transférés dans d'autres programmes aéronautiques d'Airbus. EADS estime que l'impact de ces mesures sur sa situation financière et son résultat ne sera pas significatif.

Le 28 février 2006, l'intégration de LFK GmbH dans le groupe de systèmes de missiles européens MBDA a reçu l'agrément de la Commission européenne et du ministère allemand de l'Économie et de la Technologie. Les formalités légales permettant cette opération ont été effectuées avec succès. LFK avec ses filiales (environ 1 100 salariés) réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 400 M €. MBDA est détenue conjointement par BAE Systems (37,5 %), EADS (37,5 %) et Finmeccanica (25 %).

Le 30 décembre 2005, ThyssenKrupp Technologies et EADS ont signé une convention avec BAE Systems pour l'acquisition en commun d'Atlas Elektronik à Brême. Aux termes de la convention, ThyssenKrupp Technologies détiendra 60 % d'Atlas et EADS 40 %. L'acquisition sera réalisée en 2006, dès que les organes de direction compétents et les autorités antitrust concernés auront donné leur feu vert. Avec un effectif de 1 750 salariés, Atlas Elektronik est une entreprise d'électronique et de systèmes, spécialisée dans le matériel et les systèmes destinés aux forces navales.

Les états financiers ont été définitivement arrêtés par le Conseil d'administration le 7 mars 2006.

Annexe : Périmètre de consolidation

Sièg	Société	%	2004	%	2005	
						Airbus
Canad	128829 Canada Inc.	80,00	F	80,00	F	
Irland	A 320 Financing limited	80,00	F	80,00	F	
Île de Mai	AA Credit Aircraft Leasing Limited	80,00	F			
Irland	AFS (Cayman) Ltd	80,00	F	80,00	F	
Îles Caïma	AFS Cayman 11 Limited	80,00	F	80,00	F	
Irland	AFS Cayman Aerospace Limited	80,00	F	80,00	F	
États-Unis d'Amériqu	AFS USA 1 inc	80,00	F	80,00	F	
États-Unis d'Amériqu	AI leasing Inc.	80,00	F	80,00	F	
Blagnac (France	AI Participations S.A.R.L.	80,00	F	80,00	F	
Île de Ma	AIFI LLC	80,00	F	80,00	F	
Îles Caïma	AIFS (Cayman) ltd.	80,00	F	80,00	F	
Îles Caïma	AIFS Cayman Liquidity ltd.	80,00	F	80,00	F	
Irland	AIFS Leasing Company Limited	80,00	F	80,00	F	
États-Unis d'Amériqu	AINA Inc.	80,00	F	80,00	F	
Hong-Kon	Airbus China limited	80,00	F	80,00	F	
Hambourg (Allemagne	Airbus Deutschland GmbH	80,00	F	80,00	F	
Madrid (Espagne	Airbus Espana SL	80,00	F	80,00	F	
Dublin (Irlande	Airbus Finance Company Ltd	80,00	F	80,00	F	
Toulouse (France	Airbus France S.A.S	80,00	F	80,00	F	
Franc	Airbus Holding SA	80,00	F	80,00	F	
Pays-Ba	Airbus Industrie Financial Service Holdings B.V.	80,00	F	80,00	F	
Irland	Airbus Industrie Financial Service Holdings ltd.	80,00	F	80,00	F	
Irland	Airbus Industrie Financial Service ltd.	80,00	F	80,00	F	
Toulouse (France	Airbus Invest	80,00	F	80,00	F	
États-Unis d'Amériqu	Airbus North America engineering (former Wichita)	80,00	F	80,00	F	
États-Unis d'Amériqu	Airbus North American Holdings Inc. (AINA)	80,00	F	80,00	F	
Toulouse (France	Airbus S.A.S	80,00	F	80,00	F	
États-Unis d'Amériqu	Airbus Service Company Inc. (ASCO)	80,00	F	80,00	F	
Blagnac (France	Airbus Transport International S.N.C. (ATI)	80,00	F	80,00	F	
Irland	Airbus Treasury Company			80,00	F	
Royaume-Un	Airbus UK Limited	80,00	F	80,00	F	
Laupheim (Allemagne	Aircabin GmbH	80,00	F			
Franc	Alexandra Bail G.I.E	16,00	Е	16,00	Е	
Irland	Avaio Aerospace Limited	80,00	F	80,00	F	
Irland	Avaio Aviation Limited	80,00	F	80,00	F	
Irland	Avaio International Limited	80,00	F	80,00	F	
Irland	Avaio Leasing Limited	80,00	F	80,00	F	
Île de Mai	Avaio Limited	80,00	F	80,00	F	

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

 $[\]begin{array}{l} F: Consolidées \ selon \ la \ méthode \ de \ l'intégration \ globale. \\ E: Consolidées \ selon \ la \ méthode \ de \ la \ mise \ en \ équivalence. \\ P: Consolidées \ selon \ la \ méthode \ de \ l'intégration \ proportionnelle. \end{array}$

1.2 États financiers

2005	%	2004	%	Société	Siège
F	80,00	F	80,00	Aviateur Aerospace Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Aviateur Eastern Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Aviateur Finance Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Aviateur International Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Aviateur Leasing Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Aviateur Limited	Irlande
Е	26,40	Е	26,40	Avion Capital Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Avion Finance Limited	Irlande
F	80,00			AVSA Canada Inc.	Canada
F	80,00	F	80,00	AVSA SARL	Blagnac (France)
F	80,00			KID-Systeme GmbH	Buxtehude (Allemagne)
F	80,00	F	80,00	Norbus	États-Unis d'Amérique
F	80,00	F	80,00	Star Real Estate SAS	Boulogne (France)
F	80,00	F	80,00	Total Airline Service Company	Émirats arabes unis
6 structures ad hoc	ont égale	ment été	consolid	ées	
Défense & Systèmes	de Sécuri	té			
F	100,00	F	100,00	Aircraft Services Lemwerder GmbH	Lemwerder (Allemagne)
Р	37,50	P	37,50	ALKAN	Valenton (France)
F	100,00	F	100,00	Apsys	France
F	55,00	F	55,00	Aviation Defense Service S.A.	Saint-Gilles (France)
P	50,00	P	50,00	Bayern-Chemie Gesellschaft für flugchemische Antriebe mbH	Aschau/Inn (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Defense Security Systems Solutions Inc. (en 2004 : ARC)	San Antonio, Texas (E-U)
F	100,00			Dornier Consulting	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Dornier Flugzeugwerft GmbH	Manching (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Dornier Services GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Dornier Verteidigung und Zivile Systeme	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Unit : Military Aircraft)	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Unit : Operations Service)	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems Limited - Holding (en 2004 : EADS Telecom UK Ltd.)	Newport, Pays de Galles (R-U)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems Limited (en 2004 : Cogent Defence & Security Networks)	Newport, Pays de Galles (R-U)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems SA	Vélizy (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Military Aircraft TB 51	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – VA (Restaktivitäten)	Unterschleißheim (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Verteidigung und Zivile Systeme	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH (Unit : Operations Services)	Unterschleißheim (Allemagne)
F	100,00			EADS North America Defense Company	Wilmington, Delaware (E-U)
F	100,00	F	100,00	EADS Operations & Services UK	Yeovil, Somerset (R-U)
F	100,00	F	100,00	EADS Secure Networks SAS	Bois-d'Arcy (France)

 $[\]begin{array}{l} F: Consolidées \ selon \ la \ méthode \ de \ l'intégration \ globale. \\ E: Consolidées \ selon \ la \ méthode \ de \ la \ mise \ en \ équivalence. \\ P: Consolidées \ selon \ la \ méthode \ de \ l'intégration \ proportionnelle. \end{array}$

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

Actif Net - Situation Financière - Résultats 1.2 États financiers

Siège	Société	%	2004	%	2005
Helsinki (Finlande)	EADS Secured Networks Oy			100,00	F
Boulogne (France)	EADS Services	100,00	F	100,00	F
Oostkamp (Belgique)	ADS System & Defence Electronics Belgium	100,00	F	100,00	F
Bruxelles (Belgique)	EADS Telecom Benelux	100,00	F		
Copenhague (Danemark)	EADS Telecom Danmark	100,00	F		
Ulm (Allemagne)	EADS Telecom Deutschland GmbH	100,00	F	100,00	F
Untershleissheim (Allemagne)	EADS Telecom Deutschland GmbH	100,00	F	100,00	F
Madrid (Espagne)	EADS Telecom Espana	100,00	F	100,00	F
San Antonio, Texas (E-U)	EADS Telecom Federal Systems Division			100,00	F
Dallas, Texas (E-U)	EADS Telecom Inc			100,00	F
Mexico DF (Mexique)	EADS Telecom Mexico SA de CV	100,00	F	100,00	F
Dallas, Texas (E-U)	EADS Telecom North America Inc			98,95	F
Milan (Italie)	EADS Telecom Spa			100,00	F
Munich (Allemagne)	Elektroniksystem - und Logistikgesellschaft			30,00	Е
Friedrichshafen (Allemagne)	EUROBRIDGE Mobile Brücken GmbH	100,00	F	100,00	F
Ulm (Allemagne)	Ewation GmbH	100,00	F	100,00	F
Frederick Maryland (E-U)	Fairchild Controls Corporation	100,00	F	100,00	F
Ulm (Allemagne)	mElo Elektronik- und Luftfahrtgeräte GmbH	100,00	F	100,00	F
Herstal-Liege (Belgique)	Forges de Zeebrugge S.A.	<u> </u>		50,00	P
Frederick, Maryland (E-U)	Germantown Holding Company	100,00	F	100,00	F
Hohn, Allemagne	Gesellschaft für Flugzieldarstellung mbH	100,00	F	100,00	F
Flintbek (Allemagne)	Hagenuk Marinekommunikation GmbH	100,00	F	100,00	F
Dallas, Texas (E-U)	Intecom Holding ULC	<u> </u>		98,95	F
Wilmington, Delaware (E-U)	Integrated Defense Systems NA			100,00	F
Unterschleißheim (Allemagne)	LFK – Lenkflugkörpersysteme GmbH	81,25	F	81,25	F
Unterschleißheim (Allemagne)	LFK Objekt Nabern GmbH & Co.KG			100,00	F
Vélizy (France)	M.C.N. SAT HOLDING			100,00	F
Paris (France)	M.P. 13	100,00	F	100,00	F
Issy-les-Moulineaux (France)	Maîtrise d'Œuvre SyStème	50,00	P	50,00	P
Frederick, Maryland (E-U)	Manhattan Beach Holdings Co.	100,00	F	100,00	F
Chelmsford (R-U)	Marconi Overside Ldt.	37,50	P	37,50	P
Frederick, Maryland (E-U)	Matra Aerospace Inc.	100,00	F	100,00	F
Vélizy (France)	Matra Défense	100,00	F	100,00	F
La Croix-Saint-Ouen (France)	Matra Electronique	37,50	P	37,50	P
Francfort (Allemagne)	Matra Holding GmbH	100,00	F	100,00	F
Vélizy (France)	MBDA France	37,50	P	37,50	P
Vélizy (France)	MBDA Holding	37,50	P	37,50	P
Westlack, Californie (E-U)	MBDA Inc	37,50	P	37,50	P
Rome (Italie)	MBDA Italy SpA	37,50	P	37,50	P
Châtillon-sur-Bagneux (France)	MBDA M S.A.	37,50	P	37,50	P
Vélizy (France)	MBDA M S.A.	37,50	P	37,50	P
Vélizy (France)	MBDA SAS	37,50	P	37,50	P
Jersey (R-U)	MBDA Treasury	37,50	P	37,50	P

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale. E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

1.2 États financiers

Sie	Société	%	2004	%	2005
Stevenage, Herts (R-	MBDA UK Ltd.	37,50	P	37,50	Р
Paris (Fran	Pentastar Holding	80,00	F	80,00	F
Paris (Fran	Proj2	100,00	F	100,00	F
La Ferté-Saint-Aubin (Fran	Propulsion Tactique S.A.	50,00	P	50,00	P
Dallas, Texas (E-	Pyderion Contact Technologies Inc.	98,95	F		
San Antonio, Texas (E-	Racal Instruments US	100,00	F	100,00	F
Wimborne, Dorset (R-	Racal Instruments UK	100,00	F	100,00	F
Stellenbosch (Afrique du S	Reutech Radar Systems (Pty) Ltd.	33,00	Е	33,00	Е
Saint-Médard-en-Jalles (Fran	Roxel	18,75	Е	18,75	Е
Boulogne-Billancourt (Fran	Sycomore S.A.	100,00	F	100,00	F
San Dimas, Californie (E-	Talon Instruments			100,00	F
Schrobenhausen (Allemag	TAURUS Systems GmbH	67,00	F	67,00	F
La Ferté-Saint-Aubin (Fran	TDA - Armements S.A.S.			50,00	P
Schrobenhausen (Allemag	TDW- Ges. für verteidigungstechnische Wirksysteme GmbH	98,00	F	98,00	F
Ulm (Allemag	Telefunken	25,00	Е	25,00	E
Vélizy (Fran	Test & Services France (en 2004 : International Test & Services)	100,00	F	100,00	F
Wilmington, Delaware (E-	Test & Services North America	99,99	F	99,99	F
Reston, Virginie (E-	TYX Corp.	100,00	F	100,00	F
Orsay (Fran	United Monolithic Semiconductors France SAS	50,00	Е	50,00	Е
Orsay (Fran	United Monolithic Semiconductors Holding	50,00	Е	50,00	Е
Ulm (Allemag	United Monolithics Semiconductor GmbH	50,00	Е	50,00	Е
Madrid (Espag	UTE CASA A.I.S.A.	90,00	F	90,00	F
					e
Madrid (Espag	Computadoras, Redes e Ingenieria SA (CRISA)	100,00	F	100,00	F
Munich (Allemag	EADS Astrium GmbH	100,00	F	100,00	F
Jersey (R-	EADS Astrium Jersey Ltd.	100,00	F	100,00	F
Stevenage (R-	EADS Astrium Ltd.	100,00	F	100,00	F
La Haye (Pays-B	EADS Astrium N.V.	100,00	F	100,00	F
Toulouse (Fran	EADS Astrium SAS	100,00	F	100,00	F
Madrid (Espag	EADS CASA Espacio S.L.	100,00	F	100,00	F
Munich (Allemag	EADS Deutschland GmbH - Space Services	100,00	F	100,00	F
Munich (Allemag	EADS Dornier Raumfahrt Holding GmbH			68,40	F
Amsterdam (Pays-B	EADS Space B.V.	100,00	F	100,00	F
Paris (Fran	EADS Space Management & Services SAS	100,00	F	100,00	F
Paris (Fran	EADS Space Transportation (Holding) SAS	100,00	F	100,00	F
Munich (Allemag	EADS Space Transportation GmbH	100,00	F	100,00	F
Amsterdam (Pays-F	EADS Space Transportation N.V.	100,00	F	100,00	F
Les Muraux (Fran	EADS Space Transportation SAS	100,00	F	100,00	F
New York, New York (E-	Global DASA LLC	,		100,00	F
Friedrichshafen (Allemag	Infoterra GmbH	100,00	F	100,00	F
Southwood (R-	Infoterra Cttd	100,00	F	100,00	F
Southwood (K-	mioteria Eta	100,00	T.	100,00	Г

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale. E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

Sièg	Société	%	2004	%	2005
Stevenage (R-U	MMS Systems Ltd	100,00	F	100,00	F
Buenos Aires (Argentino	Nahuelsat S.A.	47,40	Е	47,40	Е
Stevenage (R-U	Paradigm Secure Communications (Holding) Ltd.	100,00	F	100,00	F
Stevenage (R-U	Paradigm Secure Communications Ltd	100,00	F	100,00	F
Stevenage (R-U	Paradigm Services Ltd	100,00	F	100,00	F
Backnang (Allemagne	TESAT-Spacecom Geschäftsführung GmbH	100,00	F	100,00	F
Backnang (Allemagne	TESAT-Spacecom GmbH & Co. KG	100,00	F	100,00	F
				Militaire	vions de Transport
Madrid (Espagno	Airbus Military S.L.	76,12	F	76,12	F
Chantilly/Virginie (E-U	EADS CASA North America, Inc	100,00	F	100,00	F
Madrid (Espagno	EADS CASA S.A. Unit : EADS CASA Military Transport Aircraft)	100,00	F	100,00	F
Varsovie (Pologne	EADS PZL «WARSZAWA-OKECIE» S.A.	75,00	F	76,41	F
					utres activités
Paris (France	Aerobail GIE	80,00	F	80,00	F
Singapour (Singapou	ATR Eastern Support	50,00	P	50,00	P
Toulouse (France	ATR GIE	50,00	P	50,00	P
Toulouse (France	ATR International SARL	50,00	P	50,00	P
Washington D.C. (E-U	ATR North America Inc.	50,00	P	50,00	P
Toulouse (France	ATR Training Center SARL	50,00	P	50,00	P
Dublin (Irlande	ATRiam Capital Ltd.	50,00	P	50,00	P
Salaunes (France	Composites Aquitaine S.A.	50,10	F	50,10	F
Halifax (Canad	Composites Atlantic Ltd.	50,00	F	50,00	F
Lake Charles, Louisiane (E-U	EADS Aeroframe services LLC			88,00	F
Toulouse (France	EADS ATR S.A.	100,00	F	100,00	F
Munich (Allemagne	EADS EFW Beteiligungs – und Verwaltungsgesellschaft GmbH			100,00	F
Caudebec-en-Caux (France	EADS Revima APU S.A.			49,99	Е
Tremblay en France (France	EADS Revima S.A.	100,00	F	100,00	F
Le Bourget (France	EADS Seca S.A.	100,00	F	100,00	F
Le Bourget (France	EADS Socata S.A.	100,00	F	100,00	F
Mérignac (France	EADS Sogerma S.A.	100,00	F	100,00	F
Monastir (Tunisi	EADS Sogerma Tunisie	50,10	F	50,10	F
Dresde (Allemagne	Elbe Flugzeugwerke GmbH	100,00	F	100,00	F
Casablanca (Maro	Maroc Aviation S.A.	100,00	F	100,00	F
Washington D.C. (E-U	Noise Reduction Engineering B.C.	100,00	F	100,00	F
Miami, Floride (E-U	Socata Aircraft Inc.	100,00	F	100,00	F
Miami, Floride (E-U	Sogerma America Barfield B.C.	100,00	F	100,00	F
Mérignac (France	Sogerma Drawings S.A.	100,00	F	100,00	F
	s	consolidé	nent été	ont égaler	structures ad hoc
					ırocopter
Dallas, Texas (E-U	American Eurocopter Corp.	100,00	F	100,00	F
Dallas, Texas (E-U	American Eurocopter LLC	60,00	F	60,00	F
Singapour (Singapou	Eurocopter South East Asia Pte. Ltd.	75,00	F	75,00	F

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale. E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

1.2 États financiers

Siège	Société	%	2004	%	2005
Ontario (Canada)	Eurocopter Canada Ltd.	100,00	F	100,00	F
Donauwörth (Allemagne)	Eurocopter Deutschland GmbH	100,00	F	100,00	F
Madrid (Espagne)	Eurocopter España S.A.	100,00	F	100,00	F
Paris (France)	Eurocopter Holding S.A.	100,00	F	100,00	F
Marignane (France)	Eurocopter S.A.S.	100,00	F	100,00	F
Itajuba (Brésil)	Helibras - Helicopteros do Brasil S.A.	76,52	F	76,52	F
Bankstown (Australie)	Australian Aerospace Ltd.	0,00	0	100,00	F
Bankstown (Australie)	EIP Holding Pty. Ltd.			100,00	F
Bankstown (Australie)	AA New Zeland Pty. Ltd.			100,00	F
Brisbane (Australie)	AA military maintenance Pty. Ltd.			100,00	F
Dublin (Irlande)	Airbus Financial Company Holding B.V.	100,00	F	100,00	F
Munich (Allemagne)	DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs AG	75,00	F	75,00	F
(France)	Dassault Aero Service	46,22	Е	46,30	Е
(France)	Dassault Assurances Courtage	46,22	Е	46,30	Е
Paris (France)	Dassault Aviation	46,22	Е	46,30	Е
Teterboro, New Jersey (E-U)	Dassault Falcon Jet	46,22	Е	46,30	Е
Bonneuil-en-France			Е	46,30	Е
Paramus, New Jersey (E-U)	Dassault International (USA) Inc	46,22	Е	46,30	Е
Paramus, New Jersey (E-U)	Dassault Procurement Services Inc	46,22	Е	46,30	Е
(France)	Dassault-Reassurance	46,22	Е	46,30	Е
(France)	Dassault Sagem Tactical U A V	46,22	Е	46,30	Е
Friedrichshafen (Allemagne)	Dornier Zentrale	93,58	F	97,11	F
Paris (France)	EADS CASA France	100,00	F	100,00	F
Madrid (Espagne)	EADS CASA S.A. (Headquarters)	100,00	F	100,00	F
Munich (Allemagne)	EADS Deutschland GmbH - Zentrale	100,00	F	100,00	F
Munich (Allemange)	EADS Deutschland GmbH, FO - Forschung	100,00	F	100,00	F
Munich (Allemagne)	EADS Deutschland GmbH, LO - Liegenschaften OTN	100,00	F	100,00	F
Amsterdam (Pays-Bas)	EADS Finance B.V.	100,00	F	100,00	F
Paris (France)	EADS France	100,00	F	100,00	F
Washington D.C. (E-U)	EADS North America Inc.	100,00	F	100,00	F
Ottobrunn (Allemagne)	EADS Raumfahrt Beteiligungs GmbH	100,00	F		
Ottobrunn (Allemange)	EADS Dornier Raumfahrt Holding GmbH			100,00	F
Taufkirchen (Allemagne)	EADS Real Estate Dornier Grundstücke GmbH & Co. KG	93,58	F	97,11	F
Taufkirchen (Allemagne)	EADS Real Estate Objekt Nabern GmbH & Co. KG (in 2004: LFK Objekt Nabern GmbH & Co. KG)			100,00	F
	Sogitec Industries	46,22	Е	46,30	Е

Le pourcentage de participation indiqué pour chaque entité représente la participation directe dans la société.

F : Consolidées selon la méthode de l'intégration globale. E : Consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. P : Consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Rapport des auditeurs sur les États Financiers Consolidés

Introduction

Nous avons audité les États Financiers Consolidés ci-joints d'EADS N.V., Amsterdam (« EADS » ou « la Société »), au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2005 et établis selon les normes IFRS. Ces États Financiers Consolidés établis selon les normes IFRS relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces États Financiers Consolidés établis selon les normes IFRS fondée sur la base de notre audit.

Champ d'intervention

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les États Financiers Consolidés. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des États Financiers Consolidés pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion d'audit

À notre avis, les États Financiers Consolidés établis selon les normes IFRS donnent une image sincère et fidèle de la situation financière consolidée d'EADS au 31 décembre 2004 ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux financiers consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne et conformément aux principes financiers et comptables généralement admis aux Pays-Bas, et respectent dans tous les autres domaines les dispositions statutaires applicables reprises au Chapitre 9 du deuxième Tome du Code civil néerlandais.

De plus, nous nous sommes assurés dans la limite de notre champ d'intervention que le rapport de gestion est cohérent avec les États Financiers Consolidés.

Rotterdam, le 7 mars 2006

Amsterdam, le 7 mars 2006

KPMG Accountants N.V.

Ernst & Young Accountants

L.A. Blok

M. van Dam

Actif Net - Situation Financière - Résultats 1.2 États financiers

1.2.2 États Financiers Statutaires

Bilans statutaires

-	Αι	31 décembre	e
(en millions d'€)	Note	2005	2004
Actifs			
Écart d'acquisition	2	4 354	4 354
Actifs financiers	2	11 638	13 944
Prêts	2	1740	695
Actif immobilisé		17 732	18 993
Créances clients et autres actifs d'exploitation	3	3 959	2 248
Valeurs mobilières de placement	4	846	304
Disponibilités	4	7 252	6 985
Actif circulant		12 057	9 537
Total actif		29 789	28 530
Passif			
Capital social	5	818	810
Réserves	5	12 908	15 400
Capitaux propres		13 726	16 210
Dettes financières		357	309
Dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires	6	3 500	3 500
Autres dettes d'exploitation	7	12 206	8 511
Dettes		16 063	12 320
Total passif		29 789	28 530

Comptes de résultat statutaires

(en millions d'€)	2005	2004
Produits des participations	1 692	1 216
Autres charges	(16)	(13)
Résultat net de l'exercice	1 676	1 203

Notes annexes aux États Financiers Statutaires

1.1 Généralités

EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, a pour objet de détenir, coordonner et gérer des participations et autres intérêts financiers, de financer et d'assumer les obligations financières, de se porter caution et/ou de garantir les dettes d'entités juridiques, de sociétés de personnes, d'organisations à but commercial et d'entreprises qui interviennent dans l'industrie aéronautique, de la défense, de l'espace et/ou des communications ou des activités qui sont complémentaires, accessoires ou contribuent aux dites industries.

Les États Financiers Statutaires de la société sont des éléments faisant partie des états financiers 2005 d'EADS N. V.

La description des activités de la Société et de la structure du Groupe, telle qu'elle est donnée dans les notes annexes aux États Financiers Consolidés établis selon les normes IFRS, s'applique aussi aux États Financiers Statutaires de la Société. Conformément à l'article 402 du Livre 2 du Code civil néerlandais, le compte de résultat statutaire est présenté sous forme synthétique.

1.2 Principes d'évaluation de l'actif et du passif et la détermination du résultat

EADS N.V. utilise l'option explicitée dans la section 2/362 (8) du Code civil néerlandais pour fixer dans les états financiers de l'entreprise les principes de reconnaissance et d'évaluation de l'actif et du passif et de la détermination du résultat. Depuis 2005, le Code civil néerlandais autorise que les principes de reconnaissance et d'évaluation de l'actif et du passif et de la détermination du résultat de la société (ci-après dénommés principes de reconnaissance et d'évaluation) soient les mêmes que ceux appliqués dans les États Financiers Consolidés selon les normes UE-IFRS. Ces États Financiers Consolidés selon les normes UE-IFRS sont établis selon les normes comptables fixées par le « International Accounting Standards Board » et adoptées par l'Union européenne (ci-après dénommées UE-IFRS).

Se référer à la Note 2 sur les États Financiers Consolidés pour une description des principes comptables employés. Les participations au sein desquelles EADS N.V. exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part des participations dans le résultat comprend les participations d'EADS N.V. dans le résultat de ces participations. Les résultats des transactions (transfert d'actif et de passif entre EADS N.V. et ses participations et mutuellement entre les participations entre elles) ne sont pas pris en compte dans le cas où il est estimé que de telles transactions sont inachevées.

1.3 Changements de méthodes comptables

EADS N.V. a mis en œuvre des changements de méthodes comptables en raison de l'application dans les états financiers statutaires des principes comptables utilisés dans les États Financiers Consolidés. Ces changements dans les méthodes comptables résultent de l'utilisation par la Société de l'option proposée au sein de la section 2/362 (8) du Code civil néerlandais. En utilisant cette option, les capitaux propres présentés dans les États Financiers Consolidés et dans ceux de la Société demeurent cohérents.

Les états financiers de la Société étaient jusque-là établis en conformité avec les principes de reconnaissance et d'évaluation de l'actif et du passif et de détermination du résultat explicités dans la partie 9, du livre 2 du Code civil néerlandais (BW2). Les changements dans les méthodes comptables, effectués rétrospectivement, ont eu un impact sur les capitaux propres et le résultat. L'impact sur les capitaux propres du 31 décembre 2004 et sur le résultat net 2004 consiste en une augmentation de 543 millions d'euros.

Afin de permettre leur comparaison, les données financières de l'exercice précédent ont été ajustées sur la base des principes comptables amendés.

Le résumé des réconciliations pour le bilan et le compte de résultat de la Société, inclus dans les sections 1.4 et 1.5, fait apparaître les impacts des changements de méthodes pour chaque poste des états financiers.

Actif Net - Situation Financière - Résultats 1.2 États financiers

1.4 Résumé de l'impact des changements de méthodes comptables au bilan

L'impact des changements de méthodes comptables au bilan de la Société s'analyse comme suit :

	Principes de reconnaissance et d'évaluation	Impact de recon	du changement de p naissance et d'évalua	Principes de reconnaissance et d'évaluation	
(en millions d'€)	partie 9, BW 2	IFRS 3	IAS 16	IAS 32	IFRS
Actifs financiers	9 647		(30)	2 530	12 147
Dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires				3 500	3 500
Capitaux propres	16 149		(30)	(970)	15 149

	Principes de reconnaissance et d'évaluation	Impact de recon	Principes de reconnaissance et d'évaluation		
(en millions d'€)	partie 9, BW 2	IFRS 3	IAS 16	IAS 32	IFRS
Écart d'acquisitions	4 091	263			4 354
Actifs financiers	10 927	280	(30)	2 767	13 944
Dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires				3 500	3 500
Capitaux propres	16 430	543	(30)	(733)	16 210

1.4.1 Notes sur le changement de règles et méthodes comptables au bilan

La réconciliation des capitaux propres s'analyse comme suit :

EADS a adopté les normes IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », révisé, IAS 36 « Dépréciation d'actifs » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles » et appliqué ces normes au 1er janvier 2004 dans les États Financiers Consolidés selon les normes IFRS. Par conséquent, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis linéairement dans les États Financiers Consolidés selon les normes IFRS. Selon la législation néerlandaise, les écarts d'évaluation étaient amortis selon la méthode linéaire sur une période ne devant pas dépasser 20 ans. À la suite de la reprise de l'amortissement de l'écart d'acquisition de 2004, il y a eu une augmentation des capitaux propres de 543 millions d'euros.

À compter du 1er janvier 2005, EADS a appliqué l'approche par composants telle qu'elle est énoncée dans la norme IAS 16 révisée. Dans le cadre de cette approche, les coûts prévisibles des grosses réparations futures et des pièces de rechange majeures (composants) qui devront être remplacées pendant la durée de vie d'une immobilisation corporelle sont amortis séparément sur leurs durées de vie utile. En raison de l'application de l'IAS 16, les capitaux propres au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 baissent de 30 millions d'euros. Pour plus d'information, voir la Note 2 des États Financiers Consolidés.

Avec l'application de la norme IAS 32 au 1er janvier 2005, EADS reconnaît sous certaines conditions une dette au titre des options de vente accordées aux intérêts minoritaires plutôt qu'un élément de capitaux propres. Selon la norme IAS 8, l'adoption de l'IAS 32 révisée est considérée comme un changement de méthode comptable devant être appliqué au 31 décembre 2005 pour la première fois, tout en enregistrant les ajustements nécessaires pour les périodes antérieures présentées. L'application de la norme IAS 32 a un impact négatif sur les capitaux propres au 31 décembre 2004 de 733 millions d'euros et de 970 millions au 31 décembre de l'année précédente. Pour plus d'information, voir la Note 2 des États Financiers Consolidés.

1.5 Résumé de l'impact des changements de méthodes comptables au compte de résultat

L'impact du changement de méthodes comptables au compte de résultat de l'exercice 2004 de la Société est présenté dans le tableau suivant :

	Principes de reconnaissance Impact du changement de principes et d'évaluation de reconnaissance et d'évaluation IFRS						
(en millions d'€)	partie 9, BW 2	IFRS 2	IFRS 3	IAS 16	IAS 32	IFRS	
Produits des participations	763	(12)	280		185	1 216	
Autres charges	(276)		263			(13)	
Résultat net	487	(12)	543		185	1 203	

1.5.1 Notes sur les changements de règles et méthodes comptables au sein du compte de résultat

La réconciliation du résultat net au titre de l'exercice 2004 s'analyse comme suit :

L'impact de la norme comptable IFRS 2 relative aux paiements par actions revient à enregistrer une charge et une écriture de capitaux propres en contrepartie au titre des plans de souscription d'actions (« ESOP ») et des plans de stockoptions (« SOP »). EADS a appliqué cette norme révisée de manière rétrospective. La charge correspondante de l'exercice 2004 s'est élevée à 12 millions d'euros. Pour de plus amples détails, se reporter à la Note 2 des États Financiers Consolidés.

L'accroissement du résultat net de 543 millions d'euros est dû à l'application de la norme IFRS 3 concernant l'abolition de l'amortissement des écarts d'acquisition conformément aux principes comptables admis aux Pays-Bas appliqués aux états financiers de l'exercice 2004.

L'adoption de l'approche par composants comme décrit dans la norme IAS 16 n'a pas eu d'impact sur le résultat net de l'exercice 2004.

Le résultat net de l'exercice 2004 a augmenté de 185 millions d'euros en raison d'un retraitement lié à la reconnaissance d'une dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires, en application de la norme IAS 32.

1.2 États financiers

2. Actifs immobilisés

La variation des immobilisations s'analyse comme suit:

(en millions d'€)	Écarts d'acquisition	Actifs financiers, Participations	Prêts	Total
Solde net au 31 décembre 2004	4 354	13 944	695	18 993
Acquisitions			1 045	1 045
SOP/ESOP		33		33
Produits net des participations		1 692		1 692
Variation de la juste valeur des instruments financiers/ Autres mouvements		(3 594)		(3 594)
Dividendes perçus		(437)		(437)
Solde net au 31 décembre 2005	4 354	11 638	1 740	17 732

La « variation de la juste valeur des instruments financiers/autres mouvements » reflète essentiellement l'impact sur les autres écarts de réévaluation à la juste valeur des actifs financiers liés à l'application de la norme IAS 39.

Les prêts accordés l'ont été aux sociétés affiliées.

3. Créances et autres actifs d'exploitation

(en millions d'€)	2005	2004
Créances sur les filiales	3 841	2 104
Créances sur les sociétés liées	26	42
Autres actifs d'exploitation	92	102
Total créances et autres actifs d'exploitation	3 959	2 248

Les créances sur les filiales comprennent essentiellement des créances liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein de EADS N.V.

Les créances et autres actifs d'exploitation ont tous une échéance à moins d'un an.

4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières se composent principalement de « Titres de placement » disponibles à la vente.

Les titres de placement à court terme pour lesquels le risque de variation de valeur économique est négligeable sont classés dans la rubrique « Disponibilités ».

5. Capitaux propres

(en millions d'€)	Capital Social	Prime d'émission au titre des apports	Prime d'émission au titre de la trésorerie	Écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)	Actions propres	Réserve légale	Report à	Total
Solde au 31 décembre 2003	813	8 459	858	7 474	(187)	373	(2 641)	15 149
Augmentation de capital	2		41					43
Résultat net							1 203	1 203
ESOP/SOP							12	12
Distributions aux actionnaires			(320)					(320)
Affectation à la réserve légale						181	(181)	0
Achats d'actions propres					(81)			(81)
Annulation d'actions	(5)		(86)		91			0
À la juste valeur				204				204
Solde au 31 décembre 2004	810	8 459	493	7 678	(177)	554	(1 607)	16 210
Augmentation de capital	9		178					187
Résultat net							1 676	1 676
ESOP/SOP							33	33
Distributions aux actionnaires			(396)					(396)
Affectation à la réserve légale						488	(488)	0
Achats d'actions propres					(288)			(288)
Annulation d'actions	(1)		(19)		20			0
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur				(3 696)				(3 696)
Solde au 31 décembre 2005	818	8 459	256	3 982	(445)	1 042	(386)	13 726

Pour de plus amples informations relatives aux capitaux propres, se reporter à la Note 20 des États Financiers Consolidés établis selon les normes IFRS.

Les écarts de conversion cumulés dégagés lors de la conversion des états financiers des sociétés étrangères établis dans une devise différente de l'euro sont inclus dans le poste « Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés ».

Les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés se rapportent essentiellement aux variations constatées sur les justes valeurs des instruments financiers affectés aux filiales.

La réserve légale telle que requise par la loi néerlandaise est liée à la quote-part d'EADS des résultats non distribués des participations à hauteur de 580 millions d'euros (2004 : 385 millions d'euros) et aux coûts de développement générés en interne et capitalisés pour 169 millions d'euros (2004 : 169 millions d'euros).

6. Dette sur options de vente accordées aux intérêts minoritaires

La dette sur options de vente accordée aux intérêts minoritaires correspond à l'option accordée à BAE System pour sa participation de 20 % dans Airbus.

1.2 États financiers

7. Autres dettes d'exploitation

(en millions d'€)	2005	2004
Dettes à l'égard des filiales	11 400	7 745
Dettes à l'égard des sociétés liées	703	680
Autres dettes	103	86
Total	12 206	8 511

Les dettes à l'égard des filiales comprennent essentiellement des dettes liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

8. Engagements hors bilan

EADS N.V. émet des garanties au titre de ses filiales. Les engagements de ces sociétés auprès de tiers sont relatifs à leurs opérations ainsi que décrits au sein de la Note 29 des États Financiers Consolidés.

9. Rémunération

La rémunération totale et les coûts associés aux membres du Conseil d'administration en exercice et aux membres qui ont quitté le Conseil d'administration en 2005 et en 2004 se présentent de la manière suivante :

(en €)	2005	2004
Part fixe	4 908 190	3 949 425
Part variable (relative à l'exercice courant)	4 850 449	4 549 050
Jetons de présence	260 000	290 000
Total	10 018 639	8 788 475

La rémunération individuelle versée aux membres du Conseil d'administration :

2005		Part variable		
(en €)	Part fixe	relative à l'exercice 2005	Jetons de présence	Total
Membres actuels du Conseil d'administration				
Manfred Bischoff	60 000	184 250	90 000	334 250
Arnaud Lagardère	60 000	184 250	80 000	324 250
Thomas Enders (**)	737 560	820 556	-	1 558 116
Noël Forgeard	1 136 928	1 201 408	-	2 338 336
Jean-Paul Gut (**)	777 568	769 583	-	1 547 151
Hans Peter Ring	780 062	789 762	-	1 569 824
François David	20 000	92 125	30 000	142 125
Rüdiger Grube	20 000	92 125	(***)	112 125
Michael Rogowski	30 000	92 125	35 000	157 125
Juan Manuel Equiagaray Ucelay		57 578	25 000	82 578
Anciens membres du Conseil d'administration (*)				
Philippe Camus	624 911	227 685	-	852 596
Rainer Hertrich	624 911	227 685	-	852 596
Eckhard Cordes	10 000	30 708	-	40 708
Pedro Ferreras	16 250	49 901	-	66 151
Jean-René Fourtou	10 000	30 708	-	40 708
Total	4 908 190	4 850 449	260 000	10 018 639

^(*) Prorata selon leur présence au Conseil d'administration. (**)Rémunération de l'année. (***) Doit être régularisée en 2006.

2004		Part variable	T . 1	
(en €)	Part fixe	relative à l'exercice 2004	Jetons de présence	Total
Membres actuels du Conseil d'administration				
Manfred Bischoff	60 000	200 000	110 000	370 000
Arnaud Lagardère	40 000	200 000	80 000	320 000
Philippe Camus	1 093 942	1 096 345	-	2 190 287
Rainer Hertrich	1 093 942	1 096 345	-	2 190 287
Noël Forgeard	1 079 153	1 119 751	-	2 198 904
Hans Peter Ring	462 388	482 440	-	944 828
François David	-	66 667	20 000	86 667
Rüdiger Grube	-	66 667	35 000	101 667
Michael Rogowski	30 000	100 000	20 000	150 000
Anciens membres du Conseil d'administration				
Eckhard Cordes	30 000	33 334	10 000	73 334
Pedro Ferreras	30 000	54 167	15 000	99 167
Jean-René Fourtou	30 000	33 334	-	63 334
Total	3 949 425	4 549 050	290 000	8 788 475

1.2 États financiers

Le tableau ci-après indique les options de souscription d'actions EADS attribuées aux membres du Conseil d'administration dans le cadre des différents plans de stock-option :

	Nombres d'options					
	au 1 ^{er} janvier 2005	Attribuées en 2005	Exercées en 2005	Au 31 décembre 2005	Prix d'exercice en euros	Date d'expiration
Thomas Enders	50 000	-	-	50 000	20,90	8 juillet 2010
	50 000	-	-	50 000	24,66	12 juillet 2011
	25 000	-	25 000	-	16,96	8 août 2012
	50 000	-	25 000	25 000	15,65	9 octobre 2013
	50 000	-	-	50 000	24,32	7 octobre 2014
	-	135 000	-	135 000	33,91	8 décembre 2015
Noël Forgeard	110 000	-	67 000	43 000	20,90	8 juillet 2010
	88 000	-	-	88 000	24,66	12 juillet 2011
	108 000	-	-	108 000	16,96	8 août 2012
	108 000	-	-	108 000	15,65	9 octobre 2013
	108 000	-	-	108 000	24,32	7 octobre 2014
	-	135 000	-	135 000	33,91	8 décembre 2015
Jean-Paul Gut	50 000	-	50 000	-	20,90	8 juillet 2010
	50 000	-	50 000	-	24,66	12 juillet 2011
	50 000	-	-	50 000	16,96	8 août 2012
	50 000	-	-	50 000	15,65	9 octobre 2013
	50 000	-	-	50 000	24,32	7 octobre 2014
	-	100 000	-	100 000	33,91	8 décembre 2015
Hans Peter Ring	10 000	-	-	10 000	20,90	8 juillet 2010
	28 000	-	-	28 000	24,66	12 juillet 2011
	37 000	-	-	37 000	16,96	8 août 2012
	50 000	-	-	50 000	15,65	9 octobre 2013
	50 000	-	-	50 000	24,32	7 octobre 2014
	-	100 000	-	100 000	33,91	8 décembre 2015
Total	1 172 000	470 000	217 000	1 425 000		

En 2005, aucune option de souscription d'action ne fut accordée aux précédents Présidents Exécutifs, M. Philippe Camus et M. Rainer Hertrich. Cependant, en application de leurs contrats de travail, une indemnité de départ leur a été accordée (2,550 millions d'euros chacun, c'est-à-dire 18 mois de leur salaire de référence).

Comme détaillé ci-dessus, le nombre d'options de souscription d'actions accordées aux membres du Comité Exécutif par ailleurs membres du Conseil d'administration s'élève à 1,425 million au 31 décembre 2005. Pour tous les autres membres du Comité Exécutif, les cadres dirigeants du Groupe et les anciens membres du Conseil d'administration, le nombre d'options de souscription d'actions accordées s'élève à 32,941 millions à la même date. Pour de plus amples détails, se reporter à la Note 31 des États Financiers Consolidés établis selon les normes IFRS.

Les engagements de retraite relatifs aux membres du Comité Exécutif également membres du Conseil d'administration s'analysent de la manière suivante :

Les membres du Comité Exécutif bénéficient d'un engagement de retraite complémentaire prévu dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder un complément de pension annuelle leur permettant d'atteindre 50 % de leur salaire de base annuel au terme de cinq ans de participation au Comité Exécutif d'EADS, selon qu'ils atteignent l'âge de 60 et 65 ans. Dans le cas des Présidents Exécutifs, l'âge de la retraite est fixé à 60 ans. Cet engagement s'établit à 60 % après dix ans de participation au Comité Exécutif d'EADS.

Ces régimes de retraite complémentaire ont été mis en place et financés au travers de plans de retraite collectifs destinés aux cadres dirigeants en France et en Allemagne. Ces engagements de retraite complémentaire sont également régis par des règles qui leurs sont propres, à titre d'exemples l'ancienneté minimum et d'autres conditions requises aux fins de conformité aux réglementations nationales.

Pour les membres exécutifs du Conseil d'administration, le montant de l'engagement de retraites net des pertes actuarielles cumulées s'élevait à 18 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cet engagement a été partiellement financé auprès de compagnies d'assurance, et provisionné pour la partie non financée.

Les montants présentés ci-dessus pour les membres exécutifs du Conseil d'administration ne tiennent pas compte des avantages en nature auxquels ils ont également droit, ni des incidences fiscales et sociales nationales.

Les membres exécutifs du Conseil d'administration ont également droit à une voiture de fonction. La valeur des voitures de fonction des membres exécutifs du Conseil d'administration se répartit comme suit :

Pour Thomas Enders 81 772 euros, pour Noël Forgeard 74 085 euros, pour Jean-Paul Gut 69 483 euros et pour Hans-Peter Ring 100 906 euros.

M. Thomas Enders bénéficie également d'un logement de fonction mis à sa disposition en France. Le loyer mensuel de ce logement s'élève à 3 627 euros.

EADS n'a accordé aucun prêt, avances ou garanties pour le compte des actuels ou anciens membres du Conseil d'administration.

Pour de plus amples détails concernant la rémunération, se reporter à la note 32 des États Financiers Consolidés établis en IFRS.

Actif Net - Situation Financière - Résultats 1.2 États financiers

Informations supplémentaires

1. Rapport des auditeurs statutaires

Introduction

Nous avons audité les états financiers ci-joints qui font partie des états financiers de la société European Aeronautic Defence and Space EADS N.V., Amsterdam (« EADS » ou « la Société »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Champ d'intervention

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit généralement admises aux Pays-Bas. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion d'audit

À notre avis, les états financiers donnent une image sincère et fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2004 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis aux Pays-Bas et conformément aux dispositions relatives à la présentation de l'information financière reprises au Chapitre 9 du 2^e Tome du Code civil néerlandais.

De plus, nous nous sommes assurés dans la limite de notre champ d'intervention que le rapport de gestion est cohérent avec les états financiers statutaires.

Rotterdam, le 7 mars 2006

Amsterdam, le 7 mars 2006

KPMG Accountants N.V.

Ernst & Young Accountants

L.A. Blok

M. van Dam

2. Autres informations supplémentaires

1. Affectation du résultat

Les articles 30 et 31 des Statuts stipulent que le Conseil d'administration détermine la part du résultat qui sera affectée aux réserves. L'Assemblée Générale des actionnaires ne peut décider d'une distribution des réserves que sur proposition du Conseil d'administration et dans la mesure où cela est en accord avec la loi et les Statuts. Les dividendes ne doivent être versés qu'après l'arrêté des comptes annuels statutaires et dans la mesure où ceux-ci font apparaître que les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la fraction du capital émis et libéré, augmentée des réserves légales.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires que le bénéfice net de 1 676 millions d'euros, tel qu'apparaissant du compte de résultat de l'exercice 2005, soit ajouté au report à nouveau et qu'un montant brut de 0,65 euro par action soit versé aux actionnaires par prélèvement sur les réserves ou primes distribuables.

2. Événements postérieurs à la clôture

Pour de plus amples informations, se reporter à la Note 37 des États Financiers Consolidés établis selon les normes IFRS.

1.3 Honoraires des auditeurs

Honoraires des auditeurs et des membres de leur réseaux pris en charge par le Groupe pour les exercices 2005, 2004 et 2003 :

	KPMG Accountants					Ernst & Young Accountants						
	2005		2004		2003		2005		2004	ļ	2003	,
	Montant (en milliers d'euros)	%	Montant (en milliers d'euros)	%	Montant (en milliers d'euros)	%	Montant (en milliers d'euros)	%	Montant (en milliers d'euros)	%	Montant (en milliers d'euros)	%
Audit												
Audit légal et certification des comptes annuels et consolidés	5 533	68,3	5 073	57,3	4 514	65,1	4 923	77,3	4 795	70,0	4 263	64,2
Missions accessoires	1 416	17,5	3 048	34,5	2 133	30,7	1 163	18,3	1 747	25,5	1 108	16,7
Sous-total	6 949	85,8	8 121	91,8	6 647	95,8	6 086	95,6	6 542	95,5	5 371	80,9
Autres Prestations												
Juridique, fiscal, social	958	11,8	729	8,2	294	4,2	281	4,4	294	4,3	1 105	16,7
Audit interne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28	0,4
Autres	194	2,4	-	-	-	-	-	-	13	0,2	132	2,0
Sous-total	1 152	14,2	729	8,2	294	4,2	281	4,4	307	4,5	1 265	19,1
Total	8 101	100,0	8 850	100,0	6 941	100,0	6 367	100,0	6 849	100,0	6 636	100,0

1.4 Information sur les auditeurs

	Date de première nomination	Expiration du mandat actuel
KPMG Accountants N.V.		
K.P. Van der Mandelelaan 41-43		
3062 MB Rotterdam - Pays-Bas		
Représenté par M. Leo Blok	10 mai 2000	4 mai 2006*
Ernst & Young Accountants		
Drentestraat 20		
1083 HK Amsterdam - Pays-Bas		
Représenté par M. Martin Van Dam	24 juillet 2002	4 mai 2006*

^(*) Une résolution visant à désigner Ernst & Young Accountants et KPMG Accountants N.V. en qualité d'auditeurs de la Société pour l'exercice 2006 sera soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires qui doit se tenir le 4 mai 2006.

KPMG Accountants N.V. et Ernst & Young Accountants et leurs représentants respectifs sont enregistrés auprès de la Royal NIVRA (Nederlands Instituut van Register Accountants).

Gouvernement d'Entreprise

2.1	Direction et controle	p. 172	2.)	rarticipation et interessement	p. 170
2.1.1	Conseil d'administration, Chairmen et Chief Executive Officers	р. 132	2.3.1	Plans de participation et d'intéressement existant en faveur des salariés	р. 156
2.1.2	Comité d'Audit	p. 142	2.3.2	Offres d'actions aux salariés	р. 156
2.1.3	Comité des Rémunérations et des Nominations	p. 142	2.3.3	Options consenties aux salariés	р. 159
2.1.4	Comité Exécutif	p. 143			
2.1.5	Contrôle interne et systèmes de gestion des risques	p. 145			
2.2	Intérêts des administrateurs et des dirigeants	p. 153			
2.2.1	Rémunérations et avantages en nature accordés aux administrateurs et aux principaux dirigeants	р. 153			
2.2.2	Options accordées aux deux Chief Executive Officers	p. 154			
2.2.3	Conventions réglementées	p. 154			
2.2.4	Prêts et garanties	p. 155			

Gouvernement d'entreprise

2.1 Direction et contrôle

EADS est une société de droit néerlandais cotée en France, en Allemagne et en Espagne. Compte tenu des multiples régimes de gouvernement d'entreprise qui lui sont applicables, EADS a adopté un ensemble de principes et de recommandations communs afin d'être conforme aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise applicables dans ces juridictions.

En particulier et en vertu du droit néerlandais, la Société applique les dispositions du Code néerlandais du gouvernement d'entreprise (le « Code néerlandais ») ou, le cas échéant, explique dans le Rapport du Conseil d'administration les raisons pour lesquelles ces dispositions ne sont pas appliquées conformément au principe « appliquer ou expliquer ». En conséquence, à l'alinéa 4.2 intitulé « Code du gouvernement d'entreprise néerlandais » de son Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2004, approuvé par l'Assemblée Générale annuelle du 11 mai 2005, EADS a fourni des explications détaillées sur la non-application des dispositions III.2.1, III.3.6, III.4.1(f), III.5.1, III.5.6, III.5.11, III.5.12, III.8.3, III.5.13(a), III.5.13(d) (provenant essentiellement du fait qu'EADS est une Société contrôlée et qu'en conséquence, la plupart des membres du Conseil d'administration, du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations et des Nominations peuvent être nommés et éventuellement révoqués par les actionnaires majoritaires), II.2.6, III.7.3, III.7.2, II.1.1, III.3.5, IV.3, IV.2 et IV.1.7

(provenant essentiellement du fait qu'EADS est admise à la cote des bourses de Francfort, de Paris et d'Espagne et de son engagement à respecter strictement les règlements correspondants et cela conformément aux pratiques générales en vigueur sur ces marchés de protection de l'ensemble des parties prenantes). En 2005, les états financiers 2004 d'EADS ont été modifiés en ce qui concerne les dispositions II.2.1, II.2.2, II.2.7 (rémunérations des membres du Conseil d'administration), II.1.4 (cadres du contrôle interne et de la gestion des risques) et II.1.6 (systèmes d'alerte en matière d'éthique).

Le Rapport du Conseil d'administration d'EADS est inclus dans la documentation d'Assemblée Générale annuelle (disponible sur le site d'EADS à l'adresse www.eads.net dans la section « Gouvernement d'entreprise ») ; les déclarations qu'elle contient en matière de gouvernement d'entreprise (Section 4.2 « Code du gouvernement d'entreprise néerlandais ») pour les exercices 2004 et 2005 sont réputées incluses dans le présent Document d'Enregistrement et faire partie intégrante de celui-ci.

En conséquence, EADS respecte le Code néerlandais depuis que l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la Société a approuvé la section relative au Gouvernement d'entreprise incluse dans le Rapport du Conseil d'administration en 2003.

2.1 Direction et contrôle

2.1.1 Conseil d'administration, Chairmen et Chief Executive Officers

En vertu des Statuts de la Société, le Conseil d'administration est chargé de la gestion et des affaires de la Société.

Le Conseil d'administration comprend onze membres au plus, qui sont nommés et révoqués par l'assemblée des actionnaires. Le Conseil d'administration a adopté un règlement d'ordre intérieur (le « **Règlement Intérieur** ») lors d'une réunion qui s'est tenue le 7 juillet 2000. Le Règlement Intérieur a été modifié lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 5 décembre

2003 afin de prendre en compte des recommandations en matière de gouvernement d'entreprise. Le Règlement Intérieur précise la composition, le rôle et les principales responsabilités du Conseil d'administration. Il établit le mode de désignation et les responsabilités des *Chairmen* et des *Chief Executive Officers*. Le Règlement Intérieur prévoit également la création de deux comités (le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations) dont il fixe la composition, les rôles et les règles de fonctionnement.

Le Conseil d'administration a également adopté les règles relatives au Délit d'initié, qui imposent à ses membres des restrictions concernant la négociation des actions EADS dans certaines circonstances (pour plus d'informations, voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable – Réglementation néerlandaise »).

Les parties au *Participation Agreement* sont convenues que les droits de vote attachés aux actions indirectes EADS seront exercés par EADS Participations B.V. de façon à ce que le Conseil d'administration d'EADS soit composé des administrateurs d'EADS Participations B.V., ainsi que de deux administrateurs indépendants qui ne sont ni dirigeant, administrateur, salarié ou agent des groupes DaimlerChrysler, Société de Gestion de Participations Aéronautiques (« SOGEPA »), Lagardère ou de l'État et qui n'ont aucun lien professionnel ou commercial significatif avec ces derniers. En vertu du *Participation Agreement*, le premier Conseil d'administration comprend dix membres dont :

- quatre désignés par DaimlerChrysler;
- quatre désignés par la Société de Gestion de l'Aéronautique, de la Défense et de l'Espace (« SOGEADE »); et
- deux administrateurs indépendants, dont l'un désigné par DaimlerChrysler et l'autre par SOGEADE.

En outre, bien que Sociedad Estatal de Participaciones Industriales (« SEPI ») n'ait plus le droit de désigner un administrateur depuis le 8 juillet 2003, l'assemblée des actionnaires d'EADS du 11 mai 2005 a nommé un administrateur espagnol supplémentaire, portant ainsi à onze le nombre total d'administrateurs.

Conformément aux Statuts, chaque membre du Conseil d'administration est resté en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de la Société tenue le 11 mai 2005. Cette Assemblée Générale a reconstitué le Conseil d'administration pour une durée de cinq ans qui prendra fin à la clôture de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2010. Les membres du Conseil d'administration seront élus tous les cinq ans lors de l'Assemblée Générale annuelle.

L'assemblée des actionnaires peut décider, à tout moment, de suspendre ou de révoquer un membre du Conseil d'administration. Le nombre de mandats successifs pour lesquels un administrateur peut être nommé n'est pas limité. Le Conseil d'administration a nommé deux *Chairmen*, l'un choisi parmi les administrateurs désignés par DaimlerChrysler, l'autre choisi parmi les administrateurs désignés par SOGEADE.

Les *Chairmen* assurent le bon fonctionnement du Conseil d'administration, en particulier dans ses relations avec les *Chief Executive Officers* à qui ils apporteront leurs concours en ce qui concerne les discussions stratégiques de haut niveau avec les partenaires extérieurs.

Le Conseil d'administration a également nommé deux *Chief Executive Officers* qui sont responsables de la Direction au quotidien de la Société, dont l'un a été choisi parmi les administrateurs désignés par DaimlerChrysler et l'autre parmi les administrateurs désignés par SOGEADE.

La Société est représentée par le Conseil d'administration ou par les deux *Chief Executive Officers* agissant conjointement. En outre, la Société a donné à chacun des deux *Chief Executive Officers* un pouvoir général pour pouvoir représenter chacun individuellement la Société.

En cas de désaccord entre les deux *Chief Executive Officers*, la question objet du désaccord sera soumise aux deux *Chairmen*.

Les *Chief Executive Officers* ne concluront pas d'opérations qui relèvent des responsabilités principales du Conseil d'administration à moins que ces opérations n'aient été approuvées par ce dernier.

Les responsabilités principales du Conseil d'administration comprennent entre autres :

- l'approbation de toute modification dans la nature et le domaine d'activité du Groupe ;
- l'approbation de la stratégie d'ensemble et du plan stratégique du Groupe ;
- l'approbation du business plan et du budget annuel du Groupe ;
- la fixation des principaux objectifs de performance du Groupe;
- la nomination des membres du Comité Exécutif (voir ci-dessous) et du Secrétaire Général (Corporate Secretary);
- l'approbation des propositions de nomination des membres du Comité des Associés et du Comité Exécutif d'Airbus et des Présidents du Conseil de surveillance (ou organes équivalents) et *Chief Executive Officers* (ou fonction équivalente) d'importantes sociétés du Groupe et des Unités Opérationnelles;

Gouvernement d'entreprise

2.1 Direction et contrôle

- l'approbation des modifications importantes de la structure organisationnelle du Groupe ;
- l'approbation des principales décisions relatives aux investissements, projets, produits ou désinvestissements du Groupe, prévus au business plan et dont la valeur est supérieure à 200 000 000 d'euros;
- l'approbation des alliances stratégiques et partenariats majeurs du Groupe;
- l'approbation de toute décision importante affectant l'activité missiles balistiques du Groupe ;
- l'approbation des questions relatives à la politique actionnariale et des mesures ou annonces importantes vis-à-vis du marché; et
- l'approbation d'autres mesures et activités d'une importance fondamentale pour le Groupe ou impliquant un niveau de risque inhabituel.

Le Conseil d'administration s'est réuni sept fois en 2005 et a été régulièrement tenu informé de l'évolution des différents sujets au moyen de rapports d'activités présentés par les Chief Executive Officers comprenant des calendriers prévisionnels et des plans stratégiques et opérationnels. Le taux moyen de participation aux réunions a été de 91 %. Parmi les sujets ayant fait l'objet de discussions intenses et les activités autorisées dans le cadre de ces réunions figurent la stratégie d'EADS, les réorganisations (telles que la refonte des Divisions d'EADS et l'organisation du siège), les grands projets d'investissement (tels que la décision de lancement industriel de l'A350, la future politique de produits d'Airbus, la stratégie d'EADS en matière de défense y compris la consolidation du secteur industriel en Europe et l'acquisition d'Atlas Elektronik en partenariat avec ThyssenKrupp Technologies, l'examen des programmes UAV d'EADS, le développement en partenariat avec la Chine de l'hélicoptère EC175 et l'examen de la stratégie future de Sogerma), l'approbation des plans opérationnels, des budgets, des rémunérations (y compris un plan d'options de souscription d'actions et un plan d'actionnariat salarié), les résultats et prévisions financiers du Groupe, mais aussi l'optimisation financière et le traitement de la gestion des risques et des contrôles internes. Le Conseil d'administration a également abordé des sujets concernant les Ressources Humaines et le personnel, tels que la gestion de la qualification mais aussi l'attrait, la rétention et le développement de cadres à haut potentiel dans le but d'assurer la qualité future de la Direction d'EADS et le caractère international de sa structure de Direction. Lors de son Assemblée Générale tenue le 11 mai

2005, Manfred Bishoff et Arnaud Lagardère ont été réélus Présidents et les deux Comités ont été reconstitués avec les mêmes membres qu'auparavant. Le Conseil d'administration a également procédé le 25 juin 2005 à la nomination de deux *Chief Executive Officers*, Thomas Enders et Noël Forgeard, du Président et *Chief Executive Officer* d'Airbus, du Directeur de la Division Systèmes de Défense et de Sécurité et du Directeur d'Eurocopter comme membre du Comité Exécutif; tout en confirmant les autres membres du Comité Exécutif.

Suite aux modifications en matière de gouvernement d'entreprise applicables à EADS décidées en 2003 à la lumière des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise établies dans les pays où EADS est implantée, le Conseil d'administration a veillé à la mise en œuvre de telles décisions au cours de l'exercice 2005. Entre autres, le thème de la remise aux nouveaux membres du Conseil d'administration de primes d'accueil après leur nomination par l'Assemblée Générale annuelle (« **AGA** ») a été traité.

Outre le Règlement Intérieur, le travail du Conseil d'administration est régi par les directives internes des administrateurs (les « Directives des Administrateurs ») adoptées lors de la réunion du 10 décembre 2004, conformément aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Les Directives des Administrateurs sont constituées d'une charte des administrateurs (la « Charte des Administrateurs ») définissant les droits et obligations des membres du Conseil d'administration, d'une charte du Comité d'Audit (la « Charte du Comité d'Audit ») et d'une charte du Comité des Rémunérations et des Nominations (la « Charte du Comité des Rémunérations et des Nominations »), décrivant chacune le rôle respectif renforcé des Comités.

La Charte des Administrateurs définit les principes fondamentaux qui lient tous les administrateurs ; ce qui leur impose, notamment, d'agir dans l'intérêt de la Société et de toutes les personnes ayant un intérêt dans celle-ci en consacrant le temps ainsi que l'attention nécessaires à l'exécution de leurs fonctions et en évitant tout conflit d'intérêt.

Les mandats de tous les membres du Conseil d'administration ont expiré à l'Assemblée Générale des actionnaires d'EADS tenue le 11 mai 2005. Sur la base des nominations des principaux actionnaires d'EADS, DaimlerChrysler et SOGEADE (Lagardère et l'État français), le Conseil d'administration a décidé le 8 mars 2005 de proposer à cette Assemblée Générale des actionnaires

2

de reconstituer le Conseil d'administration en nommant Manfred Bischoff et Arnaud Lagardère (en tant que *Chairmen*), Thomas Enders et Noël Forgeard (en tant que *Chief Executive Officers*), Jean-Paul Gut et Hans Peter Ring en tant que membres du Comité Exécutif, Juan Manuel Eguiagaray Ucelay, Louis Gallois et Rüdiger Grube en tant qu'administrateurs non membres du Comité Exécutif et François David et Michael Rogowski en tant qu'administrateurs indépendants, chacun d'entre eux pour un mandat de cinq ans expirant à la fin de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Chaque administrateur dispose d'une voix, étant entendu toutefois qu'en cas de vacance au sein du Conseil d'administration d'un poste d'administrateur désigné par DaimlerChrysler ou par SOGEADE, les administrateurs désignés par DaimlerChrysler et qui sont présents ou représentés lors de la réunion disposeront ensemble du même nombre de voix que les administrateurs désignés par SOGEADE et qui sont présents ou représentés à la réunion et vice versa. Toutes les décisions prises par le Conseil d'administrateurs votant en personne ou par procuration.

Lors des réunions du Conseil d'administration, le quorum est d'au moins un administrateur désigné par SOGEADE et un administrateur désigné par DaimlerChrysler.

Dans l'hypothèse d'une situation de blocage au sein du Conseil d'administration d'EADS, autre qu'une de celles donnant droit à DaimlerChrysler d'exercer la promesse d'achat qui lui sera consentie par SOGEADE (voir « Partie 2/3.3.2 Relations avec les principaux actionnaires – Promesse d'achat »), il en sera référé à Arnaud Lagardère (ou à toute autre personne désignée par Lagardère) en tant que représentant de SOGEADE et au Président de DaimlerChrysler. S'il apparaît qu'une situation de blocage, y compris relevant de celles donnant droit à DaimlerChrysler d'exercer ladite promesse d'achat (mais en ce cas avec l'accord de SOGEPA et de DaimlerChrysler), est de la compétence de l'assemblée des actionnaires d'EADS, une telle assemblée sera convoquée à l'effet d'en délibérer ; les droits de vote de DaimlerChrysler, SOGEADE et SEPI étant neutralisés lors de ladite assemblée.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, le Conseil d'administration a le pouvoir de constituer des comités composés de certains de ses membres. Outre le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil d'administration a la possibilité de constituer d'autres comités auxquels il pourra déléguer certaines fonctions mineures ou accessoires ; cette délégation ne dégageant cependant pas l'ensemble des administrateurs de leur responsabilité collective. Le quorum pour l'examen des questions figurant à l'ordre du jour de toute réunion des comités sera d'au moins un administrateur désigné par SOGEADE et un administrateur désigné par DaimlerChrysler. Toutes les décisions des comités seront prises à la majorité simple.

Composition du Conseil d'administration								
Nom	Âge	Début de mandat		Fonction principale exercée dans le Groupe	Fonction principale exercée en dehors du Groupe			
Manfred Bischoff	63	2005	2010	Chairman d'EADS	Délégué de DaimlerChrysler pour les Activités Aerospatiales			
Arnaud Lagardère	45	2005	2010	Chairman d'EADS	Gérant et Associé Commandité de Lagardère			
Thomas Enders	47	2005	2010	Chief Executive Officer d'EADS	Président de BDLI (l'association allemande des industries aérospatiales)			
Noël Forgeard	59	2005	2010	Chief Executive Officer d'EADS	Membre du Conseil d'administration d'Arcelor			
Jean-Paul Gut	44	2005	2010	Chief Operating Officer en charge du Marketing, de la Stratégie et du Développement International d'EADS	Membre du Conseil d'administration d'Arjil Commanditée-Arco			
Hans Peter Ring	55	2005	2010	Chief Operating Officer en charge des Finances d'EADS	Membre du Conseil de surveillance (Aufsichtsrat) et du Comité des Actionnaires de M+W Zander – D.I.B Facility Management GmbH			
Juan Manuel Eguiagaray Ucelay	60	2005	2010	Membre du Conseil d'administration d'EADS	Directeur du Service des Études de la Fundacion Alternativas			
Louis Gallois	62	2005	2010	Membre du Conseil d'administration d'EADS	Président de la SNCF			
Rüdiger Grube	54	2005	2010	Membre du Conseil d'administration d'EADS	Membre du Directoire de DaimlerChrysler			
François David	64	2005	2010	Membre du Conseil d'administration d'EADS	Président-Directeur Général de la Coface			
Michael Rogowski	67	2005	2010	Membre du Conseil d'administration d'EADS	Président du Conseil de surveillance de J.M.Voith AG			

Remarque: L'adresse professionnelle de tous les administrateurs pour toute question relative à EADS est Le Carré, Beechavenue 130-132, 1119 PR, Schiphol-Rijk, Pays-Bas.

Gouvernement d'entreprise

2.1 Direction et contrôle

Notice biographique et autres mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration dans toute société

Manfred Bischoff

Le Dr Manfred Bischoff a rejoint Daimler-Benz AG en 1976. Il fut membre du Directoire de DaimlerChrysler, au sein duquel il fut chargé des activités Aerospatiales et Industrielles de 1995 au 15 décembre 2003. Avant de prendre ses fonctions actuelles au sein d'EADS, le Dr Bischoff fut le premier Chief Financial Officer de Dasa AG depuis 1989, puis Président et *Chief Executive Officer* de Dasa AG de 1995 à mars 2000, l'une des trois sociétés fondatrices d'EADS. Il est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat (Dr. rer. Pol.) en économie de l'Université de Heidelberg.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Membre du Conseil de surveillance de DaimlerChrysler AG (« DaimlerChrysler »);
- Président du Conseil de surveillance de Dasa AG ;
- Président du Conseil de surveillance de DCLRH;
- Membre du Conseil de surveillance de Fraport AG;
- Membre du Conseil de surveillance de Gerling-Konzern Versicherungs-Beteiligungs-AG;
- Membre du Conseil de surveillance de Royal KPN N.V;
- Membre du Conseil d'administration de Nortel Networks Corp. et de Nortel Networks Ltd;
- Membre du Conseil d'administration d'Unicredit ; et
- Membre du Conseil de surveillance de Voith AG.

Précédents mandats occupés au cours des cinq dernières années :

- Président du Conseil de surveillance d'EADS Deutschland GmbH (démission le 7 juillet 2003);
- Membre du Conseil d'administration de Mitsubishi Motors Corporation (démission le 15 décembre 2003);
- Membre du Directoire de DaimlerChrysler (démission le 15 décembre 2003);
- Président du Conseil de surveillance de Motoren-und-Turbinen Union (« MTU ») Aero Engines GmbH (démission le 1er janvier 2004);
- Membre du Conseil de surveillance de Lagardère (démission le 10 mai 2005); et

• Membre du Conseil de surveillance de Bayerische Hypound Vereinsbank AG (démission le 27 juillet 2005).

Arnaud Lagardère

M. Arnaud Lagardère est Gérant et Associé Commandité de Lagardère depuis 2003. Il débute sa carrière en 1986 en qualité de Directeur général de MMB, société holding de Hachette et Europe 1. En 1987, il est nommé Vice-Président du Conseil de surveillance de la banque Arjil, avant d'être nommé responsable des activités émergentes et des supports électroniques de Matra. En 1994, il devient *Chief Executive Officer* de Grolier Inc. aux États-Unis. Il est Gérant de Lagardère depuis 1998. En 1999, il accède aux fonctions de Président de Lagardère Media et de Lagardère Active. Arnaud Lagardère est diplômé en économie de l'Université Paris Dauphine.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Président du Conseil d'administration d'EADS Participations B.V. ;
- Président de Lagardère Active ;
- Président délégué de Lagardère Active Broadcast ;
- Président de Lagardère Active Broadband;
- Président de Lagardère S.A.S.;
- Président assumant les fonctions de Directeur général de Lagardère Media (Hachette S.A.);
- Président assumant les fonctions de Directeur général de Lagardère Capital & Management;
- Président de la Fondation Jean-Luc Lagardère ;
- Président assurant les fonctions de Directeur général d'Arjil Commanditée-ARCO;
- Représentant Permanent de Lagardère Active Publicité au Conseil d'administration de Lagardère Active Radio International;
- Représentant de Hachette S.A. au Conseil de Direction de SEDI TV-TEVA;
- Membre du Conseil d'administration de Lagardère Ressources;
- Membre du Conseil d'administration de LVMH ;
- Membre du Conseil d'administration de France Telecom;
- Membre du Conseil d'administration de Hachette Livre ;

2

- Membre du Conseil d'administration de Hachette Distribution Services;
- Membre du Conseil d'administration de Hachette Filipacchi Médias;
- Membre du Conseil de surveillance de Virgin Stores ;
- Membre du Conseil de surveillance de DaimlerChrysler ;
- Membre du Conseil de surveillance du Monde ;
- Président de l'« Association des Amis de Paris Jean Bouin Club Athlétique de la Société Générale (« C.A.S.G. ») » et
- Membre du Comité Honoraire France Chine.

Précédents mandats occupés au cours des cinq dernières années :

- Membre du Conseil de surveillance de T.Online International AG;
- Membre du Conseil de surveillance de LCM (« Lagardère Capital & Management ») Partenaires S.A. (démission en décembre 2001);
- Président de Lagardère Active Broadband Finances S.A.S. (démission en décembre 2001);
- Membre du Conseil d'administration de LCM Expression S.A. (démission en juin 2002);
- Membre du Conseil d'administration de Multithématiques S.A. (démission en décembre 2002);
- Co-Directeur de I.S.-9 (démission en mai 2003) ;
- Directeur de Lagardère Active Publicité (SNC) (démission en mai 2003);
- Membre du Conseil d'administration de la Société d'Agences et de Diffusion S.A. (démission en juin 2003);
- Directeur des Nouvelles Messagerie de la Presse Parisienne
 N.M.P.P. SARL (démission en juillet 2003);
- Membre du Conseil d'administration de CanalSatellite S.A. (démission en décembre 2003) ;
- Membre du Conseil d'administration de Lagardère-Sociétés S.A.S. (démission en décembre 2003);
- Membre du Conseil d'administration d'Éditions
 P. Amaury S.A. (démission en décembre 2003);
- Président de Lagardère Images S.A.S. (démission en octobre 2004);
- Président de Lagardère Thématiques S.A. (démission en novembre 2004) ;
- Directeur de Lagardère Elevage (démission en mars 2005) ;

- Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque Arjil & Cie (démission en avril 2005);
- Président du « Club des Entreprises Paris 2012 » (démission en janvier 2006); et
- Membre du Conseil d'administration de Fimalac (démission en janvier 2006).

Thomas Enders

M. Enders a rejoint MBB (« Messerschmitt-Boelkow-Blohm »)/Dasa AG en 1991 après avoir exercé diverses fonctions auprès de différents instituts de recherche internationaux, du Parlement allemand et du centre d'analyse et de prévision du ministère allemand de la Défense. Après plusieurs années au sein de la Direction marketing de la société, il est nommé Secrétaire Général de Dasa AG en 1995. À partir de 1996, il est chargé de la Fonction Stratégie & Technologie du Groupe et, depuis 2000, de la Division Systèmes de Défense et de Sécurité. En juin 2005, il a été nommé Chief Executive Officer d'EADS. M. Enders est diplômé de l'Université de Bonn et de l'Université UCLA en Californie.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Membres du Conseil d'administration d'EADS
 Participation B.V. et Chief Executive Officer d'EADS
 Participations B.V.;
- Président du Conseil de surveillance d'EADS Deutschland GmbH;
- Membre du Comité des Associés d'Airbus S.A.S.;
- Président du Comité de Surveillance d'Eurocopter S.A.S.;
- Membre du Conseil d'administration d'EADS North America Inc.;
- Président du Conseil de surveillance de Dornier GmbH ;
- Président d'AeroSpace and Defence Industries Association of Europe (« ASD »);
- Membre du Conseil d'administration de Bundesverband der Deutschen Industrie (« BDI »);
- Président de Atlantikbrücke ;
- Membre du Conseil de surveillance de Deutsche BP;
- Membre du Conseil d'administration de Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik (« **DGAP** ») ; et
- Membre du Conseil d'administration de Stichting Administratiekantoor EADS (la « Fondation »).

Gouvernement d'entreprise

2.1 Direction et contrôle

Précédents mandats occupés au cours des cinq dernières années :

- Président du Conseil de surveillance de DADC Luft und Raumfahrt Beteiligungs AG (« DADC ») (démission en octobre 2005); et
- Membre du Conseil de surveillance de Industrieanlagen-Betriebsgesellschaft mbH (« IABG ») (démission en décembre 2005).

Noël Forgeard

M. Noël Forgeard a rejoint le Groupe Matra en 1987 en qualité de Vice-Président en charge des activités Défense et Espace. En 1992, il est nommé Directeur général du Groupe Lagardère et *Chief Executive Officer* de Matra Hautes Technologies. En 1998, il rejoint Airbus Industrie en qualité de Directeur général, avant de devenir en 2001 le premier Président et *Chief Executive Officer* de la société intégrée Airbus. En juin 2005, il est nommé *Chief Executive Officer* d'EADS. Il est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Membres du Conseil d'administration d'EADS
 Participation B.V. et Chief Executive Officer d'EADS
 Participations B.V.
- Président du Comité des Associés d'Airbus S.A.S. ;
- Président et membre du Conseil d'administration d'EADS France;
- Membre du Conseil d'administration de Schneider Electric;
- Membre du Conseil d'administration de Dassault Aviation ;
- Membre du Conseil d'administration d'Arcelor;
- Membre du Conseil d'administration de France Galop; et
- Membre du Conseil d'administration de l'École Polytechnique.

Précédents mandats occupés au cours des cinq dernières années :

- Membre du Conseil d'administration de International Metal Service (« IMS ») SA (démission en 2003);
- Président et *Chief Executive Officer* d'Airbus Holding SA (démission en 2005) ;
- Président du Conseil d'administration d'Airbus France (démission en 2005);
- Président du Conseil d'administration d'Airbus España, SL (démission en 2005);

- Président du Conseil de surveillance d'Airbus Deutschland GmbH (démission en 2005);
- Président du Conseil d'administration d'Airbus Military, SL (démission en 2005);
- Membre du Conseil d'administration d'Airbus UK Ltd (démission en 2005); et
- Membre du Conseil d'administration d'EADS CASA (démission en 2005).

Jean-Paul Gut

M. Gut a occupé depuis 1983 diverses fonctions de Direction dans le domaine de l'export et des opérations internationales pour le compte de Matra Défense, de Matra Défense Espace et du Groupe Lagardère. En 1998, M. Gut a rejoint le Directoire du Groupe Lagardère en qualité de responsable des Opérations Internationales et du secteur des Hautes Technologies. Lors de la création d'EADS en 2000, il a été nommé Responsable d'EADS International et, en 2005, *Chief Operating Officer* en charge du Marketing, de la Stratégie et du Développement International. M. Gut est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris (IEP) et titulaire d'une maîtrise d'Économie.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Membre du Comité des Associés d'Airbus S.A.S.;
- Membre du Conseil d'administration de Dassault Aviation ;
- Membre du Conseil d'administration d'EADS CASA;
- Membre du Conseil d'administration d'EADS North America Inc ;
- Administrateur du GIE AMLI;
- Représentant de MBDA France en qualité de membre du Conseil d'administration de Eurotradia International (S.A.);
- Membre du Conseil de surveillance d'Eurocopter (S.A.S.).

Précédents mandats occupés au cours des cinq dernières années : Aucun.

Hans Peter Ring

M. Hans Peter Ring a débuté sa carrière chez MBB en 1977. En 1987, il est nommé Directeur du contrôle de gestion de l'activité Missiles de la société, puis Directeur de la Division

Aviation et Systèmes de Défense de Dasa AG. De 1992 à 1995, M. Ring a occupé les fonctions de Directeur financier et d'administrateur de Dornier Luftfahrt. En 1996, il a été nommé Vice-Président en charge du contrôle de gestion de Dasa, puis d'EADS. Hans Peter Ring a été nommé *Chief Financial Officer* d'EADS en 2002 et *Chief Operating Officer* en charge des Finances en 2005. M. Hans Peter Ring est diplômé en gestion des entreprises.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Membre du Comité des Associés d'Airbus S.A.S.;
- Membre du Conseil d'administration d'EADS Space B.V.;
- Membre du Conseil de surveillance d'Eurocopter S.A.S.;
- Membre du Conseil de surveillance d'Eurocopter Holding S.A.S. ;
- Membre du Conseil d'administration d'EADS CASA;
- Membre du Conseil d'administration d'EADS North America Inc. ;
- Représentant d'EADS à l'Assemblée des membres d'ATR ;
- Membre du Conseil Consultatif de Deutsche Bank (région de Munich); et
- Membre de la « Wirtschaftsbeirat » de BayernLB.

Précédents mandats occupés au cours des cinq dernières années : Aucun.

Juan Manuel Eguiagaray Ucelay

M. Juan Manuel Eguiagaray Ucelay est Professeur agrégé de l'Université Carlos III de Madrid où il enseigne la macroéconomie et l'économie appliquée. Il est également Directeur des Études du groupe de réflexion Fundación Alternativas. De 1970 à 1982, il a enseigné l'économie à l'Université Deusto de Bilbao. Depuis 1970, il a assumé divers mandats politiques en Espagne ; il a notamment été ministre de la Fonction publique (de 1991 à 1993) et ministre de l'Industrie et de l'Énergie (de 1993 à 1996). Il a démissionné du Parlement en 2001. M. Eguiagaray Ucelay est titulaire d'un diplôme en économie et d'un diplôme en droit de l'Université Deusto ainsi que d'un doctorat de la même Université.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Professeur agrégé de macroéconomie de l'Université Carlos III de Madrid;
- Président de Solidaridad Internacional (ONG);
- Conseiller économique d'Arco Valoraciones S.A.;
- Membre du Conseil Consultatif de Creation, Advising and Development (Creade), S.L.; et
- Membre du Conseil Consultatif du Foundation Group EP.

Précédents mandats occupés au cours des cinq dernières années :

- Membre du Conseil d'administration de Promek S.L. (démission le 6 juin 2000) ; et
- Membre du Conseil Consultatif de Futurspace S.A. (démission le 5 juillet 2004).

Louis Gallois

M. Louis Gallois est Président de la Société Nationale des Chemins de Fer (« SNCF ») depuis 1996. Il a occupé à partir de 1972 diverses fonctions au ministère de l'Économie et des Finances, au ministère de la Recherche et de l'Industrie et au ministère de la Défense. En 1989, il est nommé Président-Directeur général de la Société Nationale d'Études et de Constructions de Moteurs d'Avions (« SNECMA ») puis Président-Directeur général d'Aerospatiale en 1992. Il est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) en sciences économiques et est ancien élève de l'École Nationale d'Administration (ENA).

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Membre du Conseil d'administration de l'École Centrale des Arts et Manufactures ; et
- Président de la Fondation Villette-Entreprises.

Précédents mandats occupés au cours des cinq dernières années :

• Membre du Conseil d'administration de Thales (démission le 30 juin 2005).

Rüdiger Grube

Le Dr Rüdiger Grube est membre du Directoire de DaimlerChrysler AG responsable du *Corporate Development* depuis 2002 et par ailleurs, responsable du Résultat (*Profit and Loss*) pour l'Asie du Nord-Est (en ce inclus Greater

2.1 Direction et contrôle

China Business) depuis 2004. Il a débuté sa carrière en 1989 chez MBB. En 1995, il est nommé Directeur de la Planification d'entreprise et de la Technologie (Corporate Planning and Technology) de Deutsche Aerospace AG. En 1996, il est nommé Vice-Président et Directeur de la Stratégie d'entreprise (Corporate Strategy) de Daimler-Benz AG et, par la suite, de Daimler-Chrysler. En 2000, il est nommé Vice-Président chargé du Développement d'entreprise (Corporate Development). Le Dr Grube est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en construction et en ingénierie aéronautique de l'Université de Hambourg et d'un doctorat en sciences de l'industrie.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Président du Conseil de surveillance de MTU Friedrichshafen GmbH et de DaimlerChrysler Offhighway GmbH;
- Président du Conseil d'administration de DaimlerChrysler China limited, Beijing;
- Vice-Président du Conseil d'administration de Beijing Benz DaimlerChrysler Automotive (BBDC-A);
- Membre du Conseil d'administration de McLaren Group Ltd;
- Membre du Conseil de surveillance de DaimlerChrysler Financial Services AG;
- Membre du Conseil consultatif de DaimlerChrysler Fleetboard :
- Membre du Conseil consultatif de DaimlerChrysler Aviation; et
- Membre du Conseil de surveillance de la Hamburg Port Authority (« HPA GmbH »).

Précédents mandats occupés au cours des cinq dernières années :

- Membre du Conseil d'administration de Hyundai Motor Company (démission le 13 mai 2004); et
- Membre du Conseil d'administration de Mitsubishi Motors Company (démission le 24 novembre 2005).

François David

M. François David est depuis 1994 Président-Directeur général de la Coface, société d'assurance-crédit et de services de credit management. Il a débuté sa carrière en 1969 au ministère des Finances français comme Administrateur civil à la Direction des Relations Économiques Extérieures

où il a assumé diverses responsabilités. En 1986, il est nommé Directeur de Cabinet du Ministre du Commerce Extérieur. En 1987, il est nommé Directeur des Relations Économiques Extérieures au ministère de l'Économie, des Finances et du Budget. En 1990, il est nommé Directeur général d'Aerospatiale. M. David est ancien élève de l'École Nationale d'Administration, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une licence en sociologie.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Membre du Conseil d'administration de Stichting Administratiekantoor EADS (la « **Fondation** »);
- Président et Chief Executive Officer de Coface Scrl;
- Président du Conseil d'administration de Viscontea Coface (Italie) ;
- Président du Conseil d'administration de Coface Services ;
- Président du Conseil de surveillance d'AK Coface (Allgemeine Kreditversicherung Aktiengesellschaft Coface) (Allemagne);
- Membre du Conseil d'administration de Vinci ;
- Membre du Conseil d'administration de l'association Coface Trade Aid;
- Président de Coface ORT ;
- Président de La Librairie Électronique (LLE) ;
- Président du Centre d'études financières ;
- Président d'Or Informatique; et
- Censeur pour Rexel.

Précédents mandats occupés au cours des cinq dernières années :

• Membre du Conseil d'administration de Rexel (démission en 2005).

Michael Rogowski

Le Dr Michael Rogowski est Président du Conseil de surveillance de Voith AG depuis 2000 et a été Président de l'Association de l'Industrie Allemande de 2000 à 2004. Michael Rogowski a intégré Voith GmbH en 1974 où il était alors chargé des Ressources Humaines et de la gestion du matériel. En 1982, il devient responsable de la Division de l'ingénierie de la transmission d'énergie et est nommé Président du Directoire de Voith GmbH en 1986, puis de Voith AG en 1997. Il a étudié l'ingénierie économique et a obtenu un doctorat à l'Université de Karlsruhe en 1969.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Membre du Conseil d'administration de Stichting Administratiekantoor EADS (la « Fondation »);
- Membre du Conseil de surveillance de Talanx AG/HDI Versicherung;
- Membre du Conseil de surveillance de IKB Deutsche Industrie-Bank AG ;
- Membre du comité des Associés de Freudenberg & Co. ; et
- Membre du Conseil de surveillance de Carl Zeiss AG.

Précédents mandats occupés au cours des cinq dernières années :

- Président de la Fédération des Industries Allemandes, BDI (démission le 31 décembre 2004) ;
- Membre du Conseil de surveillance de KSB AG (démission le 30 avril 2005) ;
- Membre du conseil de Surveillance de *KfW Kreditanstalt für Wiederaufbau* (démission le 31 mai 2005) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Deutsche Messe AG (démission le 30 juin 2005); et
- Vice-Président de la Fédération des Industries Allemandes, BDI (démission le 31 décembre 2005);

La Société n'a pas nommé de censeurs au Conseil d'administration. Conformément à la loi néerlandaise en vigueur, les salariés ne sont pas autorisés à élire un administrateur. Les administrateurs ne sont soumis à aucune obligation de détention minimale d'actions de la Société.

Administrateurs indépendants

Les deux administrateurs indépendants nommés dans le respect des critères d'indépendance énoncés plus haut sont François David et Michael Rogowski.

Condamnations antérieures et liens de parenté

À la connaissance de la Société, aucun des administrateurs de la Société (à titre individuel ou en qualité d'administrateur ou de cadre dirigeant de l'une des entités énumérées cidessus) n'a été condamné pour fraude, n'a fait l'objet d'une procédure de faillite, de mise sous administration judiciaire ou de liquidation, ni n'a fait l'objet d'une accusation publique et/ou d'une sanction par une autorité législative ou de tutelle et n'a été interdit par aucun tribunal d'agir en qualité de membre d'organes administratifs, de direction ou

Évaluation de la performance du Conseil d'administration

entre eux par aucun lien de parenté.

L'autoévaluation menée l'année précédente à compter de décembre 2005 par les *Chairmen* du Conseil d'administration a été effectuée sur la base des réponses fournies par les administrateurs à un questionnaire. Les *Chairmen* ont évalué ensemble les réponses des administrateurs et ont discuté des conclusions à en tirer lors des séances suivantes du Conseil d'administration.

L'autoévaluation comprenait une évaluation générale des réunions et des procédures suivies par le Conseil d'administration ainsi qu'une revue des activités du Conseil d'administration et de ses Comités au cours de l'année écoulée. Le questionnaire abordait des sujets tels que la fréquence et l'attention apportée à la préparation des réunions ainsi que le contenu des délibérations. Les administrateurs devaient également évaluer le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration, la qualité des débats et l'ouverture d'esprit qui y règne, l'indépendance des opinions exprimées, l'aptitude à prendre une décision à partir de positions divergentes ainsi que l'accès aux informations essentielles dont disposent les administrateurs.

Les conclusions de l'autoévaluation ont révélé que la performance globale du Conseil d'administration est très satisfaisante.

Depuis la dernière autoévaluation en 2004, qui avait déjà fait ressortir des résultats positifs, de nouveaux progrès ont été réalisés entre-temps grâce à la mise en œuvre des mesures d'amélioration décidées auparavant, dont l'amélioration de la transparence du gouvernement d'entreprise d'EADS au bénéfice des actionnaires. De même, les administrateurs se sont montrés plus assidus en 2005 que l'année précédente aux réunions du Conseil d'administration de même que les membres du Comité des Rémunérations et des Nominations aux réunions du Comité des Rémunérations et des Nominations.

L'amélioration continue et l'efficacité de la gouvernance et de la gestion du Groupe restent à la fois les axes et les facteurs déterminants du succès d'EADS.

2.1 Direction et contrôle

2.1.2 Comité d'Audit

Conformément au Règlement Intérieur, le Comité d'Audit est chargé de formuler des recommandations au Conseil d'administration quant à la nomination des auditeurs et la fixation de leur rémunération et quant à l'approbation des comptes annuels et des comptes intérimaires, de s'entretenir avec les auditeurs sur leur programme d'audit et sur les résultats de leur contrôle des comptes et de s'assurer du suivi du caractère adéquat des contrôles internes du Groupe, de ses principes comptables et de ses procédures d'information financière. Le Comité d'Audit a la responsabilité de s'assurer du bon déroulement des activités d'audit interne et externe ainsi que de veiller à ce qu'il soit accordé l'importance nécessaire aux questions d'audit lors des réunions du Conseil d'administration. Les règles et attributions du Comité d'Audit sont détaillées dans la Charte du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit revoit les comptes annuels, semestriels et trimestriels sur la base des documents préalablement

distribués et de ses discussions avec les auditeurs. Le responsable de la comptabilité et le Chief Financial Officer sont présents aux réunions du Comité d'Audit afin de répondre à toutes les questions soulevées.

Le Comité d'Audit est présidé par Manfred Bischoff et Arnaud Lagardère et comprend, en outre, Rüdiger Grube et Louis Gallois.

Le Comité d'Audit se réunit deux fois par an ou plus fréquemment selon les circonstances. Le Comité d'Audit s'est réuni à trois reprises en 2005 et a mené une consultation écrite avec un taux de participation de 94 %, pour revoir les comptes 2004 et les comptes semestriels 2005 de la Société. Tel que décidé par le Conseil d'administration le 5 décembre 2003, le rôle du Comité d'Audit a été élargi avec de nouvelles attributions telles que, notamment, la revue des comptes trimestriels.

2.1.3 Comité des Rémunérations et des Nominations

Conformément au Règlement Intérieur, le Comité des Rémunérations et des Nominations est chargé de formuler des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination des membres du Comité Exécutif, des Présidents de Conseil de surveillance (ou des organes équivalents), des Chief Executive Officers (ou fonctions équivalentes) des principales sociétés et Unités Opérationnelles du Groupe et du Secrétaire Général, la politique des Ressources Humaines et des rémunérations ainsi que les plans de rémunération à long terme (il joue notamment un rôle central dans la détermination et la révision de la part variable de la rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité Exécutif). Il approuve les contrats de travail et les autres questions contractuelles intéressant les membres du Conseil d'administration et du Comité Exécutif. Les règles et attributions du Comité des Rémunérations et des Nominations sont détaillées

dans la Charte des Rémunérations et des Nominations. Le Comité des Rémunérations et des Nominations, présidé par Manfred Bischoff et Arnaud Lagardère, comprend, en outre, Thomas Enders, Noël Forgeard, Rüdiger Grube et Louis Gallois.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations se réunit deux fois par an, ou plus fréquemment selon les circonstances. Il s'est réuni à cinq reprises en 2005, avec un taux de participation moyen de 92 %. Outre la formulation de recommandations au Conseil d'administration concernant les nominations majeures au sein du Groupe, le Comité des Rémunérations et des Nominations a examiné la politique de rémunération (notamment les régimes de retraite) et le versement des primes au titre de l'exercice 2004, ainsi que le plan d'options de souscription d'actions et le plan d'actionnariat salarié pour 2005.

2.1.4 Comité Exécutif

Les Chief Executive Officers, assistés par un Comité Exécutif (le « Comité Exécutif »), sont chargés d'assurer la gestion quotidienne de la Société. Le Comité Exécutif, présidé par les Chief Executive Officers, comprend également les dirigeants des grandes Fonctions et Divisions du Groupe. Le Comité Exécutif s'est réuni neuf fois en 2005.

Sont débattues au sein du Comité Exécutif, entre autres, les questions suivantes:

- la définition et le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie des activités d'EADS;
- la gestion, l'organisation et la structure juridique du Groupe;
- le niveau de performance des activités et des fonctions de support du Groupe; et
- toutes les questions liées à l'activité de la Société, y compris le plan opérationnel du Groupe ainsi que de ses Divisions et Unités Opérationnelles.

L'organisation interne du Comité Exécutif est définie en fonction de la répartition des tâches entre ses membres sous

56

50

Début de

2005

2002

2005

Composition du Comité Exécutif

Gustav Humbert

Jussi Itävuori

Stefan Zoller

la supervision des Chief Executive Officers. Nonobstant les responsabilités collectives définies ci-dessus, chaque membre du Comité Exécutif est responsable, à titre personnel, de la gestion de sa Division ou Unité Opérationnelle et est tenu de se conformer aux décisions prises par les Chief Executive Officers ou par le Comité Exécutif, selon les cas.

Les Chief Executive Officers s'efforcent de trouver un consensus sur les questions débattues entre les membres réunis au sein du Comité Exécutif. Faute de parvenir à un consensus, les Chief Executive Officers sont autorisés à trancher la question. En cas de divergence sur une question fondamentale ou présentant un intérêt substantiel, le membre du Comité Exécutif ayant exprimé son désaccord sur cette question pourra demander aux Chief Executive Officers qu'ils soumettent la question à l'avis des Chairmen.

La durée du mandat des membres du Comité Exécutif est de cinq ans.

Le 25 juin 2005, le Conseil d'administration a nommé un nouveau Comité Exécutif, qui est dirigé par les deux Chief Executive Officers.

Président et Chief Executive Officer d'Airbus

Directeur de la Division Systèmes de Défense et de Sécurité

Directeur des Ressources Humaines

Nom	Age	mandat	mandat	Fonction principale
Thomas Enders	47	2005	2010	Chief Executive Officer
Noël Forgeard	59	2005	2010	Chief Executive Officer
Jean-Paul Gut	44	2005	2010	Chief Operating Officer en charge du Marketing, de la Stratégie et du Développement International
Hans Peter Ring	55	2002	2007	Chief Operating Officer en charge des Finances
François Auque	49	2005	2010	Chief Executive Officer en charge de la Division Espace
Fabrice Brégier	44	2005	2010	Directeur de la Division Eurocopter d'EADS
Ralph D Crosby Jr.	58	2002	2007	Président et Chief Executive Officer d'EADS North America
Francisco Fernández Sáinz	60	2002	2007	Directeur de la Division Avions de Transport Militaire

2010 Remarque: L'adresse professionnelle du Comité Exécutif pour toute question relative à EADS est Le Carré, Beechavenue 130-132, 1119 PR, Schiphol-Rijk, Pays-Bas.

2010

2007

Fin de

2.1 Direction et contrôle

Thomas Enders, Chief Executive Officer d'EADS

Voir « 2.1.1 Notice biographique et autres mandats et fonctions exercés par les membres du conseil d'administration dans toute société ».

Noël Forgeard, Chief Executive Officer d'EADS

Voir « 2.1.1 Notice biographique et autres mandats et fonctions exercés par les membres du conseil d'administration dans toute société ».

Jean-Paul Gut, Chief Operating Officer en charge du Marketing, de la Stratégie et du Développement International

Voir « 2.1.1 Notice biographique et autres mandats et fonctions exercés par les membres du conseil d'administration dans toute société ».

Hans Peter Ring, Chief Operating Officer en charge des Finances

Voir « 2.1.1 Notice biographique et autres mandats et fonctions exercés par les membres du conseil d'administration dans toute société ».

François Auque, *Chief Executive Officer* en charge de la Division Espace

M. Auque a rejoint Aerospatiale Matra en 1991 en qualité de Directeur Financier, après une carrière au sein du Groupe Suez et de la Cour des Comptes. Il a occupé diverses fonctions de Direction au sein d'Aerospatiale Matra. Depuis 2000, il est *Chief Executive Officer* d'EADS en charge de la Division Espace. M. Auque est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales, de l'Institut d'Études Politiques de Paris et est un ancien élève de l'École Nationale d'Administration.

Fabrice Brégier, Directeur de la Division Eurocopter d'EADS

M. Brégier a rejoint Matra Défense en 1993 en qualité de Président des GIE Apache MAW et Eurodrone. En 1996, il est nommé Directeur des activités Tir à Distance de Sécurité de Matra BAe Dynamics avant de devenir *Chief Executive* Officer de MBD en 1998 et Chief Executive Officer de MBDA en 2001. Il est devenu Président et Chief Executive Officer d'Eurocopter en avril 2003, avant d'être nommé Directeur de la Division Eurocopter et membre du Comité Exécutif d'EADS en juin 2005.

Ralph D. Crosby Jr., Président et Chief Executive Officer d'EADS North America

M. Crosby est Président et *Chief Executive Officer* d'EADS North America depuis 2002. Auparavant, il a participé à la fondation de la branche Systèmes Intégrés de Northrop Grumman Corporation, dont il a été Président, après avoir été Vice-Président et Directeur Général de la Division Aviation Commerciale et de la Division B-2 de la société. M. Crosby est diplômé de la Military Academy aux États-Unis, de l'Institut Supérieur des Études Internationales à Genève et de l'Université de Harvard.

Francisco Fernández Sáinz, Directeur de la Division Avions de Transport Militaire

M. Fernandez Sáinz a rejoint CASA en 1971 au poste d'Ingénieur calculateur. Entre 1975 et 2002, il a occupé divers fonctions telles que Directeur de la Production, Directeur de Projet, Directeur du Développement de l'Ingénierie à la Direction technique, Vice-Président en charge de la Production et Vice-Président exécutif responsable des programmes, avant d'être nommé Directeur général d'Airbus España. Il est Directeur de la Division Avions de Transport Militaire depuis 2002. M. Fernández Sáinz est titulaire d'un MBA de l'ICADE et est un ingénieur aéronautique de haut rang.

Gustav Humbert, Président et *Chief* Executive Officer d'Airbus

M. Humbert a rejoint MBB en 1980. Avant d'accéder aux fonctions de Président et *Chief Executive Officer* de Daimler Benz Aerospace Airbus GmbH en 1994, il était membre du Directoire de Dasa AG où il était responsable de la Division Aviation Commerciale. Il a été nommé *Chief Operating Officer* d'Airbus en 2000, puis Président et *Chief Executive Officer* d'Airbus en 2005. M. Humbert est ingénieur diplômé et titulaire d'un Doctorat de l'Université technique de Hanovre.

Jussi Itävuori, Directeur des Ressources Humaines

M. Itävuori a rejoint EADS en septembre 2001. Entré chez KONE Corporation en 1982, il est nommé en 1989 Directeur des Ressources Humaines et membre du Comité Exécutif de Kone Elevators. En 1995, il devient membre du Comité Exécutif et Directeur des Ressources Humaines de Kone Corporation. M. Itävuori est diplômé en économie de la Vaasa School en Finlande et a été pilote de l'armée de l'air.

Stefan Zoller, Directeur de la Division Systèmes de Défense et de Sécurité

Le Dr Zoller a rejoint Dasa en 1996 au poste de directeur de cabinet du Président et *Chief Executive Officer* de la société. Il a auparavant occupé divers fonctions de Direction au sein de DaimlerChrysler, Dornier et Senstar/Canada. Depuis 2000, il a occupé des postes de Direction au sein des activités de défense d'EADS et a été nommé Directeur de la Division Systèmes de Défense et de Sécurité en 2005. Le Dr Zoller est diplômé de l'Université de Tübingen et détient un Doctorat en droit des sociétés.

2.1.5 Contrôle interne et systèmes de gestion des risques

2.1.5.1 Aperçu général

L'une des missions fondamentales de la Direction consiste à favoriser l'émergence d'un environnement favorable au contrôle interne (« CI ») et à la gestion des risques (« GR ») au sein d'EADS, en conformité avec les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise des Pays-Bas, de France, d'Allemagne et d'Espagne. Consciente que l'évolution récente des diverses législations et réglementations applicables à EADS nécessitait une approche stratégique du contrôle interne et de la gestion des risques, EADS a lancé début 2004 un projet CI/GR. Ce projet, coordonné par la Direction financière d'EADS et soutenu par d'autres fonctions du siège ainsi que des consultants externes, a pour objectif :

- d'assurer le respect par le Groupe des réglementations actuelles et futures ;
- d'identifier les faiblesses des procédures de CI/GR mises en place au sein du Groupe ainsi que proposer des améliorations de celles-ci; et
- de permettre à EADS de gérer et de minimiser les risques de gestion et de contrôle au sein du Groupe.

Réalisations en 2005

S'appuyant sur les résultats du processus complet d'examen et d'évaluation du CI et de la GR amorcé en 2004, EADS a évalué de manière critique, en 2005, la mise en œuvre et la

qualité des systèmes intégrés de CI et de la GR au sein du Groupe. Un processus d'examen indépendant a été lancé afin de fournir des assurances raisonnables quant à l'efficacité des systèmes de CI et de GR mis en place. De nouvelles améliorations ont été enregistrées, tant en termes de qualité que d'efficacité.

Un certain nombre d'actions ont été lancées pour optimiser la qualité des systèmes de CI et de la GR. Des séances de formation, en application du principe de « formation du formateur », ont été organisées afin d'approfondir les compétences des coordinateurs CI qui, dans un second temps, ont transféré leurs connaissances aux utilisateurs de ces procédures au sein des Unités Opérationnelles et au siège. En outre, des ateliers « leçons apprises » portant sur l'information ainsi reçue de ces procédures de contrôle ont eu lieu. Ces ateliers ont fourni aux utilisateurs des procédures et aux coordinateurs une base de données comprenant des informations sur les conclusions des audits indépendants menés dans d'autres Unités Opérationnelles, mais également des informations provenant de leurs expériences individuelles. Les sessions de formation et les informations issues des ateliers « leçons apprises » ont été exploitées à des fins d'enseignement mais également afin de renforcer les connaissances des utilisateurs de ces procédures mais aussi pour assurer un niveau de qualité élevé de l'autoévaluation annuelle de ces procédures. Les résultats de l'autoévaluation et de l'audit indépendant de ces procédures ont été ensuite discutés par la Direction d'EADS. En s'appuyant sur le principe d'un reporting ascendant, les comités de Direction

2.1 Direction et contrôle

des Unités Opérationnelles ont rendu compte de l'état de leurs systèmes de CI et de GR aux *Chief Executive Officers* et aux *Chief Financial Officers* de leurs Divisions respectives (Airbus, SDS, ATM, Eurocopter, Espace) qui, à leur tour, en ont rendu compte aux *Chief Executive Officers* (les « CEOs ») d'EADS et au *Chief Financial Officer* (le « CFO ») d'EADS.

En outre, le principe de « contrôle clé » a été défini afin d'optimiser l'efficacité de l'évaluation des procédures de contrôle. Un « contrôle clé » est un contrôle essentiel à effectuer pour tout objectif de contrôle précis couvrant le risque correspondant. Des contrôles clés sont souvent identifiés dans des domaines tels que les contrôles d'autorisation, les rapports par exception, les contrôles de configuration, la séparation des tâches, l'accès aux systèmes, les contrôles de conversion, les principaux indicateurs de performance, les audits de gestion et les rapprochements.

Voir ci-après pour une description des systèmes de CI et de GR intégrés à l'échelle du Groupe, avec une présentation des améliorations intervenues en 2005.

Limitation

Quelle que soit la qualité de leur conception, les systèmes de CI et de la GR comportent des limites, telles que leur vulnérabilité à des manœuvres visant à contourner ou enfreindre les contrôles en vigueur. Par conséquent, il n'est pas possible de garantir la pleine efficacité des procédures de CI et de la GR d'EADS, malgré tous les soins et efforts déployés en ce sens.

Interaction avec les principes de gestion en vigueur au sein d'EADS

La responsabilité générale de l'environnement du CI et du GR du Groupe incombe au Conseil d'administration. Il incombe aux CEOs et au CFO d'EADS de veiller à la mise en œuvre des procédures de CI et de GR dans l'ensemble du Groupe. En outre, le Comité d'Audit supervise le fonctionnement des procédures de contrôle interne et de la gestion des risques à l'échelle du Groupe.

L'un des principes directeurs de gestion d'EADS est la délégation des responsabilités et pouvoirs aux Unités Opérationnelles. Par conséquent, l'exercice quotidien des fonctions de CI et de GR est délégué aux Divisions d'EADS et à leurs Unités Opérationnelles respectives, dont les Directions respectives sont responsables de l'application et du suivi des systèmes de CI et de GR.

Ce principe de subsidiarité implique une nette séparation des responsabilités entre le siège d'EADS et les Divisions ou les Unités Opérationnelles. Le siège d'EADS définit les objectifs stratégiques et opérationnels d'EADS et assume la responsabilité ultime des orientations suivies par EADS. Les Divisions et Unités Opérationnelles conservent la responsabilité de l'ensemble des décisions opérationnelles et des activités entrant dans leur périmètre d'intervention, sous réserve d'audit.

2.1.5.2 Système de gestion des risques

Le risque est un élément inhérent à l'activité de toute entreprise. Afin de satisfaire les attentes de ses actionnaires, EADS doit rechercher des opportunités qui impliquent un certain degré de risque. Voir « Facteurs de risque » pour plus d'informations sur certains risques auxquels le Groupe est exposé.

Une identification précoce et une gestion professionnelle de ces risques sont cruciales pour le succès de l'activité. EADS admet ce postulat et a toujours géré les risques à tous les niveaux de son organisation.

Afin de répondre aux évolutions de la législation en matière de gouvernement d'entreprise, EADS a harmonisé les procédures de GR existantes au niveau du Groupe afin de s'assurer que les risques sont constamment et invariablement (i) identifiés, (ii) analysés, (iii) maîtrisés, (iv) suivis et (v) signalés.

Les procédures de GR permettent d'identifier les risques, d'évaluer la probabilité de leur réalisation ainsi que l'ampleur possible des dommages causés tels qu'habituellement mesurés par leur effet sur le résultat d'exploitation.

Les responsables des Divisions et des Unités Opérationnelles sont chargés de définir et d'appliquer des mesures appropriées pour éviter, réduire ou couvrir la probabilité et/ ou l'impact des risques identifiés.

Les informations relatives aux risques sont régulièrement regroupées et mises à jour afin de fournir aux responsables des Divisions et des Unités Opérationnelles une analyse actualisée des risques majeurs au sein du Groupe et des informations relatives aux mesures prises pour les atténuer ou les éviter.

Ces informations sont utilisées pour la prise de décision dans toutes les procédures de gestion appropriées d'EADS.

En outre, le suivi de l'évolution des risques majeurs et le développement des mesures prises pour les contrer sont régulièrement contrôlés par les responsables des Divisions et des Unités Opérationnelles qui, à leur tour, en rendent compte aux CEOs et au CFO.

Le système de GR englobe tous les risques auxquels EADS est exposée, y compris les risques inhérents au déroulement des activités quotidiennes du Groupe. Le système de CI d'EADS, tel que décrit ci-dessous, est conçu pour gérer ces risques inhérents aux activités. Les risques pertinents sont soumis à une procédure d'examen par la Direction au niveau du Groupe.

2.1.5.3 Cadre de contrôle interne

EADS met en œuvre un **cadre de CI intégré à l'échelle du Groupe** visant à garantir de manière raisonnable au Conseil d'administration, aux CEOs et au CFO que les risques liés aux activités du Groupe sont gérés de manière efficace, sur la base de diverses procédures de CI. Le cadre de CI englobe les politiques et procédures au sein d'EADS destinées à :

- assurer la conformité avec les lois et réglementations applicables au Groupe, ainsi qu'avec les politiques internes du Groupe;
- permettre au Groupe d'identifier et de réagir face à des risques significatifs opérationnels, financiers ou liés au respect de procédures et réglementations dans l'ensemble de la Société ; et
- assurer la qualité du reporting des informations financières, notamment grâce à la conception et la mise en œuvre de procédures destinées à favoriser des flux d'informations pertinentes, fiables et transmises en temps utile.

Certaines filiales comme Airbus et des entreprises communes telles que MBDA appliquent des procédures de contrôle interne spécifiquement adaptées à leurs activités et conçues en conformité avec le cadre général du CI d'EADS. La conformité avec celui-ci est garantie, entre autres, par la « présence » d'EADS au sein des organes de surveillance et de Direction de ces filiales (ex. : Comité des Associés d'Airbus, Conseil d'administration de MBDA, Comités d'Audit respectifs).

Cadre, sources et normes des procédures de contrôle interne

Les politiques, procédures et seuils qui constituent l'environnement du CI d'EADS sont communiqués à l'ensemble du Groupe au moyen :

- de codes de conduite *(Code d'Éthique* d'EADS, politiques de Responsabilité sociale de l'entreprise (voir « Partie 2/ Chapitre 2 Éthique et Responsabilité Sociale »));
- d'aide-mémoire (ex. : « Principes et responsabilités de gestion d'EADS », l'« Aide-mémoire de contrôle financier »);
- de manuels (ex. : « Procédures relatives à la trésorerie »,
 « Manuel de comptabilité », « Manuel de présentation des rapports »); et
- de directives (ex. : « Politique de financement »).

Des règles internes écrites régissent le fonctionnement des principaux organes responsables du cadre du CI d'EADS, à savoir le Conseil d'administration et son Comité d'Audit. Les procédures de CI suivies par certaines filiales et entreprises communes proviennent des pactes d'actionnaires applicables à ces entités.

Parmi les normes externes qui ont influencé le cadre du CI d'EADS figurent le « Contrôle interne – Cadre général » défini par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) ainsi que des normes spécifiques au secteur industriel définies par l'*International Standards Organization* (ISO).

Suivi des Contrôles Internes

La responsabilité du fonctionnement du système de CI incombe aux responsables des Divisions et des Unités Opérationnelles ainsi qu'aux services compétents du siège d'EADS. Ceux-ci veillent à l'établissement des dispositifs appropriés pour atteindre les objectifs de contrôle définis dans les modèles de CI ainsi qu'à leur fonctionnement efficace et régulier.

Dans le cadre du développement du cadre du CI, EADS a mis en œuvre des mécanismes formalisés d'autoévaluation du risque et des contrôles qui doivent être appliqués régulièrement par chaque détenteur de procédure. À partir de ces mécanismes, les responsables de chaque Division, Unités

2.1 Direction et contrôle

Opérationnelles et service du siège préparent des déclarations formelles traitant de l'adéquation et de l'efficacité des systèmes de CI dans leur périmètre de responsabilité.

L'analyse et les déclarations des Divisions, des Unités Opérationnelles et des fonctions du siège sont discutées de manière approfondie entre les CEOs et le CFO d'EADS et les CEOs et CFOs respectifs des Divisions et des Unités Opérationnelles ou avec les responsables des fonctions du siège. Ces discussions servent à classer les problèmes potentiels par ordre de priorité au niveau d'EADS, à définir et engager les actions appropriées, si nécessaire, et à tirer des conclusions pour le rapport général d'EADS sur le CI et le GR.

La revue de risque initiale de l'efficacité du système de CI du Groupe a débuté en 2005 et se poursuivra tout au long de 2006, avec l'aide d'auditeurs externes.

Les activités de suivi permanent d'EADS comprennent les éléments suivants :

- délimitation : le processus de délimitation fournit la base de toutes les étapes succédant au processus de CI, en identifiant les procédés de gestion principaux et secondaires au niveau de l'entité juridique;
- autoévaluation : sur la base des procédés de gestion ainsi délimités, les matrices de CI doivent être complétées par l'évaluation de leur conception (les contrôles existants suffisent-ils à satisfaire l'objectif de contrôle ?) et de l'efficacité opérationnelle (les contrôles fonctionnent-ils comme prévu ?) des contrôles en place ;
- évaluation et hiérarchisation : les lacunes du contrôle identifiées au cours de l'autoévaluation doivent être évaluées et classées par ordre de priorité en lacunes mineures, importantes et graves;
- réparation et suivi : pour chaque lacune identifiée, une action corrective doit être définie et mise en œuvre. L'amélioration est ensuite suivie par les Unités Opérationnelles qui en rendent compte au siège d'EADS;
- répétition des tests : il convient de réévaluer les contrôles corrigés afin de vérifier l'efficacité des actions correctives entreprises ;
- représentation déléguée et examen par la Direction : une fois par an, les lacunes importantes et graves qui ont été identifiées doivent être présentées dans des lettres de

représentation déléguée, qui garantissent l'évaluation par la Direction de la qualité des systèmes de CI et de leur exposition au risque;

- audit indépendant : chaque année, l'audit corporate fournit un examen indépendant de l'état des systèmes de CI dans les Divisions et Unités Opérationnelles sélectionnées ;
- formation: le personnel concerné (coordinateurs CI, utilisateurs des procédures de contrôle) reçoit une formation sur les lois et réglementations nouvelles ou modifiées relatives au CI, mais aussi de mise à jour sur les étapes concernées de la procédure et les procédures obligatoires correspondantes au sein des systèmes de CI.

Procédure d'approbation par la Direction

Depuis le cycle de reporting 2004, une procédure formalisée d'approbation est mise en œuvre par laquelle les CEOs et le CFO d'EADS confirmeront au Conseil d'administration qu'à leur connaissance :

- le système de CI est structuré de manière adéquate pour assurer la fiabilité du reporting financier au sein d'EADS;
- les activités de contrôle en place sont décrites de manière exhaustive et précise dans les modèles de CI et/ou dans d'autres documents pertinents et directives de procédure ;
- le détenteur de chaque activité de contrôle est clairement identifié ; et
- les contrôles en place sont adaptés aux activités d'EADS et conformes aux objectifs du contrôle définis.

Les déclarations des CEOs et du CFO relatives au CI soumises au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité d'Audit se fonderont sur les processus d'autoévaluation et d'examen décrits ci-dessus, ainsi que sur des déclarations similaires faites par les responsables des Divisions et des Unités Opérationnelles aux CEOs et au CFO et sur les discussions de la Direction mentionnées plus haut.

2.1.5.4 Procédures de gestion encadrées par le contrôle interne

Sur la base des activités d'EADS, dix-sept procédures de gestion de haut niveau ont été identifiés au sein d'EADS. Elles sont classées en procédures fondamentales (recherche

et développement, production, ventes, service après-vente et gestion de programmes), en procédures de support (achats, Ressources Humaines, comptabilité, immobilisations, trésorerie, informatique, fusions & acquisitions, juridique et assurance) et en procédures de gestion (audit interne, supervision et contrôles de gestion). Ci-après figure une description de certaines de ces procédures et des procédures de CI correspondantes qui couvrent les risques pouvant affecter de manière significative la situation financière et les résultats des activités du Groupe ⁽¹⁾.

Comptabilité

Le cœur du cadre du CI d'EADS repose sur des procédures et des contrôles comptables destinés à assurer la fiabilité des comptes et des autres informations financières utilisés par la Direction et communiqués aux investisseurs et à d'autres parties ayant un intérêt dans EADS. Ces procédures et contrôles s'inscrivent dans le cadre d'un modèle de contrôle financier englobant la planification stratégique, la planification opérationnelle, les évaluations et le reporting, les décisions et actions ainsi que la communication financière. Cette approche intégrée de la planification et du reporting vise à améliorer la communication interne et la transparence entre services et Unités Opérationnelles d'EADS qui sont essentielles à la préparation d'états financiers exacts et fiables.

Procédures de consolidation – Reporting financier externe

Le modèle de contrôle financier d'EADS définit les procédures de planification et de reporting applicables à l'ensemble des Unités Opérationnelles du Groupe ainsi que les responsabilités du CFO chargé du développement, de l'application et de la surveillance de ces procédures. L'une des principales tâches incombant au CFO consiste à superviser la préparation des comptes consolidés d'EADS, effectuée sous le contrôle direct du *Chief Accounting Officer* (« CAO »). Ce dernier est chargé de l'application des systèmes et règles de consolidation du Groupe et de la définition des politiques comptables, des règles de reporting et des directives financières au niveau du Groupe permettant d'assurer la cohérence et la qualité des informations financières transmises par les Unités Opérationnelles et les

Divisions. Les pratiques comptables d'EADS sont décrites dans un manuel de comptabilité agréé par les auditeurs de la Société. Toute modification du manuel de comptabilité d'EADS est soumise à l'approbation du CAO et, lorsqu'il s'agit de modifications importantes, du CFO ou du Conseil d'administration (sur la base des recommandations du Comité d'Audit).

Le contrôle du reporting financier est assuré, non seulement par l'élaboration de systèmes et de politiques comptables à l'échelle du Groupe, mais également par une procédure organisée de remontée ponctuelle d'informations fiables en provenance des Unités Opérationnelles soumises au reporting. Le processus de reporting d'EADS est décrit brièvement ci-dessous :

Les services comptables des Unités Opérationnelles enregistrent les informations en utilisant le logiciel de consolidation comptable d'EADS et en suivant les politiques définies par les services centraux d'EADS conformes aux normes comptables IFRS qui sont les principes comptables appliqués au sein de l'ensemble du Groupe. Les comptables du siège d'EADS, qui sont responsables de chaque Division, assurent le contrôle et la vérification du travail des services comptables des Unités Opérationnelles concernées. Les comptables des Divisions fournissent également un appui direct aux Unités Opérationnelles afin de veiller à ce que les pratiques comptables d'EADS soient appliquées de manière satisfaisante.

Au cours de chaque cycle de reporting, les CFO des Unités Opérationnelles rencontrent fréquemment le CAO d'EADS afin de s'entretenir des informations financières communiquées par les Unités Opérationnelles.

Avant d'être communiqués au public et d'être ensuite soumis à l'approbation des actionnaires, les comptes consolidés sont vérifiés par les auditeurs de la Société, examinés par le Comité d'Audit puis soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Contrôle

La fonction de contrôle a mis au point une méthodologie et un système d'évaluation économique et financière de l'entreprise axés sur la création de valeur, dans la lignée des références du secteur. Les tâches fondamentales de

2.1 Direction et contrôle

planification, de suivi et de reporting qui incombent au service de contrôle offrent à celui-ci une vision d'ensemble du Groupe. De ce fait, le service du contrôle est également appelé à interagir avec d'autres services du siège afin de s'assurer que des activités telles que les opérations de fusions et acquisitions (« **F&A** ») et d'approvisionnement sont menées conformément aux politiques et stratégies du Groupe. Cette vision d'ensemble confère au contrôle une place à part dans le processus d'évaluation des risques.

Les pratiques et procédures de reporting financier d'EADS, telles que décrites ci-dessus, sont également conçues pour fournir à la Direction (au moins une fois par mois) des informations actualisées de gestion orientées vers la prise de décisions dans le cadre du contrôle de la performance opérationnelle du Groupe. Lesdites informations comprennent des rapports réguliers sur les liquidités et la trésorerie, de même que d'autres informations financières utilisées pour la planification d'opérations stratégiques ainsi que pour le contrôle et la supervision des risques économiques liés aux activités du Groupe.

Trésorerie

Les procédures de gestion de trésorerie définies par le service central de trésorerie d'EADS au siège du Groupe améliorent la capacité de la Direction à identifier et évaluer les risques de liquidité, de change ainsi que les risques de taux d'intérêt. Les filiales contrôlées au sein du Groupe sont soumises aux procédures de gestion centralisée de la trésorerie. À titre d'exemple, en plus des contacts réguliers au niveau opérationnel, des réunions du Comité de Trésorerie d'Airbus auxquelles participent le Trésorier du Groupe EADS, le CFO ou le trésorier d'Airbus et le trésorier de BAE (et/ ou son représentant), se tiennent régulièrement afin de contrôler l'exposition d'Airbus aux risques de change et de taux d'intérêt ainsi que ses pratiques de couverture, de financement, de ventes et de financement de projets. Des procédures de contrôle analogues sont en vigueur au sein des entités détenues conjointement comme MBDA.

Gestion des liquidités

Le maintien de liquidités destinées au financement de l'activité constitue l'une des principales missions du service central de la trésorerie d'EADS. La planification de l'état de la trésorerie et les rapports du service central

de la trésorerie établis tous les mois, en association avec le service du contrôle de gestion, fournissent à la Direction les informations nécessaires pour contrôler l'état de la trésorerie du Groupe et mettre en œuvre les mesures nécessaires permettant d'assurer sa liquidité globale.

Afin d'assurer les niveaux de liquidité visés et de protéger sa trésorerie, EADS a instauré un système de mise en commun de la trésorerie (cash pooling) alimenté par un système de collecte quotidienne des liquidités des filiales contrôlées vers des comptes gérés pour le Groupe. Des procédures de prévention de fraude sur les paiements ont été établies au sein de l'ensemble du Groupe.

Gestion de couverture

Les opérations commerciales donnent lieu à de fortes expositions aux risques de change et de taux d'intérêt. Une politique de couverture au sein du Groupe est définie et mise à jour régulièrement par le Conseil d'administration. Afin de veiller à ce que les opérations de couverture soient réalisées conformément à la politique de couverture du Groupe, celles-ci sont effectuées par le service central de la trésorerie. Ce service effectue une analyse permanente du risque et propose des mesures appropriées aux Divisions et aux Unités Opérationnelles en matière de gestion des risques de change et de taux d'intérêt. Il incombe aux filiales de calculer, de mettre à jour et de surveiller leur exposition aux risques de change et de taux d'intérêt et d'en rendre compte chaque mois au service central de la trésorerie d'EADS, conformément aux procédures de trésorerie établies. Voir « 1.1.8 Activités de couverture »

Une part importante de l'exposition du Groupe au risque de change est liée aux activités d'Airbus, dont la politique de couverture est placée sous la responsabilité du Comité des Associés d'Airbus. Le Comité de Trésorerie d'Airbus, constitué de représentants du service de trésorerie d'Airbus et d'EADS, assure le suivi de l'exposition aux risques de change et décide de la mise en œuvre détaillée de la politique de couverture d'Airbus. Les opérations de couverture ellesmêmes sont exécutées par la trésorerie centrale d'EADS. Voir « 1.1.7.4 Financement des ventes » et « Notes Annexes aux États Financiers Consolidés IFRS – Note 22 : Dettes financières ».

Financement des ventes

Dans le cadre de certains contrats commerciaux, EADS peut être amenée à conclure des accords de financement de ventes. S'agissant du financement des ventes d'Airbus, un budget annuel de financement des ventes, établi selon le processus de planification opérationnelle d'EADS, est validé par le Comité des Associés d'Airbus. Le Comité de Trésorerie d'Airbus approuve les opérations de financement des ventes au cas par cas, conformément à ses directives d'évaluation des risques.

Procédures de surveillance des obligations hors bilan

Au sein d'EADS, les engagements hors bilan proviennent principalement de contrats de bail, de prorogations de garanties et de contentieux en cours ou probables. Les Divisions et les Unités Opérationnelles sont tenues d'enregistrer ou de fournir des informations sur toutes les garanties financières pour alimenter un système destiné à en assurer le suivi. Les garanties dont les montants dépassent un certain seuil prédéfini doivent être approuvées par le CFO, les CEOs ou le Conseil d'administration, selon le cas.

La Direction a mis en place des procédures de suivi du niveau d'exposition lié à certains engagements hors bilan dans l'ensemble du Groupe. En particulier, un système spécifique de suivi des garanties a été mis en œuvre afin de surveiller l'exposition aux risques encourus au titre des garanties consenties dans le Groupe.

Pour Airbus et les entreprises communes telles que MBDA qui font l'objet d'un contrôle conjoint, le siège d'EADS se procure des informations de synthèse sur son exposition au titre des engagements hors bilan liés aux garanties consenties, à partir de rapports réguliers portant sur cette exposition dont il est débattu aux comités financiers d'Airbus et de MBDA.

Ventes

Les contrats commerciaux des filiales opérationnelles d'EADS sont susceptibles d'exposer le Groupe à des risques financiers, d'exploitation et juridiques importants. Afin de maîtriser ces risques, la Direction a élaboré des procédures d'examen des propositions de contrat afin d'éviter qu'EADS ne se soit partie à des contrats commerciaux importants l'exposant à un risque trop élevé ou incompatible avec les

objectifs globaux du Groupe. Ces procédures comprennent : (i) des seuils et des critères établis par le Conseil d'administration visant à déterminer le profil de risque et de rentabilité des contrats envisagés et (ii) un processus de validation préalable des contrats jugés à haut risque.

Les contrats qui appartiennent aux catégories de seuils définis doivent être approuvés par le CFO. Ceux qui sont réputés à haut risque doivent être soumis à un Comité commercial permanent (au sein duquel le COO en charge des Finances et le COO en charge du Marketing, de la Stratégie et du Développement International siègent en qualité de membres permanents). Ce comité est chargé d'examiner les propositions et de recommander une décision aux CEOs. Son rôle et ses responsabilités spécifiques sont définis dans un ensemble de règles internes adoptées par le Comité Exécutif d'EADS.

Dans le cas d'Airbus, les contrats sont approuvés conformément à une politique de gouvernement d'entreprise propre à Airbus, inspirée des directives d'EADS et du Pacte d'Actionnaires d'Airbus. En règle générale, dès lors qu'EADS partage le contrôle d'une filiale avec un tiers, le Comité commercial est chargé de déterminer la position d'EADS au sujet des contrats commerciaux proposés.

Fusions et acquisitions

S'agissant des opérations de fusions, d'acquisitions et de désinvestissements du Groupe, la Direction a mis en place des procédures d'examen et d'approbation centralisées au niveau du siège d'EADS. Les procédures de CI imposent que soient examinées, avant leur approbation, toutes les opérations de fusions et d'acquisitions par un Comité des Fusions et Acquisitions. Le Comité des Fusions et Acquisitions est présidé par le Directeur de la coordination stratégique et comprend le CFO et les directeurs responsables des opérations de fusions et d'acquisitions et du contrôle de gestion au niveau du siège du Groupe. La Direction juridique est représentée de façon permanente au Comité des Fusions et Acquisitions et des représentants d'autres services sont invités ponctuellement à participer à des réunions.

Les projets qui ne sont pas considérés comme stratégiques et qui portent sur des opérations d'un montant inférieur à un seuil prédéfini sont soumis à l'examen et à l'approbation du Comité des Fusions et Acquisitions. Les projets stratégiques portant sur des opérations d'un montant élevé doivent en

2.1 Direction et contrôle

outre être approuvés soit par les CEOs, soit par le Conseil d'administration. Cette procédure d'examen et d'approbation des projets est mise en œuvre lors des quatre étapes critiques de la procédure de revue de toute opération de fusion ou d'acquisition. Cette procédure débute par une analyse de l'opportunité stratégique de l'opération et de la définition de son cadre juridique et s'achève par un examen final de l'ensemble de l'opération.

Lois et réglementations

EADS est soumise à de nombreux régimes juridiques dans chacune des juridictions dans lesquelles elle exerce ses activités. La Direction juridique d'EADS, en collaboration avec les services juridiques des différentes Divisions et Unités Opérationnelles, est chargée de veiller à la bonne application des procédures destinées à garantir que les activités d'EADS sont exercées dans le respect des lois, réglementations et autres obligations applicables. Elle supervise également toutes les procédures contentieuses affectant le Groupe et s'assure que les actifs du Groupe, notamment ceux qui portent sur la propriété intellectuelle, sont efficacement protégés d'un point de vue juridique.

La Direction juridique joue, avec le Secrétaire Général de la Société, un rôle essentiel dans la création et l'administration (i) des procédures fixant le cadre du Gouvernement d'entreprise au sein d'EADS et (ii) de la documentation juridique qui est relative aux délégations de pouvoirs et de responsabilités et qui détermine le cadre de la gestion et du CI en vigueur au sein d'EADS.

Audit interne

Le Service de l'audit interne d'EADS, sous la Direction du Secrétaire Général, fournit à la Direction une évaluation relative au risque lié à l'efficacité des procédures de CI du Groupe. Se fondant sur un plan d'audit annuel approuvé et sur une évaluation globale des risques auxquels sont exposées les activités du Groupe, le service d'audit interne (i) examine des procédures d'exploitation afin d'identifier des moyens d'améliorer la gestion des risques et l'efficacité opérationnelle et (ii) veille au respect des obligations légales, des politiques internes, des directives et procédures régissant les processus en vigueur (par exemple, conformité avec les procédures comptables d'EADS). L'audit interne comprend également des

vérifications *ad boc*, effectuées sur demande de la Direction, visant les risques actuels (par exemple, soupçons d'activités frauduleuses) et futures (par exemple, gestion des contrats).

Approvisionnement

Un groupe de la taille et de la complexité d'EADS requiert une politique d'approvisionnement commune afin de tirer le meilleur parti des synergies et de minimiser les inefficacités du processus d'approvisionnement. Pour que l'approvisionnement du Groupe puisse être assuré efficacement et dans le respect des règles d'éthique, un ensemble de procédures d'achats groupés s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie d'approvisionnement commune a été établi et mis en œuvre par le Responsable de l'approvisionnement du Groupe et par le Comité des Directeurs chargés de l'approvisionnement.

2.1.5.5 Perspectives d'avenir des systèmes de CI et de GR d'EADS

EADS procédera courant 2006 à une évaluation critique des résultats de l'audit complet du CI et du GR et de la procédure d'évaluation menés en 2005. Suite aux conclusions tirées des activités de suivi permanent de l'efficacité des systèmes de CI et de GR, telles que les autoévaluations et l'examen de l'Audit Interne, des améliorations et des modifications supplémentaires devraient être apportées aux systèmes de CI et de GR tout au long de l'année 2006. Ces améliorations et modifications visent à garantir qu'EADS continue à exercer ses activités dans le respect des meilleures pratiques globales en matière de CI et de GR.

2.2 Intérêts des administrateurs et des dirigeants

2.2.1 Rémunérations et avantages en nature accordés aux administrateurs et aux principaux dirigeants

La politique de rémunération d'EADS vise à attirer et fidéliser les talents qui contribueront au succès commercial du Groupe. La politique de rémunération d'EADS est dès lors conçue pour privilégier ce que le Groupe désire valoriser et récompenser.

Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs non membres du Comité Exécutif et d'administrateurs membres du Comité Exécutif.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs non membres du Comité Exécutif reçoivent une rémunération cible totale cumulée d'un montant de 900 000 euros pour une année pleine. Cette rémunération cible se compose (i) d'une part fixe s'élevant à 30 000 euros par administrateur et 60 000 euros par Chairman, (ii) de jetons de présence pour participation aux réunions du Conseil d'administration et aux réunions des Comités du Conseil d'administration (si ces réunions de Comités ont lieu à des dates différentes de celles du Conseil d'administration) à hauteur de 5 000 euros par administrateur et de 10 000 euros par Chairman, par réunion et (iii) d'une part variable composée d'une participation aux résultats calculée sur la base du résultat d'exploitation avant impôts et charges d'intérêt (EBIT*) du Groupe (pour 75 %) et des résultats de trésorerie du Groupe (pour 25 %) de 50 000 euros par administrateur et de 100 000 euros par Chairman en cas de réalisation à 100 % des objectifs. Les règles de calcul des participations aux résultats des administrateurs non membres du Comité Exécutif sur la base de l'EBIT* du Groupe (pour 75 %) et des résultats de trésorerie du Groupe (pour 25 %) sont les mêmes que pour les membres du Comité Exécutif (voir ci-dessous « Rémunération des Membres du Comité Exécutif »). Les

administrateurs non membres du Comité Exécutif ne bénéficient pas d'indemnités de départ.

Les administrateurs membres du Comité Exécutif ne reçoivent ni jetons de présence pour participation aux réunions du Conseil d'administration, ni aucune rémunération spécifique en qualité d'administrateur en sus de leur rémunération perçue en qualité de membre du Comité Exécutif (voir ci-dessous « Rémunération des membres du Comité Exécutif »). Les administrateurs membres du Comité Exécutif ont le droit de souscrire aux plans d'options de souscription d'actions (voir « 2.3.3 Options consenties aux salariés ») et de participer aux plans d'actionnariat salarié en leur qualité de salariés éligibles (voir également « 2.3.2 Offres d'actions aux salariés »). En outre, les administrateurs membres du Comité Exécutif ont droit à une retraite.

Les montants des différents éléments constitutifs de rémunérations versées aux administrateurs membres du Comité Exécutif et aux administrateurs non membres du Comité Exécutif au cours de l'exercice 2005, ainsi que certaines informations supplémentaires telles que le nombre d'options de souscription d'actions octroyées et les droits à la retraite auxquels peuvent prétendre les administrateurs membres du Comité Exécutif sont présentés dans les « Notes annexes aux États Financiers Statutaires – Note 9 : Rémunération ».

Les administrateurs membres du Comité Exécutif ont également droit à des primes en cas de départ initié par la Société. Les contrats de travail des administrateurs membres du Comité Exécutif sont conclus pour une durée indéterminée et prévoient une indemnité d'une valeur maximale de 24 mois de leur rémunération cible. L'indemnité maximale de 24 mois peut être réduite proportionnellement en fonction de l'âge lors du départ à la retraite.

2.2 Intérêts des administrateurs et des dirigeants

Rémunération des membres du Comité Exécutif

Les membres du Comité Exécutif, comprenant les administrateurs membres du Comité Exécutif mais également les membres du Comité Exécutif non membres du Conseil d'administration, perçoivent au titre de l'exercice 2005 une rémunération cible totale cumulée d'un montant de 10 654 987 euros sur la base d'une année pleine. Cette rémunération cible est calculée proportionnellement pour les membres du Comité Exécutif présents dans la Société au 31 décembre 2005. Cette rémunération est répartie, pour les Chief Executive Officers entre une part fixe de 45 % et une part variable de 55 % et, pour les autres membres du Comité Exécutif, entre une part fixe de 50 % et une part variable de 50 % (en pratique, la part variable peut représenter plus de 50 % de la rémunération totale en cas de dépassement des objectifs). La part variable est calculée sur la base de deux composants égaux : (i) une participation aux résultats

calculée sur la base du résultat d'exploitation avant impôts et charges d'intérêt (EBIT*) du Groupe (pour 75 %) et des résultats de trésorerie du Groupe (pour 25 %) et (ii) un bonus correspondant à la réalisation d'objectifs personnels.

Le montant total des rémunérations versées par EADS et par toutes les sociétés du Groupe aux deux anciens *Chief Executive Officers* de la Société, M. Philippe Camus et M. Rainer Hertrich, au cours de l'exercice 2005, s'élève à 1 948 941 euros chacun. Selon les termes de leurs contrats de travail, les anciens *Chief Executive Officers* avaient également droit à des indemnités de départ de 2 550 000 euros chacun (ce qui correspond à 18 mois de leur rémunération cible totale).

Le montant total des rémunérations versées par EADS et par toutes les sociétés du Groupe aux deux nouveaux *Chief Executive Officers* de la Société, M. Thomas Enders et M. Noël Forgeard, au cours de l'exercice 2005, s'élève à 450 000 euros chacun.

2.2.2 Options accordées aux deux Chief Executive Officers

Voir « 2.3.3 Options consenties aux salariés ».

2.2.3 Conventions réglementées

EADS étant une société de droit néerlandais, les articles L. 225-38 à L. 225-43 et L. 225-86 à L. 225.91 du Code de commerce français relatifs aux conventions réglementées ne lui sont pas applicables.

L'article 2:146 du Code civil néerlandais prévoit les dispositions suivantes :

« Sauf stipulation contraire des statuts, une société (naamloze vennootschap) sera représentée par les membres de son conseil de surveillance pour toutes les questions donnant lieu à un conflit d'intérêt entre la société et un ou plusieurs des membres de son conseil d'administration. L'assemblée des actionnaires aura à tout moment pouvoir de désigner une ou plusieurs personnes à cette fin ». Dans le cas d'EADS, les Statuts prévoient des dispositions différentes puisqu'ils autorisent le Conseil d'administration à représenter la Société

pour toutes les questions où elle se trouve en conflit d'intérêt avec un ou plusieurs membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2005, aucune convention n'a été conclue entre la Société et l'un des membres de son Conseil d'administration ou de ses principaux dirigeants ou encore avec un actionnaire détenant plus de 5 % des droits de vote de la Société, autres que des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Pour une description des relations entre la Société et ses principaux actionnaires, voir « Partie 2/3.3.2 Relations avec les principaux actionnaires ». En dehors des relations entre la Société et ses principaux actionnaires décrites dans la Partie 2/3.3.2, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel à l'égard de la Société entre les devoirs des administrateurs et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs.

gouvernement d'entreprise devant être déposé auprès de la CNMV chaque année (le « Rapport Annuel sur le Gouvernement d'Entreprise »), en vertu de l'arrêté du ministère de l'Économie 3722/2003 du 26 décembre 2003 (l'« Arrêt Ministériel »).

Comme indiqué dans la « Partie 2/3.1.3.1 Obligations d'information permanente », en application de l'Article 35 de la loi espagnole 24/1988 du 28 juillet 1988 relative aux bourses de valeur, telle que modifiée (la « Loi espagnole sur les Bourses de Valeurs ») et en application de l'arrêté EHA/3050/2004 du 15 septembre, la Société est tenue de fournir des informations détaillées portant sur, y compris, et sans limitation, le nombre et le montant des opérations effectuées avec une partie liée dans le cadre des informations semestrielles que la Société est tenue de communiquer à la *Comisión Nacional del Mercado de Valores* (la « CNMV ») et aux Bourses espagnoles, sans préjudice des informations qui doivent être incluses dans le rapport annuel sur le

En vertu de la loi espagnole sur les marchés boursiers, la Société est tenue de fournir des informations détaillées sur les opérations effectuées avec (i) des administrateurs, si elles sortent du cadre des activités normales de la Société ou des conditions normales du marché et (ii) toute partie liée et dont le montant est significatif ou qui doivent être portées à la connaissance du public.

2.2.4 Prêts et garanties

EADS n'a accordé aucun prêt à ses administrateurs ni aux membres de son Comité Exécutif.

2.3 Participation et intéressement

2.3 Participation et intéressement

2.3.1 Plans de participation et d'intéressement existant en faveur des salariés

La politique de rémunération d'EADS est étroitement liée à la réalisation des objectifs des salariés individuellement et de l'entreprise, tant au niveau des Divisions qu'au niveau du Groupe. Un plan d'options de souscription d'actions pour les dirigeants du Groupe a été mis en place (voir « 2.3.3 Options consenties aux salariés ») et les salariés se sont vus offrir des actions à des conditions favorables au moment de l'introduction en bourse de la Société (voir « 2.3.2 Offres d'actions aux salariés »).

Conformément à la législation française, EADS France met en œuvre des accords de participation et des accords d'intéressement spécifiques afin d'octroyer des primes aux salariés sur la base de l'amélioration de la productivité ou sur la base d'objectifs administratifs ou techniques. La politique salariale d'EADS Deutschland GmbH est, dans une large mesure, marquée par une grande souplesse et est fortement liée à l'EBIT* de la société, à l'augmentation de valeur de cette dernière et à la réalisation d'objectifs individuels.

Il n'existe actuellement aucune disposition légale ou aucun accord de participation en faveur des salariés d'EADS CASA. Par ailleurs, le personnel technique et l'équipe dirigeante perçoivent une rémunération liée aux bénéfices de l'entreprise, sous réserve de la réalisation des objectifs de la Société et des objectifs de performance individuels.

2.3.2 Offres d'actions aux salariés

Dans le cadre de son introduction en bourse, EADS a offert à ses salariés éligibles environ 1,5 % de son capital social après introduction en bourse. Cette offre aux salariés, portant sur un maximum de 12 222 385 actions, comprenait une formule permettant aux salariés éligibles de bénéficier d'un effet de levier. Dans le cadre de cette formule, l'investissement était constitué par l'apport personnel payé par le salarié plus un montant résultant d'un contrat de swap de la société gestionnaire des fonds pour cette formule égal à neuf fois le montant payé. Les salariés éligibles se sont vus offrir des actions au prix de 15,30 euros, soit le prix de l'offre au public, moins une décote de 15 %.

L'offre réservée aux salariés était ouverte aux salariés qui :

- avaient un minimum de trois mois d'ancienneté;
- étaient titulaires de contrats de travail français, allemand ou espagnol ; et
- étaient salariés de sociétés de droit français, allemand ou espagnol dans lesquelles EADS détenait (i) la majorité du capital, ou (ii) au moins 10 % du capital social, pour autant

qu'EADS ait désigné ces sociétés à participation minoritaire comme éligibles.

Suivant que le salarié a acquis les actions par le biais d'un plan français, allemand ou espagnol, directement ou par le biais d'un FCPE, le salarié n'a pas le droit de vendre ses actions pour une des périodes de blocage suivantes : 18 mois, trois ans, cinq ans ou six ans.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 11 769 259 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 21 septembre 2000.

En octobre 2001, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 017 894 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

L'offre aux salariés (note d'opération préliminaire visée par la COB (ancienne dénomination de l'AMF (Autorité des marchés financiers, l'« **AMF** »)) le 8 octobre 2001, sous le n° 01-1200 et note d'opération définitive visée par la COB,

le 13 octobre 2001, sous le n° 01-1209) était réservée aux salariés qui :

- avaient un minimum de trois mois d'ancienneté;
- étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) une société dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Afrique du Sud, en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Italie, au Maroc, au Mexique et à Singapour.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe ont été offertes au prix de 10,70 euros par action ;
- les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 10,70 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 2 017 894 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 5 décembre 2001.

En octobre 2002, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 022 939 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

L'offre aux salariés (note d'opération préliminaire visée par la COB le 30 septembre 2002, sous le n° 02-1062 et note d'opération définitive visée par la COB le 11 octobre 2002, sous le n° 02-1081) était réservée aux salariés qui :

- avaient un minimum de trois mois d'ancienneté;
- étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) une société dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Italie, au Mexique et à Singapour.

L'offre a été divisée en deux tranches :

• les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe ont été offertes au prix de 8,86 euros par action ; • les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 7,93 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 2 022 939 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 4 décembre 2002.

En octobre 2003, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 027 996 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

L'offre réservée aux salariés (note d'opération visée par la COB le 25 septembre 2003 sous le numéro 03-836) était ouverte aux salariés qui :

- avaient un minimum de trois mois d'ancienneté;
- étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) une société dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Allemagne, en Belgique, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Irlande, au Mexique, aux Pays-Bas et à Singapour.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe ont été offertes au prix de 12,48 euros par action ;
- les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 12,48 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 1 686 682 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 5 décembre 2001.

En octobre 2004, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 018 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

2.3 Participation et intéressement

L'offre aux salariés (note d'opération visée par l'AMF le 10 septembre 2004 sous le n° 04-755) était réservée aux salariés qui :

- avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;
- étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) une société dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Allemagne, en Belgique, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Irlande, au Mexique, aux Pays-Bas, à Singapour, en Australie et en Finlande.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe ont été offertes au prix de 18 euros par action;
- les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 18 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 2 017 822 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 3 décembre 2004.

En juin 2005, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre.

Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 025 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

L'offre aux salariés (*note* d'opération visée par l'AMF le 4 mai 2005 sous le n° 05-353) était réservée aux salariés qui :

- avaient un minimum de trois mois d'ancienneté;
- étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) des sociétés dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Allemagne, en Australie, en Belgique, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, en Finlande, en France, au Royaume-Uni, en Irlande, au Mexique, aux Pays-Bas, en Pologne et à Singapour.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe ont été offertes au prix de 18,86 euros par action;
- les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 18,86 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 1 938 309 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 29 juillet 2005.

2.3.3 Options consenties aux salariés

Lors de ses réunions du 26 mai 2000, du 20 octobre 2000, du 12 juillet 2001, du 9 août 2002, du 10 octobre 2003, du 8 octobre 2004 et du 9 décembre 2005, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage des habilitations qui lui ont été données par les Assemblées Générales

d'actionnaires du 24 mai 2000, du 10 mai 2001, du 6 mai 2003 et du 11 mai 2005, a approuvé l'octroi d'options de souscriptions d'actions de la Société. Les principales caractéristiques de ces options au 31 décembre 2005 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Première tranche	Seconde tranche
Date de l'Assemblée Générale	24 mai 2000	24 mai 2000
Date de la réunion du Conseil d'administration	26 mai 2000	20 octobre 2000
Nombre d'options octroyées	5 324 884	240 000
Nombre d'options restantes en circulation	2 440 381	104 350
dont : actions pouvant être souscrites par des administrateurs et des membres de l'équipe dirigeante	720 000	60 000
Nombre total de salariés éligibles	Environ 850	34
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable – Réglementation néerlandaise »).	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable – Réglementation néerlandaise »).
Date d'expiration	Dixième anniversaire de la date d'attribution des options	Dixième anniversaire de la date d'attribution des options
Prix d'exercice	20,90 €	20,90 €
Nombre d'options exercées	2 179 019	119 650
	Troisième tranche	Quatrième tranche
Date de l'Assemblée Générale	10 mai 2001	10 mai 2001
Date de la réunion du Conseil d'administration	12 juillet 2001	9 août 2002
Nombre d'options octroyées	8 524 250	7 276 700
Nombre d'options restantes en circulation	5 288 723	4 359 189
dont : actions pouvant être souscrites par :		
M. Philippe Camus*	135 000	135 000
M. Rainer Hertrich*	135 000	135 000
les 10 salariés auxquels il a été attribué le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice 2001 (troisième tranche) et de l'exercice 2002 (quatrième tranche)	738 000	808 000
Nombre total de bénéficiaires éligibles	Environ 1 650	Environ 1 562
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable – Réglementation néerlandaise »).	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable – Réglementation néerlandaise »).
Date d'expiration	Dixième anniversaire de la date d'attribution des options	Dixième anniversaire de la date d'attribution des options
Prix d'exercice	24,66 €	16,96 €

2.3 Participation et intéressement

	Cinquième tranche	Sixième tranche
Date de l'Assemblée Générale	6 mai 2003	6 mai 2003
Date de la réunion du Conseil d'administration	10 octobre 2003	8 octobre 2004
Nombre d'options susceptibles d'être souscrites	7 563 980	7 777 280
Nombre d'options restantes en circulation	6 493 005	7 699 060
dont : actions pouvant être souscrites par :		
M. Philippe Camus*	135 000	135 000
M. Rainer Hertrich*	135 000	135 000
les 10 salariés auxquels il a été attribué le plus grand nombre d'options au cours de l'année 2003 (cinquième tranche) et 2004 (sixième tranche)	808 000	808 000
Nombre total de bénéficiaires éligibles	Environ 1 491	Environ 1 495
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options (sous réserve des dispositions	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options et, le
	particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable - Réglementation néerlandaise »).	cas échéant, sous réserve de certains objectifs de performance (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable – Réglementation néerlandaise »).
Date d'expiration	particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable	(sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit
Date d'expiration Prix d'exercice	particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable – Réglementation néerlandaise »).	(sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable – Réglementation néerlandaise »).

	Septième tranche
Date de l'Assemblée Générale	11 mai 2005
Date de la réunion du Conseil d'administration	9 décembre 2005
Nombre d'options octroyées	7 981 760
Nombre d'options restantes en circulation	7 981 760
dont : actions pouvant être souscrites par :	
M. Thomas Enders*	135 000
M. Noël Forgeard*	135 000
les 10 salariés auxquels il a été attribué le plus grand nombre d'options au cours de l'année 2005 (septième tranche)	940 000
Nombre total de bénéficiaires éligibles	Environ 1 608
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options et, le cas échéant, sous réserve de certains objectifs de performance (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié (voir « Partie 2/3.1.3 Droit applicable – Réglementation néerlandaise »).
Date d'expiration	Dixième anniversaire de la date d'attribution des options
Prix d'exercice	33,91 €
Nombre d'options exercées	0

^(*) Pour plus d'information sur les options accordées aux membres du Comité Exécutif, se reporter à la « Notes Annexes aux États Financiers Statutaires – Note 9 : Rémunération ».

Pour plus d'information sur les options annulées et exercées au cours de l'année, se reporter aux « Notes annexes aux États Financiers Consolidés IFRS – Note 31 : Paiements en actions ».

Pour plus d'information sur les transactions effectuées par des administrateurs et les membres du Comité Exécutif, se reporter au site Internet d'EADS et/ou au site des autorités boursières compétentes.

Perspectives d'avenir

- 3.1 Perspectives financières pour 2006 p. 164
- 3.2 Calendrier prévisionnel de communication financière pour 2006

p. 165

Perspectives d'avenir

3.1 Perspectives financières pour 2006

3.1 Perspectives financières pour 2006

Chiffre d'affaires

La progression prévue des livraisons d'Airbus en 2006 et l'augmentation des volumes résultant de ses activités de défense combinées devraient entraîner une hausse du chiffre d'affaires en 2006 par rapport au chiffre d'affaires de 2005.

EBIT*

EADS prévoit une augmentation de ses ventes d'Airbus en 2006 et l'amélioration de l'efficacité de toutes ses divisions opérationnelles, malgré l'augmentation prévue des coûts de recherche et de développement et la poursuite de l'effet négatif du dollar américain résultant de l'arrivée à échéance de couvertures moins attrayantes. Par conséquent, EADS prévoit un EBIT* 2006 en hausse par rapport à l'EBIT* 2005.

Trésorerie

EADS a généré des flux de trésorerie élevés en 2005. Malgré l'augmentation prévue des stocks liée à la montée en puissance des livraisons d'avions (surtout pour l'A380) en 2006, EADS estime que ses flux de trésorerie disponibles avant financements clients resteront élevés en 2006.

Résultat par action

Sur la base du nombre moyen d'actions prévu pour 2006 et d'un taux de change du dollar américain à la clôture de l'exercice 2006 similaire à celui de 2005, EADS estime que son résultat par action au titre de l'exercice 2006 s'inscrira en hausse par rapport à 2005.

3.2 Calendrier prévisionnel de communication financière pour 2006

Publication des résultats annuels 2005 : 8 mars 2006

Assemblée Générale annuelle: 4 mai 2006

Publication des résultats du premier trimestre 2006 : 16 mai 2006

Publication des résultats du premier semestre 2006 : 27 juillet 2006

Forum Mondial des Investisseurs : 21 et 22 septembre 2006

Publication des résultats du troisième trimestre 2006 : 8 novembre 2006

Image de couverture Airbus A380 European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V. Le Carré, Beechavenue 130-132 1119 PR Schiphol-Rijk Pays-Bas www.eads.com

Ce document est également disponible aux adresses suivantes : European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.

En France 37, boulevard de Montmorency 75781 Paris cedex 16 - France

